Le Monde

www.lemonde.fr

58e ANNÉE – Nº 17863 – 1,20 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE — MARDI 2 JUILLET 2002 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

BEP/LA PROVENCE

OM
Rolland Courbis en garde à vue p. 24

TOULOUSE
Fermeture partielle du pôle chimie p. 8

UNION EUROPÉENNE
Présidence danoise p. 2, et Pierre Moscovici p. 15

SUPPLÉMENT
Le Monde ÉCONOMIE
La santé au travail
EMPLOI

BANQUE DE FRANCE
Jean-Claude Trichet, entretien p. 20

GAUCHE
Le PS évite la crise p. 6 et 7

SPA
Soupçons de malversations p. 10

DÉCHETS
La France en retard p. 12

International..... 2
France..... 6
Société..... 10
Régions..... 12
Horizons..... 13
Kiosque..... 17
Entreprises..... 18
Marchés..... 21
Carnet..... 23
Abonnements..... 23
Aujourd'hui..... 24
Météorologie-Jeux. 26
Culture..... 27
Radio-Télévision..... 31

Vivendi : la chute de Messier

Après six mois de crise, les administrateurs français de Vivendi Universal ont lâché le PDG du géant de la communication

JEAN-MARIE MESSIER devait présenter, lundi 1er juillet, sa démission de PDG de Vivendi Universal. Un conseil d'administration du groupe devait ensuite être convoqué : il devrait choisir Jean-René Fourtou, vice-président du conseil de surveillance d'Aventis, pour accéder à la présidence vacante, pour une période intérimaire de six mois.

La chute de M. Messier est le résultat d'intenses mais discrètes tractations qui se sont déroulées ces derniers jours entre les administrateurs français et américains du groupe. Dans un premier temps, le patron de Vivendi Universal a cherché à résister à ces pressions et à se maintenir à son poste. Mais, sentant que le combat était perdu, il a finalement accepté, dimanche, de partir. Il a toutefois souhaité obtenir des garanties sur les conditions financières de son éviction et a demandé des assurances sur le fait qu'aucune poursuite pénale ne serait engagée contre lui.

C'est Claude Bébéar, le président du conseil de surveillance d'Axa, qui a mené depuis plusieurs mois la fronde contre M. Messier. M. Fourtou, qui va prendre les rênes du groupe, est l'un de ses proches. Son arrivée laisse présager une possible partition de l'empire industriel en plusieurs entités distinctes. Canal+ serait cédé à des investisseurs français. Les actifs américains (musique et cinéma) et l'édition pourraient être confiés à la famille Bronfman. Vivendi Environnement resterait français.

- Le PDG de Vivendi a été contraint à la démission
- Il sera remplacé, pour six mois, par Jean-René Fourtou
- Récits d'un week-end de crise et des six derniers mois de J.-M. M.
- Les scénarios de partition du groupe

Lire pages 18 et 19 et l'enquête page 13

Les Etats-Unis contre la Cour pénale

DANILO KRSTANOVIC/REUTERS

LES ÉTATS-UNIS ont mis leur veto, dimanche 30 juin au Conseil de sécurité de l'ONU, à l'extension pour six mois du mandat de la mission des Nations unies en Bosnie-Herzégovine (Minubh).

Washington voulait ainsi protester contre les pouvoirs attribués à la Cour pénale internationale (CPI), qui, entrée en fonction lundi 1er juillet, a été créée pour juger des personnes accusées de génocide ou de crimes de guerre. Les Etats-Unis disent ne pas vouloir que les casques bleus américains et les personnels des autres pays n'adhérant pas à la CPI puissent être traduits devant cette instance. Le Conseil de sécurité a persisté. A la demande des Européens et de Kofi Annan, les Etats-Unis ont accepté un délai de soixante-douze heures pour tenter de trouver un compromis. Les conséquences du veto américain contre la poursuite des activités de la Minubh chargée essentiellement de la formation de la police et du maintien de l'ordre en Bosnie devaient être examinées, lundi, par le Conseil de l'OTAN à Bruxelles.

- Washington ne veut pas que ses casques bleus puissent être jugés par la Cour pénale internationale
- Veto américain à un nouveau mandat de l'ONU en Bosnie

Lire page 3 analyse et éditorial page 16

MONDIAL 2002

Le Brésil, force 5

BERTRAND MAHE/VANDYSTADT

LE BRÉSIL a remporté, dimanche 30 juin à Yokohama, au Japon, sa cinquième Coupe du monde, en battant l'Allemagne (2-0) en finale de l'édition 2002. Ce palmarès unique consacre les coéquipiers de Cafu, le capitaine de la *Seleçao* (*photo*), comme maîtres du football mondial. Ronaldo, avec 8 buts, est le meilleur buteur du tournoi.

Lire notre supplément

Karim, l'irréductible Gaulois, vend le mélange deux-temps en pièces de 5 francs

NOUS SOMMES dans l'an I après le passage à l'euro. Toute la France est occupée par la nouvelle devise européenne. Toute... Non ! Une station-service, située en plein cœur de Paris, au 82, boulevard Saint-Michel, peuplée d'irréductibles Gaulois, résiste encore et toujours à l'envahisseur. Pour faire le plein, prière de passer à la caisse et de changer vos euros en francs.

Karim, l'un des employés de la station-service, s'amuse de la formalité qu'il fait passer à ses clients. Nulle malice ni militantisme derrière ce petit jeu auquel se plient, non sans quelque nostalgie, les habitués de cette oasis monétaire. Karim sort sa cassette de pièces de 5 francs, précieusement conservées (*« quelques centaines »*, confie-t-il), et les distribue en fonction des besoins des clients. Et gare à ceux qui repartiraient avec ces pièces de collection sans les avoir préalablement transformées en or noir. *« Sinon le stock s'épuiserait »*, explique Karim, qui, heureusement, constate que *« la plupart du temps les clients reviennent avec les pièces de 5 francs non utilisées »*.

Ce petit manège a pourtant une explication assez simple : l'appareil qui distribue le mélange deux-temps (pétrole et huile) pour les mobylettes n'accepte que les pièces de 5 francs. Et remplacer le monnayeur par un nouvel appareil parlant l'euro coûte beaucoup trop cher. *« C'est une toute petite partie de notre activité. On fait ça pour rendre service. L'investissement n'était pas rentable »*, explique Karim. Pis, la greffe d'un monnayeur flambant neuf sur cet antique distributeur de mélange risquait d'être fatale à la délicate machine qui recrache systématiquement, depuis de longues années, une pièce sur quatre.

D'ailleurs, dans le quartier, la plupart des stations-service ont pris prétexte du passage à l'euro pour se débarrasser de leur mélangeur, au grand dam de leurs fidèles clients. *« Du coup, maintenant, lorsque notre appareil est en panne pendant deux ou trois jours, certains clients passent tous les jours pour s'enquérir de la santé de leur unique source d'approvisionnement »*, constate Karim.

De là à ce que la petite station-service du boulevard Saint-Michel devienne un endroit à la mode, il n'y a qu'un pas. A Berlin, certains bars ont fait du retour du mark un slogan publicitaire. Pour lutter contre *« l'euro cher »*, une expression que les Allemands utilisent pour dénoncer les hausses de prix pratiquées par certains commerces à l'occasion du passage à l'euro, certains établissements ont rétabli la double circulation. Karim, qui vend 12 francs le litre de mélange, aura quand même du mal à faire croire que, lui aussi, il combat l'euro cher...

Christophe Jakubyszyn

POLÉMIQUE

L'affaire Martin Walser

2002 SVEN PAUSTIAN/AGENTUR FOCUS

DANS son dernier livre, l'écrivain allemand s'attaque au critique Marcel Reich-Ranicki. Scandale sur fond d'antisémitisme. *Lire page 27*

POINT DE VUE

Les quatre exigences du dialogue social *par François Chérèque*

CHANTRE du dialogue social pendant la campagne, la nouvelle majorité va devoir maintenant faire la démonstration de sa détermination et de sa cohérence. Le premier faux pas sur l'annonce de l'augmentation du smic sans concertation préalable avec les partenaires sociaux n'est pas de bon augure. Aussi la déclaration de politique générale du premier ministre devant l'Assemblée nationale sera-t-elle l'occasion de vérifier la volonté du gouvernement de traduire dans les faits les engagements de campagne du président de la République et de sa majorité parlementaire. Ce rendez-vous avec la démocratie sociale ne peut être manqué. L'agenda qui s'ouvre à présent, chargé de dossiers décisifs – l'emploi, la formation, la retraite, l'assurance-maladie... –, souligne chaque jour la nécessité d'ouvrir ce chantier. Bref, l'heure est maintenant venue de passer aux actes.

Au moment où Jean-Pierre Raffarin s'apprête à proposer un contrat aux représentants du peuple, il faut rappeler les raisons qui plaident pour une véritable politique de dialogue social. Le dialogue social, c'est tout d'abord un instrument de réforme pertinent face à la diversité des situations et à la rapidité des évolutions qui supposent souplesse et adaptation plutôt que centralisation : la « taille unique » imposée d'en haut confond trop souvent égalité et uniformité.

Lire la suite et les points de vue de Bertrand Collomb et Liêm Hoang-Ngoc page 14

FRANÇOIS CHÉRÈQUE est secrétaire national de la CFDT.

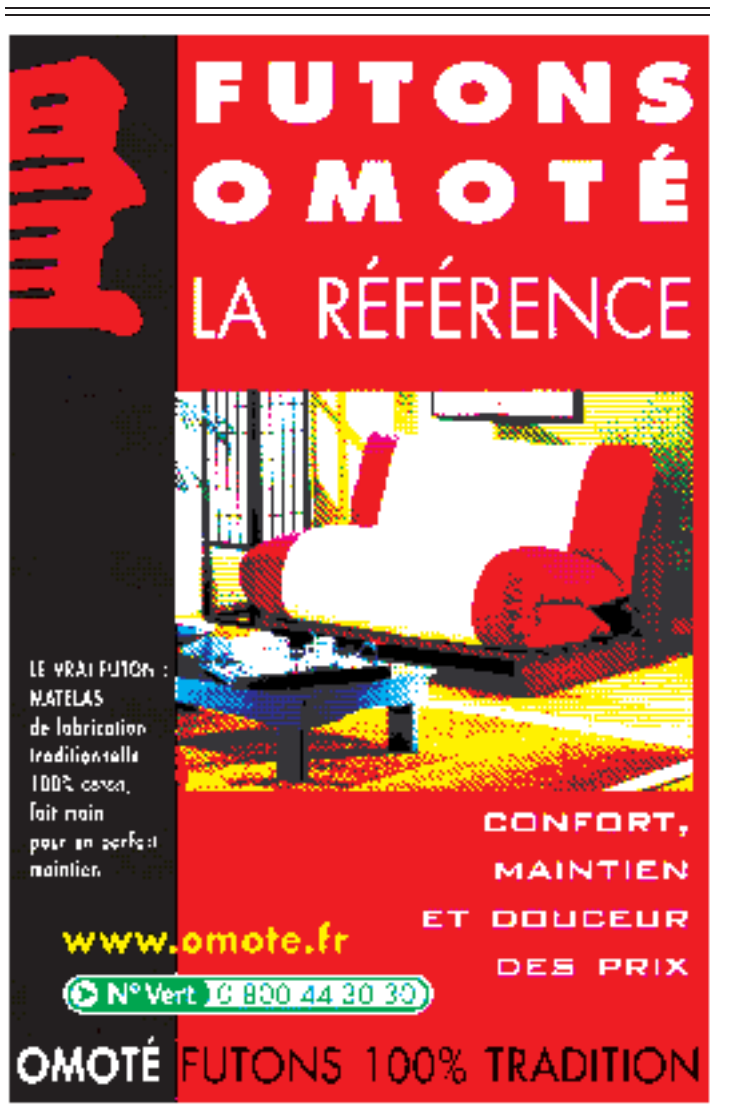

M 00147 - 702 - F: 1,20 €

Afrique CFA 1000 F CFA, Algérie 35 DA, Allemagne 1,50 €, Antilles-Guyane 1,50 €, Autriche 1,50 €, Belgique 1,20 €, Canada 2,50 $, Danemark 15 KRD, Espagne 1,50 €, Finlande 2,00 €, Grande-Bretagne 1 £, Grèce 1,50 €, Irlande 1,50 €, Italie 1,50 €,Luxembourg 1,20 €, Maroc 10 DH, Norvège 16 KRN, Pays-Bas 1,50 €, Portugal cont. 1,50 €, Réunion 1,50 €, Suède 16 KRS, Suisse 2,40 FS, Tunisie 1,5 DT, USA (NY) 2 $, USA (others) 2,50 $.

INTERNATIONAL

UNION EUROPÉENNE

Après l'Espagne, le Danemark assure depuis le 1er juillet la **PRÉSIDENCE TOURNANTE** de l'Union européenne. Ce pays devra faire une priorité de l'élargissement de l'Union, le calendrier imposant de conclure avant la fin de l'année les négociations avec les dix **PAYS CANDIDATS**. Ces derniers mois, les difficultés n'ont cessé de s'accumuler. Il s'agit de la réforme de la politique agricole commune, refusée par la France, du statut de Chypre, du sort de l'enclave russe de Kaliningrad et du référendum irlandais sur le traité de Nice. Bénéficiant d'un **STATUT PARTICULIER** au sein de l'Union, le gouvernement danois, désormais soutenu par un parti d'extrême droite, est vivement critiqué pour sa nouvelle législation sur l'**IMMIGRATION** et pour les nombreuses restrictions récemment apportées au droit d'asile.

Le Danemark veut dénouer l'imbroglio de l'élargissement de l'Europe

Copenhague assure depuis le 1er juillet la présidence tournante de l'Union européenne. Elle dispose de six mois à peine pour faire aboutir les complexes négociations sur l'adhésion de dix pays candidats. Agriculture, défense, Chypre, référendum irlandais : les obstacles s'accumulent

COPENHAGUE
de notre envoyé spécial

Faire passer l'Union européenne de quinze à vingt-cinq Etats membres. C'est la lourde tâche qui incombe au Danemark, qui a pris lundi 1er juillet la présidence tournante de l'Union jusqu'à la fin de l'année. Au sommet de Copenhague, en décembre 2002, les Quinze comptent clore leurs négociations d'adhésion avec la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, les pays baltes, la Slovénie, Chypre et Malte.

« *Même un petit délai pourrait conduire à un long report de l'élargissement*, prévient le premier ministre danois, Fogh Rasmussen, *car, en 2003, l'union va se concentrer sur la Convention, en 2004, il y aura la conférence intergouvernementale* [qui réformera les institutions européennes sur la base des résultats de la Convention] *et, en 2005-2006, il faudra discuter du cadre financier de l'Union après 2006. Nous avons une fenêtre d'opportunité.* »

▶ **Le référendum irlandais.** L'Union européenne n'est pas à l'abri d'une crise profonde. Le premier risque concerne l'issue du second référendum sur le traité de Nice, que les Irlandais ont rejeté en juin 2001. Un nouveau refus empêcherait l'entrée en vigueur de ce traité jugé indispensable pour permettre l'adhésion de nouveaux membres. Les Danois prétendent ne pas avoir prévu de solution de repli. « *Nous n'avons pas de plan B* », affirme M. Rasmussen, estimant qu'« *un nouveau "non" mettrait en péril tout le processus d'élargissement* ».

LUDOVIC/REA

Anders Fogh Rasmussen en discussion avec Jacques Chirac lors du conseil OTAN-Russie qui s'est tenu à Rome à la fin mai. Le premier ministre danois hérite de nombreux dossiers épineux.

▶ **La réforme de la PAC.** Le deuxième dossier que les Quinze doivent régler concerne la politique agricole commune (PAC) et les propositions d'aides financières qui seront faites aux pays candidats. En raison des élections allemandes du 22 septembre et du temps qu'il faudra à Berlin pour avoir un nouveau gouvernement, les Quinze ne se mettront d'accord que dans les premiers jours de novembre.

L'Allemagne, qui ne veut pas payer plus pour l'Europe, souhaite qu'un début de réforme de la PAC soit amorcé, ce à quoi Paris s'oppose. Les délais impartis pour négocier avec les pays candidats seront alors très courts. Une foire d'empoigne n'est pas à exclure sur des sujets techniques mais décisifs, comme l'attribution des quotas laitiers.

Le chef de la diplomatie polonaise, Wlodzimierz Cimoszewicz, s'en agace déjà. « *Si l'on nous refuse les conditions normales de négociations, nous demanderons leur prolongation. Nous refuserons le chantage consistant à dire que le train part à 19 h 10. Il partira à 19 h 30, s'il le faut, et il n'y aura pas de malheur* », a-t-il déclaré vendredi 28 juin.

Même si les dossiers sont officiellement séparés, un télescopage entre élargissement et réforme de la PAC n'est pas exclu au sommet de Copenhague. En effet, la présidence danoise doit aussi à ce moment-là présenter un rapport sur l'avancée de la réforme de la PAC. « *Je ne serais pas prêt à accepter que cette réforme soit une précondition de l'élargissement* », explique M. Rasmussen, dont le pays est grand bénéficiaire de la PAC, tout en reconnaissant qu'« *en décembre, il peut y avoir des Etats membres qui veuillent qu'on regarde au même moment ces deux dossiers séparés* ». La présidence danoise rêve de déblayer le terrain dès le sommet européen, qui se tiendra fin octobre à Bruxelles.

▶ **Les candidats non retenus.** « *Si on avait résolu les problèmes de financement au sommet de Bruxelles, on pourrait se concentrer à Copenhague sur la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie* », note Bertel Haarder, ministre des affaires européennes danois. Car le sort des candidats non retenus risque d'être épineux. La Roumanie et la Bulgarie veulent des assurances qu'ils rentreront bien dans l'Union. « *Il serait peut-être utile de faire une déclaration politique, précisant que la première vague d'élargissement ne sera pas la dernière* », précise M. Rassmussen.

Quant à la Turquie, elle pourrait devenir l'enjeu décisif de Copenhague. L'entrée prévue de Chypre dans l'Union, divisée ou non, risque de provoquer une crise avec Ankara si le dossier n'est pas résolu d'ici là. « *Le problème avec Chypre, c'est qu'il n'y a même pas de plan A* », plaisante M. Rasmussen.

▶ **La défense européenne.** Dans le même temps, les Quinze cherchent à clore les négociations sur la défense européenne entre l'Union et l'OTAN – en réalité entre la Grèce et la Turquie, membres de l'OTAN. Pour déminer ces deux sujets, les diplomates européens pourraient être tentés d'envoyer à Ankara des signaux positifs sur son adhésion. « *On a intérêt à garder une Turquie orientée sur une position occidentale* », explique M. Rasmussen, qui estime qu'il est « *d'un intérêt vital de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie* » et que ce pays a le statut de « *candidat* » à l'entrée dans l'Union.

Mais les négociations ne pourront débuter que si ce pays remplit les critères démocratiques suffisants. Le sujet de l'adhésion rampante de la Turquie à l'Union est explosif dans les opinions publiques européennes. Le premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, a mis en garde au sommet de Séville contre le risque de faire de Copenhague un sommet sur la Turquie.

▶ **L'enclave russe de Kaliningrad.** Dans ce contexte, le problème de l'enclave de Kaliningrad, qui sera entourée de pays membres de l'Union (Pologne et Lituanie), finit par apparaître secondaire. Les Européens exigent des Russes un visa pour traverser l'Union, ce qui suscite un tollé de Moscou. « *Je ne pense pas que le problème de Kaliningrad soit une précondition à l'élargissement* », a poursuivi M. Rasmussen. Le premier ministre danois ne désespère pas de résoudre ce problème lors de la rencontre Union européenne-Russie prévue le 11 novembre.

Arnaud Leparmentier

Copenhague n'a qu'un pied dans l'Union

Le Danemark est pour partie hors de l'Europe. Après avoir dit « non » à Maastricht lors d'un référendum en 1992, les Danois ont fini par ratifier le traité en 1993. Mais ils ont obtenu plusieurs dérogations pour ne participer ni à l'euro, ni à l'Europe de la défense et à une bonne partie de la politique de justice, d'asile et d'immigration. En conséquence, ce n'est pas le Danemark mais la Grèce, prochain pays à exercer la présidence de l'Union, qui préside dès à présent l'eurogroupe.

Toutefois, assure M. Rasmussen, « *les dérogations danoises n'auront qu'un impact très limité sur la présidence* ». Surtout, le premier ministre danois ne sera pas tenté d'utiliser la présidence à des fins nationales, comme son prédécesseur, l'Espagnol José Maria Aznar, soucieux de faire de sa présidence un hymne au libéralisme et à la lutte contre le terrorisme. La priorité qui écrase tout, c'est l'élargissement. « *Nous ne recherchons pas d'intérêt particulier. Nous avons un agenda purement européen* », assure M. Rasmussen. – *(Corresp.)*

A Ishoej, le face-à-face des villageois et des étrangers du « ghetto »

ISHOEJ (Danemark)
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

Une cité dortoir bétonnée a poussé à côté du petit village de carte postale

D'un côté, le village traditionnel format carte postale, ses toits de chaume, son église médiévale surplombant les gazons impeccables. De l'autre, la nouvelle ville bétonnée, sa gare, son hypermarché, ses immigrés et ses allures de cité dortoir. Trois kilomètres les séparent. Pourtant, c'est une même commune, Ishoej (prononcer « is hoï »), située à vingt minutes de Copenhague. Le village compte moins de 2 000 habitants – dix fois moins que son jumeau – et une seule famille d'origine étrangère. Mais aux dernières élections législatives danoises, en novembre, qui ont vu la victoire des conservateurs et des libéraux, la partie villageoise, traditionnellement à gauche, a donné une large majorité à la droite et accordé 15 % au parti populiste et xénophobe de Pia Kjaersgaard (DF), soit 3 points de plus que sur le plan national. Un vote protestataire qui s'adresse à sa grande sœur voisine. Le reflet à l'échelle locale du débat sur l'immigration qui saisit quasi quotidiennement ce petit pays de 5,3 millions d'habitants où vivent à peine 5 % d'étrangers.

« *Les immigrés de la ville moderne représentent un problème* », affirme Leif Knorborg, assis devant sa maison du village. T-shirt Pepsi et barbe rase, ce consultant de 52 ans martèle à l'envi les peurs et la colère de nombreux électeurs mécontents de la politique d'immigration menée par les gouvernements sociaux-démocrates avant leur défaite. « *Ici, au village, on peut encore marcher dehors durant la nuit*, poursuit-il. *Les immigrés ne veulent pas être intégrés. Ils ne savent ni lire ni écrire notre langue. Au supermarché, ce sont leurs enfants qui traduisent les factures.* » Depuis trop longtemps, estime-t-il, le Danemark – modèle de tolérance – a laissé la porte ouverte à l'immigration : « *Ils ne veulent pas travailler et c'est pour cela qu'ils détruisent notre Etat-providence en profitant des largesses de notre système d'aide sociale.* »

Lui-même affirme ne pas avoir voté pour le DF, jugé « *trop peu professionnel, même si leur politique en matière d'immigration est plutôt bonne* ». Seul le Parti conservateur trouve grâce à ses yeux : « *Les sociaux-démocrates ont toujours été effrayés de donner une idée claire de leur politique. Ce n'est que depuis leur défaite qu'ils parlent du problème de l'immigration.* » Et les nouvelles lois restrictives votées par la coalition gouvernementale et les députés du DF ? « *Ils doivent aller encore plus loin, comme par exemple renvoyer immédiatement dans leur pays les criminels. Regardez les jeunes de la ville, ils n'ont plus de repères. Leur quartier est un ghetto.* »

LIGNES DE FRACTURE

En face de l'imposant centre commercial, les longues allées d'immeubles sans charme à quatre étages se disputent la grisaille. Des jeunes turcs jouent sur le bitume. Ici, en ville, un habitant sur quatre est d'origine étrangère, soit cinq fois plus que la moyenne nationale. « *Ils parlent de ghetto parce qu'il n'y a pas pire !* » s'amuse une habitante du quartier. Une vérité cruelle qui révèle les principales lignes de fracture auxquelles sont confrontés les Danois. Pendant des décennies, le pays se considérait comme « homogène » : peu de mélange avec des populations étrangères, le sentiment d'être un « petit pays », une des nations les plus anciennes d'Europe. Bref, un pays à part où le salaire minimum est un des plus élevés au monde et le revenu brut moyen d'environ 4 000 euros. « *Les petites gens ont peur de perdre cette identité, d'où cette attitude réticente vis-à-vis de l'Union européenne et ce débat très négatif qui a lieu autour de la question des émigrés,* estime Michael Seidelin, journaliste au quotidien de centre gauche *Politiken. Le Danemark possède les plus mauvais chiffres de l'UE concernant l'intégration des immigrés dans le marché du travail.* »

« *La gauche n'a pas vu arriver assez rapidement les nouvelles interrogations de la population et nous n'avons donc pas répondu à leur peur*, admet Morten Boedskov, jeune député en vue du Parti social-démocrate, élu de la grande banlieue de Copenhague et partisan de la ligne dure au sujet de l'immigration. *Le Danemark ne peut pas accueillir tout le monde. Oui, le pays compte relativement peu d'immigrés, mais ils occupent 34 % des aides sociales de longue durée. Nous devons être plus durs sur nos valeurs afin d'éviter une division de la société et plus tolérants envers les étrangers, comme par exemple leur autoriser des lieux de culte.* »

Une salle de prière a été aménagée dans la zone industrielle située au sud d'Ishoej. Non loin de là, au cœur de la cité de béton, Trine Grünberger, employée municipale, distille ses conseils aux familles en difficulté. « *Les entretiens restent anonymes*, souligne-t-elle. *Les efforts de la municipalité se dirigent surtout en direction des jeunes de moins de 30 ans.* » Dès leur plus jeune âge, les enfants d'immigrés sont ainsi placés dans des cours gratuits de danois. Des accords sont passés avec les entreprises pour alterner cours et formation sur le lieu du travail. « *Ici, on fait de l'intégration de terrain depuis vingt-cinq ans* », assure la jeune femme. Le chômage à Ishoej est de 5,9 %, soit 0,1 % de plus que la moyenne nationale. En 2001, lors des dernières élections municipales, les sociaux-démocrates ont su, avec des discours jugés parfois très durs envers l'immigration, garder la mairie en obtenant 58,3 % des voix. Une preuve que « *les Danois veulent simplement des hommes politiques capables de gérer la question de l'immigration* », estime Morten Boedskov.

Sur la route principale du village, assis sur un cageot, Niels Kristian coupe soigneusement la haie de son jardin. A 83 ans, il dit avoir voté pour le parti de Pia Kjaersgaard, ancienne aide-soignante, parce qu'« *elle va aider les vieux* ». « *Je dois m'aider moi-même. Il y a trop d'immigrés ici et c'est un danger pour le pays* », dit-il en baissant les yeux. Autour, il n'y a personne. Le village est toujours aussi calme et le centre-ville d'Ishoej n'a jamais été aussi loin.

Nicolas Bourcier

La nouvelle loi danoise sur l'immigration est vivement critiquée

COPENHAGUE
de notre envoyé spécial

La nouvelle loi sur l'immigration (L152) adoptée, le 31 mai, au Parlement danois par les députés du gouvernement libéral-conservateur et ceux du Parti du peuple danois (DF, populiste et xénophobe), suscite de très vives critiques. De passage à Copenhague le 28 juin, Irene Khan, la secrétaire générale d'Amnesty International, s'est déclarée « *profondément déçue* » et a appelé le gouvernement danois à renforcer les droits de l'homme. « *Que l'on dise comme le Danemark que l'on respecte les conventions internationales ne vaut pas grand-chose si on tue l'âme de ces conventions en rendant très difficile l'accès à l'Europe aux gens qui ont besoin de protection* », affirme Mme Kahn. Dans une lettre adressée au gouvernement danois, le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) fait part, quant à lui, de son « *inquiétude concernant les mesures visant à rallonger la durée d'obtention d'un permis de séjour permanent et les restrictions des catégories de demandeurs d'asile* ». Le HCR critique également un texte jugé « *trop restrictif et imprécis* ».

REUTERS

« L'obtention d'un permis de séjour ne doit pas se faire sur la base du mariage »
BERTEL HAARDER

Le ministre libéral de l'immigration, des réfugiés, de l'intégration et des affaires européennes, Bertel Haarder, rejette ces critiques. « *Nous sommes en conformité avec les procédures de demande de droit d'asile proposées par la Commission européenne. C'est la preuve que notre politique de régulation n'est pas plus restrictive que d'autres. Nous sommes certainement très proches des prochaines règles communes de l'UE.* »

Que dit la loi ? Elle prévoit notamment la suppression du statut de réfugié pour toute une série de demandeurs, limitant la délivrance de l'asile aux seuls réfugiés relevant des conventions internationales. Selon M. Haarder, « *il sera maintenant plus difficile pour les objecteurs de conscience d'obtenir un statut de réfugié, comme c'est le cas dans d'autres pays. Par ailleurs, si la personne a été membre d'une milice, nous lui dirons dorénavant qu'elle peut retourner dans son pays dans une autre région que celle où elle a commis des crimes.* »

La loi limite également strictement le regroupement familial quand un des membres de la famille est non ressortissant de l'Union européenne. Avant l'âge de 24 ans, le mariage avec une personne étrangère n'est pas formellement interdit mais de nombreuses mesures rendent sa réalisation puis une vie en couple sur le territoire danois difficiles. Pour Bertel Haarder, « *l'obtention d'un permis de séjour ne doit pas se faire sur la base du mariage* ».

« *D'après ce que j'ai compris*, explique Hans Jorgen Nielsen, politologue à l'université de Copenhague, *même si un ou une étrangère de moins de 24 ans possédant un visa étudiant ou de tourisme se marie, il ou elle ne sera pas autorisé à rester et sera obligé de quitter le territoire. Cette personne devra attendre d'avoir 24 ans avant de revenir afin de tenter d'obtenir un permis de séjour permanent.* »

Le député social-démocrate Morten Boedskov avance une autre interprétation : « *La loi n'autorise pas le mariage, y compris pour les Danois, avant 24 ans, afin de lutter contre les mariages forcés ou arrangés. C'est même pour cela que nous avons été quelques sociaux-démocrates à soutenir lors des débats cette partie du texte.* » Il rejoint en cela le principal argument du gouvernement danois, qui affirme, par la voix de son premier ministre, Anders Fogh Rasmussen, vouloir ainsi protéger « *les jeunes femmes immigrées* ».

La loi indique également que « *l'attachement du conjoint envers le Danemark devra être supérieur à son attachement vis-à-vis d'un autre pays* ». Selon M. Nielsen, « *le réel problème réside dans cette idée de "connexions envers un pays"* ». « *Comment l'administration va-t-elle s'y prendre pour vérifier si, par exemple, un Turc a davantage de connexions avec son pays d'origine qu'avec le Danemark ? Les difficultés seront légion* », prévient le politologue.

N. Bo.

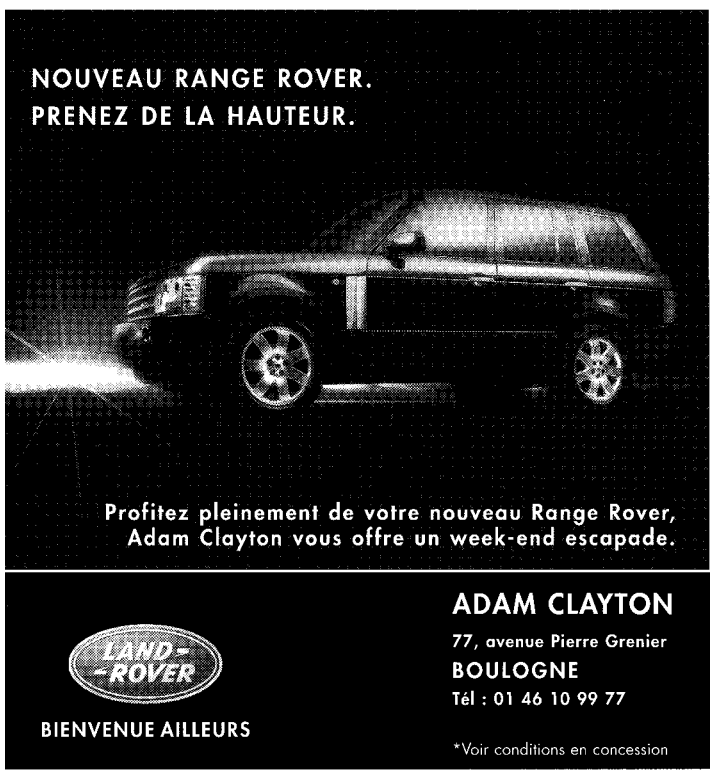

Espagne : un sommet terroriste avant le 11 septembre

MADRID
de notre correspondante

Un véritable « sommet terroriste » se serait tenu à Tarragone, en Catalogne, en juillet 2001 pour préparer les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis. Cette information, jusque-là inédite, est signée José Maria Irujo, l'un des enquêteurs du quotidien espagnol *El Pais* qui l'affirme, dimanche 30 juin, à la « une » du supplément dominical :

« Les deux pilotes suicides qui se sont écrasés sur les tours jumelles de New York et le coordinateur des attentats se sont réunis à Tarragone en juillet 2001, huit semaines avant le 11 septembre, pour mettre au point l'opération terroriste, écrit José Maria Irujo. *A ce sommet ont assisté au moins six Arabes, descendus dans plusieurs hôtels de la côte qui, sans doute, ont bénéficié de l'aide des membres d'Al-Qaida dans la zone, selon ce qui ressort d'une minutieuse opération policière qui a duré dix mois et est consignée dans les sept cents feuillets du rapport remis par les autorités espagnoles au FBI. »*

Le journaliste, qui ne cache pas avoir eu accès aux documents de l'enquête, entre dans plus de détails. Tout commence à l'aéroport de Madrid-Barajas, le 8 juillet 2001, à 16 h 20 : le pilote égyptien Mohammed Atta (33 ans) descend du vol 656 Miami-Zurich-Madrid. A l'agence de voyages Viajes Aira de l'aéroport, il réserve une chambre à l'hôtel tout proche, Diana Cazadora, où il est déjà descendu le 4 janvier. A côté, il y a une école de pilotes d'avion.

CORRESPONDANT LOCAL

Peu après, dans la même agence, Iqbal Afzal Admat (44 ans), *« d'aspect arabe »*, mais au passeport irlandais demande une réservation pour le même hôtel. Dans le minibus qui les y conduits, une hôtesse les remarque : ils parlaient avec animation, *« comme s'ils se connaissaient depuis toujours. »* Arrivé à l'hôtel, Mohammed Atta téléphone à Hambourg ; son compagnon contacte Manchester en Grande-Bretagne. Le soir, ils boivent *« ostensiblement deux vodkas »* avant d'aller se coucher.

Le 9 juillet, les deux hommes quittent l'hôtel pour l'aéroport. Afzal Admat se perd dans la foule. Atta, lui, récupère la voiture de location, une Hyundai, réservée pour lui depuis le Texas. Il va vers Tarragone. Au même moment, Ramzi Bin Al-Shibh, un Yéménite (29 ans), fait sa valise à Hambourg, dans l'appartement où vivaitAtta jusqu'à il y a peu. Le Yéménite prend un charter jusqu'à Reus près de Tarragone. A 22 heures, il se présente à la réception de l'hôtel Monica de Cambrils (Tarragone), avec un homme *« grand, aux traits arabes »*, qui selon les enquêteurs pourrait être Said Bahaji, l'autre colocataire de l'appartement de Hambourg. Atta, arrivé en voiture, s'est installé à l'hôtel San Jordi.

Le 10 juillet, Bin Al-Shibh et son compagnon quittent l'hôtel. la police croit qu'ils rencontreront Atta, dont l'hôtel est à quinze minutes de voiture. C'est le « sommet terroriste » proprement dit.

En plus d'Atta – le pilote qui s'écrasera sur la tour nord du World Trade Center –, il y a donc Bin Al-Shibh qui serait le « coordinateur » de la future opération, son compagnon, identifié comme Said Bahaji, et un quatrième homme : l'Emirati Marwan Al-Shehhi (23 ans), qui s'écrasera sur la tour sud avec le deuxième avion. Les enquêteurs n'ont pas retrouvé sa trace dans un hôtel, mais des employés du parc d'attractions, Port Aventura, près de Tarragone, se souviennent de lui : *« il nous a dit qu'il ne pouvait rester que quatre heures et cherchait des émotions fortes »*. Avec lui, il y a deux autres *« Arabes »*.

Ainsi, conclut *El Pais,* six personnes auraient assisté à ce « sommet », sans compter un « local » d'Al-Qaida, implanté en Espagne, qui aurait pu fournir l'infrastructure. En effet, la carte de crédit d'Atta n'a pas de dépenses enregistrées ces jours-là. Les attentats étant au point, les hommes d'Al-Qaida se séparent : Atta part le 19 juillet pour la Floride ; Bin Al-Shibh retourne à Hambourg le 16. Pour les autres, on ne sait rien jusqu'au 11 septembre.

Marie-Claude Decamps

Washington use du veto à l'ONU pour batailler contre la CPI

Au Conseil de sécurité, les Etats-Unis se sont opposés au renouvellement de la mission des Nations unies en Bosnie, refusant que leurs hommes puissent être traduits devant la Cour pénale internationale

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

En usant de leur droit de veto, les Etats-Unis se sont opposés, dimanche 30 juin, à l'extension pour six mois du mandat des forces de l'ONU en Bosnie-Herzégovine. Cette décision isole complètement Washington au sein du Conseil de sécurité des Nations unies. Tous les autres pays membres ont fermement refusé l'exigence américaine d'exempter les ressortissants de *« tous les Etats non parties au Statut de la Cour pénale internationale (CPI) »* d'être traduits devant la justice internationale. A quelques heures de la naissance de la CPI, lundi 1er juillet, les Américains ont ainsi concrétisé ce qu'un diplomate qualifiait de guerre *« purement idéologique »* contre cette instance internationale créée pour juger des individus accusés des crimes les plus graves, comme le génocide ou les crimes de guerre.

Cependant, à la demande des Européens et du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, les Etats-Unis ont accepté d'accorder un délai de soixante-douze heures avant de mettre fin à l'opération en Bosnie. Ces trois jours permettront aux discussions de continuer au sein du Conseil de sécurité. Il est pourtant *« peu probable »*, disent les diplomates, que Washington change sa position d'ici au mercredi 3 juillet. Ce délai permettrait, en revanche, d'accélérer le transfert du commandement de la Mission de l'ONU en Bosnie à l'Union européenne, initialement prévu à la fin de cette année.

Le veto américain au renouvellement de la Mission de l'ONU en Bosnie-Herzégovine (Minhub), essentiellement chargée de la formation de la police et du maintien de l'ordre dans ce pays, pourrait aussi avoir des *« répercussions très négatives »*, a averti le secrétaire général, sur le mandat de la Force de stabilisation (SFOR) de l'OTAN déployée en Bosnie. C'est pour examiner ces conséquences que le Conseil de l'OTAN devait se réunir, lundi 1er juillet, à Bruxelles.

Le veto américain contre l'extension du mandat de l'ONU en Bosnie est un veto *« de principe »*, insistent les Américains, et ne vise pas la situation particulière de la Bosnie-Herzégovine. Dès lors, ce veto devrait logiquement être opposé à d'autres missions de l'ONU dans le monde et, en particulier, à celle au Sud Liban, la Finul. Le mandat de cette force arrive à terme à la fin du mois du juillet.

« UNE CIBLE PARTICULIÈRE »

« Les Américains se sont eux-mêmes piégés d'une façon absurde, explique un diplomate interrogé sur cette question. *Il est inimaginable, qu'étant donné la situation au Proche-Orient, les Etats-Unis obligent l'ONU à retirer les casques bleus du Liban, redonnant ainsi le Sud Liban au Hezbollah, hypothèse qui serait inacceptable pour le gouvernement d'Ariel Sharon en Israël. »* Ce diplomate ajoute que si les Américains décidaient de voter pour le prolongement du mandat de l'ONU au Liban, *« ils seraient en contradiction avec leurs propres principes »*.

Dans une intervention très dure avant le vote, l'ambassadeur américain à l'ONU, John Negroponte, a déclaré que Washington opposait son veto à la résolution *« avec grand regret »*. Il a rappelé que les Etats-Unis *« ont contribué, et continueront de contribuer, au maintien de la paix et la sécurité dans les Balkans et ailleurs »*. Mais, a ajouté le diplomate américain, *« nous ne demanderons pas à notre personnel d'accepter le risque supplémentaire de poursuites politisées devant un Tribunal dont le gouvernement des Etats-Unis n'accepte pas la juridiction sur notre peuple »*.

« Avec nos responsabilités globales, a insisté M. Negroponte, *nous sommes et nous resterons une cible particulière. Nous ne pouvons accepter que nos décisions soient examinées après coup par un Tribunal dont nous ne reconnaissons pas la juridiction. »* Il a regretté la décision du Conseil de sécurité de refuser le *« compromis »* américain, qui *« aurait pu préserver les intérêts de tous, protéger les opérations de maintien de la paix et renforcer la main du Conseil de sécurité »*. Ce compromis consistait à exempter, non pas *« tout le personnel de toutes les opérations de maintien de la paix »* de la juridiction de la CPI, comme ils avaient proposé au départ, mais seul les ressortissants des pays *« non parties au statut de la CPI »*.

Les arguments de l'ambassadeur américain n'ont pas dissuadé treize des quinze pays membres du Conseil de voter en faveur de la résolution prolongeant le mandat de l'ONU en Bosnie et d'exprimer leur stupéfaction face au veto américain. Seule la Bulgarie s'est abstenue. Cette abstention s'expliquerait par *« de fortes pressions »* américaines sur le gouvernement de Sofia, l'avertissant des *« conséquences potentielles »* d'un vote favorable à la résolution quant à l'adhésion de la Bulgarie à l'OTAN.

L'ambassadeur français, Jean-David Levitte, a *« profondément »* regretté la décision américaine *« de tuer »* la mission de l'ONU en Bosnie. La voie la plus simple aurait été, selon le diplomate, *« que les Etats-Unis retirent les 46 policiers américains sur les 1 500 hommes qui composent la Minubh »*. Parlant du choix américain de ne pas ratifier le traité créant la CPI, le diplomate français a ainsi résumé la position des autres pays membres du Conseil : *« Nous demandons aux Etats-Unis de respecter le choix fait par les Etats qui ont ratifié le statut de la Cour »*. La France et la Grande-Bretagne proposent que Washington utilise l'article 16 du statut de la CPI qui permet au Conseil de sécurité de demander à la Cour de se *« dessaisir »* de toutes enquêtes ou poursuites des individus pendant une période de douze mois.

L'ambassadeur britannique, Sir Jeremy Greenstock, qui assume pour le mois du juillet la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU, a déclaré que les discussions sur la décision américaine devraient se poursuivre, lundi 1er juillet, dans les capitales. Elles reprendront mardi au Conseil de sécurité. D'autres missions de l'ONU, engagées aujourd'hui au Liban, au Sahara occidental et en Géorgie, doivent voir leur mandat renouvelé dans les semaines à venir.

Afsané Bassir Pour

« Une occasion historique », selon M. Annan

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a estimé lundi 1er juillet que la naissance de la Cour pénale internationale (CPI) *« réaffirme que l'état de droit constitue le centre des relations internationales ». « Cette occasion historique,* a-t-il dit*, donne au monde la possibilité de dissuader dans le futur les auteurs d'atrocités »*. La CPI *« porte la promesse d'un monde où les responsables de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre seront poursuivis par la justice, même si un Etat individuel ne peut ou ne veut le faire »*.

M. Annan a félicité les pays qui avaient ratifié le traité de Rome donnant naissance à la CPI et a demandé à ceux qui ne l'avaient pas encore fait de le ratifier dès que possible. Ce traité a été signé par 135 états et ratifié par 71. Les Etats-Unis ne l'ont pas ratifié. – *(AFP)*

Indignation et protestations de plusieurs ONG

Le représentant de l'association de défense des droits de l'homme Human Rights Watch, Richard Dicker, a dénoncé les *« chantages »* de l'administration Bush qui demande à la communauté internationale de *« choisir entre la CPI et les opérations de paix de l'ONU »*. Il a salué *« le courage des autres pays membres, et en particulier des Européens, qui n'ont pas cédé aux pressions de Washington et ont ainsi réaffirmé leur soutien à la CPI »*. Human Rights Watch dénonce *« l'obsession fanatique »* de la droite américaine contre la Cour pénale internationale. L'organisation estime que le veto mis par les Etats-Unis est *« une trahison de la population bosniaque et surtout celle de Srebrenica, victime du génocide serbe en 1995 »*.

Dans un communiqué, William Pace, président de la Coalition pour la CPI qui regroupe un millier d'organisations de défense des droits de l'homme, déclare qu'*« en opposant le maintien de la paix et la justice internationale, les Etats-Unis ont fait tomber bien bas leur leadership moral et politique ». – (Corresp.)*

Barbelés, caméras et alarme électronique pour protéger Jérusalem

LE MINISTRE ISRAÉLIEN de la défense, Benyamin Ben Eliezer, a officiellement lancé, dimanche 30 juin, la construction d'une clôture destinée à empêcher l'infiltration de Palestiniens projetant des attentats à Jérusalem. Cette clôture de barbelés, équipée d'un système électronique d'alarme et de caméras, s'étendra, dans un premier temps, entre le quartier de colonisation juive de Gilo, à la périphérie de Jérusalem-Est, et la localité palestinienne de Beit Jala, près de Bethléem. Cette portion fait partie d'une première tranche de 20 kilomètres (sur un total de 50 kilomètres, soit la majeure partie de la ville), qui devrait être achevée d'ici *« trois ou quatre mois »*, selon Amos Yaron, directeur général au ministère de la défense.

Les rouleaux de barbelés, déjà plantés sur une centaine de mètres, devraient bientôt être doublés d'une clôture haute de 4,50 mètres, équipée d'un système électronique d'alarme et de caméras. Le tout pour un coût d'environ 1 million de dollars par kilomètre, a précisé M. Yaron.

COLONIES SAUVAGES DÉMANTELÉES

D'autre part, trois Palestiniens ont été tués dimanche en Cisjordanie, dont un chef militaire du mouvement radical Hamas membre des Brigades Ezzedine Al-Qassam. Un de ses adjoints a également péri et un autre activiste a été grièvement blessé. Mouhannad Taher, 26 ans, chef du Hamas, a été tué à Naplouse. Selon l'armée, il était responsable d'attentats-suicides qui ont tué plus de cent Israéliens et fait des centaines de blessés, notamment contre un autobus, à Jérusalem, le 18 juin. Un Palestinien âgé de vingt ans a en outre été tué et quatre ont été blessés dans le camp de réfugiés de Dheishé, près de Bethléem, par des soldats israéliens qui ont ouvert le feu contre un groupe de lanceurs de pierres. Enfin, une bombe de 5 kilos a explosé dans la matinée au passage d'un train de voyageurs assurant la liaison entre Beersheba et Tel-Aviv, et fait quatre blessés.

Dans le sud de la Cisjordanie, l'armée a démantelé deux points de colonisation sauvage et M. Ben Eliezer s'est engagé à en éliminer une vingtaine d'autres en juillet. Le mouvement pacifiste israélien La Paix maintenant a minimisé la portée de cette décision, soulignant que quarante-quatre colonies sauvages avaient été créées en Cisjordanie depuis l'élection, en février 2001, du chef de la droite israélienne, Ariel Sharon. – *(AFP.)*

Les principales opérations de l'ONU

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU mobilisent actuellement 46 500 militaires et policiers en provenance de 87 pays, ainsi que 4 000 civils non policiers, en plus des personnels civils recrutés localement (8 000 personnes) :

- **Bosnie** (Minubh) : 1 600 policiers.
- **Kosovo** (Minuk) : 4 500 policiers, 38 militaires.
- **Timor-Oriental** (Atnuto) : 6 400militaires, 1 288 policiers.
- **Sierra Leone** (Minusil) : 17 400 militaires, 87 policiers.
- **République démocratique du Congo** (Monuc) : 3 619 militaires.
- **Ethiopie-Erythrée** (Minuee) : 3 956 militaires.
- **Sahara occidenta**l (Minurso) 220 militaires.
- **Chypre** (Unficyp) : 1 200 militaires.
- **Liban** (FinuL) : 3 642 militaires.
- **Koweït, Irak** (Monuik) : 1 100 militaires.
- **Palestine** (Onust) : 155 militaires.
- **Géorgie** (Monug) : 109 militaires

La SFOR, stationnée en Bosnie (19 000 soldats) est une force dirigée par l'OTAN sous mandat de l'ONU et non une mission de casques bleus à proprement parler.

Le tout-puissant premier ministre de Malaisie semble décidé à lâcher les rênes du pouvoir

Après avoir gouverné en autocrate depuis 1981, Mahathir Mohamad dramatise sa sortie en jetant le flou sur la passation du pouvoir et en critiquant le rôle des Malais, l'ethnie dominante du pays

KUALA LUMPUR
correspondance

Une semaine a passé après le choc provoqué par l'offre de démission du premier ministre malaisien, Mahathir Mohamad, et tout indique qu'il ne s'agit pas d'un coup de bluff. Après vingt et un ans d'un règne quasi incontesté à la tête du pays, le vieux dirigeant a surpris son monde en annonçant, dans un discours, le 22 juin, ses adieux à la vie politique. Puis Mahathir Mohamad n'est plus apparu en public et s'est envolé vers des vacances européennes, laissant fuser les hypothèses.

Dans une Malaisie où l'opinion la plus répandue était que le premier ministre mourrait aux commandes du pays, l'épisode marque pourtant le début de la fin de l'époque Mahathir. A la demande du conseil suprême de son parti, l'UMNO, au pouvoir depuis l'indépendance de 1957, le premier ministre a certes accepté de reporter son départ à octobre 2003. Mais, vendredi 28 juin, l'UMNO a indiqué que les prochaines élections se tiendront bien en 2004, excluant l'éventualité d'un scrutin anticipé et la possibilité d'une campagne électorale dirigée par Mahathir Mohamad. Dimanche 30 juin, le fils de ce dernier, Mokhzani, a confirmé la sincérité des adieux de son père. *« Je suis désolé d'avoir placé le parti au-dessus de ma famille »*, aurait-il confié, selon les propos rapportés par son fils.

Personne ne s'attendait au départ d'un homme qui a dirigé le pays d'une main de fer, tout en se construisant une stature de dirigeant dans le monde islamique, le mouvement des non-alignés ou les enceintes régionales (APEC, Asean). M. Mahathir symbolise aussi tout ce qui fait l'envie des pays voisins ou frères : la modernité, le développement économique et la stabilité politique de la Malaisie, fût-ce au prix de l'emprisonnement des opposants. Autant dire que les adieux du 22 juin, lors d'un congrès de l'UMNO, secouent encore la région.

FÉDÉRATION DE MALAISIE

Caractéristiques	
Chef de l'Etat	Syed Sirajuddin
Premier ministre	Mahathir Mohamad
Superficie	330 000 km²
Capitale	Kuala Lumpur
Population	22,7 millions
Espérance de vie	73 ans
Langues	Malais, anglais
Ethnies	Malaisiens, Chinois, Indiens
Religions	Musulmans, bouddhistes, hindouistes

Economie 1996

PNB 2001 (volume)	76,9 milliards de $
Croissance 2001	1 à 2 %
Monnaie	Ringgit (1 ringitt =0,26 euro)

VOLÉE DE BOIS VERT

Le premier ministre et président du parti avait commencé par envoyer une volée de bois vert sur l'un de ses thèmes devenus récurrents depuis quelque temps : les Malais forment une bande de *« faibles, de pauvres et d'arriérés »* qui feraient mieux de *« s'inspirer des Chinois »* plutôt que de *« réclamer sans cesse au gouvernement de nouvelles béquilles pour tenir debout »*. Pris par les sanglots, il avait ensuite provoqué la panique en annonçant qu'il démissionnait de la présidence du parti.

Vraie ou fausse sortie ? Certains membres de l'opposition, proches de l'ancien vice-premier ministre Anwar Ibrahim, en prison depuis quatre ans, pensent plutôt à une vaste farce préméditée pour se rallier les sympathies de l'électorat. Il n'y a, en tout cas, rien d'anormal à ce qu'un homme de 76 ans aspire à une vie privée confisquée par quarante ans de politique. *« Cela a déjà beaucoup trop duré »*, a-t-il murmuré dans sa crise de larmes. On nous affirme par ailleurs que M. Mahathir a été pressenti pour diriger l'Organisation de la conférence islamique (OCI). Le calendrier de son départ – une sorte d'intérim devrait être assuré par le vice-premier ministre, Abdullah Ahmad Badawi, jusqu'à la fin de 2003 – coïncide d'ailleurs avec la tenue de la conférence de l'OCI prévue, en octobre 2003, à Kuala Lumpur.

La lassitude de l'homme d'Etat est aussi éclairée par les propos désabusés qu'il a tenus, le 20 juin, en estimant avoir *« échoué dans sa tentative de changer les Malais »*. Ceux-ci comptent pour 65 % des 23 millions de Malaisiens, les Chinois représentant 26 % et les Indiens 7 %. En somme, il aurait souhaité que les Malais, avantagés depuis trente ans par la Nouvelle Politique économique (discrimination positive dans les universités et dans le monde des affaires) fassent bon usage de ces privilèges et s'en émancipent d'eux-mêmes.

SILENCE PERSISTANT

Ces vifs reproches à l'égard de l'ethnie dominante laissent pourtant songeur quand on sait que tous les gouvernements Mahathir depuis 1981 n'ont jamais remis en cause ces *« béquilles »*. Le paradoxe est d'autant plus fort que les Malais ayant le plus profité du système sont les proches du gouvernement, qu'il s'agisse d'hommes politiques ou d'entrepreneurs surnommés les *« cronies »* à travers le pays, où il est quasi impossible de conduire des affaires à haut niveau sans d'importantes connexions politiques.

Reste la question du calendrier. Si la démission annoncée est sincère, pourquoi les choses n'ont-elles pas été faites normalement, dans l'ordre et la sérénité, avec un gouvernement prévenu, une relève prévue, etc. ? Si M. Mahathir était pressé de partir au point de n'en avoir informé personne, pourquoi accepte-t-il à présent d'attendre dix-huit mois, avant de céder les rênes à son vice-premier ministre, Abdullah Ahmad Badawi, âgé de 62 ans et en poste à ses côtés depuis trois ans ? D'ailleurs, l'intéressé a déjà « gardé la maison » à de nombreuses reprises pendant les absences, parfois de plusieurs mois, de M. Mahathir.

Le scénario de passation de pouvoirs qui se dessine autour de la date d'octobre 2003 présente pour le premier ministre et son parti l'intérêt de contrôler jusqu'aux élections les luttes intestines qui ne vont pas manquer de se déclencher au sein de l'UMNO. Il s'agirait alors de garantir à Abdullah Ahmad Badawi la stabilité d'un mandat de premier ministre. Mais ce scénario n'est pas encore assuré, face au silence persistant de l'homme fort de Malaisie et à la difficulté, pour les Malaisiens, de penser l'après-Mahathir.

Florence de Changy

Séoul et Pyongyang se rejettent la responsabilité de l'incident naval du 29 juin en mer Jaune

L'affrontement a fait 4 morts côté sud-coréen

TOKYO
de notre correspondant

Incident ou provocation ? Les deux Corées s'accusent mutuellement d'être à l'origine de l'affrontement naval entre leurs patrouilleurs qui s'est produit, samedi 29 juin, en mer Jaune, à l'ouest de la péninsule. Du côté Sud, on dénombre quatre morts, un disparu et vingt-deux blessés et, chez les Nordistes, peut-être une trentaine de morts et de blessés, mais Pyongyang n'a annoncé aucun chiffre. Un patrouilleur sud-coréen a été coulé tandis que son homologue nord-coréen était remorqué alors qu'il était en flammes.

L'affrontement, qui s'est produit alors que les yeux du monde étaient tournés vers l'Asie du Nord-Est, où se concluait le Mondial, a provoqué une brusque tension dans la péninsule. Sur la frontière, les armées ont été placées en état d'alerte. Cet incident porte un coup à la politique d'ouverture en direction du Nord du président Kim Dae-jung, et risque de compromettre la reprise du dialogue entre les Etats-Unis et la République populaire démocratique de Corée (RPDC) où devait se rendre, à la mi-juillet, un émissaire de Washington. Les Etats-Unis – qui disposent de 37 000 hommes stationnés en Corée du Sud – et Séoul accusent la RPDC de provocation alors que celle-ci rejette sur le Sud la responsabilité des échanges de tirs. Selon l'agence de presse officielle nordiste KCNA, la Corée du Sud a *« voulu orchestrer un incident choquant au moment de la Coupe du monde pour en faire porter la responsabilité »* au Nord.

SÉPARATION MAL DÉFINIE

L'incident s'est produit dans une zone située à proximité de l'île de Yeongpyeong, où se prolonge en mer la ligne de démarcation entre les deux pays, sur le 38e parallèle. La séparation est mal définie sur les cartes. La RPDC demande son abolition, faisant valoir qu'elle a été décidée unilatéralement par le commandement des Nations unies après l'accord d'armistice de 1953. C'est d'ailleurs pourquoi Pyongyang a rejeté la proposition de pourparlers faite à la suite de l'incident par la commission d'armistice des Nations unies (responsable de la surveillance de l'application de celui-ci) en faisant valoir que cette question de relève pas de ses compétences. Au même endroit avait eu lieu, il y a trois ans, un affrontement similaire : un patrouilleur nord-coréen avait été coulé et quatre autres endommagés par la marine du Sud, faisant plusieurs dizaines de morts.

Cette zone est constamment le théâtre d'accrochages. Les bateaux de pêche des deux pays, escortés de navires de guerre, sont très proches les uns des autres. Selon la version du Sud, les Nord-Coréens, qui auraient franchi la limite de leurs eaux territoriales, ont répondu aux sommations de quitter la zone en ouvrant le feu. Un officier sud-coréen, qui se trouvait à bord du patrouilleur coulé, a déclaré à la télévision : *« Après les sommations d'usage, nous nous apprêtions à virer de bord, pensant qu'il s'agissait d'une violation habituelle de la ligne de démarcation, lorsque j'ai vu un éclair sur le pont du navire ennemi : quelques secondes plus tard, le nôtre était en feu. »* La bataille navale a duré une vingtaine de minutes. Les deux patrouilleurs nord-coréens escortaient une trentaine de bateaux de pêche.

Washington dénonce une « provocation »

Le département d'Etat américain a condamné, dimanche 30 juin, dans l'affrontement naval de la veille entre les deux Corées, une *« provocation »* de Pyongyang. *« Nous soutenons la position de notre allié* [sud-coréen] *contre cette provocation armée »,* a déclaré la porte-parole du département d'Etat, Brenda Greenberg. Samedi, le porte-parole de la Maison Blanche, Ari Fleischer, avait déclaré que les incidents navals entre les deux Corées étaient *« toujours un sujet de préoccupation »* et que les Etats-Unis *« surveillaient la situation ».* Le ministre sud-coréen de la défense doit discuter de l'incident avec le commandant en chef des forces américaines stationnées dans son pays, a-t-on annoncé à Séoul. – *(AFP, Reuters.)*

Les Nord-Coréens ont-ils voulu se venger de la « défaite » de 1999 ? Etaient-ils particulièrement agressifs en cette saison de pêche au crabe, une des rares sources de devises du pays ? Pyongyang pourrait avoir voulu gâcher l'atmosphère de fête pour la finale de la Coupe du monde, pour rappeler au monde que la péninsule reste une poudrière.

L'opposition sud-coréenne a vu dans l'incident une nouvelle preuve de la faillite de la politique d'ouverture en direction du Nord du président Kim Dae-jung. Le message de félicitations du président de la Fédération nord-coréenne de football, envoyé dimanche à son homologue du Sud, n'a pas désamorcé les spéculations. Reste que, si l'incident était voulu, on peut se demander ce que Pyongyang y gagne sinon d'avoir infligé une « douche froide » aux Coréens du Sud qui fêtaient les performances de leur équipe dans le Mondial.

Philippe Pons

www.undp.org/jobs/MDGs

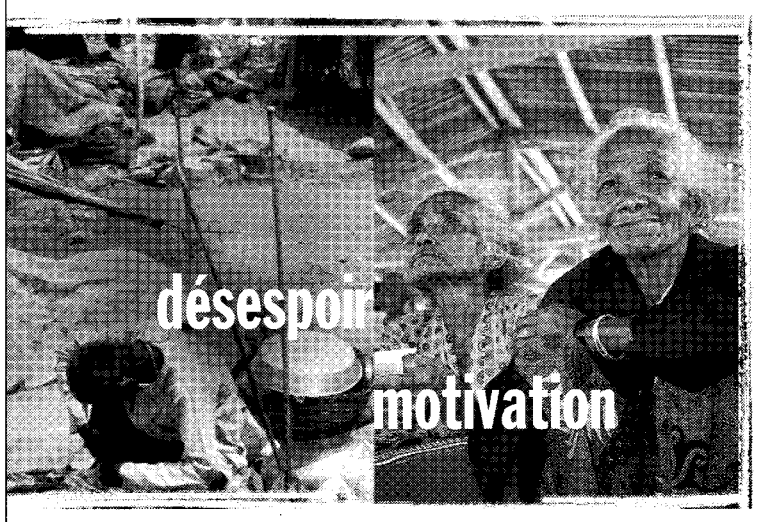

Les Nations Unies cherchent un Directeur/ une Directrice pour la Campagne du Millénaire, une initiative mondiale visant à promouvoir les Objectifs de développement pour le Millénaire et à mettre en place des coalitions pour leur réalisation dans tous les pays développés et en développement.

En adoptant les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) au Sommet du Millénaire des Nations Unies, les dirigeants du monde entier ont prouvé l'importance qu'ils accordaient aux questions de développement. Ces mesures concrètes visent à réduire sensiblement d'ici à 2015, pauvreté, maladies, faim, analphabétisme, dégradation de l'environnement ou encore discrimination à l'égard des femmes.

La Campagne du Millénaire suscitera l'intérêt d'entreprises, associations, ou groupes d'élus qui, par leur influence ou leurs activités, peuvent concourir à la réalisation de ces Objectifs. Elle appuiera les campagnes déjà en cours et contribuera au lancement d'activités de grande envergure menées par des groupes dont les intérêts et les activités sont similaires aux ODM. La Campagne se poursuivra jusqu'en 2015 et comprendra des objectifs intermédiaires débouchant sur des résultats spécifiques qui montrent que des progrès tangibles ont été réalisés et contribuent à maintenir un effet d'entraînement.

Dans les pays développés, la Campagne du Millénaire visera essentiellement à sensibiliser le public sur : l'assistance au développement, les débouchés commerciaux, l'allégement de la dette, le transfert de technologies et d'autres formes d'assistance nécessaires à la réalisation des objectifs. Dans les pays en développement, la Campagne s'assurera du concours d'organisations dont les campagnes spécifiques influencent les orientations politiques et renforcent les capacités locales.

Ayant une grande expérience du plaidoyer en faveur du développement,de la mise en place de coalitions entre divers groupes d'intérêts pour promouvoir le changement, le Directeur/la Directrice est conscient(e) des différents impératifs induits par cette mission. Il/elle aura sa propre vision de la stratégie à appliquer dans la Campagne mondiale, mais laissera aussi leur autonomie aux campagnes nationales et locales qui seront menées en fonction des circonstances locales et sauront adapter les messages de la Campagne mondiale à leurs publics.

Pour de plus amples informations, visitez notre site ou contactez-nous par mail : initiative@undp.org. Le PNUD encourage tout particulièrement les candidatures des femmes des pays en développement.

Partenaires contre la pauvreté

pnud

Les Apaches, victimes oubliées des incendies d'Arizona

WHITERIVER (Arizona)
de notre envoyé spécial

« Priez pour la pluie. » Le long des routes de la réserve de Fort-Apache, des panneaux bricolés demandent tous la même chose : une aide providentielle du ciel. Loin des caméras de télévision et des centres de réfugiés visités par M. Bush, les Indiens sont sans doute les principales victimes du plus grand incendie de forêt de l'histoire de l'Arizona. Plus de la moitié des 180 000 hectares détruits se trouvent sur leurs terres. Les 1 500 Apaches obligés de fuir leurs maisons ont trouvé refuge dans des tentes et des baraques à Whiteriver, au centre de la réserve, où l'aide se fait toujours attendre.

La fragile économie de la tribu risque d'être détruite avec la forêt. Ses 13 500 membres, parmi lesquels 1 500 enfants, comptent parmi les habitants les plus démunis d'Arizona. La moitié des familles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de chômage serait de l'ordre de 60 %. Les maisons de bois auraient bien besoin de peinture et de réparations. Des épaves de voitures pourrissent dans les jardins.

En dépit de l'essor des casinos, l'exploitation forestière reste la première activité de la réserve. La Fort Apache Timber Company emploie 450 personnes, dont 300 ont été mises au chômage technique. *« La faillite de la société signifierait la disparition de 237 millions de dollars de revenus ; les casinos, eux, ont un chiffre d'affaires de 130 millions par an »*, précise Ben Nuvamsa, directeur du Bureau des affaires indiennes. Les surfaces brûlées représentent pour l'instant au moins douze années d'exploitation. *« Nous essayons de sauver ce qui peut encore l'être »*, reconnaît John Philbin, un forestier. *« Mais avec moins de la moitié de leur approvisionnement en bois, les scieries de la région ne pourront pas survivre longtemps et la Fort Apache Timber Company non plus. Il faudra un siècle pour que la forêt se reconstitue »*, ajoute-t-il. *« Nous souffrons, mais cela n'intéresse pas grand monde. Il n'y en a que pour la ville de Show Low... »*, enrage Dallas Massey, chef de la tribu. *« Même avant cela, nous avions tellement de problèmes de logement, d'infrastructures, d'éducation... »* Toutes les activités de la réserve sont menacées. Le principal casino, celui de Hon-Dah, se trouve à plus de 25 kilomètres des incendies, mais il est fermé depuis huit jours et devrait le rester encore un moment. Quant aux touristes qui pratiquaient le camping et la pêche, ils ne sont pas prêts de revenir.

LETTRES DE MENACE

Comme si cela n'était pas suffisant, des tensions sont apparues entre Indiens et Blancs, certains Blancs accusant les Apaches d'être responsables des incendies. Dallas Massey a reçu des lettres de menaces. Les deux feux, qui n'en font plus qu'un, ont commencé sur le territoire indien et sont d'origine humaine. Leurs auteurs ont été, depuis, identifiés. Le responsable du premier, le 18 juin, a été mis en examen, dimanche 30 juin. Il s'appelle Leonard Gregg et travaillait comme pompier intermittent au Bureau des affaires indiennes. Il aurait allumé l'incendie dans l'espoir de gagner un peu d'argent. Quant au second, il a été déclenché par une femme blanche de 31 ans résidant à Phoenix, Valinda Jo Elliott, perdue depuis trois jours dans les montagnes et qui, voyant un hélicoptère, a allumé un foyer, le 19 juin, pour attirer l'attention du pilote. Dallas Massey garde l'espoir. *« Les Apaches sont habitués à l'adversité. Nous prenons soin de la terre et elle prend soin de nous. Elle va se remettre. Elle deviendra plus forte et nous donnera plus de fruits et d'arbres. »*

Eric Leser

La « sale guerre » civile algérienne en procès devant le tribunal correctionnel de Paris

Le général Nezzar, ex-homme fort d'Alger, accuse de diffamation un ancien officier réfugié en France

ETRANGE PARADOXE : c'est à un tribunal français que va revenir le soin de trancher une querelle entre militaires algériens et, au-delà, d'éclairer un pan de l'histoire récente du pays. Et pas n'importe laquelle : celle qui a vu, en janvier 1992, l'interruption d'élections législatives que les islamistes étaient en passe de gagner haut la main.

On en connaît les conséquences. L'Algérie a sombré dans une guerre civile qui a fait 100 000 morts (l'estimation est du président Bouteflika) voire davantage, pour l'essentiel des civils. Dix ans après, la violence a nettement baissé mais elle est loin d'avoir disparu.

A l'origine du procès qui s'ouvre, lundi 1er juillet – en principe pour une semaine – devant la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, quelques phrases lâchées à la télévision française, en mai 2001, par un ancien officier, Habib Souaïdia. Les *« généraux »*, avait-il déclaré, *c'est eux les décideurs, c'est eux qui ont fait la guerre. C'est eux qui ont tué des milliers de gens pour rien du tout »*. *« C'est eux qui ont décidé d'arrêter le processus électoral, c'est eux les vrais responsables* [de la guerre civile] *»*, avait-il ajouté. Cette grille de lecture, qui exonère pour partie les islamistes, continue à diviser aujourd'hui la société algérienne en deux camps irréductibles, tout comme ceux qui, en France, s'intéressent au sort de l'Algérie.

Que cette prise de position débouche sur un procès qui s'annonce orageux tient également à la personnalité du plaignant et à celle du prévenu. Habib Souaïdia n'est pas n'importe qui. Militaire en rupture de ban, aujourd'hui réfugié politique en France, il est l'auteur d'un livre qui a fait scandale, à sa sortie, de part et d'autre de la Méditerranée. Dans *La Sale guerre* (Editions La Découverte), M. Souaïdia raconte avec précision comment, engagé volontaire en 1989, il a été témoin de tortures, d'exécutions sommaires et de massacres de civils dont il attribue clairement la paternité à l'armée.

D.R.

« Les généraux, c'est eux qui ont fait la guerre. C'est eux qui ont tué des milliers de gens »
HABIB SOUAÏDIA

C'était la première fois qu'un témoignage venu de l'intérieur de l'institution militaire mettait ainsi ouvertement en cause l'armée. D'où le succès du livre en librairie (85 000 exemplaires vendus toutes éditions confondues) et, en avril 2002, la condamnation de son auteur, réfugié politique en France, à 20 ans de prison par contumace par un tribunal algérien pour *« participation à une entreprise d'affaiblissement du moral de l'ANP* [Armée nationale populaire] *et de la sûreté de l'Etat »*.

Dans l'entretien accordé à la Cinquième chaîne (ce qui explique que le président de France Télévision, Marc Tessier, est cité à comparaître), Habib Souaïdia ne s'en était pas uniquement pris à l'institution militaire. Il avait eu des mots très durs à l'encontre de celui qui, par sa position, incarnait le régime lorsque l'Algérie a sombré dans la violence, le général Khaled Nezzar. M. Souaïdia l'accusait de crimes et le comparait aux généraux français Massu et Aussaresses.

Aujourd'hui à la retraite, Khaled Nezzar, ancien ministre de la défense nationale, a donc décidé de porter plainte pour diffamation. Sa démarche, a-t-il précisé, n'engage que sa personne *« même si l'enjeu concerne l'Algérie tout entière »*.

Et c'est ainsi qu'un tribunal français va devoir se pencher sur une période tumultueuse et dramatique de l'histoire récente de la jeune Algérie. *« Il s'agit du premier grand procès du régime militaire algérien »*, résume l'éditeur de *La Sale guerre*, François Gèze.

Les débats promettent d'être passionnés. De part et d'autre, les témoins convoqués ont été des acteurs engagés et, pour certains, le sont encore. Défendu par Me Jean-René Farthouat, le général Nezzar a fait citer, entre autres personnalités, un ancien premier ministre, Sid Ahmed Ghozali, l'actuelle porte-parole du gouvernement, Khalida Messaoudi, le directeur de l'Observatoire des droits de l'homme, Rezzag Bara, une poignée d'universitaires (dont André Mandouze) et quelques journalistes.

Les témoins de la partie adversaire, dont Me William Bourdon et Me Antoine Comte assureront la défense, ne sont pas moins intéressants. Ont été sollicités les historiens Mohammed Harbi et Pierre Vidal-Naquet, la députée du Parlement européen Hélène Flautre, la sœur du chanteur kabyle assassiné Lounès Matoub, Malika Matoub, et surtout quatre militaires entrés en dissidence, dont deux appartiennent au MAOL, un mouvement d'officiers libres connu pour ses *« révélations »* diffusées sur Internet. Au total, pour les deux parties, pas moins de 38 témoins ont été cités.

La situation personnelle du général Nezzar n'est pas faite pour calmer les débats. En novembre 2001, sous le coup de plaintes pour *« tortures »* déposées par des familles de victimes, il avait dû quitter précipitamment la France où il se trouvait en visite privée. Un an plus tard, il était auditionné par la brigade criminelle et son affaire a fait l'objet d'un *« classement sans suite »*, selon son avocat. Mais une nouvelle plainte contre le général Nezzar a été déposée par six personnes, vendredi 28 juin, auprès du procureur de la République pour *« tortures et traitements cruels, inhumains et dégradants »*. A l'ouverture du procès, le statut de l'ancien ministre de la défense apparaît à nouveau incertain.

Jean-Pierre Tuquoi

En Côte d'Ivoire, l'opposant Ouattara recouvre sa nationalité

Son exclusion des élections, en 2000, avait entraîné des troubles qui avaient fait des centaines de morts

ABIDJAN
de notre correspondant

Manifestations de joie et mouvements de protestation : les réactions des habitants d'Abidjan après l'annonce, le samedi 29 juin, de la délivrance, par la justice, d'un certificat de nationalité à l'ancien premier ministre et président du Rassemblement des républicains (RDR, opposition), Alassane Ouattara, sont à l'image des passions contradictoires que ce dernier, accusé par ses adversaires d'être originaire du Burkina Faso voisin, suscite en Côte d'Ivoire. *« Le vendredi 28 juin 2002, par l'entremise de ses conseils, M. Alassane Ouattara a déposé à la justice, sa demande de certificat de nationalité. Nous avons le plaisir de vous informer que la justice a fait droit à cette demande et* [lui] *a délivré en conséquence son certificat de nationalité que nous avons l'honneur de vous présenter »*, ont déclaré les avocats de l'opposant lors d'un point de presse.

Après avoir acquis la reconnaissance de sa citoyenneté, Alassane Ouattara devra obtenir son éligibilité

Les polémiques autour de la nationalité – et donc de l'éligibilité – d'Alassane Ouattara, ancien directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI), sont au cœur de la crise politique et identitaire que connaît la Côte d'Ivoire depuis plusieurs années. Né en Côte d'Ivoire en 1942, Alassane Ouattara a passé une grande partie de son enfance et de son adolescence au Burkina Faso, pays où son père était chef traditionnel, d'où il est parti étudier, comme boursier, aux Etats-Unis, et qu'il a représenté dans certaines institutions. Suite à quoi il travailla pour le compte de la Côte d'Ivoire à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et fut, de 1990 à 1993, l'unique premier ministre du « père de la nation » Félix Houphouët-Boigny. Son exclusion des élections présidentielle et législatives d'octobre et décembre 2000 a entraîné des troubles politico-ethniques qui ont causé plusieurs centaines de morts.

Organisé par le chef de l'Etat Laurent Gbagbo pour tourner la page de la violence politique, le Forum pour la réconciliation nationale, qui s'est achevé en décembre 2001, a recommandé à la justice de délivrer un certificat de nationalité au président du RDR. Lors de son intervention finale, le président Gbagbo s'est montré favorable à cette disposition. Après avoir confié son dossier au facilitateur du dialogue inter-ivoirien, Seydou Diarra, qui n'a pas réussi à obtenir le précieux document, Alassane Ouattara s'est résolu à s'adresser en personne à la justice ivoirienne, qui le jour même, lui a répondu favorablement.

Ce nouvel épisode de « l'affaire Ouattara » survient dans un contexte politique particulier. La campagne en vue des élections pour les conseils généraux, le 7 juillet, crée une certaine tension. Des affrontements entre les militants du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI, ancien parti unique) et du Front populaire ivoirien (FPI, au pouvoir) d'une part, et ceux du RDR d'autre part ont causé cinq morts, à Daloa, dans le centre-ouest du pays. Une polémique sur les pièces d'identité nécessaires pour voter divise également les partis politiques et la Commission électorale indépendante.

Pour cette raison, certains observateurs ont interprété la délivrance du certificat de nationalité à Alassane Ouattara comme une tentative de décrisper le climat politique. Gêné, le ministre de l'intérieur, Emile Boga Doudou a, au cours d'une déclaration télévisée, tenu à démentir cette version et à s'en tenir au credo de l'indépendance de la justice, cher au chef de l'Etat. *« Le gouvernement n'était pas au courant, et n'avait pas à être au courant »* de la délivrance du certificat de nationalité d'Alassane Ouattara, a-t-il dit. *« C'est une procédure qui relève exclusivement de la justice. Le gouvernement a eu l'information en même temps que la population et en prend acte »*, a-t-il précisé. Derrière ce refus d'assumer cet « acte administratif », le pouvoir d'Abidjan tente de calmer la colère prévisible des tenants du mot d'ordre « TSO » (Tout sauf Ouattara), qui se recrutent tant au sein du parti actuellement au pouvoir que parmi les sympathisants de l'ancienne formation au pouvoir. Les militants du RDR ont programmé pour le 9 juillet une marche de protestation dont on craignait qu'elle dégénère.

L'affaire Ouattara n'en est pas terminée pour autant. Après avoir acquis la reconnaissance de sa citoyenneté, l'opposant devra obtenir son éligibilité, laquelle passe par une réforme constitutionnelle, l'article 35 de la loi fondamentale, disposant que tout candidat à la présidentielle ne doit jamais s'être *« prévalu d'une autre nationalité »*. Le président Laurent Gbagbo a déjà averti qu'il ne soumettrait pas la Constitution à révision. La formation d'Alassane Ouattara, absente de l'Assemblée nationale – elle avait boycotté les élections législatives –, ne peut prendre l'initiative d'une réforme constitutionnelle. Elle tentera de faire valoir ses vues lors d'un colloque sur la Constitution ivoirienne, proposé par le chef de l'Etat et retenu par le Forum de la réconciliation nationale, et qui est prévu pour le dernier trimestre de 2002.

Théophile Kouamouo

M. Berlusconi refuse la démission du ministre de l'intérieur

ROME. La publication des lettres de Marco Biagi, assassiné le 19 mars à Bologne, a conduit le ministre de l'intérieur, Claudio Scajola, à donner sa démission. Ces messages, envoyés à plusieurs personnalités politiques, réclamaient une escorte de protection qui fut alors refusée. Interrogé, samedi 29 juin, par des journalistes de deux quotidiens italiens à Chypre où il se trouvait en mission, le ministre a qualifié le professeur Biagi de *« casse-couilles qui voulait voir renouveler son contrat de consultant »*, propos qui ont déclenché la colère, y compris dans les rangs du gouvernement. Le ministre du travail, Roberto Maroni, dont la victime avait été le conseiller, a aussitôt exigé des excuses envers la famille Biagi. Mais Silvio Berlusconi, le chef du gouvernement, jugeant *« le moment grave »*, a refusé la démission de Claudio Scajola, à qui il a renouvelé sa confiance. – *(Corresp.)*

Pays basque : Batasuna menacée par une nouvelle loi antiterroriste

MADRID. Adoptée au Sénat la semaine dernière, la loi sur les partis destinée à interdire la coalition indépendantiste Batasuna, « vitrine politique » de l'ETA, est entrée en vigueur, samedi 29 juin, au lendemain de sa parution au *Journal officiel*. Cette loi prévoit qu'il reviendra au Tribunal suprême d'interdire, à la demande du gouvernement ou à celle de 50 députés ou de 50 sénateurs, tout parti politique qui viserait à *« détériorer ou détruire le régime de libertés et le système démocratique »*, notamment par un soutien *« actif ou passif au terrorisme »*. Selon le ministre de la justice, Angel Acebes, le gouvernement attendra que *« Batasuna viole la loi de façon réitéré et grave »* pour réclamer son interdiction. Cette nouvelle loi entre en vigueur dans un climat particulièrement tendu : l'ETA a commis cinq attentats durant le sommet européen de Séville, fin juin. – *(Corresp.)*

Le consul de Chine a été assassiné dans la capitale kirghize

BICHKEK. Le consul de Chine a été assassiné, samedi 29 juin, dans la capitale du Kirghizstan, dans un attentat qui pourrait être lié à des séparatistes musulmans ouigours de la province chinoise du Xinjiang, a indiqué dimanche un responsable kirghiz. Le diplomate et son chauffeur ont été tués par balles dans le centre de Bichkek par deux jeunes gens armés de pistolets qui ont pris la fuite à bord d'un autre véhicule, selon le ministère kirghiz de l'intérieur. *« Nous n'excluons pas que des séparatistes ouigours aient voulu attirer l'attention sur eux de nouveau de cette manière »*, a ajouté un porte-parole du ministère. Situé à l'extrémité occidentale de la Chine, aux confins du Kazakhstan et du Kirghizstan, le Xinjiang connaît depuis une dizaine d'années une forte tension entre la majorité musulmane (principalement des Ouigours turcophones) et les Hans (38 % de la population). – *(AFP.)*

Ordination de femmes prêtres par un archevêque dissident à Munich

PASSAU. Sept femmes – allemandes, autrichiennes et américaines – ont été ordonnées prêtres, samedi 29 juin à Passau, dans le sud-est de l'Allemagne, proche de la frontière autrichienne, par Romulo Braschi, « archevêque » argentin d'une Eglise catholique dissidente, l'Eglise apostolique Jésus Rey. La conférence des évêques d'Autriche a immédiatement réagi, déclarant *« non valables »* ces ordinations. La cérémonie a eu lieu en présence de trois cents personnes sur un bateau-mouche amarré sur le Danube, à Passau. Romulo Braschi, ancien prêtre catholique, avait été « ordonné » évêque en 1998 à Munich avec le titre d'*« archevêque de Munich, Zurich, Buenos Aires et San Salvador de Bahia »* par Mgr Roberto Garrido Padin, évêque de l'Eglise catholique-apostolique du Brésil. L'évêque autrichien Kurt Krenn, de Sankt-Pölten, a annoncé qu'il s'agissait là d'un *« acte schismatique »*. L'archevêché de Munich a dénoncé *« un spectacle de secte »*. Les sept femmes, dont plusieurs sont docteurs en théologie, ont été formées dans un séminaire de Linz, en Autriche.

FRANCE

LA GAUCHE

François Hollande a appelé, samedi 29 juin, les socialistes à retrouver *« du sens, de la perspective, de l'intelligence collective, une* **LIGNE D'HORIZON** *»*. Après deux semaines marquées par des dissensions concernant la place de **LAURENT FABIUS** dans la hiérarchie du parti, ce conseil national a vu la naissance d'un certain consensus. Le premier secrétaire du PS a déclaré que le Parti socialiste était *« plus que jamais la force motrice »* de la gauche à reconstruire. Laurent Fabius, devenu numéro 2, a réclamé, de son côté, *« un débat large et sans* **DÉBALLAGE** *»*. Henri Emmanuelli a dénoncé quant à lui ces *« vastes rassemblements invertébrés »*. Chez les Verts, la **BATAILLE DE SUCCESSION** de Dominique Voynet s'annonce acharnée. De leur côté, les communistes continuent d'analyser les causes de leur échec.

La crise retardée, le Parti socialiste s'attaque à sa « reconstruction »

François Hollande est parvenu à désamorcer la crise au PS, née du débat sur la place de Laurent Fabius dans la hiérarchie du parti. Samedi 29 juin, lors du conseil national, seuls Henri Emmanuelli et ses amis ont décidé de ne plus participer au secrétariat

APRÈS dix jours de psychodrame et de combats d'« éléphants » sur la place de Laurent Fabius dans sa direction, le Parti socialiste devrait pouvoir se consacrer à sa *« reconstruction »* rendue nécessaire par ses deux lourdes défaites aux élections présidentielle et législatives. Samedi 29 juin lors d'un long conseil national, à la Cité des sciences de La Villette – sur le lieu où Michel Rocard avait été congédié le 19 juin 1994 mais dans une autre salle –, François Hollande, soulagé d'avoir mis fin à une crise qui avait miné son autorité, a souligné *« l'urgence pour la gauche de redonner du sens, de la perspective, de l'intelligence collective, bref une ligne d'horizon »*. Le premier secrétaire du PS, qui répondra, mercredi 3 juillet, à la déclaration de politique générale de Jean-Pierre Raffarin, a jugé que son parti, pourtant privé de députés *« dans 43 départements »*, était *« plus que jamais la force motrice »* de cette gauche à rebâtir.

La crise de direction ayant été réglée au préalable, les débats s'en sont trouvés apaisés. Devenu numéro deux du PS, à défaut d'en être porte-parole ou de présider le groupe de l'Assemblée nationale, M. Fabius, se plaçant au centre du parti, a réclamé *« un débat large sans déballage »*. L'ancien ministre de l'économie a souligné la dimension *« collective »* de la défaite de Lionel Jospin et a averti ses amis que *« la droite va changer les règles du jeu électoral et du jeu judiciaire »*. *« Un vrai travail d'artiste ! »*, a jugé le jospiniste Jean-Christophe Cambadélis.

Avec neuf entrées – M. Fabius, Dominique Strauss-Kahn, Daniel Vaillant, Manuel Valls, Kader Arif, Martine Lignières-Cassou, Claude Roiron, Marie-Noëlle Lienemann et Jean-Luc Mélenchon –, le secrétariat national passe de 39 à 44 membres. Marc Dolez, le premier secrétaire de la fédération du Nord, qui avait démissionné pour protester contre l'arrivée de M. Fabius, a décidé de ne pas revenir à la direction. *« Je continue à penser que ce n'est pas le signal qu'on doit envoyer aux militants »*, expliquait ce proche de Martine Aubry qui devrait être remplacé aux relations extérieures par M. Vaillant.

« RASSEMBLEMENTS INVERTÉBRÉS »

Après avoir menacé de la quitter si M. Fabius devenait porte-parole, Mme Aubry a choisi, elle, de rester, invitant les socialistes à montrer *« qu'on peut débattre sans se battre »*. Les amis d'Henri Emmanuelli ont confirmé leur décision de quitter le secrétariat national. A la tribune, le député des Landes a fustigé ces *« vastes rassemblements invertébrés qui font peut-être gagner du temps mais pas des électeurs »*. *« Non,* a martelé M. Emmanuelli, *ce n'est effectivement pas d'un congrès de Rennes* [où, en 1990, le PS s'était déchiré] *que nous avons besoin mais d'un congrès de Metz* [en 1979]*, c'est-à-dire un congrès d'orientation politique. »* Les « emmanuellistes », qui se sont démarqués en s'abstenant lors du vote unanime sur la direction, ont laissé leurs deux postes à la Gauche socialiste. Ils ont distribué une première contribution au débat. Intitulée *« pour le socialisme »*, elle plaide pour *« une mondialisation progressiste »* et s'achève en forme de réponse au livre de M. Strauss-Kahn *La Flamme et la cendre* (Grasset) : *« Oui, il faut à nouveau souffler sur la cendre. Non pour cracher sur la braise mais pour rallumer le feu. »*

L'autre minorité, la Gauche socialiste, s'est (temporairement) divisée lors d'un débat à la mi-journée où Julien Dray, partisan du maintien à la direction, a tenté de convaincre M. Mélenchon, adepte d'un retour dans l'opposition. Le recours à, selon la formule de Patrick Mennucci, un *« argument patriotique »* – *« quand le parti est réunifié on ne peut rester à l'écart »* – a été très critiqué par Pascale Le Neouannic. *« Ils ont fait un chantage à l'unité du courant,* se plaignait-elle. *Il n'y a pas eu de vote car ils étaient minoritaires ! »* M. Mélenchon s'est résigné à rejoindre, avec Mme Lienemann, M. Dray et Laurence Rossignol au secrétariat national, en se donnant la *« mission »* de *« convaincre cette masse de bourins »*... de la majorité du parti.

Au terme des débats, où s'agaçait Raymond Forni, ancien président de l'Assemblée nationale, *« tout le monde a parlé de la base mais personne ne l'a consultée »*, M. Hollande s'est félicité de l'épilogue, en affichant sa volonté d'*« avoir une démarche de liberté, de débat, et de rassemblement de tous »*. A l'initiative de Michèle Sabban, première secrétaire du Val-de-Marne, proche de M. Strauss-Kahn, 63 « patrons » de fédérations (sur 102) avaient signé une pétition *« stop au psychodrame »*. Le rapport sur la préparation du congrès, dont la phase de débats décentralisés à partir de septembre se terminerait par ce que M. Hollande a appelé des *« états généraux »*, a été adopté à l'unanimité du conseil national. Le congrès aura lieu fin mars ou fin avril 2003 et sera, a assuré le premier secrétaire, dissocié de la désignation, en septembre 2003, des candidats aux élections régionales et européennes de 2004.

La *« commission de préparation du congrès »*, présidée par M. Hollande, secondé par François Rebsamen et Alain Claeys, comprendra toutes les sensibilités, avec 20 premiers fédéraux et 20 personnalités. Parmi ces dernières figurent six anciens ministres – Claude Bartolone, Jean Glavany, Elisabeth Guigou, Marylise Lebranchu, Pierre Moscovici et Alain Richard –, des élus locaux, comme Michel Destot, maire de Grenoble, Jean Germain, maire de Tours, Daniel Percheron, président du conseil régional du Nord - Pas-de-Calais, et encore M. Cambadélis, l'artisan de l'ex-gauche plurielle. La tâche s'annonce toutefois difficile. Comme d'autres orateurs, M. Hollande a insisté, dans l'analyse de la défaite, sur *« le décrochage avec les catégories populaires »*, en affirmant que *« la droite a fait de la dépolitisation l'instrument de sa victoire »*. Mais, a-t-il prévenu, *« il ne s'agit pas simplement d'attendre les fautes de nos adversaires pour revenir aux responsabilités »*.

Michel Noblecourt

MOUSSE / MAXPPP

Le nouveau numéro deux, Laurent Fabius, et le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, très détendus, lors du conseil national du PS, qui s'est tenu, samedi 29 juin, à la Cité des sciences de La Villette, à Paris.

A la recherche d'un 5e groupe à l'Assemblée nationale

ROGER-GÉRARD Schwartzenberg (PRG, Val-de-Marne), décrit assez cruellement ses efforts quotidiens, depuis la mi-juin, pour parvenir à constituer un groupe parlementaire avec les rescapés de la gauche plurielle – hormis le PCF qui a franchi à l'arraché la barre des vingt députés et le PS qui n'a jamais eu besoin de personne. « *Cela consiste à appeler des gens que je ne connais pas, pour leur parler d'un groupe qui n'existe pas* », a-t-il raconté aux radicaux de gauche, réunis en convention nationale, samedi 29 juin. C'est ainsi, a-t-il ajouté, que « *le virtuel devient potentiel et le potentiel, réel !* ».

Les radicaux ont ri poliment, mais ont bien compris que les espoirs de réussir ce joli coup symbolique s'amenuisaient. L'examen de la proposition de résolution destinée à abaisser de 20 à 15 députés – le seuil nécessaire à la constitution d'un groupe – a été repoussé à octobre par la conférence des présidents de l'Assemblée nationale.

PORTE FERMÉE

La droite semble ainsi différer la décision, mais elle a d'ores et déjà fermé la porte. Elle ne trouve aucun intérêt à faire ce cadeau à la gauche, craignant de faciliter des dissidences dans son propre camp : quinze députés de l'UMP ne pourraient-ils pas être tentés de prendre l'air dans quelques mois ? De plus, alors qu'elle détient une majorité écrasante à l'Assemblée, la droite serait pénalisée par la constitution de trois groupes de gauche dans les grands débats. Chacun a droit, en effet, à cette occasion, quel que soit le nombre de ses membres, à vingt minutes d'intervention. L'UMP et l'UDF parleraient alors quarante minutes, tandis que la gauche s'exprimerait pendant une heure !

M. Schwartzenberg s'est beaucoup entretenu avec Jacques Barrot, président du groupe UMP, avec Jean-Louis Debré, le président de l'Assemblée nationale, dont il a dirigé la thèse sur... les idées constitutionnelles du général de Gaulle, et même, susurrent les radicaux, avec Jérôme Monod, le conseiller de Jacques Chirac, qu'il connaît depuis vingt ans et qu'il a fréquenté au cercle de réflexion Le Siècle. Il nie vigoureusement ce dernier contact, mais le résultat est le même : aucun ne s'est laissé fléchir. Repousser la décision à octobre, au prétexte que le Conseil constitutionnel dispose d'un délai de trente jours pour examiner cette modification du règlement et que la session sera terminée avant, est « *un argument de mauvaise foi* », observe M. Schwartzenberg. Les présidents auraient pu déclarer la procédure d'urgence et le Conseil constitutionnel statuer en huit jours, plaide-t-il en bon juriste.

« *C'est la disparition des chevénementistes qui nous a plantés !* », s'exclame plus crûment le président du PRG, Jean-Michel Baylet. Il est vrai que le chevénementiste provisoire Emile Zuccarelli est rentré sagement dans les rangs radicaux, tandis que le vrai chevénementiste Jacques Desallangre a intégré ceux du groupe PCF. Quant à Maxime Gremetz, qui figure aux non-inscrits au *Journal officiel,* et qui avait envisagé de rejoindre la « cinquième colonne » de M. Schwartzenberg, il a changé d'avis vendredi 28 juin ! Et retrouvé les bancs communistes. Les radicaux, les Verts, Simon Renucci, député de Corse-du-Sud et quelques députés d'outre-mer ne sont toujours que 17. Groupe virtuel, putatif, éventuel, mais pas encore réel.

Béatrice Gurrey

Chez les Verts, la succession de Mme Voynet est ouverte

QUI VEUT être calife à la place du calife ? La défaite personnelle de Dominique Voynet aux législatives, son bilan mitigé à la tête du ministère de l'environnement, ses hésitations affichées quant à son avenir personnel (*Le Monde* daté 30 juin-1er juillet) provoquent, dans un contexte général de défaite de la gauche, une bousculade attendue chez les Verts pour prendre la place de la secrétaire nationale.

Samedi 30 juin et dimanche 1er juillet, les prétendants ont affiché leurs ambitions. Jean Desessard, secrétaire national adjoint aux élections, a ouvert le feu, vendredi soir, au cours d'une réunion du courant Dynamiques vertes, fondé en mai 2000 par Guy Hascoët et Noël Mamère. *« Hascoët n'ira pas Bègles »*, où se tient, le 6 juillet, une réunion de la majorité voynétiste et des partisans de Noël Mamère, a annoncé triomphalement M. Desessard, signifiant par là que l'ancien secrétaire d'Etat restait de son côté. Il a été démenti une demi-heure plus tard par un proche de M. Hascoët. Puis il a été mis en minorité par un proche de M. Mamère sur l'organisation du débat qui doit préluder au congrès du mois de décembre, où la nouvelle direction sera élue. Dimanche, M. Desessard a réuni son nouveau Réseau des écologistes Verts et européens (RÉVE), qui veut lancer un référendum interne sur la modification des statuts des Verts. *« Je suis candidat au secrétariat national dans le sens où il y a une vraie rénovation des Verts à faire. Je suis candidat, mais il y en a d'autres »*, observe M. Desessard.

Lors du même week-end, Alain Lipietz, qui s'oppose désormais ouvertement à Mme Voynet, a réuni une centaine de personnes parmi lesquelles l'adjoint à la mairie de Paris Yves Contassot, le maire du 2e arrondissement, Jacques Boutault, la nouvelle députée de Paris Martine Billard et le député européen Didier-Claude Rod. Soit la gauche du parti. *« Nous voulons reconstruire une forte autonomie des Verts. Cela implique des discussions avec le PCF et la LCR pour ne pas être des petits par rapport au PS »*, déclare l'éphémère candidat à la présidentielle. *« Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités à la direction des Verts »*, ajoute-t-il.

SONGEUR ET FATIGUÉ

Du côté des amis de Noël Mamère, qui ne veut pas lui-même du secrétariat national comme il l'a toujours affirmé, les ambitions sont plus discrètes, mais tout aussi affûtées. Marie-Hélène Aubert, ex-députée battue en Eure-et-Loir, a reconnu dans *Libération* (daté 28 juin) qu'elle avait *« envie de s'investir »*. Francine Bavay, même si elle n'en dit rien, se verrait aussi à la tête des Verts. Là-haut dans le Nord, la sénatrice « Marie » Blandin semble avoir fait vœu de silence.

Les militants, eux, commencent à en avoir assez de voir leurs dirigeants s'étriper. Les représentants des groupes locaux, dénomination qui recouvre une grande diversité de statuts et de pratiques, étaient réunis pour la première fois à Paris, samedi, par Mme Voynet. La secrétaire nationale leur a dit qu'elle comptait beaucoup sur eux, tout en les alertant sur le décalage qui subsiste entre les idées défendues par les Verts et les attentes de la société.

Chacun est reparti songeur et quelque peu fatigué, même si la satisfaction de voir enfin se tenir cette réunion était assez partagée. *« Parfois, je pense qu'il faudrait nous payer pour être chez les Verts »*, observait une militante avant de partir en vacances.

B. G.

Mme Taubira acclamée par les militants du PRG

« Christiane, tu nous as fait honneur », affirme leur président, Jean-Michel Baylet

« CHRISTIANE, *j'ai le droit de t'embrasser ? »* C'est l'un des principaux opposants à la candidature de Christiane Taubira à la présidentielle, sous l'étiquette du Parti radical de gauche, qui se tend vers la joue brune. *« Oui, comme ça, je serai immunisée »,* répond du tac au tac la députée de Guyane. La scène se passe au matin de la convention nationale du PRG qui avait lieu, samedi 29 juin, à la Maison de la chimie, à Paris. L'après-midi, l'ancienne candidate monte à la tribune. Après trois quarts d'heure de lyrisme, la salle applaudit debout. Mme Taubira s'offre le luxe d'ironiser sur les fâcheux qui ne voulaient pas d'elle à la présidentielle, parce qu'elle n'était pas radicale de gauche. Et remercie tous ceux qui l'ont soutenue. Les fâcheux, essentiellement les parlementaires, se font tout petits. Les militants, eux, ne cessent de se féliciter d'avoir choisi cette femme pour les représenter, même si la gauche a perdu. Ses 2,3 % leur ont mis du baume au cœur.

L'ex-directeur de campagne de Mme Taubira, qui l'avait lâchée quand les sondages étaient au plus bas, a perdu sur toute la ligne. Patrice Lefeu, qui a, en outre, commis la faute de maintenir sa candidature législative à Paris, contre Martine Billard (PS-Verts) au mépris des avertissements de la fédération radicale de Paris, est en passe d'être exclu du parti. Jean-Bernard Bros, chef de file parisien, l'a en tout cas fait voter par son groupe.

Jean-Michel Baylet, qui avait discrètement soutenu le dissident, n'en souffle mot, tout à sa satisfaction de voir que l'opération Taubira a, finalement, si bien réussi à ses yeux. Le président du PRG la félicite de « *ne pas s'être trompée d'adversaire, comme d'autres* » et d'avoir « *toujours assumé et valorisé le bilan de la gauche* ». « *Bref, je te le dis, Christiane, tu nous as fait honneur.* »

Le voilà assuré de sa réélection au congrès, début novembre, à Toulouse. Même s'il feint de n'être pas sûr de se représenter. Il est moins optimiste sur le devenir de la gauche. « *Le PS reste hégémonique, les Verts n'en finissent pas de naître et le PC de mourir. La défaite est moindre qu'en 1993 mais les problèmes bien plus profonds* », dit-il. Pour l'heure, il propose à ses troupes la création d'une « Convention pour la VIe République », feignant d'ignorer que le député (PS) Arnaud Montebourg l'a déjà fait il y a plus d'un an.

B. G.

ISM
INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
www.ism-mba.edu
FULLY ACCREDITED*

*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec professeurs américains, compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 41 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur, avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.

Admissions : janvier, avril, octobre.

MBA — Multicultural in International Management
MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : Paris, New York, Tokyo

ieMBA — International Executive
MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, plus 120 heures en option, 10 ou 15 séminaires intensifs à Paris et 1 ou 2 mois à New York, ou séminaires bimensuels à Paris

DBA — DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent
■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs et spécialisés à Paris. 320 heures et thèse

Ph. D — PHILOSOPHY DOCTORATE
■ Pour titulaire d'un Doctorate of Business Administration ou équivalent
■ "Part-time" sur 24 mois : Séminaires individuels et thèse

e-LEARNING : TOUS PROGRAMMES

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : + 33 1 45 51 09 09 - Fax : + 33 1 45 51 09 08
e-mail : info@ism-mba.edu - http://www.ism-mba.edu
Programmes gérés à New York par ISM, USA
ISM

La direction du PCF veut engager des « actions » pour retarder les débats internes

Les refondateurs dénoncent cette tactique

LE PARTI communiste va-t-il chercher son salut dans l'activisme ? Marie-George Buffet devait profiter de la réunion du comité exécutif du PCF, lundi 1er juillet, pour donner le coup d'envoi *« aux initiatives concrètes »* décidées les 26 et 27 juin par la conférence nationale du parti, qui s'est tenue à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), et au premier rang desquelles doit figurer *« l'engagement des luttes immédiates qu'appellent les projets et la politique de la droite »*.

« C'est une règle d'or, commente un membre de l'exécutif national *: quand un parti est sonné, il ne faut surtout pas qu'il s'*asseye ; *alors on le fait marcher. » « Chez nous, l'action précède la réflexion »*, s'amuse un autre. Dans son intervention de clôture des travaux de la conférence, la secrétaire nationale du PCF avait insisté en ces termes : *« Il est important que nous terminions cette conférence sur des propositions d'action. »*

« MISE EN ACTION »

Pour la direction du Parti communiste, cette « mise en action » a plusieurs fonctions. Elle a d'abord une très claire fonction analgésique vis-à-vis des militants, qui risquent de trouver mince le bilan de la conférence nationale. Les grandes décisions – *« Les choix stratégiques, la conception du parti, le rôle des directions et leur élection »* – sont renvoyés à un congrès qui aura lieu, au plus tôt, dans huit mois.

La déception dans les rangs du « parti profond » peut s'avérer d'autant plus forte que les attentes formulées lors des multiples réunions de sections qui se sont tenues dès le lendemain du 21 avril étaient réelles. Le député de la Somme, Maxime Gremetz, a résumé cet état de fait par un paradoxe cruel, lors de la conférence nationale : *« Cette conférence,* a-t-il déclaré en substance, *a été conçue par la direction comme un antidote à un congrès. Et finalement,* a-t-il ironisé, *elle accouche d'un congrès au printemps 2003. »*

Outre les vertus fédératives de cette « mise en action » – *« la lutte contre la droite, faute de procéder à des débats de fond, c'est aujourd'hui le seul ciment »*, explique-t-on –, elle a pour autre mérite, vis-à-vis de l'extérieur cette fois, de montrer que le PCF n'est pas mort.

Enfin, elle permet à Mme Buffet de reprendre la main après une conférence dont le bilan est mitigé pour la secrétaire nationale. *« Elle a raté partiellement ce rendez-vous »*, estime Michel Deschamps, membre de l'exécutif du PCF et qui s'est battu aux côtés des refondateurs pour le lancement d'états généraux du communisme, repoussés par la direction. *« On a eu l'impression d'un appareil qui se serre les coudes, avec la* réconciliation *circonstancielle lors de la conférence entre huistes et Marie-George Buffet »*, explique-t-il.

A l'opposé du spectre politique interne du PCF, le député et maire de Vénissieux, André Gérin, ne dit pas autre chose. Dans un communiqué diffusé dès la clôture de la conférence nationale, il s'en est pris *« à la direction du PCF »*, accusée de vouloir *« garder à tout prix l'appareil, dans une lutte de places fratricide en circuit fermé »*, et a plaidé *« pour un congrès fondateur d'un PCF populaire et militant »*.

Reste que la « mise en action » reste d'être insuffisante pour éviter de trancher dans les débats sur la recomposition à gauche dans les huit mois à venir. Et là, de subtiles nuances sont apparues à la tête du PCF entre Robert Hue et Mme Buffet. Si le premier souhaite visiblement recréer, avec son Nouveau parti communiste, les conditions d'un dialogue privilégié avec le PS, la position de la secrétaire nationale n'est pas arrêtée. L'idée que le PCF participe d'une *« convergence des forces antilibérales »* a été évoquée par Patrick Cohen-Seat, un proche de Mme Buffet, lors d'un atelier. A la différence des refondateurs, a-t-il expliqué en substance, *« nous pensons qu'un détour est nécessaire par un large débat ». « Si cela se vérifie,* commente Roger Martelli, *cela voudrait dire que la seule différence entre nous et Mme Buffet est une question de timing. »* Si tel est le cas, il n'est pas sûr que l'unité à la tête du PCF y résistera.

Caroline Monnot

Le Forum « Toute la gauche » a du mal à mobiliser ses forces

LE FORUM « Toute la gauche » est fatigué. Près de cent personnes sont passées, dimanche 30 juin, au théâtre de la Main d'or, à Paris, pour tenter de repenser l'avenir de la gauche. Etait-ce le beau temps, la coupe du monde de football, l'approche des vacances, la cinquantaine fatiguée de nombreux participants, ou tout simplement la grande lassitude qui suit une défaite ? Tout le monde a fait part de son épuisement.

Cette initiative, lancée le 4 mai à la Mutualité (*Le Monde* du 7 mai), par les Verts, diverses revues intellectuelles, des refondateurs communistes, des membres de la Gauche socialiste ou des partisans d'Henri Emmanuelli à titre individuel et Act-Up, a du mal à trouver son souffle. Plus de mille personnes s'étaient pourtant retrouvées à la veille du second tour de la présidentielle, sur le thème « rassembler, ouvrir, changer, mobiliser la gauche ».

« Le problème de la gauche gouvernementale est qu'elle a prouvé sa renonciation à transformer la société. Il n'y avait pas de raison de voter pour elle à la présidentielle », a fait valoir Francine Bavay (Verts). Catherine Tricot, de la revue *Regards,* a avoué qu'elle était *« fatiguée, tellement fatiguée »*, avant de proposer sa vision de la reconstruction : *« Le PS a choisi le mode fermé. A nous de subvertir le cloisonnement entre les partis et la société. A nous d'être la boîte à idées des partis. »* Une idée qui n'a pas fait l'unanimité.

Elle a également proposé que Toute la gauche se mette en rapport avec d'autres appels lancés ces dernières semaines, comme « Une autre gauche est possible », signé notamment par les refondateurs communistes Michel Deschamps et Alain Bertho ou d'anciens trotskistes, mais aussi l'appel « Nous voulons autre chose », signé par des militants du PCF, des Verts ou d'Attac. Contenus, modes d'organisation, rapports entre partis et mouvement social, rien n'est réglé. Chacun des partis de la gauche institutionnelle reste empêtré dans ses problèmes internes de direction, amplifiés par la défaite, sans avoir commencé à clarifier ses positions idéologiques. De son côté, la gauche sociale reste allergique à toute forme de récupération.

« DISCUTER DES CONTENUS »

Les participants n'ont cependant pas voulu se séparer sans avoir pris quelques initiatives avant les vacances. Yann Moulié-Boutang, responsable de la revue *Multitudes,* a proposé l'idée d'une campagne sur l'insécurité sociale et les revenus minimum. Il a également suggéré que Toute la gauche se joigne plus officiellement au comité d'organisation du Forum social européen, qui se tient au mois de novembre à Florence, à la suite de celui de Porto-Alegre, les revues ayant déjà été sollicitées à titre individuel. *« Il faut discuter des contenus, de l'Europe sociale, de la question des mouvements de chômeurs ou des mouvements féministes »*, a plaidé M. Moulié-Boutang.

Devant une salle atone, Jérôme Martin, d'Act-Up, s'est désolé du *« semi-échec de l'après-midi »* et exprimé sa lassitude de *« devoir tout réexpliquer à chaque fois »*. L'inévitable trublion ne manquait cependant pas à l'appel. *« Il faut virer les dirigeants faillis dans tous les partis ! »*, s'est exclamé ce fauteur de troubles avant d'observer : *« Remarquez, vous vous en chargez bien vous-mêmes ! »*

B. G.

Les déçus du « chevènementisme » créent l'Association pour une gauche républicaine

Réunis à l'hôtel de ville de Lure, une soixantaine de militants ont lancé, samedi 29 juin, l'AGR. L'ex-député Jean-Pierre Michel et le maire de Saint-Nazaire, Joël Batteux, soutiennent cette initiative

LURE (Haute-Saône)
de notre envoyé spécial

Ils sont arrivés, samedi 29 juin, à 16 h 30 à l'hôtel de ville de Lure (Haute-Saône) sans tous se connaître. La plupart de Franche-Comté, quelques-uns de Bourgogne. La délégation de Lorraine, pourtant annoncée, s'est fait excuser au dernier moment. *« Mais elle nous a autorisés à la mentionner »*, s'est empressé de rassurer Jean-Loup Coly, adjoint au maire de Besançon, qui fut le secrétaire général du groupe RCV dans la précédente Assemblée nationale. Entassés à soixante dans une petite salle surchauffée, ils ont lu, discuté et finalement approuvé les statuts de leur parti politique tout neuf et de son association de financement : l'AGR ou Association pour une gauche républicaine.

Certains auraient préféré l'appeler « Mouvement ». Au terme d'un long débat sémantique, le mot a été écarté. Jugé trop proche, par beaucoup, de ce défunt Mouvement des citoyens qu'ils ont tant aimés. Les orphelins de Chevènement, désormais, ont une nouvelle maison. *« A partir du moment où nous avons décidé de ne plus le suivre, nous avons ressenti le besoin de nous regrouper pour ne pas demeurer isolés »*, a confié l'ex-député de Haute-Saône, Jean-Pierre Michel, maire de Héricourt et conseiller général. Et maintenant ? Soucieuse d'éviter toute *« attitude gauchiste ou groupusculaire »*, comme il fut dit à la tribune, l'autre mouvance républicaine va tenter de se faire connaître en se démarquant du Pôle *« ambigu »* du maire de Belfort. Si elle n'a été créée, à ce jour, que dans trois départements – le Doubs, la Côte-d'Or et la Haute-Saône –, d'autres militants déçus *« frappent déjà à la porte »*, a indiqué Eric Houlley, adjoint au maire de Lure, élu président du comité directeur de seize membres placé à la tête de l'AGR.

« DÉBOULONNER UN TOTEM »

Sont ainsi comptées comme réservoirs de troupes potentielles, pour s'être manifestées, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, l'Aisne, la Seine-et-Marne, les Alpes-Maritimes et les Yvelines. Et, surtout, la Loire-Atlantique. Car le maire de Saint-Nazaire, Joël Batteux, est prêt à se lancer dans l'aventure. *« Sa fédération MDC avait voté massivement pour l'ancrage à gauche du Pôle républicain »*, a rappelé M. Coly. Les samedi 24 et dimanche 25 août, l'AGR ira donc siéger, à son invitation, dans le port breton. *« Ce sera notre première université d'été »*, a commenté M. Michel, qui rêve d'en revenir avec un autre statut, celui d'une formation nationale.

En attendant, les langues se délient. *« Chevènement, par son positionnement, a brouillé le message »*, a déploré publiquement M. Houlley. *« Je ne suis pas là pour régler des comptes ou déboulonner un totem »*, a-t-il relativisé, plus tard, en aparté. *« Cette rupture, je la vis comme une blessure,* a pour sa part avoué M. Michel. *Je ne renie pas ce que j'ai fait avec lui. Je revoterais contre la guerre du Golfe et contre Maastricht aujourd'hui. Mais j'ai eu Chevènement au téléphone cette semaine et rien à faire : il s'est décrédibilisé, il est déconnecté de la réalité, mais il reste sur la même ligne ! Comme si ces législatives, où tout le monde a brûlé, Suchod, Sarre, Carassus, lui, moi, n'avaient jamais existé... »*

La campagne de la présidentielle, découvre-t-on ainsi, fut un cauchemar. M. Michel n'oubliera pas de sitôt le débat commun qu'on lui demanda d'animer à Dole, fief de Dominique Voynet, avec l'ex-UDF Michel Pinton. *« C'est un homme sympathique mais un fieffé réactionnaire,* s'est-il lamenté. *Quant à ce tango avec de Villiers, qui aurait sûrement rejoint le Pôle républicain si l'affaire avait été mieux menée, comment le faire admettre à des gens de gauche ? J'ai tout fait pour l'éviter, mais on ne m'a pas écouté. »*

L'AGR, en tout cas, se situera de façon claire dans le camp de la gauche. *« Obtenir 5 % de voix à l'élection présidentielle, c'était un échec, le reproduire aux législatives, avec un score moindre, c'est une erreur, une faute politique. Le dépassement du clivage droite-gauche, ça ne marche pas. Aujourd'hui, nous devons travailler tous ensemble pour ramener à la gauche les cinq millions d'électeurs qu'elle a perdus »*, a considéré Pierre Pertus, conseiller général de Côte-d'Or, exclu du Pôle républicain pour avoir soutenu un candidat socialiste dans sa circonscription contre la volonté de M. Chevènement. *« J'espère que le PS fera un signe aux autres composantes, afin d'aller vers une confédération ou des assises »*, a conclu M. Michel. La cotisation a été fixée à 10 euros.

Jean-Pierre Tenoux

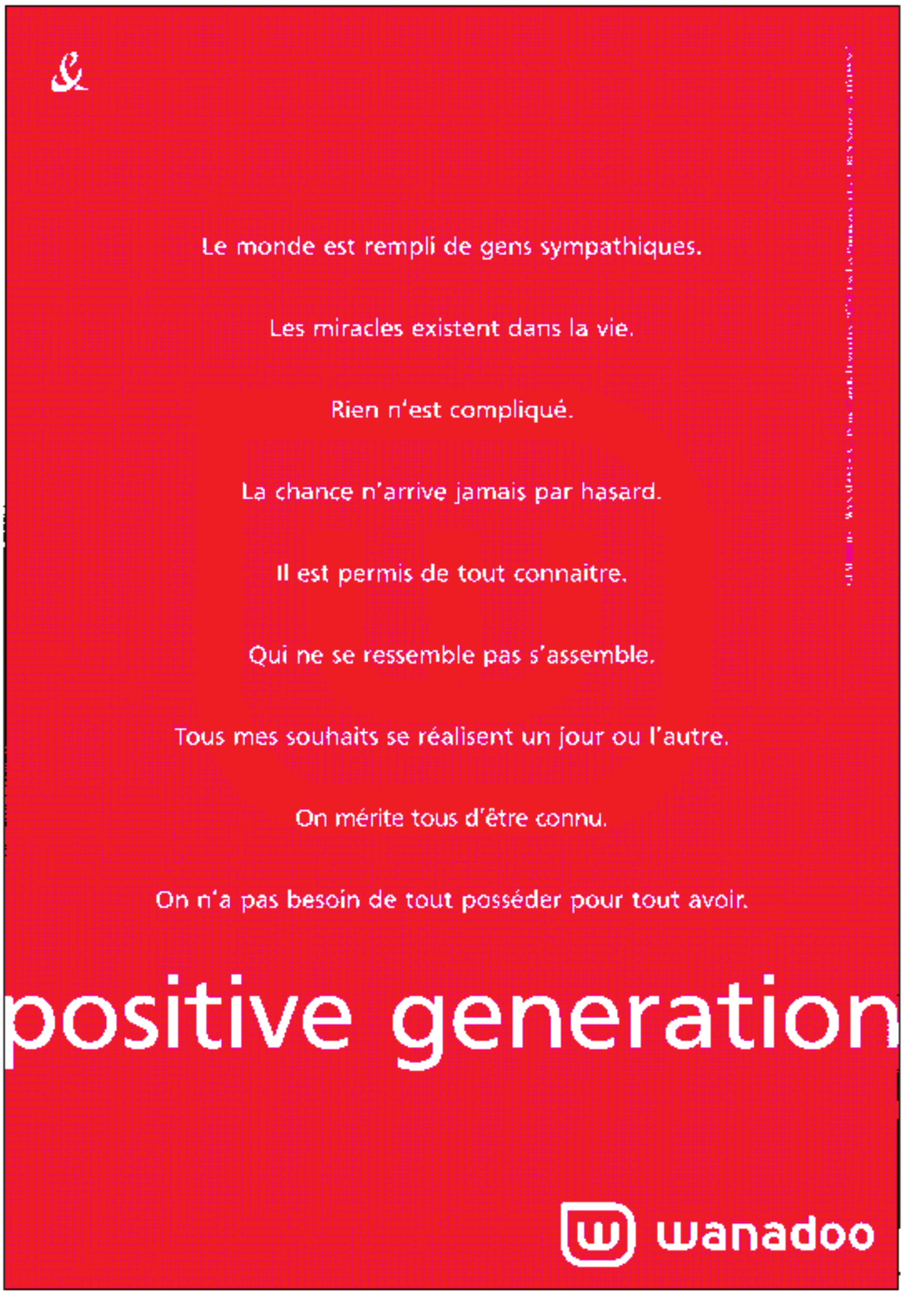

M. Chirac envisage une initiative pour soutenir le développement durable

A la conférence organisée sur ce thème, fin août, à Johannesburg, le président de la République veut apparaître comme l'un des promoteurs de cette politique. Lundi, à Rennes, Jean-Pierre Raffarin devait ouvrir les Journées françaises de préparation de ce sommet mondial

*« **MONSIEUR** le président, pourquoi êtes-vous venu parler de climat à La Haye en avion, et pas en train, qui pollue beaucoup moins ? – Eh bien, j'ai hésité à venir à bicyclette... »* Les journalistes rient. En ce 20 novembre 2000, lors de la Conférence internationale de La Haye sur le climat, Jacques Chirac a réussi une belle opération : se positionner à l'avant-garde des questions d'environnement en prononçant un discours très engagé, suscitant l'enthousiasme des écologistes présents (*Le Monde* du 22 novembre 2000).

Le président réélu continue aujourd'hui sur cette lancée : il entend faire du développement durable une dominante de l'action du gouvernement et marquer, lors du Sommet mondial du développement durable, qui se tiendra à Johannesburg fin août, l'engagement de la France. Le 12 juin, en conseil des ministres, il appelait *« l'ensemble des membres du gouvernement à la mobilisation »* pour faire du sommet un *« succès »*.

La présence du premier ministre Jean-Pierre Raffarin à Rennes, lundi 1er juillet, lors des Journées françaises de préparation du sommet, marque le lancement de cette mobilisation qui présente l'avantage d'être consensuelle. *« Le nouveau gouvernement s'intéresse beaucoup plus à la question que le précédent,* note un haut fonctionnaire, *et il est évident que le président veut faire un geste à Johannesburg. »*

Ce faisant, le gouvernement met en lumière un processus onusien passé jusque-là inaperçu : destiné à faire le bilan du Sommet de la Terre, qui s'était tenu dans l'enthousiasme à Rio de Janeiro en 1992, la réunion de Johannesburg se prépare difficilement. Les enjeux sont flous, les Etats peu mobilisés et la suite des attentats du 11 septembre a diminué la sensibilité de l'opinion publique mondiale à l'égard de l'environnement. Alors que, sur le plan politique, la conférence de Rio avait donné naissance à deux traités importants – la convention sur le climat et celle sur la biodiversité –, aucune négociation sur un traité de ce type n'est à l'ordre du jour de Johannesburg.

La prochaine conférence n'en sera pas moins un tournant. Ce sera le premier sommet de cette importance à se tenir en terre africaine. On y attend plus de 40 000 participants, dont une centaine de chefs d'Etat. Sur le fond, en plaçant le sommet sous le signe du *« développement durable »*, les Nations unies affirment la compatibilité entre le respect de l'environnement et le développement des pays pauvres, dans un contexte où tous les indicateurs montrent une dégradation de l'environnement de la planète. Défini en 1987 dans le rapport Bruntland, le développement durable a pour objectif de *« satisfaire les besoins actuels sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs propres besoins »*.

RÉTICENCE DES ETATS-UNIS

Le sommet de Johannesburg est présenté comme celui de la *« mise en œuvre »* des décisions de Rio de 1992 : il devrait être l'occasion de lancer des actions concrètes dans les domaines de l'eau et de l'énergie – deux domaines où les pays du Sud souffrent de manques criants –, et manifester l'engagement des entreprises dans un contexte où l'efficacité de l'action des gouvernements est décriée.

Si le développement durable est un thème apparemment consensuel, le terrain politique de Johannesburg est cependant semé d'embûches. Il se heurte d'abord à la réticence des Etats-Unis, modérément intéressés par l'événement : la Maison Blanche n'a pas indiqué que le président Georges Bush se rendrait à Johannesburg. Ensuite, les pays développés tendent à penser que leur engagement à l'égard des pays du Sud a été clairement posé lors des conférences de Doha, en novembre 2001, qui a engagé un nouveau cycle de libéralisation des échanges, et de Monterrey, en mars 2002, où ils se sont engagés à augmenter leur aide au développement. C'est ce qu'a rappelé le Conseil européen de Séville, le 22 juin. Or nombre de pays du Sud attendent de nouveaux engagements à Johannesburg, par exemple une augmentation des moyens du Fonds pour l'environnement mondial. L'enthousiasme européen pour Johannesburg est pour l'instant faible, et une des tâches que s'est fixées Jacques Chirac est de mobiliser les Quinze.

Il reste à savoir ce qu'ils pourront mettre sur la table. La France pourrait-elle lancer une initiative marquante, telle que la création d'un fonds pour l'eau dans le tiers-monde, financé par un prélèvement d'un centime d'euro sur chaque mètre cube d'eau consommée dans les pays riches ? Les promoteurs de cette belle idée devront d'abord convaincre Bercy, peu favorable à tout ce qui s'apparenterait à un impôt nouveau. Si l'appel du gouvernement à la mobilisation pour le développement durable doit dépasser les effets de communication, il faudra passer par des actes politiques réels.

Car l'engagement dans le développement durable ne concerne pas seulement les pays du Sud, mais aussi les pays riches. Et un des aspects les plus intéressants de ce qui se prépare à Johannesburg sera l'affirmation de la nécessité de changer *« les modes de consommation et de production »*. Comme l'explique le député européen Vert Alain Lipietz dans le numéro d'*Alternatives économiques* du mois de mai, *« toute croissance soutenable du bien-être implique une décroissance de la consommation par tête en énergie et en matière première »*.

En s'affichant en faveur du développement durable, le gouvernement de M. Raffarin prend le risque d'être pris au mot : comment chercher la décroissance matérielle quand on espère un taux de croissance de 3 % en 2003 ? Et quand Mme Bachelot, qui s'affirme *« militante des économies d'énergie »* (*Le Monde* du 6 juin), mettra-t-elle son militantisme en œuvre ?

Hervé Kempf

WITT/SIPA

Jean-Pierre Raffarin et la secrétaire d'Etat au développement durable, Tokia Saïfi, le 22 mai à Matignon. Le premier ministre, devait défendre, les 1er et le 2 juillet, aux Assises du développement durable, à Rennes, le rôle d'impulsion de la France « dans un monde où la course à l'intérêt rend certains aveugles et dangereux ».

« Le plus grave » des problèmes, selon le premier ministre

LORS de l'intervention qu'il devait prononcer à Rennes, lundi 1er juillet, en ouverture des journées nationales du développement durable, le premier ministre devait souligner d'emblée que cette question est *« probablement »* le problème *« le plus grave »* auquel nous sommes confrontés, *« parce qu'il met en cause notre terre-patrie »*. Notant qu'il s'agit d'une *« vraie urgence »*, M. Raffarin devait affirmer que *« la France doit jouer son rôle d'impulsion dans un monde où la course à l'intérêt rend certains aveugles et dangereux »*.

Le premier ministre devait, à ce titre, annoncer la présence de Jacques Chirac lors du sommet de Johannesburg, qui doit être, selon lui, *« historique »*, en dépit d'un *« processus préparatoire difficile »*, dont il juge le résultat *« décevant »*. *« Nous irons à Johannesburg lucides, mais déterminés »*, devait indiquer M. Raffarin.

Après avoir rappelé que *« chacun est concerné »* par les enjeux du futur sommet, le premier ministre devait mettre en garde les Etats-Unis, qui *« ne doivent pas pouvoir s'échapper à leur bon gré des contraintes internationales »*. *« Les Etats-Unis, l'Europe et la France doivent s'intéresser au monde, alors même que chacun est tenté de ne s'intéresser qu'à soi-même »*, devait insister M. Raffarin, qui souhaite que la France affirme son *« modèle »*, en mettant en évidence *« ce qui, dans l'environnement, relève d'un bien public, d'un patrimoine commun, d'une rente indispensable et partagée »*. Notant que la France souhaite *« se tourner en priorité »* vers les pays de l'Afrique subsaharienne et ceux de la Méditerranée, M. Raffarin devait notamment afficher le soutien du gouvernement au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad).

« ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT »

Evoquant les *« devoirs des pays riches »*, il devait citer la modification des *« modes de production et de consommation »*, ainsi que la promotion de *« l'éco-efficacité en consommant moins de ressources naturelles »*.

Rappelant la création, au sein de son équipe, d'un ministère de l'écologie et du développement durable, M. Raffarin devait évoquer de premières initiatives prises par son gouvernement, comme *« le projet de charte de l'environnement »*, qui doit faire l'objet d'une consultation à l'automne, ainsi que *« la mise en place d'une éducation à l'environnement dans le cadre d'une éducation civique rénovée »*.

Le premier ministre devait également insister sur le soutien apporté par son gouvernement à la *« mobilisation »* des ONG dans la perspective du sommet de Johannesburg. En conclusion, M. Raffarin devait affirmer que la préparation de ce sommet est *« une façon constructive de regarder la mondialisation, de ne pas lui tourner le dos, mais de ne pas s'y soumettre non plus »*.

J.-B. de M.

Tokia Saïfi, secrétaire d'Etat au développement durable

« Le tout-libéral n'est sans doute pas la solution »

Le Sommet mondial pour le développement durable se tient fin août à Johannesburg, dix ans après un sommet de Rio marqué par l'enthousiasme et la créativité. Il n'en va manifestement pas de même pour Johannesburg...

Rio avait instauré des conventions, posé des principes, émis des déclarations. Cela ne coûtait pas cher. Dix ans après, le bilan n'est pas extraordinaire. A Johannesburg, il s'agit de passer à la pratique : il y aura une heure de vérité entre des pays du Sud qui campent sur leurs positions et des Américains qui ne jouent pas le jeu. Le cœur du débat, c'est tout ce qui touche au commerce et au financement. Les pays du Sud, dit du groupe G77, pensent que les pays développés doivent aller plus loin que ce qui a été décidé à la conférence de Doha de l'Organisation mondiale du commerce et à la conférence de Monterrey sur l'aide au développement. La France, qui a un lien historique avec ces pays et un partenariat avec l'Afrique, sera plus ouverte que d'autres pays développés.

Quelles actions concrètes comptez-vous mener ?

Créer un secrétariat d'Etat au développement durable est un geste significatif de la part du président de la République et du premier ministre. Mon rôle est de lui donner un contenu concret. Pour moi, et pour beaucoup de nos concitoyens, le développement durable reste une notion théorique. Je veux la sortir de son ghetto d'experts et je vais essayer de garder mes yeux de non-initiée. Je pense que si l'on veut la populariser, il faut rester simple, engager des actions concrètes et dire : ces actions-là, dans la vie de tous les jours, c'est du développement durable. Nous allons aussi essayer de montrer que l'Etat peut donner l'exemple dans ce domaine.

Pensez-vous que développement durable et mondialisation libérale soient compatibles ?

L'une de nos priorités, au sommet de Johannesburg, est d'humaniser et d'harmoniser cette mondialisation. Le tout-libéral n'est sans doute pas la solution.

Votre formation, DL, se réclame pourtant du libéralisme...

Je suis aujourd'hui dans un gouvernement qui ne prône pas le tout-libéral. Je ne suis pas là pour appliquer la politique de M. Madelin, mais pour appliquer la politique du gouvernement.

La droite n'a pas encore prouvé qu'elle souhaitait lutter contre les effets de la mondialisation et contre le « tout-libéral ». A gauche, pour les Verts, la question du développement durable est liée à la question sociale. Quelle est votre position ?

La gauche n'a pas le monopole de l'écologie ou du développement durable. Il est caricatural de dire que ces questions sont de droite ou de gauche. Il faut sortir l'écologie de son ghetto politique. Nous venons d'arriver. Laissez-nous le temps de définir nos orientations. Je n'ai pas réponse à tout et les brillantes démonstrations intellectuelles, vous ne les aurez pas de moi. Mon souci est de continuer de parler de la base et avec la base, avec les citoyens qui ont envie qu'on leur réponde de façon simple. Jacques Chirac et Jean-Pierre Raffarin m'ont confié un sujet important pour l'avenir du pays et du monde. Je me forge une vision et je m'efforcerai de la faire partager aux Français en menant des actions concrètes. Dominique Voynet avait de bonnes idées, mais le ministère peu de moyens. Aujourd'hui, il est fortement soutenu par le président et le premier ministre.

Propos recueillis par Béatrice Gurrey et Hervé Kempf

Le gouvernement décide une fermeture partielle du pôle chimique de Toulouse

PLUS DE HUIT MOIS après l'explosion de l'usine AZF, Jean-Pierre Raffarin, premier ministre, a scellé, lundi 1er juillet par un communiqué, l'avenir du pôle chimique de Toulouse. *« Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation toulousaine, il est renoncé au redémarrage des activités liées à la chimie du phosgène »*, indique le texte. Le phosgène, produit héritier du gaz moutarde, était le plus dangereux manipulé par les entreprises. Il servait notamment de base à certaines préparations médicamenteuses.

Cette décision va au-delà de celle annoncée par Lionel Jospin le 22 décembre, qui avait simplement limité le stockage du phosgène. Elle ne signifie cependant pas la fermeture du pôle chimique. La Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) a d'autres activités, notamment la fabrication des carburants des fusées Ariane et des missiles stratégiques. La poursuite de ces activités sera soumise à l'avis préalable du comité départemental d'hygiène.

Mais la direction de l'entreprise et celle de Tolochimie, sa filiale, ont toujours affirmé que leurs activités n'étaient pas rentables sans celles liées au phosgène. Elles devront donc décider, après cette restriction de Matignon, si elles poursuivent ou non une activité partielle. Par ailleurs, le communiqué autorise *« le redémarrage des activités de Raisio et d'Isochem »*, deux autres unités du pôle toulousain.

« RISQUE LIMITÉ »

Le maire de Toulouse, Philippe Douste-Blazy, s'est félicité, lundi, de la décision prise par le premier ministre. Elle va, a-t-il dit au *Monde*, *« tout à fait dans le sens de ce que j'avais demandé »*. *« Lionel Jospin n'avait su dire ni oui ni non. Avec Jean-Pierre Raffarin, les leçons de l'explosion du 21 septembre ont été tirées »*, a ajouté le secrétaire général de l'UMP. A propos de l'activité liée aux carburants, M. Douste-Blazy souligne que *« le périmètre de risque est très limité »* et qu'il sera nécessaire dans l'avenir de *« le réduire au maximum »*.

La réduction d'activité du pôle chimique, après l'annonce par TotalFinaElf qu'elle ne reprendrait pas les activités de Grande Paroisse-AZF, devrait provoquer de nouvelles pertes d'emplois. Elle sera accompagnée, précise le communiqué, d'*« un dispositif global de soutien à l'économie de la région toulousaine »* et d'un *« plan d'accompagnement social permettant de traiter de façon exemplaire la situation de chacun des salariés touchés par cette décision »*. Des mesures spécifiques pourraient être décidées lors du prochain Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), dont la date n'est pas encore fixée. *« L'implantation sur Toulouse de nouveaux organismes ou services publics »* pourrait être décidée à cette occasion.

Matignon a annoncé encore que les procédures d'indemnisations seraient accélérées. *« Le comité de suivi des victimes mis en place par les pouvoirs publics veillera à ce que les mesures prises dans son cadre soient appliquées par tous les partenaires avec diligence »*, affirme le premier ministre.

Enfin, le communiqué annonce que *« le gouvernement prépare le débat au Parlement sur un projet de loi sur une maîtrise renforcée des risques technologiques »*. Le gouvernement Jospin avait établi un projet de loi, au début de cette année, qui devait être discuté à l'automne. Le communiqué ne précise pas si ce texte sera repris ou modifié.

Benoît Hopquin et Jean-Louis Saux

Université Toulouse 1 Sciences Sociales
iae toulouse
TROISIÈMES CYCLES EN GESTION
formation initiale et continue
DESS Audit des Systèmes d'Information Comptables et Financiers
DESS Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises
DESS Finance
DESS Gestion de l'Entreprise Sociale
DESS Gestion de l'Innovation
DESS Management Financier et Logistique Informatique
DESS Management International
DESS Management Public Territorial
DESS Marketing
DESS Marketing Bancaire et des Services Financiers
DESS Sciences du Management
DEA de Sciences de Gestion
Sélection sur dossier et tests
Institut d'Administration des Entreprises
Place Anatole France - 31042 Toulouse cedex
Tél : 05 62 30 34 34 - Fax : 05 61 23 84 33
www.univ-tlse1.fr/iae

Finsbury
The Smart Shoes
Chaussures de Luxe - Fabrication artisanale - Très vaste choix en demie-pointure et plusieurs largeurs - Montage cousu "Goodyear Véritable".
PROMOTIONS D'ETE
◆ 22, avenue de l'Opéra, 75001 Paris
◆ 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
◆ 3, rue de Rivoli, 75004 Paris
◆ 112 bis, rue de Rennes, 75006 Paris
◆ 14, rue de Séze, 75008 Paris
www.finsbury-shoes.com

Université Charles-de-Gaulle - Lille 3
Diplômes d'Études Supérieures Spécialisées - Bac + 5
Rentrée 2002
ouverture de 4 nouveaux DESS
Journalisme d'entreprises et de collectivités
Communication et développement des territoires
L'Europe sociale : qualité et gouvernance
Psychologie clinique, mention neuropsychologie et réhabilitation cognitive
SIO : 03 20 41 61 60 - http://www.univ-lille3.fr
mél : lenain@univ-lille3.fr

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VETEMENT
LEGRAND
Tailleur
Hommes et Femmes
Depuis 1894
Chemises sur mesures
TRÈS GRAND CHOIX DE TISSUS ET DE PRIX
27, rue du 4-Septembre, Paris 2e
Tél : 01.47.42.70.61

Dominique Perben, ministre de la justice, au « Grand Jury RTL-"Le Monde"-LCI »

« Le projet d'amnistie exclut tout ce qui peut être lié à un mélange entre finances et politique »

Vous présentez le 3 juillet le projet de loi d'amnistie. Pouvez-vous confirmer qu'il sera moins généreux que par le passé ?

Oui. L'amnistie est un pardon républicain pour les fautes vénielles, ou accidentelles. Au moment où beaucoup de nos concitoyens s'émeuvent de la montée de l'insécurité, il y aurait quelque chose de paradoxal à s'engager dans une amnistie excessive.

Cette amnistie s'appliquera-t-elle à José Bové, le leader de la Confédération paysanne ?

Non. M. Bové n'est pas amnistiable car il y avait, dans son cas, une action aggravée et en réunion.

Quelle serait votre attitude si, lors de l'examen de ce texte, des députés de la majorité déposaient un amendement amnistiant des délits politico-financiers ?

Le gouvernement n'y est pas favorable. Le projet de loi exclut tout ce qui, de près ou de loin, correspond à des actes de corruption ou tout ce qui peut être lié à un mélange entre les finances et la politique. S'il y a des amendements, le gouvernement y sera défavorable. C'est très clair.

Sur le fond, une amnistie de ces délits vous paraît-elle nécessaire ?

Il y a, incontestablement, un problème de durée de certaines instructions. Il y a aussi dans notre pays, contrairement aux autres pays d'Europe, une situation particulière sur l'abus de bien social qui ne se prescrit pas. Ainsi, les crimes de l'Yonne sont prescrits, alors qu'un abus de bien social ne peut pas l'être. Cette difficulté a d'ailleurs été relevée par la Cour européenne des droits de l'homme. Donc il y a sans doute un sujet de débat. Sommes-nous en capacité de le traiter dans la sérénité nécessaire ? Je pose la question.

Pensez-vous y répondre pendant la législature ?

Peut-être.

AFP

L'une des dispositions-phares du projet de loi sur la justice que vous préparez prévoit la création de centres fermés pour les mineurs délinquants. Les centres éducatifs renforcés (CER) ne sont-ils pas la bonne solution ?

Dans l'ensemble des moyens qui sont à la disposition du juge pour faire en sorte que les jeunes délinquants soient pris en main, rééduqués, aidés, dans une démarche de retour vers la vie normale, il manque à l'évidence un élément. Entre le CER et la prison, aujourd'hui il n'y a rien.

Ces centres vont-ils être gérés par l'administration pénitentiaire ou par la protection judiciaire de la jeunesse ?

Ils seront gérés soit par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), soit par des associations agréées par la PJJ dont vous savez qu'un certain nombre font un travail extraordinaire en matière de rééducation des jeunes délinquants. D'autre part, je souhaite faire un effort tout particulier pour les quartiers de mineurs des prisons, de façon à ce qu'ils soient complètement disjoints des adultes.

La logique est-elle d'enfermement ou de réinsertion et d'éducation ?

Dans cette affaire, il faut protéger tout le monde. D'abord les victimes de ces délinquants ; mais aussi ces jeunes contre eux-mêmes. Si l'on ne met pas en place ces centres fermés, le bout du chemin du jeune délinquant, c'est la prison. Est-ce ce que l'on veut ?

Combien de places de prison voulez-vous créer ?

Onze mille, dont 7 000 nouvelles et 4 000 rénovées. Aujourd'hui, quand on visite une prison, on constate que les conditions de vie des prisonniers mais aussi des gardiens, qui font un travail extrêmement difficile, sont inacceptables.

Reprenez-vous à votre compte le principe d'un détenu par cellule ?

Il n'est pas évident qu'il faille imposer ce principe de manière totalement absolue. Des problèmes psychologiques ou psychiatriques peuvent nécessiter de ne pas traiter la totalité des prisonniers en encellulement individuel.

Sur l'enveloppe de 6 milliards d'euros en cinq ans promise par Jacques Chirac pour la sécurité, quelle sera la répartition entre justice et police ? 40 %/60 % ?

Ce serait bien.

Il y a cinq ans, Jacques Chirac souhaitait que soit coupé le cordon entre le parquet et le ministre de la justice. Ce n'est plus du tout à l'ordre du jour ?

Je vais exprimer une énorme grossièreté : le garde des sceaux a l'intention d'appliquer la loi et en particulier, l'article 36 du code de procédure pénale. Je serai donc amené à donner des instructions générales et des instructions particulières. Jamais pour retenir, jamais pour classer, jamais dans des affaires politico-financières. Mais pour assurer effectivement la cohérence de l'action publique, c'est-à-dire que chaque Français soit traité de la même manière.

En matière de nomination de procureurs, avez-vous l'intention de suivre systématiquement l'avis – consultatif – du Conseil supérieur de la magistrature ?

Très honnêtement, ma religion n'est pas faite. Peut-on être garant du bon fonctionnement d'une institution sans avoir la responsabilité de nommer ceux qui sont chargés de mettre en œuvre la politique dont vous avez la responsabilité ?

Propos recueillis par Patrick Cohen, Gérard Courtois et Pierre-Luc Séguillon

Le Premier ministre répète sa déclaration de politique générale devant ses collaborateurs

Deux « plumes » travaillent pour lui à Matignon

JEAN-PIERRE Raffarin prépare activement son « grand oral » du 3 juillet. Il prononcera ce jour-là, devant les députés, sa déclaration de politique générale – exercice obligé de tout nouveau premier ministre –, dans laquelle il doit exposer les grandes orientations de son gouvernement.

La préparation de cette intervention était au menu du déjeuner qui a réuni à Matignon, dimanche 30 juin, M. Raffarin, son directeur de cabinet, Pierre Steinmetz, et le directeur adjoint, Jean-François Cirelli. Dans l'après-midi, le chef du gouvernement a travaillé avec certains de ses conseillers techniques.

M. Raffarin a ensuite « répété » son intervention devant son conseiller en communication, Dominique Ambiel, et sa conseillère, Cécile Ozanne, chef du service de presse de Matignon.

Sous réserve de quelques ajustements à la marge, ce discours, qui devrait durer *« une bonne heure »*, est la version définitive d'un texte préparé de longue date à Matignon. M. Raffarin s'est chargé, ce week-end, de rédiger une synthèse à partir des différents éléments qui lui avaient été remis.

On lui avait fait parvenir, vendredi soir, la version élaborée par MM. Steinmetz et Cirelli à partir des fiches rédigées par les conseillers techniques. Depuis le 24 juin, il disposait également du discours rédigé par l'une de ses deux « plumes ».

Pour la préparation de ses interventions publiques, M. Raffarin utilise les services de deux personnes à Matignon : Laurent Sorbier, spécialiste en nouvelles technologies, qui a participé à la campagne de Jacques Chirac ; c'est lui qui, sous l'autorité de MM. Steinmetz et Cirelli, a mis en forme la version « technique ». L'autre « plume » a rédigé le texte qui lui a été remis le 24 juin. Agé de 30 ans, normalien agrégé de géographie, ce Français musulman d'origine tunisienne souhaite conserver l'anonymat jusqu'au 1er septembre, lorsqu'il aura achevé de se mettre en règle avec l'université à laquelle il est encore administrativement rattaché.

Il a rencontré le premier ministre à la fin de l'année 2000 par l'intermédiaire de son épouse, Anne-Marie Raffarin, qu'il côtoyait au sein de la fondation de Valéry Giscard d'Estaing, l'Institut pour la démocratie en Europe. Il a participé depuis à la rédaction des ouvrages de M. Raffarin. S'il ne figure pas encore dans l'organigramme de Matignon, il y dispose d'un bureau.

« PLATEAUX-REPAS »

Le premier ministre, qui s'est penché sur une demi-douzaine de déclarations de politique générale prononcées par ses prédécesseurs, a pris soin d'aménager son emploi du temps jusqu'à l'heure H.

Il consacrera encore, lundi et mardi, une à deux heures par jour à la préparation de son intervention. Des « plateaux-repas » sont prévus à Matignon, mercredi, juste avant que M. Raffarin se rende au Palais-Bourbon.

Le chef de l'Etat n'étant pas autorisé à intervenir directement au Parlement, Jacques Chirac n'a besoin, pour sa part, d'aucune séance de « training ». En ouverture de la session extraordinaire, mardi après-midi, son message sera lu aux députés par le nouveau président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré.

Jean-Baptiste de Montvalon

Retraites : la CGT pour un cumul des droits dès 18 ans

DANS UN ENTRETIEN accordé au *Figaro* du lundi 1er juillet, le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, propose de cumuler les droits à la retraite dès l'âge de 18 ans. « *On doit renégocier le système* », assure-t-il avant de qualifier de « *faux* » et de « *démagogique* » l'alignement de la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle du privé. « *Il faut qu'on négocie sur l'ensemble de la problématique : durée de cotisation, mécanisme ouvrant aux droits, niveaux de retraite. Nous proposons de commencer à cumuler des droits dès l'âge de 18 ans.* »

Concernant la hausse du smic, M. Thibault déplore qu'il « *n'y ait pas aujourd'hui un engagement politique ferme pour accélérer le retour à un smic unique* ». « *La sortie du dispositif est certes compliquée, mais il n'y a pas d'autres issues, de notre point de vue, que d'en sortir par le haut* », estime-t-il avant de s'insurger contre « *l'idée que c'est le* coût *social qui est la variable d'ajustement permanente, systématique, primordiale, de toute politique économique* ». Interrogé sur les règles de la représentativité syndicale, M. Thibault indique avoir proposé aux quatre autres confédérations syndicales de « *travailler ensemble* » pour adopter le principe de l'accord majoritaire. « *J'ai trois réponses positives. Nous allons nous y mettre* », ajoute-t-il.

DÉPÊCHES

■ **AUDIT : Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, a relativisé**, dimanche 30 juin, la gravité de l'état des finances publiques de la France. L'audit publié jeudi 27 juin *« est une note d'information »*, a déclaré le ministre au « Forum » de Radio J. La gestion du gouvernement de Lionel Jospin a abouti à *« cinq ans en partie gâchés »*, mais la France n'est *« pas en déclin »*, a-t-il estimé avant d'ajouter : *« Le déficit me paraît moins problématique que la croissance. »* Son ministère ne sollicitera par ailleurs aucune rallonge budgétaire. *« J'ai trop d'argent* (...). *Le problème de ce pays n'est pas un problème de dépense mais un problème de méthode. »*

■ **AMNISTIE : Julien Dray, député PS de l'Essonne, a déclaré**, lundi 1er juillet sur RTL, que l'amnistie des délits politico-financiers *« ne se passera pas en juillet »* mais qu'elle *« est dans l'air »*. *« Je vois à peu près où elle va se situer : dans une réforme de l'abus de bien social à travers l'arrêt de la Cour de cassation. »*

L'APPRENTISSAGE.
OBTENEZ UN BAC
AVEC MENTION EMPLOI.

Avec l'apprentissage industriel, un jeune après la troisième peut préparer le Bac professionnel. Cela dure trois ans, comme pour tous les baccalauréats, pendant lesquels il va acquérir une expérience professionnelle et être rémunéré, tout en continuant ses études
A la sortie, il pourra obtenir un emploi hautement qualifié.
Contactez l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie au N°Azur 0 810 19 20 21* ou sur notre site www.uimm.fr

SOCIÉTÉ

ASSOCIATIONS

La Société protectrice des animaux (SPA) traverse une grave crise marquée par la mise en examen pour **« ABUS DE CONFIANCE »** de deux de ses anciens dirigeants. Une assemblée générale de l'association s'est tenue, samedi 29 juin, à Paris. Dans ce contexte explosif, une partie des adhérents reprochent à la direction le **MANQUE DE DÉMOCRATIE INTERNE**. Serge Belais, vétérinaire et président de la SPA, affirme avoir déjà entrepris les réformes destinées à faire cesser les dysfonctionnements. Dans un document provisoire, **LA COUR DES COMPTES** met en cause plusieurs responsables de l'associatio, qui auraient utilisé à leur profit une partie des dons et legs faits à la société. Un refuge de la SPA de Lyon (Rhône) accueille entre vingt et trente **ANIMAUX ABANDONNÉS** par jour en cette période de départ en vacances.

La Société protectrice des animaux est accusée de dérives financières

Une partie des adhérents de la SPA, dont l'assemblée générale annuelle s'est tenue à Paris, samedi 29 juin, dénoncent des détournements de fonds et le manque de démocratie interne. Deux anciens dirigeants de l'association ont été mis en examen pour « abus de confiance »

FONDÉE en 1845, la Société protectrice des animaux (SPA) traverse depuis quelques mois l'une des crises les plus graves de sa longue histoire. Le 15 mars, deux anciens dirigeants, dont l'ex-présidente de l'association, ont été mis en examen pour *« abus de confiance »* (*Le Monde* du 19 mars). Son nouveau président, le vétérinaire Serge Belais, doit par ailleurs être entendu cette semaine par la justice, avec plusieurs autres responsables de l'association, dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en mars 2000 pour *« escroquerie et abus de biens sociaux »*. La Cour des comptes s'apprête à publier un rapport définitif sur la gestion de la Société protectrice, après avoir mis en lumière une série de dysfonctionnements graves dans un relevé de constatations provisoires. Enfin, alors que le nombre d'adhérents ne cesse de diminuer depuis huit ans, les luttes de pouvoir, les démissions fracassantes et les évictions forcées se poursuivent au sein de l'association, *« dans un climat de défiance, de haine et de suspicion »*, comme le déplore le journal publié par une poignée d'opposants à la direction. C'est dans ce contexte explosif que s'est tenue, à Paris, samedi 29 juin, l'assemblée générale annuelle de la SPA, marquée par de violentes attaques contre son conseil d'administration.

La réunion a débuté sous les huées, au sous-sol d'un hôtel parisien, où près de 150 adhérents ont fait le déplacement depuis le sud de la France, Tours (Indre-et-Loire) ou la Champagne. Dans la salle, les femmes sont les plus nombreuses et la moyenne d'âge oscille autour de 50 ans. Seul un adolescent s'est déplacé avec son chiot. A l'entrée, un tract est distribué aux arrivants pour dénoncer la *« mascarade »* de l'élection des membres du conseil d'administration. Les cris redoublent quand le nom de Jacqueline Faucher, l'ancienne présidente de la SPA mise en examen, est cité pour tenir le bureau électoral de l'assemblée. *« Quel crédit accorder à une élection dont les dés sont pipés au départ et les candidats choisis à l'avance ? »*, demande le président d'une délégation *« évincé »* de son poste en 2000.

« SYSTÈME VERROUILLÉ »

La même année, plusieurs autres dirigeants de refuge ont été remerciés, comme Marie-Laure Brion, ancienne présidente de la délégation d'Orléans (Loiret). *« Ils m'ont virée parce que je commençais à les déranger, comme tous les anciens responsables qui savent tout ce qui ne va pas*, explique-t-elle en aparté. *Le système est entièrement verrouillé. Ils s'arrangent pour rester toujours entre eux. »* A l'instar de plusieurs autres *« nuisants »* – selon le terme utilisé par M. Belais pour qualifier les opposants à la direction –, Mme Brion a rejoint le collectif du docteur Maryse Bousquet, qui mène depuis deux ans la bataille judiciaire contre la SPA. Une information judiciaire a été ouverte à la suite de la plainte pour *« abus de confiance, escroquerie et détournement de legs »*, déposée par cette ancienne présidente de la filiale de Toulouse, démise de ses fonctions, qui accuse notamment le siège de la SPA de s'être approprié des legs destinés aux délégations locales.

A la tribune, Serge Belais rappelle le calmement qu'une commission interne s'est chargée de sélectionner les candidats au conseil d'administration, comme le prévoient les statuts de l'association. Sur 24 postulants, seuls 12 noms ont été retenus pour pourvoir les 8 sièges vacants. *« Commission de censure ! »*, hurlent les rebelles, tandis que le président commence, imperturbable, la lecture de son rapport moral sous les cris de *« stalinien ! »*. *« La SPA n'est pas en péril, elle est bien gérée et poursuit ses réformes dans la transparence »*, assure le président. Il en veut pour preuve le nombre de donateurs, passé de 45 000 en 2000 à 50 000 en 2001, et l'excellente santé financière de l'association : dotée de près de 30 millions d'euros de réserves, la SPA a encaissé 25 millions d'euros de legs en 2001, auxquels s'ajoutent, hors bilan, 56 millions d'euros.

« RUMEURS CALOMNIEUSES »

Les accusations de la Cour des comptes ? *« On attend leur rapport définitif avec sérénité pour faire cesser les rumeurs calomnieuses,* réplique M. Belais. *La SPA a déjà entrepris des réformes nécessaires pour mettre fin aux dysfonctionnements. »* Un service achat et un contrôle de gestion ont été créés, tandis que des professionnels de la comptabilité et de la communication étaient recrutés. Lors de la précédente assemblée générale, M. Belais avait déjà évoqué ces *« nombreux dysfonctionnements qui vont du détournement de fonds à la gabegie »*, qu'il a découverts après huit années passées au conseil d'administration. A son initiative, la SPA avait alors déposé deux plaintes. *« Ceux qui ont douté vont revenir ! »*, promet-il. Entre 1994 et 2001, le nombre d'adhérents a chuté de 21 200 à 16 600.

Après un calme relatif, une partie de la salle explose à nouveau quand M. Belais propose de coopter la présidente d'une délégation de la région Centre à un poste du siège parisien. Celle-ci est en effet accusée d'avoir fait euthanasier 86 chats en trois jours, *« alors qu'on pouvait les soigner ! »*, hurle-t-on dans l'assistance. Le sujet est sensible pour les adhérents : la SPA, qui assure euthanasier moins de 10 % des animaux qu'elle recueille, a acheté en 1999 la société Chenil service, une fourrière privée dont elle est actionnaire à 60 %. Le reste du capital est détenu par la Sacpa, numéro un de la capture et de l'effarouchage d'animaux en France. Pour de nombreux bénévoles, l'association aurait ainsi pactisé avec le diable en se lançant dans de profitables activités de fourrière et d'euthanasie, au détriment de la protection animale, une *« dérive éthique »* vigoureusement dénoncée par Mme Bousquet et ses alliés. *« L'avenir de nos activités commerciales est en discussion »*, lui répond M. Belais.

L'assemblée générale touche à son terme cinq heures plus tard. Malgré la fronde, tous les points du jour ont été validés et les comptes approuvés, au *« grand étonnement »* du président. Quand le vétérinaire, éreinté, a accepté la présidence bénévole de la SPA, en octobre 2000, il ignorait qu'il *« mettait le doigt dans un carnage pareil »* : *« Les dossiers importants cachés pendant des années aux administrateurs », « les bénévoles volontairement éliminés de la SPA »*, les dysfonctionnements... Tout cela, il l'a découvert en prenant en main ce qu'il qualifie tour à tour de *« nœud de vipères »* ou de *« nid de guêpes »*.

Alexandre Garcia

30 millions d'euros de patrimoine

● **Statut.** Fondée en 1845 et reconnue d'utilité publique en 1860, la SPA vit grâce aux legs de ses donateurs. Elle est à ce titre placée sous le contrôle de la préfecture de police de Paris. Son patrimoine est évalué à 30 millions d'euros.

● **Fonctionnement.** La SPA accueille chaque année 60 000 animaux et en soigne 80 000 dans ses dispensaires. L'association emploie 431 salariés et 2 200 bénévoles, qui travaillent dans 57 refuges répartis sur tout le territoire. Les salaires versés oscillent entre le SMIC et 4 500 euros pour les cadres dirigeants. Elle est également utilisée par les pouvoirs publics pour son activité de fourrière.

● **La Confédération des SPA de France.** Fondée en 1926, reconnue d'utilité publique en 1990, la Confédération des SPA de France regroupe 250 associations locales de protection animale. Son siège se trouve à Lyon. Elle est totalement indépendante de la SPA, dont elle ne partage qu'une partie du nom, tombé dans le domaine public.

Le fichier national canin menacé de disparaître

La Société centrale canine (SCC) est au bord du dépôt de bilan. Cette association, qui enregistre depuis 1971, dans son fichier national, l'identité des huit millions de chiens tatoués en France (100 000 chiens ont été retrouvés par son intermédiaire en 2001), est en train de licencier 60 de ses 120 salariés. La SCC aurait perdu 25 % de ses ressources à la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau système d'identification, la puce électronique, distribuée par les vétérinaires. La SCC pourrait se retrouver en cessation de paiement *« d'un moment à l'autre, au cours de l'été »*, selon André Warlet, son directeur des relations institutionnelles, pour qui l'identification par tatouage souffre d'un *« handicap énorme : cela ne coûte rien, ce qui fait que personne ne gagne d'argent dessus »*.

La Cour des comptes critique une « gestion particulièrement opaque »

LA COUR DES COMPTES a enquêté sur la gestion de la Société protectrice des animaux (SPA) entre 1993 et 1999. Dans un relevé provisoire de constatations, auquel l'association a répondu le 18 avril, la Cour s'inquiète de sa gestion *« particulièrement opaque »* et de son absence totale de contrôle interne. Plusieurs dirigeants de filiales et quelques administrateurs y sont mis en cause pour avoir utilisé à leur profit une partie des dons et legs. En 1999, les réserves de la SPA s'élevaient à 154 millions de francs (23,5 millions d'euros) : le fait que ces sommes n'aient pas été affectées *« tend à montrer que la SPA n'a pas de projet associatif »*, hormis celui de *« se constituer l'équivalent de deux années de fonctionnement »*, notent les magistrats de la rue Cambon.

▶ **Malversations.** *« La SPA a été victime de plusieurs détournements de fonds dans ses filiales »*, constate la Cour. Dans plusieurs cas, la SPA n'a pas porté plainte *« pour ne pas ternir l'image »* de l'association. Ainsi, à Orléans (Loiret), la trésorière, qui détournait de l'argent, licenciée en 1994, a signé une reconnaissance de dette et remboursé la SPA. A Vichy (Allier), la délégation a pris en charge, pour le compte de sa présidente, une série de factures (EDF, téléphone) ainsi que l'assurance de son habitation, de son automobile et son assurance-santé. La présidente a dû démissionner. Dans les Landes, le salaire de la belle-fille de l'ancien trésorier de la délégation de Mont-de-Marsan *« correspondait à un emploi fictif »*. Les pièces justificatives de dépenses d'un montant de 25 590 francs (3 900 euros) n'ont pu être produites. Des recettes de 31 adoptions et d'un don, soit 16 729 francs (2 550 euros), n'ont pas été enregistrées dans la comptabilité. A Toulouse (Haute-Garonne), ce sont les dépenses de téléphone portable du vice-président qui ont été réglées par l'association pour 7 454 francs (1 136 euros).

Dans le Gard, une administratrice de la SPA, trésorière de la délégation départementale, a signé des chèques pour des dépenses de publicité d'un montant *« injustifié »* de 1,9 million de francs (289 653 euros). En outre, *« certains employés se font payer indûment leurs amendes par l'association »*...

▶ **Absence de contrôles.** Malgré l'importance de ses ressources, *« il n'existe aucun contrôle interne au sein de l'association »*. La SPA, qui *« ne connaît pas la valeur de son patrimoine immobilier »*, a ainsi découvert en 1997 que ses délégations avaient de nombreux comptes bancaires (177 au total) ouverts sans autorisation par les présidents des délégations. La Cour s'inquiète des *« moyens artisanaux »* employés par la SPA pour sa gestion, et relève l'amateurisme de son personnel, comme cette employée *« perturbée par la présence d'un chat circulant librement au milieu des chèques et des bulletins de versement, d'où une destination finale de ces divers documents relativement aléatoire »*. De nombreuses anomalies n'ont pas été signalées par le commissaire aux comptes *« qui n'a jamais émis de réserves »*.

▶ **Cadeaux.** En 1993 et 1994, comme les années antérieures, l'ancienne présidente de la SPA, Jacqueline Faucher, a effectué un voyage à Rome *« en compagnie d'une trentaine de personnes »*, pour la Saint-François-d'Assise, dans le cadre de la journée mondiale de l'animal. En 1994, ce pèlerinage a coûté près de 140 000 francs (21 343 euros), portés à la comptabilité au chapitre frais de publicité et relations publiques. En 1993, l'agence de communication de la SPA a proposé d'offrir au souverain pontife un tableau d'un franciscain tchèque qui avait été invité au voyage ainsi que son interprète, pour un montant estimé par la Cour à 30 000 francs (4 573 euros).

A. Ga.

Près de Lyon, un dernier refuge pour les abandonnés de l'été

BRIGNAIS (Rhône)
de notre envoyée spéciale

La chienne, un teckel de 15 mois au poil brillant, tire, effrayée, sur la laisse de cuir rouge. Son maître, un homme d'une cinquantaine d'années, vient de l'abandonner au refuge de la Société protectrice des animaux (SPA) de Lyon, à Brignais. *« Ce n'est pas la peine de me faire la morale,* lance-t-il à la secrétaire, Danièle Vallée, qui reste silencieuse. *C'est la première fois que je me débarrasse de l'un de mes chiens et j'en ai gros sur la patate. »* Avant d'ajouter, comme pour se justifier : *« En tout cas, ce n'est pas une histoire de départ en vacances. »*

Sceptique, Mme Vallée soupire : *« Chaque année, c'est la même chose. »* Elle regrette que si peu de propriétaires avouent la véritable cause de l'abandon. Vendredi 28 juin, quatorze chiens et chats ont subi le même sort que le teckel à la laisse rouge. Les raisons avancées ne manquent pas : le chien est *« lunatique », « mordeur », « fugueur », « trop vieux », « vicieux », « trop gros », « trop fort », « craintif »*... Il a *« peur des coups de fusil »*, de *« l'orage ». « Madame n'en veut plus », « Monsieur n'en veut plus », « c'était un cadeau, ils savaient pourtant bien que je ne voulais pas de chien »*. La liste est longue. *« Sans compter les allergies,* raille Danièle Vallée, *très fréquentes à cette époque. »*

Depuis le début du mois de juin, le refuge accueille entre vingt et trente animaux par jour, contre une dizaine par semaine le reste de l'année. Les propriétaires de chiens, de chats, de lapins ou d'oiseaux désespèrent de trouver une solution au problème de la garde de leur animal de compagnie pendant les vacances.

« On ne sait plus que faire des animaux qui arrivent », explique Gino Bardet, directeur du refuge, qui est situé sur une zone industrielle au sud-ouest de Lyon. L'établissement est au bord de la saturation, doublant, voire triplant sa capacité d'accueil limitée à 400 chiens et chats. Les seize salariés s'adaptent avec les moyens du bord : deux chiens par box, parfois trois ; des chats à l'infirmerie ; les « nouveaux animaux de compagnie » – lapins, lièvres, furets, chèvres, oiseaux – là où les animaliers trouvent un peu de place.

« DIFFICILE D'ACCEPTER LES INSULTES »

Le directeur de l'établissement présente cependant les lieux avec fierté. Ce Lyonnais de 42 ans, qui, à 17 ans, œuvrait déjà en tant que bénévole à la SPA, décrit avec force détails le fonctionnement du refuge : les boxes, d'une propreté irréprochable, l'infirmerie où règne Bruno Hercule, le vétérinaire. Et puis, la « maison de retraite » pour chats : deux pièces carrelées, chauffées l'hiver, où s'alignent des paniers garnis de couvertures – *« presque un par personne »*, explique Gino Bardet, dont le lapsus est à la hauteur de son amour pour les bêtes.

Dans un coin, Pascale, 22 ans, brosse un chien, sous le regard de quelques visiteurs venus choisir un animal de compagnie. Elle raconte l'histoire d'un yorkshire de 15 ans, aveugle et incontinent. La voix du chien gronde à l'évocation de ses maîtres qui *« voulaient qu'on l'endorme ». « Ils considéraient que c'était notre boulot ! »*, s'exclame la jeune femme. Gino Bardet avoue quelques cas d'euthanasie : *« Il serait absurde de prétendre le contraire. »* Mais seulement en dernier recours, dans le cas de vieux chiens qui n'ont pas trouvé de *« familles d'adoption »* après plusieurs semaines au refuge. Car *« notre rôle, c'est d'accueillir les animaux, tous les animaux »,* précise-t-il.

Difficile alors d'accepter les insultes, *« ces gens qui nous traitent de voleurs »*, d'encaisser les allusions à peine voilées au scandale qui secoue actuellement la SPA de Paris : *« Un copain m'a dit qu'il savait désormais où j'avais trouvé l'argent pour ma nouvelle voiture »*, se révolte Gino Bardet. Plusieurs adhérents de l'association lyonnaise, indépendante de la SPA parisienne, ont même renvoyé leurs cartes : *« Il a fallu les appeler pour leur expliquer. »* En mars, la Confédération des SPA a d'ailleurs demandé à la justice de contraindre la SPA basée à Paris à prendre pour nom *« SPA de Paris »*, afin de mettre un terme à l'ambiguïté qui lui nuit financièrement.

Anne-Françoise Hivert

Trente-cinq cas de tuberculose découverts dans un foyer pour travailleurs migrants à Paris

Cet établissement du 12e arrondissement est insalubre

DE NOMBREUX CAS de tuberculose ont été découverts dans un foyer de travailleurs migrants, rue Claude-Tillier dans le 12e arrondissement de Paris. D'après la municipalité, 35 personnes seraient touchées ; Le *Journal du dimanche*, qui a dévoilé l'information dans son édition du 30 juin, évoque, lui, *« une vingtaine de cas »*. Une première vague de dépistage, en mars, avait révélé la présence de 13 malades ; 11 autres cas ont été mis en évidence par les services sanitaires du département de Paris, il y a quelques jours. Enfin, 11 « pensionnaires » de la rue Tillier ont été *« retrouvés dans trois hôpitaux parisiens »*, ajoute-t-on dans l'entourage d'Alain Lhostis, l'adjoint au maire chargé de la santé.

Dans un communiqué, diffusé samedi 29 juin, la municipalité affirme que *« la situation est aujourd'hui bien contrôlée, les personnes infectées étant toutes sous traitement et suivies par les équipes médicales de la Ville* (...) *ou de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris »*. Elles auraient été contaminées par une *« forme débutante »* de la tuberculose, sans aucun *« caractère de gravité »*, précise le communiqué. *« En principe*, poursuit-on dans l'entourage de M. Lhostis, *il n'y a pas de risque contagieux. »*

Ouvert dans les années 1970, le foyer de la rue Claude-Tillier est délabré et suroccupé. Les résidents, originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, accordent, en effet, l'hospitalité à des compatriotes ; du coup, l'établissement accueille parfois jusqu'à 800 personnes alors qu'il ne compte que 340 lits, précise Frédérique Marre, le directeur de l'Association pour l'aide sociale aux travailleurs africains (Assotraf), qui gère l'établissement.

En 1997, le gouvernement avait lancé un plan quinquennal de rénovation des foyers de travailleurs migrants. Doté de quelque 275 millions d'euros, il prévoyait 326 opérations de *« réhabilitation-restructuration »*. Mais ce programme semble avoir pris du retard. Dans son rapport annuel, rendu public en octobre 2001, le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées indiquait que seules *« 90 opérations* [avaient] *été réalisées ou* (...) *engagées »*. *« A ce rythme,* ajoutait-il, *le plan ne pourra* [pas] *être bouclé. »* La Ville de Paris indique qu'elle a signé, au mois de janvier, une convention avec l'Etat pour accélérer le processus dans la capitale ; ce texte avait d'ailleurs placé ce foyer parmi les 4 établissements à rénover en priorité. Problème de santé publique majeur dans le tiers-monde, la tuberculose est loin d'être éradiquée en France où elle demeure avant tout une pathologie de la pauvreté. Selon les dernières données officielles disponibles, le nombre des cas diagnostiqués a décru jusqu'en 1991 – année où l'on a recensé 8 646 malades – avant d'augmenter en 1992 – 9 220 malades – puis de se stabiliser.

ZONES URBANISÉES

Les épidémiologistes estiment que l'incidence de cette affection bactérienne est quatre fois plus élevée chez les personnes d'origine étrangère que chez les Français. Des études menées dans plusieurs pays industrialisés (les Etats-Unis, le Japon et la France notamment) ont montré que l'incidence de la maladie était en augmentation dans les zones urbanisées où se cumulent les facteurs de risque : absence de dépistage systématique, très mauvaises conditions socio-économiques, accès restreint ou inexistant au système de distribution des soins, etc. Cette situation prévaut tout particulièrement à Paris où l'incidence (50 pour 100 000 habitants) est plus élevée que partout en France.

Dans l'entourage de M. Lhostis, on indique que les cas de tuberculose recensés dans les foyers de travailleurs migrants à Paris avaient régulièrement baissé depuis quelques années : 9 en 2001 contre 41 en 1994.

Bertrand Bissuel et Jean-Yves Nau

500 000 personnes, badauds compris, ont participé à la « Marche des fiertés homosexuelles »

Les revendications d'« égalité » et de « fin des discriminations » ont été, cette année, marquées par la crainte d'un retour à l'ordre moral après la victoire de la droite aux élections législatives

IL Y A TROIS ANS, sa fille cadette lui annonçait son homosexualité : *« J'ai beaucoup pleuré. Je me suis demandé ce que je n'avais pas fait ou ce que j'avais fait de travers. Puis, j'ai décidé qu'il fallait aller de l'avant. »* Samedi 29 juin, Danièle a défilé dans les rues de Paris avec son mari, Gérard, et les membres de l'association d'aide aux parents d'enfants homosexuels, Contact, pour réclamer l'égalité et la fin des discriminations. Un mot d'ordre qui a rassemblé 500 000 personnes, badauds compris, pour la Gay Pride, rebaptisée cette année « Marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans ». René Lalement, président de l'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans (LGBT) et organisateur de la Marche a mis en garde : *« Nous n'accepterons pas que l'égalité soit compromise par une quelconque régression sociale ou juridique »*, insistant : *« C'est un rappel à l'ordre. »*

Aux côtés de Danièle et Gérard, Ludovic, 29 ans, infirmier à Paris, raconte : *« Le jour de mon coming out, il y a un an et demi, mon père m'a jeté dehors en hurlant qu'il ne voulait pas d'un pédé à la maison. »* Le jeune homme sortait d'une longue période de dépression : *« J'étais mal dans ma peau. je n'assumais pas mon homosexualité. »* Résigné, il ne se fait plus guère d'espoir quant à l'attitude de son père : *« Il était raciste avant d'être homophobe. De l'un à l'autre, il n'y a qu'un pas. »* Samedi, Ludovic marchait aux côtés de son ami Willie, pour réclamer l'*« égalité »* et *« la fin des discriminations »*.

« MISE AU PLACARD »

Pour la première fois associés officiellement à la manifestation, les transsexuels sont venus nombreux. Certains avaient opté pour les mini-jupes, robes transparentes et talons hauts. D'autres, en revanche, avaient préféré la sobriété, à l'instar de Sandra, en tailleur, pour qui c'était *« très important d'être là »*. Amère, elle raconte ses *« quatre années de mise au placard : oui, je m'habillais en femme. Mais rien de provocant. »* A la 23e mutation refusée, *« j'ai commencé à poser des questions. On ne m'a jamais répondu. »* Elle a décidé de se joindre à la Marche des fiertés cette année, parce que *« le droit d'exister ne se mendie pas. Il se prend. »* Colette, assise sur un banc, observe la scène en badaud. Mais qu'on ne s'y trompe pas : *« Je suis pour le couple normal : un homme, une femme et je serais très déçue si un de mes petits-enfants m'annonçait son homosexualité. Oui, très déçue. »*

Les salariés homosexuels réunis en association se sont mobilisés. Beaucoup sont venus défiler avec leurs collègues de travail, parmi lesquels les salariés gays et lesbiennes de la SNCF, réunis au sein de l'association Gare ! , ceux de la RATP avec Homobus, les 3HVP, (homosexuels, homosexuelles de l'Hôtel de ville) et les salariés gays et lesbiennes de la police nationale réunis au sein de Flag. Frank, steward chez Air France et membre de Personn'Ailes, créée en mars, revendique *« l'égalité au travail : lorsque les couples hétéros vivent en concubinage, le concubin peut bénéficier de voyages gratuits en nombre illimité. Pour les homos, c'est seulement trois billets gratuits »*.

Si l'heure était à la fête, les slogans scandés par les membres des 84 associations participant à la manifestation témoignent de la crainte d'un retour à l'ordre moral après la victoire de la droite aux dernières élections législatives. En tête du cortège, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, accompagné d'une partie de ses conseillers municipaux, a jugé *« utile »* qu'*« avec la nouvelle majorité de droite, beaucoup disent "touchez pas à l'identité conquise" »*. De son côté, Jean-Luc Romero, conseiller régional d'Ile-de-France et membre de l'UMP, s'est voulu rassurant, rappelant que *« la droite a pris des engagements sur la loi pénalisant les propos homophobes »*. Philippe Meynard, secrétaire national de l'UDF, a estimé qu'on devait *« laisser au gouvernement le temps de se mettre en place »*. Egalement présents, Jack Lang, ancien ministre de l'éducation nationale et Yves Cochet, député Vert, se sont exprimés en faveur du droit à l'adoption des couples homosexuels : *« Il n'est pas normal que nous soyons un des derniers pays en Europe qui refuse toujours ce droit aux homosexuels »*, a précisé M. Lang (*Le Monde* du 28 juin).

Quelques mètres plus loin, Olivier, drapé dans une longue robe blanche, un casque vissé sur la tête espère que cette année *« on se souviendra des "petits homos" : ceux qui ont du mal à s'assumer et souffrent de relations conflictuelles avec leurs familles »*.

Anne-Françoise Hivert

Succession : de nouveaux droits pour le conjoint survivant

LES MESURES renforçant les droits de succession du conjoint survivant, instaurées par la loi du 3 décembre 2001, sont entrées en vigueur lundi 1er juillet. Jusqu'à présent, sauf dispositions personnelles contraires, le conjoint était désavantagé par rapport aux enfants du défunt mais aussi par rapport aux parents, frères et sœurs de la personne décédée.

Désormais, en présence d'enfants issus du mariage, le conjoint restant a le choix entre un quart des biens du défunt en pleine propriété ou la totalité en usufruit, contre un quart en usufruit auparavant. S'il n'y a pas d'enfant et si les parents du défunt sont vivants, le veuf ou la veuve hérite de la moitié des biens. En l'absence d'enfants et de parents, le conjoint a droit à la totalité de la succession, sauf pour les biens de famille, dont la moitié revient aux éventuels frères et sœurs. D'autres mesures de la loi du 3 décembre 2001 étaient déjà en vigueur, comme le droit pour le conjoint survivant de rester dans le logement du défunt et l'alignement du régime successoral des enfants adultérins sur celui des enfants légitimes.

DÉPÊCHES

■ **UNIVERSITÉS : l'UNEF, l'Union nationale des étudiants de France,** a remporté cinq des onze sièges étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), selon des résultats communiqués par le syndicat samedi 29 juin. La FAGE (Fédération des associations générales d'étudiants) obtient trois sièges, l'UNI (Union nationale interuniversitaire), deux, et le PDE (Promotion et défense des étudiants), un seul. Les représentants au Cneser, instance consultative, sont désignés tous les deux ans par les étudiants élus des universités et grandes écoles.

■ **FAITS DIVERS : un enfant de sept ans est mort noyé,** dimanche 30 juin, dans la piscine d'un centre de loisirs à Vinsobres (Drôme). Le jeune garçon, qui ne savait pas nager, faisait partie d'un groupe de six jeunes pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance de la Drôme. Ils passaient le week-end dans un camping doté d'un complexe aquatique. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

■ **Une personne a été tuée et une autre gravement blessée lors d'un saut en parachute** samedi 29 juin à Lens (Pas-de-Calais). Les deux parachutistes ont été victimes du même accident à une cinquantaine de mètres de distance : alors qu'ils effectuaient un virage, leur parachute leur est passé dessous et a accéléré leur chute.

■ **ENVIRONNEMENT : quelque 800 militants antinucléaires (400 selon les gendarmes) ont manifesté** dimanche 30 juin à proximité de la base militaire de l'île Longue (Finistère) pour demander l'abandon du nucléaire civil et militaire. Le site de l'île Longue, sur la presqu'île du Crozon, accueille les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).

■ **PROSTITUTION : Françoise de Panafieu, députée UMP de Paris, s'est prononcée en faveur d'une réouverture des maisons closes** dans un entretien publié par le *Journal du dimanche* du 30 juin. *« Pourquoi la prostitution ne s'exercerait-elle pas dans des lieux précis – maisons closes ou autres structures – permettant aussi de veiller à la santé publique ? »*, s'est-elle interrogée. Selon elle, l'idée d'interdire la prostitution aux abords de certains lieux comme les écoles est *« juste »* mais *« insuffisante »*.

Déchets : la France rate le rendez-vous du 1er juillet 2002

Cette échéance devait marquer la fin des décharges d'ordures ménagères. Elle ne sera pas respectée : les collectivités locales n'ont pas assez investi. Des manifestations ont eu lieu ce week-end à Marseille et à Montpellier

*« **NOUS** n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »* A leur grand soulagement, un certain nombre d'élus locaux et nationaux auront un été supplémentaire pour méditer cette pensée de Saint-Exupéry. Roselyne Bachelot, ministre de l'écologie, a en effet ouvert jusqu'à la fin septembre une *« période de réflexion et de concertation »* sur le traitement de nos déchets.

Cette annonce réjouira plus d'un édile, car elle repousse sine die les mesures coercitives qui auraient dû entrer en vigueur à partir du 1er juillet 2002, en vertu d'une loi de 1992. Entamée par Brice Lalonde puis défendue par Ségolène Royal, la réforme donnait alors dix ans aux collectivités territoriales pour atteindre deux buts principaux : réduire la production d'ordures ménagères et de déchets industriels ; limiter les mises en décharge aux seuls déchets ultimes, c'est-à-dire à ceux ayant fait l'objet d'un tri et ne pouvant être valorisés *« dans les conditions écologiques et économiques du moment »*.

La date butoir est là et le bilan s'avère plus que mitigé. Les Français produisent de plus en plus d'ordures ménagères : 26 millions de tonnes par an. Ils ont dépassé, avec le siècle, la barre symbolique d'un kilo par jour et par personne. *« La réduction des déchets à la source est un échec »*, constate Marc Blusztejn, directeur général adjoint de la SITA, une grande entreprise spécialisée.

La moitié des détritus est toujours mise en décharge. Un Français sur trois ne dispose pas de poubelle de tri. La situation est encore plus sensible pour les déchets industriels qui atteignent 100 millions de tonnes par an. Un tiers au plus de cette montagne est traité dans des filières de recyclage ou de valorisation énergétique, selon la Fédération française des entreprises du recyclage (Federec). *« Tout le monde a longtemps fait l'autruche »*, estime Liliane Elsen, responsable du réseau déchets de France Nature Environnement (FNE).

Les syndicats intercommunaux qui gèrent le traitement se sont réveillés mais un peu tard. Depuis 1999, ils ont investi un peu plus d'un milliard d'euros dans ce domaine. Les experts estiment qu'il faudra encore injecter dix milliards d'euros supplémentaires dans les filières d'incinération ou de recyclage pour espérer atteindre les objectifs de la loi de 1992. *« Nous sommes à la moitié du chemin »*, résume Daniel Béguin, directeur des déchets ménagers à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

L'application à la lettre de la loi, c'est-à-dire le refus dès mardi, à l'entrée des décharges, des bennes à ordure n'ayant pas fait l'objet d'un tri préalable, aurait donc provoqué le chaos. Héritant sur le tard de ce dossier, Mme Bachelot a envoyé, vendredi 28 juin, une circulaire aux préfets, leur enjoignant de ne pas sévir. *« La loi fixait plus un objectif qu'un critère strict,* explique-t-on au ministère de l'écologie. *Nous allons maintenant examiner la situation des collectivités locales et distinguer celles qui ont fait quelque chose de celles qui n'ont rien fait. »*

Une taxation punitive pour les récalcitrants est une des mesures envisagées, car l'argument économique n'est pas le moindre pour les réfractaires : la mise en décharge coûte en moyenne deux fois moins cher que l'incinération et trois fois moins cher que le recyclage. *« L'environnement a un coût »*, fait remarquer Jean-Pierre Paillard, délégué de la Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement (Fnade), qui regroupe les 280 entreprises du secteur. Le responsable rappelle qu'en 1992, il en coûtait à peine 50 francs la tonne pour jeter des ordures dans un trou grossier. Avec les nouvelles réglementations, le prix a été multiplié par dix.

« La classe politique n'a pas pris ses responsabilités, estime M. Blusztejn. *Elle n'a pas osé prendre des mesures impopulaires. »* Les échéances électorales ont dissuadé des élus d'engager des investissements coûteux pour les usagers. Il y a pourtant urgence : si rien n'est fait, la France aura dans cinq ans 5 millions de tonnes de déchets dont elle ne saura que faire.

LE JURA, DÉPARTEMENT VERTUEUX

Au tableau d'honneur des départements vertueux, établi par les associations écologiques, figure le Jura qui a pris le problème à bras-le-corps. Jean-Paul Huchon, président (PS) d'Ile-de-France, assurait, jeudi 27 juin, que sa région était également *« à la pointe »*, avançant *« la constante baisse de la mise en décharge »*. *« L'Ile-de-France pourra répondre aux exigences de la loi Royal »* mais *« avec un petit délai »*, tempérait Michel Vampouille, vice-président (Verts) chargé de l'environnement.

Parmi les retardataires figurent des petites communes dépourvues de moyens, mais également des grandes agglomérations comme Paris (*Le Monde* du 8 février) ou Montpellier. Le principal point noir est Marseille, qui continue de rejeter ses détritus, à raison de 1 200 tonnes par jour, à Entressen, parée du titre peu envié de plus grande décharge d'Europe. *« Nous sommes là dans le cas d'une ville qui n'a pas appliqué la loi, qui n'est pas sanctionnée et qui dit "Je continue !" »*, estime M. Paillard. Le 28 juin, les services de la communauté urbaine ont demandé une *« prorogation de trois à cinq ans »* et cependant assuré qu'une solution alternative serait présentée avant la fin 2002. L'annonce a provoqué la prudence des associations de voisinage, qui ont manifesté samedi : la construction d'un incinérateur est annoncée depuis 1995...

Pour approcher l'objectif au plus vite et au moindre coût, nombre d'élus préfèrent l'incinération au recyclage. La valorisation énergétique, rendue possible dans les nouvelles générations d'installations, leur offre en prime un argument écologique.

Le recyclage ne touche, en moyenne, que 20 % de nos ordures, 5 % hors verre et papier. La valorisation des éléments organiques, notamment sous forme de compost destiné aux cultures, reste également insuffisante. *« Il nous faudrait parvenir à un tiers de mise en décharge, un tiers d'incinération et un tiers de recyclage »*, estime M. Béguin. On est encore loin d'une telle répartition.

Benoît Hopquin

TOUJOURS PLUS D'ORDURES MÉNAGÈRES

Utilisation des ressources dans les économies des pays de l'OCDE, en base 100

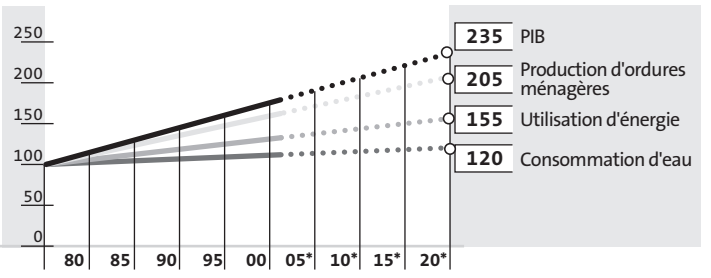

Alors que les consommations d'eau et d'énergie augmentent beaucoup moins vite que la croissance, la production d'ordures ménagères progresse dans des proportions presque identiques.

Source : OCDE

* Estimations de 2003 à 2020

Dans l'Hérault, la décharge à ciel ouvert du Thôt bénéficiera d'un sursis de deux ans

MONTPELLIER
de notre correspondant

A 1 kilomètre des plages de sable fin, la décharge du Thôt domine les étangs palavasiens et la cathédrale de Villeneuve-lès-Maguelone. Depuis 1965, c'est dans ce secteur éminemment touristique que sont amassés les déchets de la ville, puis du district et aujourd'hui de l'agglomération de Montpellier.

Au fil du temps, ce dépotoir, situé à Lattes sur un terrain de 40 hectares, s'est transformé en une montagne d'ordures d'une trentaine de mètres de haut pour le plus grand bonheur des goélands, un peu moins pour celui d'autres espèces animales ou végétales. Des 400 000 tonnes de déchets apportées chaque année s'échappent des lixiviats et des gaz. *« Le poids de cette montagne a fissuré le sous-sol et les polluants s'infiltrent maintenant dans les nappes phréatiques »*, prévient Jean-Paul Aubert, président de l'association Villeneuve-Gardiole.

Dimanche 30 juin, cette organisation locale de défense de l'environnement, rejointe par des pêcheurs de Palavas-les-Flots, avait prévu une fête pour marquer la fermeture de cette décharge publique à ciel ouvert. Elle a finalement dû se résoudre à organiser une manifestation plus classique, qui a réuni quelque 200 personnes sur le site. Car le Thôt accueillera encore les déchets de la capitale régionale et de ses voisines pendant au moins deux ans. Ce sursis a été demandé le 24 juin par le conseil de communauté de l'agglomération de Montpellier et a été accordé ce samedi par le préfet de l'Hérault.

Pour des raisons visiblement liées au calendrier électoral, Georges Frêche, le maire PS de Montpellier et président de la communauté d'agglomération, s'était gardé jusqu'ici de dévoiler ses intentions. Mais, aucune solution alternative n'ayant été engagée, il ne faisait guère de doute, qu'avec ou sans l'autorisation de la ministre de l'écologie Roselyne Bachelot, les camions bennes continueraient le 1er juillet à emprunter la route de Palavas.

Chargée du dossier à la communauté d'agglomération depuis les élections municipales de 2001, Nicole Moschetti-Stamm (Verts) critique des années d'immobilisme : *« Il y avait toujours quelque chose de plus urgent à faire : le tramway, etc. Aujourd'hui, on est au pied du mur et il faut mettre les bouchées doubles. »* L'analyse est partagée par M. Aubert : *« Depuis dix ans, on connaît les données du problème, mais rien n'a été fait. On a attendu d'être acculé. »*

DIOXINE DANS LE LAIT

Farouchement opposée à l'incinération – depuis que de récentes analyses financées en partie par les Verts ont démontré la présence d'un taux de dioxine élevé dans le lait maternel d'une habitante de Lunel-Vieil (Hérault) où a récemment été installé un *« incinérateur propre »* –, l'élue écologiste propose de remettre en conformité la décharge du Thôt, tout en engageant une politique de réduction des déchets à la source. A l'horizon 2004, seuls les déchets ultimes, réduits à 60 000 tonnes, devraient être traités dans un centre d'enfouissement technique qui reste à construire.

Pour mener à bien ce chantier, Mme Moschetti-Stamm devra s'attaquer aux 150 000 tonnes de déchets industriels et aux boues qui atterrissent illégalement chaque année dans la décharge du Thôt. Elle devra encore s'occuper des déchets toxiques des ménages, amplifier dans les zones pavillonnaires une politique de compostage individuel, étudier la création d'un centre de valorisation organique des déchets. Mais tout cela suppose aussi un changement profond de mentalité en matière de tri sélectif.

Le 24 juin, le projet a été adopté à l'unanimité par les élus du conseil de communauté d'agglomération. Il trouve également grâce aux yeux de l'association Villeneuve-Gardiole, même si son président émet des réserves sur la réhabilitation de la décharge telle qu'elle est prévue. *« Mal réhabilité, le Thôt polluera, une fois fermé, pendant encore cinquante ans »*, avance M. Aubert.

Richard Benguigui

Des experts estiment à 40 000 le nombre de sites sauvages

LA TERMINOLOGIE officielle les a baptisées pudiquement « décharges brutes ». Les riverains préfèrent parler de décharge sauvage, voire de dépotoir. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a recensé en France 12 000 de ces lieux où sont jetées les ordures, sans la moindre considération pour la réglementation.

Des experts estiment qu'il pourrait en exister 40 000 dans le sous-sol du pays, dissimulées au fil du temps sous une couche de terre. Cet héritage refait parfois surface inopinément, à l'occasion d'un projet immobilier, comme à Feytiat, près de Limoges, où la construction d'un supermarché est perturbée par la présence d'une ancienne décharge, fermée il y a vingt-six ans.

Quelques kilomètres plus loin, à Aixe-sur-Vienne, c'est un couple qui découvre des tas d'immondices en voulant creuser les fondations du pavillon familial. *« Des tonnages pharaoniques ont ainsi été enfouis,* estime Frédéric Ogé, chercheur au CNRS, spécialiste de l'environnement. *Les carrières du XIXe siècle, les gravières désaffectées, le moindre creux du terrain a servi de décharge. Dans les vingt années à venir, il va nous falloir gérer un siècle de négligence. »* Certains de ces sites font l'objet de réhabilitation paysagère réussie. Ils sont le plus souvent renvoyés dans l'oubli. *« Un inventaire exhaustif est nécessaire si l'on veut contrôler la diffusion de la pollution »*, estime M. Ogé.

Les nouvelles décharges, rebaptisées « centres d'enfouissement technique » (CET), obéissent à des normes plus strictes. Les déchets sont isolés du sous-sol. Les lixiviats – jus polluants s'écoulant des ordures – sont retraités. Les gaz de fermentation sont récupérés et parfois valorisés, comme à Saint-Etienne.

Mais ces nouvelles infrastructures suscitent la réprobation de riverains. Au Puy-en-Velay, 1 200 personnes ont manifesté, le 1er juin, contre un projet de 800 000 tonnes à Châtel-Ligou. A Roanne, des opposants refusent l'extension de la décharge de Mably. Dans les Vosges, la population de dix-huit communes limitrophes s'est prononcée à 98,5 % contre une installation à Rugney. Dans la Sarthe, une guérilla est ouverte contre un CET à Ventes-des-Bourses. Dans l'Aude, la bagarre dure déjà depuis quatre ans autour du site de Lignairolles : elle a coûté leur siège à plusieurs maires aux municipales, et les opposants ont reçu le soutien d'un voisin de marque, l'acteur Philippe Noiret.

B. H.

Mme Bachelot veut préserver les marais de Brière

NANTES
de notre correspondant

Le passage d'une ligne à très haute tension dans le parc naturel régional de Brière (Loire-Atlantique) est remis en question, quelques jours avant le début possible des travaux. Roselyne Bachelot a demandé à Réseau de transport d'électricité (RTE), filiale spécialisée d'EDF, de réaliser une étude technique et financière de son enfouissement *« qui tienne la route »*. Elle juge très insuffisante celle réalisée par l'opérateur, qui conclut au rejet d'une telle solution.

La ministre de l'écologie et du développement durable indique qu'elle suit ce dossier avec sa collègue de l'industrie, Nicole Fontaine. *« Si la nouvelle étude est positive, nous verrons alors comment financer l'enfouissement. »*

Cette prise de position intervient alors que RTE n'escomptait plus que la décision du tribunal administratif de Nantes, attendue mardi 2 juillet, pour commencer les travaux en cas de feu vert. Or celui-ci est probable : le commissaire du gouvernement a conclu au rejet du recours déposé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO), la Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique et le Comité de défense de la vallée du Brivet et de la Brière, contre la déclaration d'utilité publique du projet.

VIEILLE DE SOIXANTE ANS

RTE veut remplacer une ligne de 63 000 volts, vieille de soixante ans et dont 30 kilomètres traversent le parc de Brière, par une ligne de 225 000 volts longue de 13 kilomètres, elle aussi à travers ces marais. Pour cela, il lui faut implanter 22 poteaux, hauts de 40 mètres, au cœur des 19 000 hectares de zones humides, entre Loire et Vilaine, qu'écologistes et chasseurs défendent pour une fois de conserve.

Cette nouvelle ligne est destinée à sécuriser l'alimentation électrique de Saint-Nazaire et de la presqu'île guérandaise. Il s'agit aussi de faire face, à long terme, au développement de cette zone littorale dynamique. EDF puis RTE ont d'abord eu le soutien des élus locaux et du parc naturel régional de Brière, sensibles aux « mesures compensatoires » annoncée : démontage de l'ancienne ligne, souci d'insertion de la nouvelle dans le site, éloignement des zones habitées, proches de la ligne actuelle.

Selon RTE, ces mesures ajoutent 4,6 millions d'euros aux 3 millions nécessaires à la construction de la nouvelle ligne. *« Un enfouissement serait très difficile à réaliser dans les marais et doublerait ou triplerait ce coût de 7,6 millions »*, explique Yvon Pelleter, directeur de RTE dans l'Ouest.

Depuis deux ans, les opposants au projet ont gagné à leur cause plusieurs élus locaux, dont Christophe Priou, maire (UMP-RPR) du Croisic, président du parc naturel régional de Brière depuis avril 2001 et élu député en juin. Les élus communistes de Brière, favorables au projet de nouvelle ligne, ont à leur tour demandé son enfouissement. Les opposants ont également reçu le soutien du député Christian Kert (UMP-UDF), auteur d'un récent rapport parlementaire sur les nouvelles technologies dans l'enfouissement des lignes à haute et très haute tension, venu sur place indiquer que le problème est moins technique ou financier que politique : le développement volontariste de l'enfouissement des lignes à très haute tension en France permettrait, selon lui, de réduire significativement son surcoût.

Dominique Luneau

DÉPÊCHES

■ **AÉROPORT : le président (PS) du conseil régional de Midi-Pyrénées, Martin Malvy,** a proposé, jeudi 27 juin, d'installer dans le Sud-Ouest, entre Bordeaux et Toulouse, le troisième aéroport « parisien », dont le dossier va être remis à plat par le gouvernement.

■ **ÉOLIENNES : la préfecture du Finistère** a présenté, jeudi 27 juin, à Quimper la toute première charte en France visant à réglementer l'implantation d'éoliennes. Celles-ci se sont multipliées dans le Finistère ces dernières années.

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI

OFFRES

CEFRI (Centre de Formation aux Réalités Internationales)
Recherche pour consortium international
Un universitaire double compétence académique et management
Pour créer une Business School dans un pays MEDA
Bilingue Français-Anglais
PhD ou Doctorat demandé
Contrat en expatriation, min 2 ans
Tél : 33 1 46 44 45 00 - Fax : 33 1 46 45 95 46
cefri@freesurf.fr

Etablissement d'enseignement supérieur audiovisuel, rég. parisienne, rech., pour rentrée prochaine, un professeur d'histoire de l'art. Bonnes connaissances en cinéma indispensables. 130 h env. Envoyer candidature à l'attention du directeur formation initiale, au journal qui transmettra, sous la réf. 193 Le Monde Publicité, 21 bis, rue Claude-Bernard, 75005 Paris.

Pour vos annonces dans la rubrique EMPLOI
Tél. : 01-42-17-39-42
FAX. : 01-42-17-39-38

DEMANDES

Offre individuelle de compétences
Cadre dirigeant 20 ans d'expérience
BUSINESS PME MARKETING
OPÉRATIONNEL MANAGEMENT DE PROJETS
Gestion - Informatique - NTIC
(disponibilité juillet - mobilité Francophone)
CV détaillé sur : http://site.voila.fr/ricazoulay
Gsm : 06.07.06.54.58

Graphiste-maquettiste free lance, 15 ans d'expérience, assistée de collaborateurs, recherche tout type de publication (presse, publicité, édition) en PAO (XPress, Photoshop, Illustrator, Excel), peut assurer mise au point rédactionnelle, suivi de fabrication, iconographie (important fonds photos). Tél. : 01-45-66-65-82. Fax : 01-45-66-55-12. e-mail : agnes.chantarel@waika9.com

PROPOSITION COMMERCIALE

Nous avons besoin vendeur/commissionnaire, pour usine avec grandes productions de chaussettes, très bien introduit dans grands importateurs et grandes chaînes de magasins. Fax : 351-22-9722318.

JEAN-MARIE MESSIER

Depuis le début de l'année, le PDG de Vivendi Universal a multiplié les maladresses et perdu la confiance tant des marchés que des politiques

IAN HANNING/REA

LES SIX MOIS DE CHUTE

LUNDI 7 janvier. La Bourse y croit à peine. Pour la première séance réelle de l'année, Vivendi Universal se présente sur le marché pour vendre 5,5 % de son capital, plus de 55 millions d'actions pour une valeur d'environ 3,3 milliards d'euros. Depuis la mi-décembre 2001, le groupe a commencé des négociations avec les banquiers pour vendre cet autocontrôle. Mais il y a un écueil : selon les résolutions adoptées lors de l'assemblée générale, Vivendi Universal n'a pas le droit de vendre en dessous de 60 euros par action. Or le titre est sous ce niveau. Mais Vivendi semble pressé. Après des négociations à l'arraché, la Deutsche Bank et Goldman Sachs acceptent finalement de racheter l'autocontrôle du groupe à 60 euros par titre avec mission de le revendre sur le marché. *« Vous nous sauvez de la cessation de paiement »*, dit soulagé Dominique Gibert, directeur des financements du groupe. Mais la vente tourne au massacre. Le marché y voit un signe de défiance du groupe en son propre avenir. Les deux banques ne parviennent pas à céder tous les titres et perdront plus de 400 millions d'euros. Vivendi Universal a donné le signal de sa débâcle boursière.

– 24 janvier. *« Jean-Marie, tu exagères. »* Le petit monde parisien des affaires découvre, atterré, le reportage de *Paris-Match* sur Jean-Marie Messier à New York, intitulé : « Ça tourne rond à Manhattan ». Virevoltant sur des patins à glace à Central Park ou dans une cuisine avec ses principaux collaborateurs américains, le patron de Vivendi Universal, qui a sollicité cet article, règle ses comptes, parle de son amour pour l'Amérique et dément toute liaison avec l'actrice Sophie Marceau. Pour le patronat français, cet article est du plus mauvais goût, tandis que les milieux financiers s'inquiètent de cette dangereuse surexposition médiatique. *« Il y a une décote Messier »*, tranchent les analystes.

– 17 février. La réunion, prévue entre les commissaires aux comptes, les responsables financiers du groupe et les autorités boursières, à la Commission des opérations de bourse (COB), s'annonce tendue. La COB doit trancher un différend sur le traitement comptable de la participation de Vivendi dans la chaîne britannique BSkyB. L'enjeu n'est pas neutre : selon que la participation est intégrée ou non aux comptes, l'endettement de Vivendi Universal grossit d'1,5 milliard d'euros et ses comptes basculent dans le rouge. A l'issue de cette réunion, la COB tranche : la participation de BskyB doit être intégrée dans les comptes de Vivendi. Pour masquer l'effet d'une perte, la direction décide de procéder, comme de nombreux groupes, à un passage au peigne fin de son bilan et d'amortir largement ses écarts d'acquisition.

– 6 mars. La réunion du conseil d'administration a été plus difficile que le prévoyait Jean-Marie Messier. Pour la première fois, des administrateurs ont demandé des comptes. L'ampleur du déficit justifie la réaction du conseil : 13,6 milliards d'euros de perte. Jamais un groupe français n'a affiché un déficit d'une telle ampleur. Surtout, les membres ont découvert que Jean-Marie Messier leur avait caché une partie de la situation. Alors qu'il avait affirmé, fin décembre 2001, que l'endettement ne dépassait pas 8 milliards d'euros, ils constatent qu'il figure pour 14 milliards dans les comptes. Pressé de s'expliquer, M. Messier met en avant les difficultés du groupe et insiste sur les déboires de Canal+ en Italie. Il promet d'y remédier rapidement. Après ce conseil difficile, l'action regagne 2,33 %. Jean-Marie Messier a le sentiment d'avoir repris la main.

– 8 mars. *« Canal+ a deux ans pour redresser la situation »*, déclare Jean-Marie Messier dans un entretien à *La Tribune*. Le PDG avait fait la même déclaration deux jours auparavant, lors de sa conférence de presse de résultats, mais personne n'avait relevé ce propos. L'entretien fait l'effet d'un ultimatum. La direction de Canal+ est furieuse : elle sait que les comptes du groupe seront pires en 2002 qu'en 2001 et que la situation ne peut pas s'améliorer en deux ans si le groupe, comme l'a voulu M. Messier, rachète la chaîne italienne Stream.

– 20 mars. Le monde de la finance ne parle que de cette étude. Le Crédit lyonnais publie une très longue analyse sur Vivendi Universal. Les auteurs, qui ont vu très longuement Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo, son directeur financier, parlent de la situation compliquée du groupe et étudient quatre scénarios. Dans le deuxième, M. Messier est révoqué par son conseil. Probabilité : 10% jugent les auteurs.

Dans la soirée, une autre scène se joue à Deauville. Jean-Marie Messier dîne avec Pierre Lescure, président de Canal+, et Denis Olivennes, directeur général de la chaîne. Le dîner tourne à l'affrontement. Les deux dirigeants de la chaîne reprochent au PDG son ultimatum, mais aussi de tromper le marché sur leur situation, de leur avoir imposé, contre leur avis, la reprise à un prix exorbitant de Stream en Italie. A la fin du repas, le divorce est consommé. Pierre Lescure et Denis Olivennes savent que leurs jours sont comptés.

– 25 mars. « Cher Henri. » Henri Proglio, président du directoire de Vivendi Environnement, vient de recevoir une lettre de Jean-Marie Messier. Le PDG de Vivendi Universal a décidé de vendre une partie de sa participation et de passer sous la barre des 50 % dans sa filiale de services collectifs. Pour mener à bien cette opération, il entend nommer son partenaire le plus fidèle, Eric Licoys, à la présidence de Vivendi Environnement. Henri Proglio ne serait plus que directeur général. Opposant de toujours à Jean-Marie Messier, Henri Proglio ne peut pas supporter cette mainmise et encore moins la perspective de voir vendue l'entreprise, peut-être à un groupe étranger. Tous les réseaux sont activés. André Santini, député UDF et président du syndicat des eaux de l'Ile-de-France, est le premier à monter au créneau suivi par Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'Association des maires de France. Tous deux demandent des comptes à Messier au nom des communes, tandis que Laurent Fabius à Bercy fait part de son inquiétude. Jacques Chirac, en fin de campagne, dit son attachement à ce que Vivendi Environnement reste français.

« Henri, j'ai besoin de toi », assure M. Messier, en lui annonçant qu'il renonce à son projet de nomination d'Eric Licoys. En geste d'apaisement, le PDG de Vivendi Universal tente d'être reçu à l'Elysée. Refus de la présidence. *« Je ne veux plus le voir »*, tranche Jacques Chirac.

– 5 avril. L'action a touché le palier des 40 euros et Claude Bébéar, président du conseil de surveillance d'Axa, s'inquiète. Il a lu une étude inquiétante réalisée par la compagnie d'assurances sur la situation de Vivendi Universal. Pour lui, le groupe court un grand danger et la surmédiatisation de son PDG complique encore les choses. Si rien n'est fait, toute la place de Paris risque d'en subir les dommages, assure M. Bébéar, en pressant des administrateurs amis comme Bernard Arnault (LVMH) ou Henri Lachmann (Schneider) d'intervenir. Il a même un candidat pour remplacer Messier : Thierry Breton, patron de Thomson Multimedia.

« A 20 ans, j'étais très timide » **JEAN-MARIE MESSIER**

« A 45 ans, il n'est plus temps de faire sa crise d'adolescence » **CLAUDE BÉBÉAR, PATRON D'AXA**

– 16 avril. Jean-Marie Messier a convoqué Pierre Lescure. Il veut le renvoyer. Il a cherché des remplaçants. Il a contacté Jean Drucker, Nicolas de Tavernost, les patrons de M6, Valérie Bernis, une amie du temps du cabinet Balladur désormais directrice de cabinet de Gérard Mestrallet, le patron de Suez, et directrice également de Paris Première. Même Karl Zéro s'est vu proposer le poste. Finalement, c'est Xavier Couture, directeur d'antenne de TF1, qui l'a accepté. *« Pierre, je te propose de prendre la présidence du conseil de surveillance tandis que Xavier Couture prendra la direction générale »*, annonce Jean-Marie Messier. Furieux, Pierre Lescure refuse. Il est limogé sur-le-champ. *« Tout est réglé »*, assure Guillaume Hannezo une heure après. Aucun membre de la direction n'a prévu les réactions des salariés de la chaîne comme des milieux du cinéma. Tous condamnent l'éviction de Lescure et vitupèrent contre Messier. Au siège de Vivendi, on parle de complot.

– 17 avril. Jean-Marie Messier a demandé un rendez-vous avec Claude Bébéar. Il veut s'expliquer. Il parle du complot des fonds spéculatifs, de la lutte contre Murdoch, des difficultés face aux Américains. Il reconnaît aussi avoir fait l'erreur de s'être trop médiatisé. *« A 20 ans, j'étais très timide »*, avance-t-il en guise d'explication. *« A 45 ans, il n'est plus temps de faire sa crise d'adolescence »*, rétorque le patron d'Axa. *« Plus personne n'a confiance en toi. »*

– 24 avril. Après un conseil tendu au cours duquel plusieurs administrateurs dont les Américains, Bernard Arnault, Jean-Marc Espalioux (Accor) et Henri Lachmann ont posé des questions, l'assemblée générale s'annonce périlleuse. Les actionnaires sont furieux. Chance pour Jean-Marie Messier : les salariés de Canal+ ont envahi la salle pour protester contre le limogeage de Pierre Lescure. Au bout d'une heure et demie, les actionnaires se liguent avec la direction. Jean-Marie Messier a gagné. *« Nous aurions pris la décision de réduire le rôle du président si nous étions mécontents. Or ses choix stratégiques bénéficient du soutien, à mon avis unanime, du conseil »*, déclare en soutien Marc Vienot, ex-président de la Société générale. Au premier rang, des administrateurs s'étranglent. La déclaration de M. Vienot ne reflète pas du tout l'état d'esprit du conseil. La victoire, cependant, n'est pas totale : la résolution sur les stock-options du groupe est repoussée par l'assemblée. Deux jours plus tard, le groupe se déclare victime d'un piratage des votes.

– 3 mai. Toute la journée, Guillaume Hannezo a tenté une ultime négociation avec l'agence de notation Moody's. En vain. Le communiqué tombe : la note de Vivendi Universal est rabaissée à Baa3, juste au-dessus des junk bonds. *« Après le paiement du dividende, le groupe n'a plus de trésorerie significative »*, assure l'agence. Le groupe ne peut plus se financer directement sur le marché. A New York, la famille Bronfman, premier actionnaire, informe les autorités de contrôle qu'elle met sous examen son investissement. Le titre plonge de 7 %.

– 13 mai. Le groupe vient de payer son dividende et la situation ne passe plus au niveau de la trésorerie. La Société générale accepte d'accorder une nouvelle ligne de crédit, à la condition que le groupe vende Vivendi Environnement. Jean-Marie Messier avait assuré, lors de l'assemblée générale, qu'il ne céderait pas sa filiale de services collectifs. Mais il n'a plus le choix.

– 26 mai. *« Où est le ministre de la culture ? »* Jean-Marie Messier est au Festival de Cannes, mais cette année, il se fait discret. Les milieux du cinéma, le président du jury du festival David Lynch en tête, ont fait savoir qu'ils lui réserveraient un accueil déplaisant s'il se montrait. M. Messier a tout de même fait le voyage, il veut rencontrer M. Aillagon pour discuter de Canal+. Il est prêt à prendre des engagements pour conserver la chaîne. Sur un bateau, il rencontre Rupert Murdoch pour négocier l'avenir de Telepiu.

– 29 mai. Marc Vienot est le seul administrateur français à accepter de faire le voyage à New York pour assister au conseil. Tous les autres sont restés à Paris. Trois membres ont déjà donné leur démission : Jean-Louis Beffa (Saint-Gobain), René Thomas (ex-BNP), Philippe Foriel-Destezet (ex-Adecco). L'atmosphère est électrique. Samuel Minzberg, représentant d'une des deux branches de la famille Bronfman, mène l'assaut. Trop brutalement. Les Français se ressoudent. Messier sauve sa tête. Le conseil lui impose une mise sous tutelle.

– 24 juin. Le marché est déchaîné, le titre perd 23 % en une séance et tombe en dessous des 20 euros. La confiance dans la direction de Vivendi Universal a définitivement disparu quand les investisseurs ont appris trois jours auparavant la vente anticipée à la Deutsche Bank de 12,7 % de Vivendi Environnement. Une opération compliquée pour masquer un état de crise : le groupe a eu à nouveau des problèmes de trésorerie et ne pouvait pas attendre de vendre directement ses titres sur le marché, et encore moins la fin de l'année pour lever la question fiscale. Furieux, Bernard Arnault (LVMH) démissionne du conseil d'administration.

– 30 juin. Jean-Marie Messier a bataillé tout le week-end pour tenter de sauver son poste. Marc Vienot, Jacques Friedman, ses derniers soutiens, ont basculé. Seul, Serge Tchuruk (Alcatel) le défend encore. Il est 19 heures. Après une ultime résistance, M. Messier se plie aux demandes des administrateurs : il accepte de démissionner puis de convoquer, dans la foulée, un conseil d'administration. Jean-René Fourtou, vice-président du conseil de surveillance d'Aventis, doit y faire son entrée et être nommé dans la foulée nouveau président de Vivendi Universal avec mission de scinder le groupe. Le rêve de Jean-Marie Messier de bâtir le premier groupe mondial de communication aura vécu.

Martine Orange

Le cercle vertueux de la réussite

par Bertrand Collomb

APRÈS des élections mouvementées, un nouveau gouvernement et une nouvelle majorité sont maintenant confrontés aux problèmes de notre pays. Les entreprises ont exprimé au cours des dernières années leur inquiétude devant la perte progressive de compétitivité de notre pays, par rapport à ses concurrents, proches ou lointains. Elles ont en particulier souligné l'importante responsabilité de l'Etat, et souhaité qu'il sache à la fois renforcer l'efficacité de son action là où elle est indispensable (sécurité, éducation, insertion,...), alléger le poids des dépenses et des prélèvements publics et celui de ses réglementations, fortement accru tout récemment encore.

Efficacité, redéploiement et allégement doivent, selon nous, être les maîtres mots de l'action de l'Etat, comme ils sont, depuis déjà quelque temps, les mots d'ordre des entreprises performantes. L'objectif n'est bien sûr pas de « faire plaisir » aux entreprises en leur donnant plus de liberté et d'espace, mais de dynamiser l'économie, de donner confiance aux investisseurs et de créer des emplois plus nombreux et plus productifs pour nos concitoyens.

Cette action est d'autant plus urgente que la conjoncture actuelle est hésitante et que notre grand voisin allemand, loin de jouer son rôle traditionnel de locomotive européenne, semble s'abandonner à ses propres rigidités.

Les orientations dessinées lors de la campagne présidentielle et les déclarations du premier ministre semblent avoir pris la mesure des changements à effectuer, de leur nécessité, de leur ampleur et de la durée dans laquelle ils doivent s'inscrire. Une attente de changement est ainsi née, sans que l'inquiétude et le scepticisme aient pour autant disparu.

Ce scepticisme se nourrit d'abord de l'idée reçue selon laquelle tout changement est difficile en France parce que les Français ne veulent pas changer – alors même que la réalité vécue dans nos entreprises apporte un témoignage contraire. Mais il s'appuie maintenant aussi sur la conscience des contraintes financières fortes qui enlèveraient au nouveau gouvernement toute marge de manœuvre. Et paradoxalement, ceux-là mêmes qui ont, deux fois en quinze ans, gaspillé les fruits des périodes de bonne croissance, s'apprêtent à reprocher à leurs successeurs une rigueur ou un réalisme insuffisants !

Certes, l'état de notre économie, avec un taux de croissance faible, et de nos finances publiques et sociales, obérées par des prévisions trop optimistes et des initiatives non financées, n'est sans doute pas brillant.

Et les engagements européens, que la solidarité nécessaire entre pays qui partagent la même monnaie nous impose de prendre au sérieux, ne nous permettent pas d'imprudences. Pourtant, être tétanisé par cette situation, invoquer les contraintes pour justifier l'impuissance, ou reporter les changements nécessaires à un horizon non précisé serait bien sûr la plus mauvaise des solutions.

> Efficacité, redéploiement et allégement doivent être les maîtres mots de l'action de l'Etat, comme ils sont les mots d'ordre des entreprises performantes

Il n'est pas besoin d'être un reaganien impénitent pour affirmer qu'une volonté forte, exprimée sans délai, appuyée par des initiatives immédiates, mais aussi inscrite dans la durée, peut créer ces degrés de liberté mêmes qui font actuellement défaut.

Chacun s'accorde à penser que, si la consommation a relativement bien tenu pendant cette période de ralentissement, c'est la reprise de l'investissement qui confortera le redémarrage de l'économie vers un meilleur taux de croissance et d'emploi. Or cet investissement dépend beaucoup de la confiance des décideurs et de la situation financière des entreprises. Des mesures immédiates d'allégement des rigidités les plus criantes pesant sur notre économie et l'annonce d'un programme réaliste et échelonné de contrôle des dépenses et de réduction des taux de prélèvements auront un effet immédiat sur la confiance, et donc sur le dynamisme et la croissance de notre économie.

N'oublions pas qu'un accroissement de 5% des investissements peut ajouter un demi-point à la croissance. N'oublions pas qu'un point de croissance supplémentaire sur trois ans dégage, même à dépenses inchangées, la possibilité d'un abaissement du taux de prélèvement de 1,5 point. N'oublions pas, enfin, que, comme d'autres pays l'ont montré, des initiatives de réduction des dépenses, même d'impact peu significatif à court terme, peuvent aboutir à un cumul important sur la durée !

Ce qui paraît impossible dans une vision statique devient possible dans une vision dynamique, à condition d'enclencher le cercle vertueux de la réussite.

La réduction de 5% de l'impôt sur le revenu va dans le bon sens. Mais il faut être plus ambitieux dans la remise à plat de pans entiers de notre fiscalité. Les initiatives prises récemment par plusieurs pays européens, y compris l'Allemagne, ont créé un décalage important des taux effectifs de taxation des sociétés sur leurs résultats courants ou leurs plus-values de cession.

La fiscalité de l'épargne en France est également plus lourde et continue à décourager l'investissement en actions au profit des obligations. La fiscalité personnelle sur le revenu, le patrimoine et sa transmission décourage l'initiative et a créé un phénomène d'exil fiscal profondément pervers pour notre pays. Nos systèmes de retraite sont, comme ceux des autres pays, confrontés à une crise structurelle, mais nous sommes les derniers à affronter le problème.

BERTRAND COLLOMB est président de Lafarge.

Dans le domaine social, la loi dite de *« modernisation sociale »* a commencé à produire ses effets de paralysie de l'investissement et de l'embauche. Nous avions été nombreux en novembre dernier, à dire, avec une solennité qui avait surpris, la gravité du risque. Nos craintes se sont confirmées et nous constatons l'effet dissuasif et démoralisateur de dispositions contraires à la fois à l'efficacité économique et au dialogue social. Il y a urgence à les abroger, si nous ne voulons pas pénaliser l'investissement, la croissance et l'emploi des prochains mois.

Au-delà, nous avons besoin d'une revitalisation du dialogue social, fondée sur le dynamisme et l'initiative d'acteurs représentatifs. Elle devra s'accompagner d'une réelle modernisation des textes sociaux, économiques ou financiers devenus trop lourds, au sens propre du poids des codes qui a doublé en dix ans. Oui, il y a beaucoup à faire ! Et je n'ai pas évoqué les questions qui concernent moins directement les entreprises, mais qui ont une importance cruciale pour notre société : sécurité, immigration, éducation, construction européenne...

Mais malgré la difficulté de l'instant, il n'y a aucune raison d'être à l'avance découragé ou sceptique. Des exemples nombreux montrent combien une volonté résolue, bien expliquée et soutenue par l'opinion, et inscrite d'emblée dans la durée, peut modifier en quelques années le positionnement relatif d'un pays. Redonner à l'économie compétitivité et dynamisme, et donc à la France confiance et vigueur, est bien à notre portée !

Equilibre budgétaire : le grand leurre

par Liêm Hoang-Ngoc

LE débat suscité par la publication de l'audit sur les finances publiques est un alibi qui laisse entrevoir les contours de la politique économique libérale que proposera le gouvernement Raffarin.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Francis Mer, semble offusqué de la facture des 2,6 % de déficit budgétaire laissé par le précédent gouvernement, dont seraient notamment coupables les dépenses de fonctionnement de l'Etat (il y a décidément trop de fonctionnaires !) et les dépenses de santé (on se demande alors pourquoi tant d'empressement à revaloriser les consultations médicales que la Sécurité sociale devra d'une façon ou d'une autre financer). Or, il n'y a pas si longtemps, un certain gouvernement dirigé par Alain Juppé n'aurait pas été mécontent d'un budget préparé à partir d'un scénario de déficit inférieur aux 3 % du pacte de stabilité...

Le président de la République de l'époque, aujourd'hui réélu, en a tiré la leçon. Mieux, en obtenant que l'équilibre budgétaire ne doive être atteint que si la croissance atteint 3 %, Jacques Chirac a réussi à Séville ce que Lionel Jospin avait renoncé à négocier à Barcelone : le renoncement même à l'objectif de rigueur en période de récession.

LIÊM HOANG-NGOC est maître de conférences d'économie à l'université Paris-I.

La baisse de l'impôt sur le revenu bénéficiera avant tout aux classes aisées, dont le supplément de revenu n'entretiendra pas la consommation mais stimulera l'épargne. Et la destination première de cette épargne est le marché financier. Or ce marché financier subit depuis deux ans, aux Etats-Unis, un retournement lent, d'une ampleur bien plus importante que le krach de 1929 et dont la propagation en Europe serait une affaire de mois, voire de semaines. Quel gaspillage des deniers publics que de les drainer vers cette épargne qui risquerait de s'envoler en fumée ! Quelle supercherie que de faire croire aux retraités que les fonds de pension sont la solution parce que la Bourse serait un casino à tous les coups gagnant !

> Contrairement à ce qu'affirme une insuffisante critique de gauche, le gouvernement réalisera les baisses d'impôts et de charges promises

C'est même plutôt un principe keynésien de politique contracyclique que ce critère ressuscite implicitement. Comme si, de retour des Etats-Unis, Jacques Chirac, comme George W. Bush (qui n'avait pas hésité, après le 11 septembre, à soutenir l'économie par le budget de l'Etat), redécouvrait les vertus d'un keynésianisme pragmatique. Mais Keynes n'était-il pas lui-même un homme de droite, soucieux de préserver ce système parce qu'il est préférable que *« le citoyen exerce sa tyrannie sur son portemonnaie que sur son congénère »* (*dixit* Keynes) ?

Le dogme de l'équilibre budgétaire est un leurre. Le chef de l'Etat a su à bon escient dégager des marges de manœuvre pour la politique budgétaire, et la véritable controverse porte sur l'utilisation de ces marges de manœuvre. Contrairement à ce qu'affirme une insuffisante critique de gauche, le gouvernement réalisera les baisses d'impôts et de charges promises. Il appliquera une réforme de l'Etat visant à améliorer *« l'efficacité des services publics »,* ce qui laisse augurer de prochaines privatisations et suppressions de postes d'enseignants, de postiers et d'infirmières à l'occasion des non-remplacements des départs en retraite.

Là se trouvent certainement les raisons de l'offensive médiatique entreprise par la droite, fustigeant l'inefficacité de la dépense publique, celle-ci étant responsable du poids des prélèvements obligatoires, qu'il faudrait diminuer en réduisant les impôts et les charges. Mais, pour cela, *« enlever la mauvaise graisse »,* (*« dégraisser le mammouth »,* disait-on ailleurs), ou, plus poliment, améliorer la productivité des agents en effectuant des redéploiements, est une condition nécessaire. Condition nécessaire, car si cela ne suffisait pas, les marges de manœuvre budgétaires dégagées à Séville (mais qu'il ne faut surtout pas ébruiter) viendraient à la rescousse.

Cette posture masque à peine une politique de classe et trahit une erreur de diagnostic. La modération du smic ne stimulera pas plus l'emploi que les baisses de charges (il n'y a d'ailleurs plus aucune charge sur les bas salaires jusqu'à 1,8 fois le smic !) ou les indécentes augmentations de salaires des capitaines d'industrie.

La leçon de ce citoyen de droite éclairé qu'était Keynes est ici, encore que l'épargne des classes riches n'est pas le moteur du développement économique parce qu'elle entretient la spéculation, comportement naturel sur des marchés financiers par nature incertains. Dès lors, quand bien même les politiques libérales parviendraient à stimuler l'épargne, qu'elles considèrent comme le préalable à l'investissement, une partie de cette épargne ne se convertirait jamais en investissement, surtout en cas de retournement baissier.

Si l'on persévérait dans cette direction, le rentier continuerait à s'enrichir ou à se ruiner au détriment de l'entrepreneur et du chômeur. C'est précisément une telle situation, digne des années 1930 qu'analysait Keynes, qui semble se mettre en scène aujourd'hui dans le monde « moderne ». Les entreprises sont obligées de minimiser leurs coûts en licenciant ou en truquant leurs comptes pour afficher des résultats satisfaisants pour les actionnaires. Les normes que ces derniers imposent aux gouvernements (réduction des dépenses) et aux entreprises (rigueur salariale) déprime la demande. Faute de perspectives, les entreprises ne vendent plus et sont conduites à afficher artificiellement des résultats positifs... jusqu'au jour où se déclenche le krach !

Quant au chômage, dans un tel contexte, on observait déjà en 1929 que la déflation salariale était aussi impuissante que les *« baisses de charges »* pratiquées depuis dix ans, si ce n'est, ici encore, pour améliorer de façon tellement éphémère la santé financière des entreprises.

Parce que sa droite a en partie endossé ce programme *« social-libéral »,* la critique de gauche, se cantonnant à l'illusion que ce gouvernement ne respectera pas ses promesses, est encore incomplète. Elle requiert une inévitable thérapie de groupe sans laquelle, pour paraphraser un jeu de mots entendu dans le cortège du 1er mai, ce qui reste de *« la gauche plurielle »* risquerait de se transformer en *« gauche plus-rien ».*

Les quatre exigences du dialogue social

Suite de la première page

C'est ensuite un espace d'appropriation sociale indispensable des réformes : alors même que beaucoup ont le sentiment de subir les changements, alors que les centres de pouvoir semblent s'éloigner de la réalité vécue par les salariés, la négociation collective réintroduit de la décision au bon niveau et donne à chacun les moyens de reprendre pied dans son destin.

En somme, dans un contexte marqué par le recul des formes de participation à la vie collective, le dialogue social est tout à la fois un art de la réforme, un apprentissage collectif de la responsabilité et une mise en mouvement de la démocratie participative. Il ne consiste pas à anesthésier les rapports de force : à l'inverse, il organise la confrontation des intérêts de manière à trouver des compromis profitables à tous et à se prémunir ainsi des égoïsmes corporatistes. En cela, le dialogue social est incontournable dans la recherche de l'intérêt général.

Reste que la réussite d'une politique de dialogue social est suspendue à plusieurs exigences à satisfaire impérativement. La première concerne le temps du dialogue social. Nos relations sociales souffrent depuis trop longtemps d'une culture de la décision politique qui, pour faire événement, brûle bien souvent les étapes de la concertation et de la négociation. Le dialogue social n'est pas une grand-messe de vingt-quatre heures. C'est une course de fond qui ne s'accommode pas du sprint politique : construire des compromis prend certes du temps, mais c'est un temps gagné sur l'incompréhension et les blocages qu'engendrent régulièrement les décisions tranchantes et les décrets univoques. La deuxième exigence touche à l'usage politique du dialogue social. Qu'un gouvernement cherche à en tirer bénéfice est dans l'ordre des choses. Mais le dialogue social doit être conçu comme une démarche globale et constante. Rien ne serait pire qu'une sollicitation à géométrie variable : aux partenaires sociaux les *« patates chaudes »* et aux politiques les plats sûrs et « rentables ». Le dialogue social ne serait alors rien d'autre qu'une échappatoire politique ; on aurait confondu démocratie sociale et instrumentalisation de la société civile.

> La signature d'une seule des cinq centrales qui bénéficient d'une présomption de représentativité suffit à valider un accord collectif. Ce système est aujourd'hui caduc. La CFDT défend la solution de l'accord majoritaire

La troisième exigence concerne l'espace du dialogue social. Quelle doit être l'articulation des compétences entre ceux qui négocient des accords collectifs et ceux qui font la loi ? Il ne s'agit pas de tracer entre eux une nouvelle ligne Maginot ou d'affirmer la supériorité du contrat sur la loi. Il s'agit d'organiser une *« nouvelle donne »* qui laisse leur chance à la négociation et à la prise de responsabilités au plus près du terrain, des besoins, des attentes et des difficultés.

Il revient au gouvernement de prendre l'initiative de cette clarification devant l'Assemblée. La tentation de court-circuiter la négociation pourrait être d'autant plus grande demain que la nouvelle majorité parlementaire est large et confortable. Le dialogue social n'y survivrait pas longtemps.

La quatrième exigence, peut-être la plus décisive, est de réformer les règles de la négociation collective. Si tout le monde s'accorde à donner plus de responsabilités aux partenaires sociaux, il faut alors inévitablement renforcer leur légitimité. Chacun sait que la signature d'une seule des cinq centrales qui bénéficient d'une présomption de représentativité suffit à valider un accord collectif. Ce système est aujourd'hui caduc. Il fragilise le dialogue social : les accords signés, souvent minoritaires, sont systématiquement contestés. Il encourage l'irresponsabilité et la division : puisqu'il suffit qu'un syndicat signe, d'autres se sentent confortés dans une attitude de spectateur toujours critique, jamais engagé. Il favorise un syndicalisme aux *« mains blanches »,* laissant à d'autres le soin de les mettre dans le cambouis.

Cette hypocrisie fonctionne bien : la signature d'un seul permet d'engranger des acquis qu'en privé personne ne boude. Mais elle n'a que trop duré. Le dialogue social, pour être efficace, doit être organisé autrement. C'est pourquoi la CFDT défend la solution de l'accord majoritaire. Pour qu'un accord soit valide, il faudra qu'il ait été signé par une ou plusieurs organisations représentant plus de la moitié des salariés de l'entreprise ou d'un même secteur d'activité. Il faudra à cet effet organiser une élection de représentativité, dans toutes les entreprises de chaque branche professionnelle, afin de mesurer le poids de chaque organisation. Une élection ouverte à tous les syndicats, sans exclusive.

Ce système a plusieurs avantages.

Il permettra d'abord de responsabiliser les partenaires sociaux : ceux qui ne signent pas, comme ceux qui signent, devront alors s'expliquer devant les salariés sur leur choix, au regard du contenu de l'accord, et prendre leur part dans les échecs et les réussites. Cette dynamique favorisera la coopération plutôt que la division, l'engagement plutôt que le refus, le changement plutôt que l'immobilisme. Enfin et surtout, ces nouvelles règles seront un formidable atout pour resserrer les liens entre salariés et syndicats : aux premiers, la responsabilité de donner leur voix à l'organisation la mieux capable, à leurs yeux, de bien négocier avec l'employeur. Aux seconds, l'obligation de rendre des comptes sur la confiance ainsi donnée.

En somme, le dialogue social exige plus que la simple volonté de discuter : il appelle une architecture et des règles nouvelles. Le rôle des responsables politiques est de donner les impulsions nécessaires à cette réforme fondamentale dont les enjeux sont tout autant sociaux que politiques : le 21 avril a montré combien il était urgent de revitaliser les modes de participation à la vie collective.

Au final, le dialogue social est la seule voie possible. La déclaration de politique générale du premier ministre nous dira si ce gouvernement a entendu le message.

François Chérèque

Renoncements durables

par Bruno Rebelle

NOUS avons, au moment où les ministres défilent au colloque national de Rennes qui doit dessiner les positions qui seront défendues par la France au Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg, à la fin du mois d'août, toutes les raisons d'être inquiets.

En dépit des annonces – pardon, des promesses électorales – de Jacques Chirac, qui vantait, à Avranches, le 18 mars dernier, les vertus de *« l'écologie humaniste »*, en dépit de la création d'un ministère de l'écologie, affublé d'un secrétariat au développement durable, nous constatons, après seulement deux mois d'action du gouvernement Raffarin, que ce sont surtout les renoncements qui s'annoncent durables dans les politiques prônées par le nouvel exécutif.

Ce gouvernement semble victime du syndrome *« développement-durable.com »*, semblable en cela aux grands pollueurs de ce monde (Esso, Areva, Monsanto, EDF, TotalFinaElf...), qui n'ont de cesse de communiquer sur leur souci des générations futures sans rien changer à leurs pratiques.

Certes, le précédent gouvernement ne nous avait pas particulièrement impressionné dans ce domaine. Les ambitions étaient bien ternes et les nécessaires ruptures ne prenaient que la forme de molles inflexions. Pour autant, quelques tentatives avaient été esquissées : un projet de loi sur l'eau qui imposait – avec encore beaucoup de timidité – le principe pollueur-payeur ; un début d'interrogation sur la politique énergétique de la France et, en particulier, sur l'avenir très compromis du retraitement des combustibles nucléaires usés ; des propositions innovantes en matière de politique agricole avec l'instauration des contrats territoriaux d'exploitation...

Et voilà qu'à peine installé, l'exécutif, fort de sa nouvelle position dominante, rebondit d'annonces en décisions toutes plus préjudiciables les unes que les autres à l'instauration de politiques responsables en matière d'environnement, de défense de l'intérêt général et de prise en compte des générations futures.

La série commence par les déclarations iconoclastes de Roselyne Bachelot, ministre de l'écologie et du développement durable, qui voit dans le nucléaire l'énergie la plus propre. Les victimes de Tchnernobyl apprécieront, ainsi que les centaines d'intérimaires du nucléaire français qui reçoivent sur de courtes périodes des doses bien supérieures aux normes et qu'on baptise aujourd'hui *« chair à rayons »*.

Cette ineptie révèle aussi les incohérences de notre nouvelle ministre de l'écologie qui, en 1988, s'opposait au projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Ségré, dans le Maine-et-Loire... tout près de chez elle ! Vous aviez raison, Mme Bachelot, car en matière nucléaire, ce qui est durable, et pour des milliers d'années, ce sont bien les déchets radiotoxiques. Que dire encore de votre décision de ne pas appliquer la loi de 1992, qui impose la fermeture des décharges publiques et de celle de laisser en service les incinérateurs les plus polluants ? Ce n'est plus le ministère du développement durable mais celui du développement brutal.

C'est ensuite le ministre de l'agriculture, Hervé Gaymard, qui annonce un moratoire sur la modulation des aides publiques à l'agriculture. Il est vrai que cette mesure tentait de réallouer une infime partie des aides accordées aux plus riches des champions du productivisme pour soutenir une agriculture de qualité, plus respectueuse de l'environnement, des gens qui y vivent, et de la souveraineté alimentaire des pays du Sud.

Le même poursuit dans le renoncement en refusant d'anticiper la réforme de la politique agricole que tous jugent aussi nécessaire qu'urgente.

BRUNO REBELLE est directeur général de Greenpeace France.

Le ministre du productivisme agricole récidive en s'opposant *a priori* à toute réforme de la politique commune des pêches. Certes, l'annonce du commissaire européen était excessivement brutale et des mesures d'accompagnement seront bien évidemment indispensables. Il n'empêche qu'une réforme radicale de la pêche en France et en Europe ne pourra pas être évitée. Feindre de l'ignorer est irresponsable, voire coupable. Combien de pêcheurs quand il n'y aura plus de poisson ?

Et que dire de Gilles de Robien, ministre de l'équipement et des transports, si prompt à invoquer la nécessité d'une nouvelle politique de transports lorsqu'il s'agit de refuser la construction du *« 3e aéroport »* dans son département, mais incapable de saisir l'occasion du débat sur le tunnel sous le Mont-Blanc pour pousser une politique novatrice en matière de transports de marchandises.

Les Français doivent se demander comment les promesses de concertation, de dialogue social et d'écoute de *« la France d'en-bas »* peuvent se traduire aussi vite en une soumission aux lobbies les plus irresponsables en matière environnementale.

L'impulsion aurait pu venir du chef de l'Etat, attaché, comme il le rappelle à l'envi, à la solidarité internationale et au respect des grands équilibres écologiques. Nous avions pensé – pardon de notre naïveté ! – qu'il saurait faire entendre ses convictions auprès de ses pairs du G8, réunis sous très bonne garde dans le sanctuaire naturel de Kananaskis. Et puis rien. Pas même une petite mention dans le communiqué final sur l'enjeu du sommet prochain de Johannesburg. Pas même un rappel adressé aux Etats-Unis sur la nécessité de faire vivre le protocole de Kyoto pour lutter contre le réchauffement planétaire. Rien non plus sur la mise en œuvre des promesses faites depuis quatre ans de mettre fin au commerce illégal de bois, notamment en provenance des forêts anciennes.

Au contraire, Jacques Chirac revient de son escapade canadienne tout heureux d'avoir trouvé l'appui de ses collègues pour encourager un nouveau partenariat pour l'Afrique, partenariat dont l'animateur, en France, n'est autre que Michel Camdessus, ancien directeur général du Fonds monétaire international et, à ce titre, fossoyeur du développement pendant près de deux décennies. Comment les vieilles recettes – libéralisation des marchés, encouragement des investissements privés... – donneraient-elles aujourd'hui des résultats différents de ceux que nous avons tous constatés depuis plusieurs décennies : accroissement de la pauvreté, dégradations accrues de l'environnement et violences récurrentes ?

Où êtes-vous, Tokia Saïfi, avec votre secrétariat d'Etat au développement durable pourvu de compétences transversales ? Vous découvrez, certes avec beaucoup de volontarisme, le concept de développement durable. Mais deux mois après votre prise de fonctions et deux mois avant Johannesburg, votre silence est assourdissant. Développement-durable.com ?

Ce gouvernement semble victime du syndrome « développement-durable.com », semblable en cela aux grands pollueurs de ce monde

Il ne faut pas confisquer le débat sur l'Europe *par Pierre Moscovici*

IL y a cinq mois, j'ai été nommé par Jacques Chirac pour représenter la France à la Convention pour l'avenir de l'Europe. Cette tâche de refondation du projet européen, dont l'objectif est de donner une Constitution à l'Europe élargie, est capitale. Je m'y suis investi avec force et loyauté. Je pense pouvoir y apporter une voix, nourrie par mon expérience au contact des Etats membres de l'Union européenne et des pays candidats.

Aujourd'hui, je lis ici et là que l'hypothèse de me démettre *« ferait l'objet d'une réflexion de l'exécutif »*. Ce sentiment m'a été communiqué. M. Douste-Blazy, moderne coupeur de têtes, va jusqu'à estimer qu'il est *« normal de changer quelques personnes »*, disant à mon propos que *« puisque le gouvernement a changé il n'y a aucune raison de se priver de ce changement »*. Sans en faire un cas personnel – je suis un serviteur de l'Etat républicain et je me plierai évidemment à ses décisions, – je veux donner ma propre réflexion et dire pourquoi à mon sens une telle révocation, dans le contexte si compliqué que connaît notre pays depuis le 21 avril, serait une erreur.

Dans cette affaire, il y a d'abord le respect de la parole donnée. Lors du Conseil européen de Laeken, en décembre 2001, Jacques Chirac s'est battu pour que Valéry Giscard d'Estaing soit le président de la Convention. Il a fallu, pour cela, l'accord du chef du gouvernement de l'époque, Lionel Jospin, qui aurait pu spontanément préférer que cette fonction soit confiée à un social-démocrate – Jacques Delors ou Wim Kok. Tout à sa joie, au demeurant partagée, d'avoir obtenu ce poste important pour notre pays, Jacques Chirac fit alors de lui-même, à Lionel Jospin la proposition que le second Français membre de la Convention – la présidence ouvrant ce droit – soit une personnalité de gauche, librement choisie par le premier ministre. C'est dans ce contexte que j'ai été nommé.

Il n'y avait aucune équivoque sur le fait que cette nomination, concrétisée par une lettre du président de la République à M. Giscard d'Estaing, était *« intuitu personae »* – et non au titre de mes fonctions ministérielles d'alors. Il n'y avait pas non plus de doute possible sur le caractère pérenne, pour toute la durée de la Convention, de cette désignation, quel que soit le résultat des échéances électorales de 2002 en France. Cet engagement, d'une totale clarté, avait un sens. Il ne s'agissait pas d'un simple renvoi d'ascenseur – je veux du moins le croire – mais d'une appréciation juste, me semble-t-il, de l'intérêt de la France en Europe. Une telle approche était d'ailleurs très normale. Les deux autres pays pourvus de deux conventionnels, la Belgique et l'Italie, ont fait des choix comparables, la première étant représentée par le démocrate-chrétien d'opposition Dehaene et le libéral Michel, la seconde par le socialiste Amato et le très conservateur Fini. Cela leur donne, à coup sûr, plus de force dans la Convention et davantage de capacité de rassemblement pour leurs opinions.

Car là est le plus important. Une représentation bipartisane à la Convention, comme c'est aussi le cas à la Commission européenne pour les grands pays de l'Union, dont la France, n'est pas une fleur faite à l'opposition. Elle manifeste d'abord le souci d'associer les grandes forces politiques à l'essentiel, qui doit réunir les Français : l'avenir de notre Europe. Alors qu'il faudra, à la fin du processus, faire approuver une Constitution européenne par le peuple, et qu'il faudra évidemment le consulter par référendum, serait-il de bonne méthode de faire traiter cette grande question par un seul camp ? Sincèrement, je ne le crois pas : la droite ne pourra, seule, conquérir aisément le consentement des Français sur un sujet qui les divise tant !

Notre pays vit une période difficile. Bien sûr, la droite a aujourd'hui tous les pouvoirs. Mais elle ne doit pas oublier dans quelles conditions elles les a acquis. Cet assentiment majoritaire n'est donc pas un chèque en blanc. La nécessité de rassembler les Français sur de grands projets n'est pas abolie, elle est au contraire plus forte que jamais.

Est-il réellement vital et urgent, dans ce moment particulier, de confisquer le débat européen ? En me nommant, Jacques Chirac a pris une décision politique. En me démettant, il en prendrait une autre, dont le sens n'échapperait pas aux Français et à nos partenaires européens. Il comprendra que j'aie voulu apporter ma libre contribution à sa réflexion.

PIERRE MOSCOVICI, ancien ministre chargé des affaires européennes, est représentant de la France à la Convention pour l'avenir de l'Europe.

Dell™ | offres exceptionnelles

Les Deals Dell de l'été

On a toujours une raison de choisir un Dell™.

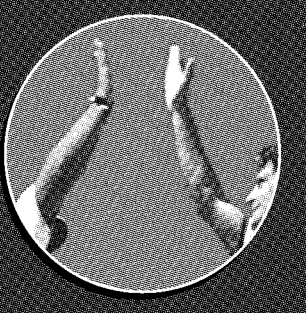

Raison n°32 : l'ultra-puissance mobile

Bénéficiez d'une performance mobile exceptionnelle sur le Dell™ Inspiron™ 8200 équipé du Processeur Mobile Intel® Pentium® 4-M.

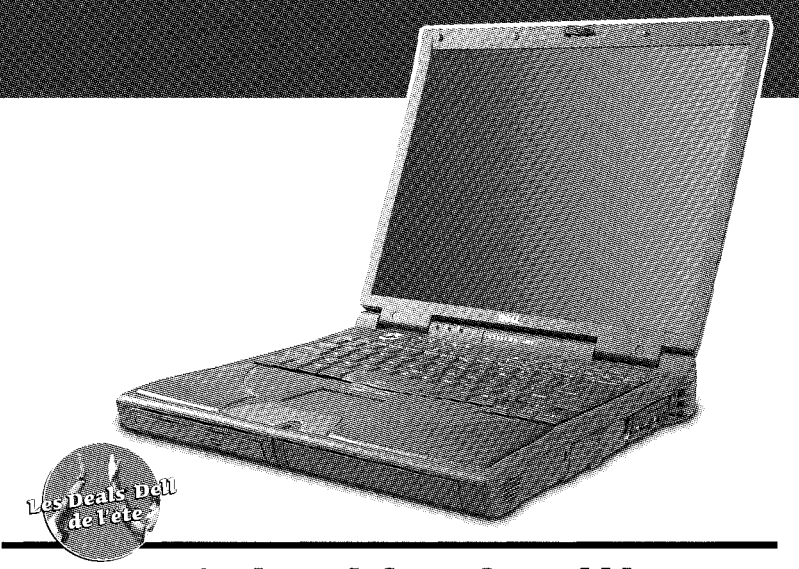

Les Deals Dell de l'été

5% de réduction !!!

sur tous les ordinateurs de bureau Dell™ Dimension™ et les portables Dell™ Inspiron™ jusqu'au 15 juillet 2002

L'association du portable Dell™ Inspiron™ 8200 et du processeur Mobile Intel® Pentium® 4-M vous offre des performances maximales pour un encombrement minimal (format compact et autonomie prolongée).

Dell™ Inspiron™ 8200

Processeur Mobile Intel® Pentium® 4 à 1.6 GHz-M avec technologie Intel® SpeedStep® améliorée

- Chipset Intel® 845MP-Bus principal 400 MHz
- 512 Ko de mémoire cache "full speed"
- 256 Mo de mémoire DDR RAM 266 MHz PC2100
- Disque dur 30 Go
- Ecran matrice active 15" SXGA + (1400x1050)
- Contrôleur vidéo NVIDIA® GeForce4 Go AGP 4x avec 32 Mo DDR RAM vidéo
- Lecteur combo graveur CDRW 8x & DVD 8x et lecteur de disquettes intégrés
- Contrôleur audio Crystal CS4205
- 2 enceintes stéréo intégrées
- Modem 56K et chipset réseau 10/100 intégrés
- 2 ports USB, 1 port PS/2, 1 port infrarouge IrDA 1.1, 1 sortie vidéo S-Video, 1 sortie IEEE 1394
- Double système de pointage Touchpad central & Stickpoint
- Microsoft® Windows® XP Edition Familiale
- Microsoft® Works 6.0
- 1 an de garantie aller et retour atelier

~~1 799 €HT~~ -5% 1 709,05 €HT

2 044,02 €TTC (13 407,92 FTTC) Réf. 170-i0728

Les Portables Dell utilisent une version originale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell

intel inside pentium 4

100 €HT(a) d'économie sur www.dell.fr jusqu'au 10 juillet 2002 ÉCONOMISEZ EN LIGNE

DELL™

* Deals Dell : les offres Dell. Offres valables jusqu'au 31/07/2002, dans la limite des composants et des pièces disponibles. Photos non contractuelles. Frais d'expédition en sus. Les prix, loyers et caractéristiques des produits peuvent être modifiés sans avis préalable, du fait de l'évolution technique notamment. Offres soumises aux conditions générales de vente et de services de Dell. (a) Jusqu'au 10/07/02, 100 €HT de réduction soit 119,60 €TTC sur toutes les gammes Dell équipées en Pentium. Voir www.dell.fr pour le détail de ces offres. Dell se réserve le droit de mettre fin à ces offres sans avis préalable. RCS Montpellier n° 351 528 229.

Téléphonez du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

0 825 387 377

N° INDIGO : 0,150 € TTC / MN

Configurez et achetez directement sur le site :

www.dell.fr

Le Monde
ÉDITORIAL

Bienvenue à la CPI

A PARTIR de ce lundi 1er juillet 2002, tout auteur de crime de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre pourra être poursuivi devant un tribunal pénal permanent. Cette Cour pénale internationale (CPI), qui siégera à La Haye, doit être constituée dans les mois qui viennent. Mais la date du 1er juillet marque le début de sa compétence dans le temps. Destinée à être universelle, sa compétence géographique est cependant limitée : le traité fondateur de la CPI ne s'applique qu'aux Etats qui y ont adhéré, sauf décision contraire du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'exposé des faits rend mal compte de l'importance potentielle de l'événement. L'avènement de la CPI a peu d'équivalent dans l'histoire judiciaire moderne, hormis la création du tribunal de Nuremberg, après la seconde guerre mondiale, pour juger les responsables nazis. Elle s'inscrit dans une évolution du droit international, amorcée il y a plus d'une dizaine d'années, qui vise à limiter le principe de la souveraineté des Etats ; à empêcher que tel ou tel chef d'Etat ou responsable politique, auteur d'un des crimes internationaux les plus graves, puisse éternellement invoquer ledit principe pour échapper à toute poursuite.

La création de la CPI, cela veut dire la fin de l'immunité juridique dont ont bénéficié jusque-là nombre de génocidaires et autres grands criminels de la scène internationale.

Face à la création d'une pareille institution, il y a deux attitudes. La première condamne l'utopie et l'angélisme dangereux d'une démarche qui, ignorant la réalité de la vie internationale, sous-estime un risque majeur : l'exploitation et la manipulation politiques auxquelles la CPI peut se prêter. La seconde, qui est la nôtre, salue un pas important dans l'établissement et l'imposition d'une nouvelle norme juridique internationale. La création de la CPI, comme le dit le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, *« porte la promesse d'un monde où les responsables »* de certains des crimes les plus odieux *« seront poursuivis par la justice, même si un Etat individuel ne peut ou ne veut le faire »*.

Il ne faut pas se payer de mots. La CPI est encore loin d'être universelle. Sur les quelque 135 pays qui ont signé le traité fondateur – appelé le statut de Rome —, seuls 76 l'ont ratifié. Arc-boutées sur la défense de la souveraineté des Etats, les grandes puissances rejettent la CPI ; celle-ci est d'abord une enfant de l'Europe et, plus encore, d'une société civile internationale composée de centaines d'ONG qui n'ont cessé de se battre pour faire naître ce tribunal.

Sous la houlette de l'administration Bush, les Etats-Unis non seulement n'ont pas adhéré au traité mais ils s'emploient à saboter la CPI ; la Russie et Pékin ne sont guère plus bienveillants.

Pareille opposition témoigne, a contrario, du bouleversement, encore symbolique et politique, que représente la création de la Cour. Elle est une manière d'hommage rendu à un tournant judiciaire potentiellement révolutionnaire.

Washington contre la justice internationale

SI L'HISTOIRE reconnaît un jour que la création de la Cour pénale internationale (CPI) a bien été ce qu'en disent ses partisans – la principale innovation dans le système des relations internationales depuis les origines de l'ONU –, elle ne pourra que constater aussi que les Etats-Unis ont magistralement raté le coche. Les Américains mènent contre l'institution qui va naître un combat qui l'affaiblit dangereusement, mais un combat qui les isole aussi de leurs plus proches alliés et qui, même s'il doit durer longtemps encore, n'en a pas moins des allures de combat d'arrière-garde.

Cette Cour est en passe de se constituer sans eux et, faute d'avoir su ni s'y rallier ni l'empêcher, ils déploient toutes les manœuvres possibles pour la vider de sa substance. Après de multiples efforts pour essayer d'en amender le statut et des pressions sur divers pays pour les dissuader d'y adhérer, après avoir formellement signifié qu'ils estimaient n'avoir aucune obligation légale envers un traité qu'ils n'entendent pas ratifier, ils en sont arrivés à un chantage ouvert, à l'approche du 1er juillet, date de l'entrée en vigueur de ce traité qui crée la CPI. Ils ont menacé de ne plus participer à aucune opération militaire mandatée par l'ONU si le Conseil de sécurité n'adoptait pas une résolution protégeant des poursuites de la Cour tous les participants à de telles opérations. Leur demande n'était pas recevable : le statut de la CPI prévoit que nul n'échappe à sa juridiction ; chaque Etat est libre d'accepter ce statut ou pas, mais personne n'a le pouvoir de le modifier sinon l'ensemble des Etats qui y ont adhéré ; ceux-là ne peuvent souscrire à aucune résolution qui serait contraire au statut. Le tour de table sur la proposition américaine au Conseil de sécurité fut donc sans appel : 12 interventions contre, sur les 15 membres.

Les Américains n'en sont pas restés là : ils se sont opposés au renouvellement du mandat de la force internationale stationnée en Bosnie, si n'y est pas introduite une clause mettant cette force hors d'atteinte de la juridiction internationale. Le Conseil de sécurité s'est donné jusqu'au 30 juin pour essayer de trouver un règlement *« à l'amiable »* avec les Américains.

« La Cour n'a pas été créée pour poursuivre les casques bleus », a rappelé Kofi Annan. La CPI, effectivement, n'a pas pour objet de harceler les hommes qui servent dans les forces internationales ; elle a pour ambition d'en finir avec l'impunité dont ont joui jusqu'ici quelques génocidaires, commanditaires du crime de masse et autres grands tortionnaires. Les Etats-Unis ont sous-estimé cet enjeu au profit de considérations plus étroites. L'image de l'Amérique brandissant de par le monde l'étendard des droits de l'homme en prend un coup sévère.

La Grande-Bretagne, l'Allemagne et d'autres Européens, qui furent parmi les plus militants pour l'avènement de la CPI, ont tenté d'infléchir la position américaine, de même que la France, qui a partagé pendant longtemps certaines des réticences de Washington mais estime avoir obtenu des garanties suffisantes. Les ONG sont montées au créneau. Rien de tout cela n'y a fait : l'administration Bush s'est alignée sur l'aile la plus dure de la droite parlementaire, animée par Jessie Helms et Tom Delay, qui mène un combat souverainiste contre la CPI depuis plusieurs années déjà.

Deux arguments principaux sont évoqués par les Américains. Le premier est le droit constitutionnel de tout citoyen des Etats-Unis d'être jugé par la justice américaine. Cet argument est réfuté dès le préambule du statut de la CPI : il y est affirmé que la Cour ne prétend pas se substituer aux juridictions nationales et qu'elle ne peut intervenir que quand une justice nationale digne de ce nom dans le pays concerné ne peut pas ou ne veut pas le faire.

Le second argument, que Donald Rumsfeld a développé il y a quelques jours devant la presse, est le risque d'exposer les soldats américains à des poursuites abusives, à partir d'accusations montées pour des raisons politiques. Chacun a bien vu comment Al-Qaida et les talibans *« ont appris à mentir »* en Afghanistan, les forces américaines peuvent faire l'objet de plaintes non fondées partout où elles interviennent, a expliqué le secrétaire à la défense. D'autres y ont pensé – à commencer par la France, puissance « intervenante » elle aussi – et ils ont essayé d'éviter que cette Cour puisse être détournée de sa fonction judiciaire pour devenir une machine de guerre entre les mains de tel ou tel. Ainsi le procureur ne pourra-t-il lancer aucune enquête sans l'accord d'une Chambre préliminaire de juges ; ainsi le Conseil de sécurité de l'ONU pourra-t-il, dans certaines circonstances, interrompre une enquête.

Pour les Américains, cela ne suffit pas. Pour les juristes engagés au service de la justice internationale, comme le Canadien Philippe Kirsch ou l'Italien Antonio Cassese, c'est sur ce point que réside la véritable épreuve : si la CPI, qui risque en effet d'être assaillie de requêtes purement politiques, parvient à leur opposer la rigueur judiciaire, sa cause sera, estiment-ils, gagnée.

Donald Rumsfeld, dans son argumentaire contre la CPI, a aussi évoqué, pour s'en scandaliser, le fait qu'un juge français et un juge espagnol enquêtant sur le plan « Condor » (les anciennes dictatures du cône sud-américain) aient récemment demandé à entendre (comme témoin seulement) l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger. Les Etats-Unis, estimait récemment Antonio Cassese, craignent peut-être moins au fond pour leurs soldats que pour les hauts dirigeants (les leurs ou certains autres), face à une juridiction dont la spécificité est de ne reconnaître aucune immunité, pas même aux chefs d'Etat ou de gouvernement en exercice.

TUER LE PROJET DANS L'ŒUF

Les Américains ont favorisé l'essor de la justice internationale dans les années 1990, en plaidant pour la constitution de plusieurs tribunaux internationaux ad hoc, en contribuant à celui de La Haye pour l'ex-Yougoslavie et en faisant en sorte que Milosevic y soit déféré. Mais à propos de la CPI, dont la vocation est en principe l'universalité, ils se sont montrés d'emblée plus prudents. Du temps de Bill Clinton, ils avaient abordé les négociations sur ce projet avec un objectif : obtenir que seul le Conseil de sécurité ait le pouvoir de saisir la Cour. L'écrasante majorité des pays représentés avait rejeté cette approche, qui aurait fait de la Cour une dérisoire marionnette privée de toute indépendance. Depuis, deux courants se sont dessinés aux Etats-Unis : celui des démocrates, mais aussi de certains représentants du département d'Etat, tel l'ambassadeur Pierre-Richard Prosper, assurant publiquement le mois dernier que son pays n'avait pas l'intention de *« déclarer la guerre à la CPI »*. Ceux-là sont conscients de l'enjeu et prêts à traiter avec la CPI de façon empirique : si demain surgissait ici ou là un nouveau Milosevic que les Etats-Unis auraient intérêt à confondre, ils saisiraient la CPI et coopéreraient avec elle.

L'autre courant est celui qui préférerait tuer le projet dans l'œuf. C'est la ligne que semble avoir choisie George W. Bush et qui risque de rendre la vie dure au Tribunal.

Claire Tréan

S'aventurer PAR GUILLAUME DÉGÉ

La Russie Potemkine

À BIEN DES ÉGARDS, la Russie de Vladimir Poutine n'est pas sans rappeler les *« villages Potemkine »*, ces décors de carton-pâte que l'administrateur favori de la Grande Catherine aurait, dit-on, fait installer le long du Dniepr au printemps 1787, afin de cacher la pauvreté des campagnes et d'égayer la croisière de sa souveraine et celle de ses courtisans. Alors que le président russe, Vladimir Poutine, salué pour sa coopération antiterroriste et la poursuite des réformes dans son pays, était reçu en égal par les grands de ce monde au sommet du G 8 à Kananaskis (Canada), le déroulement de deux procès en Russie jette une lumière crue sur le chemin parcouru par ce pays, sorti il y a un peu plus de dix ans de son carcan soviétique.

Malgré les réformes engagées tous azimuts, en dépit des textes de loi adoptés qui bouleversent la donne – comme celui autorisant la vente des terres –, un fossé demeure entre les bonnes résolutions affichées par le Kremlin et leur application. Ainsi, l'adoption des nouveaux codes (pénal et de procédure pénale) n'y aura rien changé : l'exercice de la justice reste aux ordres du pouvoir politique. En apparence réformée, en réalité revenue à une pratique qui n'a rien à envier à celle des « grands procès de Moscou », voici cette institution acharnée à traquer les *« traîtres »* et les *« espions »*, et pleine de mansuétude à l'égard de meurtriers, dès lors que ceux-ci portent l'uniforme. Dans un cas, celui du journaliste écologiste Grigori Pasko, accusé d'avoir fourni à des médias japonais des informations sur le déversement de déchets radioactifs en mer du Japon, la Cour suprême russe, faisant preuve d'un acharnement exemplaire, vient, le 26 juin, de confirmer la culpabilité du militant, maintenant sa condamnation pour *« espionnage »* à quatre années de camp *« à régime sévère »*.

La haute juridiction a donc balayé d'un trait de plume une des dispositions (articles 41 et 42) de la Constitution de 1993, à savoir que la *« rétention d'informations relatives à l'environnement »* est passible de poursuites. *« Cette décision prouve, une fois de plus, que ce ne sont pas les juges qui décident dans ce pays »*, a estimé Alexeï Simonov, de la Fondation Glasnost pour la défense des journalistes. Mariana Katsarova, d'Amnesty International, rappelle quant à elle combien le journaliste Grigori Pasko était impopulaire chez les militaires de la flotte du Pacifique pour ses enquêtes sur leurs malversations.

CONFUSION DES VALEURS

Dans un autre procès, celui du colonel Iouri Boudanov, ce commandant d'une petite unité en Tchétchénie, reconnu coupable d'avoir enlevé et étranglé une jeune fille tchétchène *« dans un accès de rage »*, parce qu'il la soupçonnait d'être un *« franc-tireur »*, le tribunal de Rostov (sud de la Russie), faisant preuve d'une clémence peu coutumière, n'a de cesse de démontrer *« l'irresponsabilité »* de l'officier, ne retenant contre lui qu'une seule charge, celle de *« l'abus de pouvoir »*. Or, de l'avis des experts, cette charge lui vaudra une condamnation à deux ou trois ans de prison, suivie d'une amnistie, lors d'un verdict attendu au début de juillet.

Pourtant, le procès Boudanov – le premier d'un officier russe soupçonné d'exactions envers un civil tchétchène, alors que ces cas sont légion – s'annonçait exemplaire. Le colonel n'avait-il pas tiré sur le général russe venu l'arrêter ? N'avait-il pas torturé un de ses subordonnés ?

« Si Boudanov a sali l'honneur de l'armée, il sera puni », avait martelé Vladimir Poutine au moment de l'arrestation de l'officier, conformément à la promesse du Kremlin faite aux représentants du Conseil de l'Europe, les rares fois où ceux-ci s'émeuvent des souffrances endurées par les civils tchétchènes. L'affaire Boudanov reflète, à plus d'un titre, les maux de la Russie actuelle : la délinquescence des militaires réduits à l'état de *« bandes armées »* ; le calvaire enduré par la population civile tchétchène devenue le souffre-douleur de celles-ci ; la confusion des valeurs lorsqu'un meurtrier est unanimement perçu (il suffit pour s'en convaincre de se familiariser avec le courrier des auditeurs de Radio Svoboda) comme un *« héros »*. *« D'un point de vue humain, je comprends Boudanov »*, avait déclaré, il y a quelques mois, le ministre russe de la défense, Sergueï Ivanov.

Or le film de cette affaire est, dans le moindre détail, tragique et sordide. Dans la soirée du 26 mars 2000 (le jour de l'élection de Vladimir Poutine, arrosée comme il se doit par les militaires sur place), Elsa Koungaeva, 18 ans, est raflée chez elle sous les yeux de ses petites sœurs. Emmenée, comme tant d'autres civils tchétchènes, dans le blindé des militaires russes, Elsa ne reviendra jamais à la maison. Son corps, martyrisé et dénudé, sera exhumé quelques jours plus tard, non loin du campement militaire, et ramené à ses parents. S'il est établi que la jeune fille a bien été violée, faute de *« moyens techniques »*, l'identité du violeur n'est pas établie. Cette charge n'est donc pas retenue contre Boudanov – qui avait pourtant déshabillé la jeune fille, *« on se demande bien pour quoi faire ? »*, interroge Sergueï Kovalev, l'ancien dissident. Mais, bientôt, voici qu'un jeune soldat avoue avoir perpétré le viol *« post mortem »* de la jeune fille. Rapidement jugé, le nécrophile est immédiatement amnistié. Quant à Boudanov, il sera estimé *« irresponsable de ses actes au moment des faits »*. L'officier, expliqueront à la cour les experts de l'institut psychiatrique Serbski de Moscou, souffre de multiples lésions cérébrales dues à *« des commotions »* survenues pendant le conflit tchétchène. Le plus révélateur est que ces *« experts »* psychiatres de l'Institut Serbski de Moscou sont ceux-là mêmes qui, vingt ans plus tôt, envoyèrent au Goulag les dissidents Vladimir Boukovski, Alexandre Guinzbourg, Alexandre Podrabinnek et bien d'autres, condamnés à la « camisole chimique » pour avoir critiqué la ligne officielle soviétique.

« Tout cela ne peut qu'encourager l'armée à tuer et violer les Tchétchènes », déplore Andreï Mironov, de l'ONG russe Memorial, qui explique : *« Et tout cela n'a rien d'étonnant. Vu d'ici, c'est très cohérent. Notre Etat est intolérant envers les juifs, les Caucasiens, et, surtout, la notion de loi n'existe pas. Le pays entier vit selon un règlement intérieur, comme dans une caserne. La loi, c'est l'ordre donné par le chef. »*

Marie Jégo

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux**.
Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolichon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
François Bonnet *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Franck Nouchi *(Culture)* ; Josyane Savigneau *(Le Monde des Livres)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **Société Editrice du Monde (SAS)**
Durée de la société : quatre-vingt dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du *Monde*, Société des Cadres du *Monde*, Société des Employés du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du *Monde*.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIFS

ALGÉRIE. C'est en 1830 que l'Algérie a été conquise et qu'a débuté la colonisation de ce pays par la France, et non en 1930, comme une coquille nous a conduits à l'écrire à la « une » du *Monde* daté 30 juin-1er juillet.

AGRICULTURE. Contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article intitulé « Paris refuse une PAC privilégiant le développement rural » (*Le Monde* du 27 juin), la France n'a pas dépensé les 215 millions d'euros prévus au budget de la PAC pour faciliter le développement rural.

SAINT-PÉTERSBOURG. L'article « Sous Saint-Pétersbourg, Leningrad vibre encore » (*Le Monde* du 27 juin) comportait plusieurs erreurs : le prénom de M. Poutine est Vladimir et non Boris ; le magasin Gostini Dvor a été construit par l'architecte Rastrelli et non Rastrinelli ; le coup d'Etat contre le président Gorbatchev s'est produit en 1991, et non en 1993, date à laquelle M. Eltsine fit bombarder le Parlement.

PRÉCISION

PCF. Paul Boccara et Yves Dimicoli, signataires d'un appel en faveur d'une *« évaluation critique »* de la mutation engagée par Robert Hue au PCF, tiennent à préciser que ce texte n'émane pas uniquement d'anciens proches de Georges Marchais, contrairement à ce que nous avons indiqué dans *Le Monde* du 15 juin.

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

La longue marche des « mingong » chinois

Une centaine de millions de paysans s'exilent dans les villes où ils travaillent dans des conditions déplorables. Ce n'est pas tant leur sort qui inquiète les autorités que les risques qu'ils représentent pour l'« ordre social »

COMBIEN SONT-ILS ? 80, 100, 120 millions ? Qu'importent les chiffres ! Les *mingong* – c'est ainsi que l'on appelle les travailleurs migrants affluant des campagnes vers les villes – encombrent les gares et hantent un régime obsédé par l'impératif de *« stabilité »*. La Chine urbaine émergente leur doit ses façades scintillantes qui impressionnent l'étranger, mais ces *mingong* méprisés, maltraités et victimes de multiples discriminations n'ont pas droit à beaucoup d'égards en retour.

Une enquête des universités du Peuple et de Qinghua à Pékin publiée dans le *Quotidien des travailleurs* (*Gongren Ribao*) brosse un portrait collectif inquiétant de ce groupe à la charnière des tensions qui traversent la société de la *« réforme »*. Elle montre que ces *mingong* sont soumis à des cadences infernales – 10 à 12 heures de travail par jour et peu de congés – et très exposés à l'insécurité de l'emploi : le tiers a fait l'expérience du chômage, taux largement supérieur à la moyenne nationale. Plus préoccupant en cette période de chômage, ils survivent grâce à l'emprunt auprès des familles ou amis (36,1 % d'entre eux), à leurs économies (41,1 %) ou en retournant au village natal (14,6 %). En d'autres termes, ils *« vivent à l'extérieur du filet de protection sociale »*. *« Il faut imaginer : s'ils n'appartiennent à aucune structure, s'ils n'ont pas de revenus ou ne rentrent pas au village en cas de chômage, il est évident qu'ils posent une menace sérieuse à l'ordre social. »* Tout est dit. La menace contre l'*« ordre social »* est ce que le régime craint le plus face à ce groupe fluide, peu contrôlable qui alimente les fantasmes sécuritaires des urbains. La Chine vit à son échelle la problématique des migrations Nord-Sud – en l'occurrence du Centre pauvre vers l'Est riche – et on comprend mieux pourquoi le département de la propagande laisse les médias en parler. Elles peuvent, en révélant certaines injustices, contribuer à réduire la tension en vertu de la technique éprouvée de la *« soupape de sécurité »*.

Les reportages se sont ainsi multipliés sur les abus dont sont victimes les *mingong*, en particulier le retard de paiement (ou le non-paiement) des salaires.

UN MIGRANT TUÉ À SHENZHEN

« Les patrons font exprès de retarder le versement et quand les mingong *saisissent les comités d'arbitrage, c'est trop tard pour des raisons de délai administratif »*, écrit le *Quotidien de la jeunesse de Pékin* (*Beijing Qingnian Bao*). Cette question est explosive : en 2000, le montant des salaires de *mingong* non payés, ou versés avec retard, s'est élevé à près de 37 milliards de yuans (4,7 milliards d'euros).

Les conflits sont multiples, en particulier à Shenzhen, « zone économique spéciale » proche de Hongkong à la réputation sociale peu flatteuse. En début d'année, sept de ces migrants se sont hissés en haut d'une grue et y sont restés agrippés une demi-journée en guise de protestation. Un autre *mingong* en colère est monté sur le toit d'un immeuble brandissant une bombonne de gaz et une banderole : *« Rendez-moi l'argent gagné avec mon sang et ma sueur »*. A Shenzhen toujours, un patron a tout simplement tué un migrant qui réclamait son dû. Les autorités locales prennent rarement leur défense, et les citadins les perçoivent avec méfiance.

« Des groupes faibles existent dans toutes les sociétés, écrit le *Quotidien de la jeunesse de Pékin. Ce qui est important, c'est l'attitude de la société. Or celle-ci est si indifférente à leur sort que les* mingong *sont acculés à des actes désespérés. »* En parler est un progrès. Mais cela suffira-t-il à régler un problème enraciné dans l'égoïsme de classe qui monte en Chine ?

Frédéric Bobin

★ www.grrb.com.cn
bjyouth.com.cn

SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

Développement

■ Rennes accueille les 1er et 2 juillet les journées nationales du développement durable chargé de préparer le sommet de Johannesburg.
www.ville-rennes.fr/johannesburg2002/
■ Du 26 août au 2 septembre, la métropole sud-africaine réunira la première grande conférence sur ce sujet depuis le Sommet de la Terre de Rio, en 1992.
www.sommetjohannesburg.org/
■ Les pays devront y faire le point sur l'application de l'Agenda 21.
www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/
■ Le site des Nations unies a réuni les documents établis par ses commissions préparatoires.
www.un.org/french/events/wssd/pages/document.html
■ Le ministère de l'écologie et du développement durable a rédigé 20 fiches de synthèse sur les grands thèmes qui seront abordés.
www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/dossier-documentaire.htm
■ Le collectif Jo'burg 2002 précise la position des ONG.
www.collectifjoburg2002.org/declaration/
■ Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) a édité en 2001 un tour d'horizon du *« développement humain »* insistant sur le rôle que doivent jouer les nouvelles technologies.
www.undp.org/hdr2001/french/complet-f.pdf
■ La plate-forme d'information et d'action sur la dette des pays du Sud a mené une étude mettant en relation l'allégement de la dette et le financement du développement.
www.dette2000.org/rapport-som.htm

vincent.truffy@lemonde.fr

Le Dr Mahathir vu par la presse asiatique

Après l'annonce du départ du premier ministre malaisien, les journaux lui décernent un satisfecit

***« LES DISCOURS** de Mahathir Mohamad ont toujours eu pour objectif de secouer et de choquer, que ce soit en conspuant l'Occident, en critiquant les marchés ou en cherchant à s'attirer les faveurs de son parti »*, écrit la **Far Eastern Economic Review**. L'hebdomadaire de Hongkong reconnaît toutefois que, même connaissant le goût du premier ministre malaisien pour les effets de manche, sa dernière adresse au pays a atteint des sommets, bouleversant la nation entière. En larmes, incapable d'achever son propos – *« à tel point qu'il a fallu le conduire délicatement dans une salle de repos »* – le Dr Mahathir Mohamad, médecin de son état, homme providentiel, autocrate à la tête de la Malaisie depuis deux ans, a informé son peuple le 21 juin, en direct à la télévision, qu'il *« démissionnait de tous ses mandats »*. L'annonce s'est faite lors du congrès de l'United Malays National Organization (UNMO), son parti et l'ossature du Front national au pouvoir.

Dans un premier temps, les principaux dirigeants ont cherché à le faire revenir sur sa décision. Comme le rappelle la **Review**, *« ce ne serait pas la première fois que le Dr Mahathir, sous le coup de l'émotion, menacerait de démissionner. En 1995, il avait déjà agi ainsi »*. Cette fois pourrait pourtant être la bonne. Il a juste consenti à demeurer en poste jusqu'au sommet de l'Organisation de la conférence islamique, en octobre 2003 à Kuala Lumpur. *« Il prépare ainsi une succession aussi douce que possible, promise à son vice-premier ministre, Abdullah Ahmad Badawi. »*

Le départ d'un des plus anciens dirigeants asiatiques est un drame pour la presse locale, dans un pays où la liberté d'expression n'est pas érigée en vertu cardinale. *« Les Malaisiens ne demandent pas simplement au Dr Mahathir de conserver sa charge, ils le supplient de le faire »*, écrit le **New Straits Times**. Soutien indéfectible du premier ministre, il titre son éditorial : « Le Dr Mahathir nous a rendu notre fierté ». Suit ce panégyrique : *« La popularité, la crédibilité, le respect pour le Dr Mahathir, comme homme, pour sa profondeur de vues, son leadership, en Malaisie comme partout dans le monde, n'ont jamais été aussi hauts. »* Dans la crise du Proche-Orient, *« les officiels israéliens apprécient sa clairvoyance »*, au point que le journal le voit bien *« en médiateur du conflit israélo-palestinien »*.

POLITIQUE ANTILIBÉRALE

Beaucoup plus étonnant toutefois est le satisfecit que le **Financial Times** octroie à l'homme fort de Malaisie. *« Cet homme de 76 ans a traversé deux récessions et survécu à son dénigrement par la plupart des médias internationaux, au cours d'une carrière où il a transformé une ancienne colonie ethniquement divisée qui vendait des matières premières en un moderne Etat musulman modéré. »* Au plus fort de la crise asiatique, il a refusé de suivre les injonctions et les *« remèdes »* libéraux du FMI. C'est en effet, au-delà de son discours facilement anti-occidental, sur le succès de sa politique antilibérale que Mahathir a obtenu la reconnaissance. *« Il quitte son poste alors que sa stature internationale est à son plus haut »*, confirme la **Review**.

Le Dr Mahathir laissera un pays doté de solides infrastructures et d'*« une croissance économique d'environ 6 % en 2002 »*, estime **Time Asia**.

L'édition asiatique du magazine américain note que, *« depuis dix-huit mois, l'image de la Malaisie jouit d'une cure de jouvence. Le premier ministre* [également ministre de l'économie] *a restructuré le secteur industriel, assaini la Bourse, lutté contre la corruption »* et *« les lois sont appliquées de la même façon à tous »*. Résultat, *« les investisseurs étrangers reviennent »*. Quant à son héritier, *« il est loin d'être aussi fade que certains le disent »* et *« son arrivée au pouvoir est certaine, même si elle est peut-être un peu contestée »*, estime la **Review**, qui s'interroge sur l'avenir du Dr Mahathir : *« Conservera-t-il un poste honorifique, mais d'influence, comme l'a fait le Singapourien Lee Kuan Yew ? »*

courrierinternational.com
pour *Le Monde*

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ **LIBÉRATION**
Nathalie Bensahel, Nicole Pénicaut, Odile Benyahia-Kouider
Jusqu'à la fin, le PDG de Vivendi Universal aura maintenu cette fiction invraisemblable : celle qui consiste à faire croire qu'il dirige en toutes circonstances. *(...)* Même dans sa sortie, l'homme se sent encore obligé de tenir le manche. Elle est là, la folie de Jean-Marie Messier. Il s'est enfermé dans son illusion. Et il y reste. Il continue de penser qu'une bonne étoile le protège. Pourtant, en l'espace d'à peine deux ans, J2M a détruit plus de valeur qu'il n'a jamais osé l'imaginer. L'aventure Vivendi Universal réalisée au printemps 2000 sous la houlette de JMM se solde dans l'immédiat par un gigantesque gâchis : 13 milliards d'euros de pertes en 2001 et une dette de 34 milliards, une stratégie qui va à vau-l'eau et une perspective de démantèlement évidente pour tous.

■ **LA TRIBUNE**
Pascal Aubert
L'aveu a dû lui coûter beaucoup lorsque, la semaine passée, George Bush a reconnu devant ses pairs du G8 qu'il y avait quelque chose de pourri au royaume du capitalisme. La prospérité et la puissance économique des Etats-Unis étant pour lui la preuve éclatante de la supériorité du système américain sur tous les autres, il importait d'apporter sans tarder la démonstration que Washington n'entend pas tolérer plus longtemps les comportements malhonnêtes et les pratiques frauduleuses qui ternissent la réputation de ses entreprises et sapent la confiance des investisseurs domestiques ou étrangers. *(...)* Certains collaborateurs de Bush confient volontiers que les scandales d'aujourd'hui, et leurs responsables, portent l'empreinte des débordements boursiers et des fortunes éclairs de la période de la « bulle » Internet. Hélas, le problème posé dépasse le sort de quelques brebis galeuses que la menace de la prison et de sanctions financières amènerait à s'amender.

AU COURRIER DES LECTEURS

LES JEUX DU STADE

On peut visiter à Santiago du Chili le seul musée entièrement consacré aux civilisations précolombiennes. On y apprend qu'en des temps très reculés les peuples du nord de la cordillère des Andes réglaient leurs tensions diplomatiques sérieuses non pas en faisant la guerre, mais en s'adonnant à un sport qui s'apparente au football. L'équipe gagnante prouvait par son exploit sportif que sa nation était dans son droit.
Le conflit trouvait ainsi sa solution dans un stade, au terme d'une partie acharnée. D'autant plus acharnée que tous les membres de l'équipe perdante étaient décapités. Ce point du règlement semble cruel, mais on peut se dire, après tout, que quelques morts évitaient sans doute des massacres et des souffrances bien plus grands...

Bernard Dupont
Lille

ATTENTION FRAGILE

Le tirage de maillot est, selon les spécialistes, l'une des plaies du football moderne ! On peut partager ou non ce point de vue, il reste qu'il faut féliciter les fabricants de vêtements de sport pour la bonne résistance des textiles choisis pour ces maillots. Mais imaginons des maillots réalisés en « non-tissé » : ils se déchireraient dès qu'une main coupable viendrait retenir le joueur dans son action, et l'agresseur serait aussitôt désigné à la vindicte sportive et *(...)* aussitôt sanctionné par le corps arbitral. La technique du « non-tissé » permet un bon compromis entre résistance au jeu correct mais viril et déchirure au tirage coupable.
Avec de tels maillots, l'équipe de France aurait pu jouer son vrai jeu et... gagner la Coupe 2002.

Gérald Cursoux
Vérel-Pragondran (Savoie)

CARRIÈRE ET MÉPRIS

Jack Lang est-il la personne la mieux placée pour dresser un bilan objectif de la défaite de son camp et lui fixer des perspectives d'avenir (*Le Monde* du 19 juin) ?
En quête permanente d'un mandat ou d'un poste ministériel, carriériste plus que tout autre dans le milieu politique, son parcours géographique lui-même est difficile à suivre.
Invalidé de son mandat de député de Blois, il se retrouve presque aussitôt à Strasbourg à l'Assemblée européenne. Maire de Blois, il se verrait mieux à Paris. Le ministère de l'éducation nationale où on le nomme pour qu'il n'y ait plus de vagues contente son ambition. Incertain de la victoire à Blois, dont il n'est plus le maire, il trouve un havre à Boulogne-sur-Mer en des eaux électorales plus tranquilles.
Alors lorsqu'on entend qu'*« il faut redécouvrir le sens du rêve, de l'utopie, de l'imprudence »*, on se met à rêver soi-même devant tant d'inconscience ou de mauvaise foi, et même de mépris pour le citoyen de base.

Gérard Petit
La Varenne-Saint-Hilaire (Val-de-Marne)

Pour nous écrire :
Le courrier des lecteurs du *Monde*, 21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05.
Pour nous envoyer une télécopie : 01-42-17-21-74.
Pour nous envoyer un courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr
Pour saisir le médiateur : mediateur@lemonde.fr ou par courrier.
Merci d'indiquer votre adresse complète.

ENTREPRISES

LA CRISE DE VIVENDI UNIVERSAL

Jean-Marie Messier pourrait être démis de ses fonctions de PDG de Vivendi Universal, lundi 1er juillet et être remplacé par Jean-René Fourtou, pour un **INTÉRIM** de près de six mois. Le patron du groupe de communication aurait d'abord **REFUSÉ** de convoquer un conseil d'administration, malgré la décision, maintenant unanime, de tous les membres de son conseil d'administration, de lui **RETIRER** leur confiance. L'arrivée de M. Fourtou, qui est très proche de Claude Bébéar, pourrait signifier une **PARTITION** de l'empire industriel en plusieurs entités, dont une rassemblant Vivendi Environnement et Cegetel, qui garderait des racines françaises. *Le Monde* fait le **RÉCIT** des derniers jours, au cours desquels le sort de M. Messier a été tranché. On lira par ailleurs en page 13 la chronique des six derniers mois de crise.

L'éviction de Jean-Marie Messier

Après plusieurs jours de tractations secrètes, les administrateurs français de Vivendi Universal ont envoyé, samedi 29 juin, un émissaire au PDG du groupe pour lui signifier qu'il n'avait plus leur confiance. Jean-René Fourtou devrait prendre sa succession pour un intérim de près de six mois

JEAN-MARIE MESSIER a perdu son dernier combat. Dimanche 30 juin au soir, le PDG de Vivendi Universal a fini par accepter de démissionner. L'annonce devait être

RÉCIT

Dimanche, les administrateurs décident d'accroître les pressions

rendue publique lundi 1er juillet dans la matinée. Dans la foulée, un conseil d'administration devrait être réuni afin de nommer Jean-René Fourtou, le vice-président du conseil de surveillance d'Aventis, à sa succession. Il aura six mois pour remettre de l'ordre dans le groupe de médias et de communication.

A l'issue du dernier conseil, mardi 25 juin, le PDG de Vivendi Universal pensait bien avoir obtenu un répit. Une fois de plus, il avait réussi à inverser le cours des choses. La séance, pourtant, s'annonçait mal : la veille, l'action avait perdu 23,3 % et Bernard Arnault, le patron de LVMH, un de ses plus fidèles soutiens, avait annoncé sa démission. Jugeant alors M. Messier très isolé, les administrateurs américains avaient pensé que le moment était venu de passer à l'offensive : d'emblée, ils avaient déposé une motion de révocation de M. Messier. Pour le remplacer, ils proposent le nom d'Edgar Bronfman junior, le chef de file de la famille américaine, premier actionnaire du groupe. C'est le faux pas qu'attendait M. Messier. Il n'a aucun mal, au nom des intérêts français, à ressouder provisoirement derrière lui, les administrateurs français. *« S'ils avaient proposé aux administrateurs français un PDG de même nationalité qu'eux, l'opération aurait sûrement abouti »*, raconte un participant.

AGITATION BOURSIÈRE

La leçon, cependant, porte. Les actionnaires français et américains comprennent qu'ils ne pourront faire les uns sans les autres. Les échanges téléphoniques commencent, peu après le conseil, entre les représentants de la famille Bronfman, Claude Bébéar, le président du conseil de surveillance d'Axa, qui depuis plusieurs mois mène la fronde contre M. Messier, et les administrateurs français du groupe, notamment Jean-Marc Espalioux (Accor) et Henri Lachmann (Schneider). Des émissaires sont envoyés pour tenter de trouver un terrain d'entente. Dans le même temps, les administrateurs français sont discrètement informés qu'un bataillon d'avocats américains est chargé par des actionnaires d'étudier les procédures à engager contre eux par le biais d'une *« class action »*, dans l'hypothèse où ils continueraient à jouer le statu quo, alors que le groupe est en pleine déconfiture.

Sur le terrain boursier, on s'agite beaucoup aussi. Tandis que tous attendaient une nouvelle dégringolade après le maintien de M. Messier, le titre, au contraire, progresse : des ramassages massifs ont lieu. En deux jours, près de 50 millions de titres changent de mains. Des actionnaires sont-ils prêts à mener un assaut brutal pour obtenir un départ rapide de M. Messier ? Le PDG de Vivendi Universal sait, en tout cas, que ses adversaires détiennent 5 % du capital du groupe et peuvent désormais réclamer une assemblée générale pour obtenir sa démission si le conseil ne se décide pas. Cette arme, pour les actionnaires, relève de la dissuasion nucléaire : ils veulent en agiter la menace mais surtout ne pas avoir à l'utiliser.

La manœuvre d'intimidation, cependant, fait son effet. Jeudi 27 juin au soir, les administrateurs français se réunissent discrètement au siège d'Alcatel pour évoquer la situation. La pression des actionnaires est devenue très forte. En outre, les nouvelles financières ne sont pas bonnes. Un nouvel incident de trésorerie, semble-t-il, pousse le groupe à vendre sa participation dans le groupe de BTP Vinci, bien que les titres soient gagés pour rembourser en 2006 une émission obligataire. Et les administrateurs redoutent que les agences de notation ne dégradent à nouveau le groupe, ce qui l'amènerait au niveau des *junk bonds* (obligations pourries).

Devant ce flot de mauvaises nouvelles, Marc Vienot et Jacques Friedman, qui soutenaient jusqu'alors M. Messier, basculent. Seul Serge Tchuruk, le patron d'Alcatel, hésite. Un consensus est vite trouvé entre les administrateurs. Ils entendent demander à M. Messier de convoquer un nouveau conseil d'administration dimanche 30 juin, et d'abandonner ses fonctions de PDG.

DEVANT LES SALARIÉS

« Jean-Marie, tu dois démissionner. » MM. Friedman et Lachmann ont été envoyés comme émissaires auprès du PDG de Vivendi Universal. Ils lui demandent, ce vendredi, de convoquer, au nom des administrateurs, un conseil et de renoncer. M. Messier refuse et rétorque que le prochain conseil aura lieu en septembre, comme prévu. Face à la menace de la convocation d'une assemblée, il répond : *« Qu'ils le fassent s'ils osent »*, avant de congédier les deux hommes. L'après-midi, il rassemble les salariés du siège. Devant eux, il reconnaît ses erreurs, ses acquisitions trop onéreuses, sa trop grande médiatisation. Il leur présente ses excuses avant de dire que le groupe a deux années difficiles avant de redresser. *« Nous réussirons »*, leur promet-il. Les salariés en ressortent ébranlés.

Mais les administrateurs continuent leur pression. Ils se réunissent dans l'après-midi de vendredi pour étudier la situation et les candidats qui pourraient remplacer M. Messier. Plusieurs noms sont étudiés, dont ceux de Jean-René Fourtou et de Jean-Louis Beffa. Dans l'après-midi, Jean-Marc Espalioux contacte le PDG de Saint-Gobain pour lui offrir la présidence du groupe. Ce dernier décline l'offre et dit son soutien à la candidature de M. Fourtou. Proche de M. Bébéar, ce dernier a donné son accord jeudi pour prendre la mission.

Samedi, M. Messier refuse toujours de convoquer le conseil et de démissionner. Les administrateurs font savoir à Matignon qu'il y a unanimité au sein du conseil pour remplacer M. Messier par M. Fourtou. L'annonce, dit-on, a été favorablement accueillie dans l'entourage de Jean-Pierre Raffarin.

Dimanche, nouvelle réunion des administrateurs. Ils décident d'accroître les pressions et de rendre public leur désaccord lundi à l'ouverture des marchés si M. Messier ne se rend pas à leur avis. La position est intenable. M. Messier le sait. Pourtant, il continue à refuser toute convocation du conseil, toute révocation, toute démission. Les pourparlers durent la journée. Mais devant la nouvelle menace de possibles poursuites pénales qu'on lui brandit, il se rend. Il accepte de se démettre, seul. Ses administrateurs lui ont annoncé que toute manœuvre de dernière minute serait vouée à l'échec et qu'il devra partir, de gré ou de force. Dimanche en fin de journée, M. Messier accepte donc de partir. A une ultime réserve : que les conditions financières de son départ soient réglées...

Martine Orange et Laurent Mauduit

SIX MOIS D'EFFONDREMENT

Cours de l'action Vivendi Universal, en euros

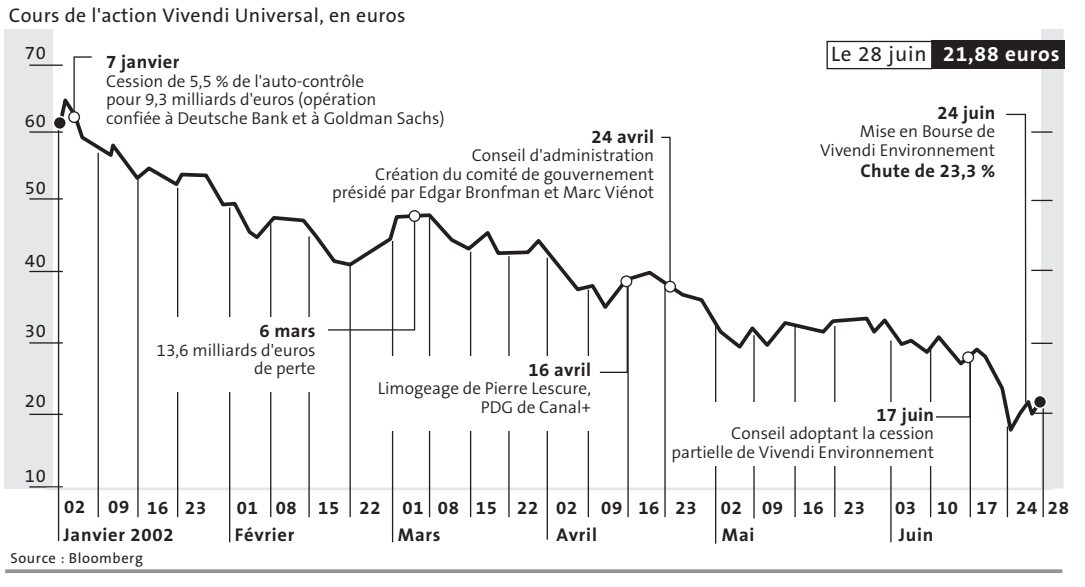

Source : Bloomberg

L'engagement de J6M

Jean-Marie Messier, qui négocie actuellement les conditions financières de son départ, avait dans le passé assuré qu'il ne demanderait rien en cas de départ. Dans son ouvrage *j6m.com* (Hachette Littératures), il expliquait : *« L'éventualité d'être viré par ses actionnaires, lors d'une OPA ou pour toute autre raison, fait partie des risques normaux du métier de patron. Quand on est nommé à la tête d'une entreprise, petite ou grande, on sait que l'on est révocable ad nutum, c'est à dire à tout moment sur simple révocation du conseil d'administration. On est payé pour ça. Et bien payé. Les indemnités spéciales – ces* golden parachutes *qui défrayent la chronique – ne se justifient donc pas, selon moi, pour les mandataires sociaux. »* Reprochant à Philippe Jaffré d'avoir négocié une telle clause, lors de l'OPA sur Elf, M. Messier ajoutait : *« Mon contrat ne prévoit aucune clause de ce genre. Et je m'engage vis-à-vis de mon conseil d'administration à ne jamais en négocier. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre : des stock-options pour se constituer un patrimoine et un parachute au cas où cela tournerait mal. »

En ouvrant en hausse lundi 1er juillet, la Bourse de Paris met fin à la longue chute de l'action

Le cours du titre a été divisé par sept depuis mars 2000

L'ACTION Vivendi Universal a ouvert en hausse de 8,68 %, lundi 1er juillet à l'ouverture du marché, à 23,78 euros, les opérateurs spéculant sur le départ de Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi Universal, en raison des informations diffusées par la presse. Une heure après l'ouverture, elle limitait ses gains à 4,43 %, à 22,85 euros. Les analystes financiers jugeaient, ces derniers jours, le groupe sous-évalué en Bourse par rapport à la valeur de ses actifs, mais faisaient état d'une crise de confiance à l'égard de la direction. Certains opérateurs avaient déjà clairement commencé à parier, dès la semaine dernière, sur le départ de M. Messier.

Le divorce entre le titre et le marché s'est accéléré depuis jeudi 20 juin

Le divorce entre le titre et le marché s'est accéléré depuis le jeudi 20 juin. En trois séances, jusqu'au lundi 24 juin, l'action a perdu successivement 8,22 %, 8,43 %... et, lundi, 23,31 %, le groupe accumulant les déconvenues dans ses programmes de cession du bouquet satellitaire italien Telepiu, de désengagement de Vivendi Environnement et de renforcement dans sa filiale Cegetel. Mercredi 26 juin, l'action finissait cependant en hausse de 7,78 %, après avoir perdu près de 20 % à l'ouverture, au lendemain de la confirmation à son poste de M. Messier par le conseil d'administration. Des rumeurs de ramassage de titres par des actionnaires hostiles au président de Vivendi Universal animaient les transactions. Des spécialistes évoquaient aussi des prises de bénéfices de fonds spéculatifs ayant joué la baisse du titre. Tombé à 18,75 euros, lundi 24 juin, le titre terminait la semaine à 21,88 euros, aidé encore par l'annonce de la cession de la participation de Vivendi Universal dans Vinci.

Depuis le début de 2002, l'action Vivendi Universal n'a cessé de défrayer la chronique boursière en s'enfonçant de plus en plus, jusqu'à afficher une chute de 64,42 %, vendredi 28 juin au soir par rapport à la fin décembre. La plus forte baisse du CAC 40, à l'exception de France Télécom. De janvier à la fin février, le titre a d'abord chuté de 61,5 %, jusqu'à 41,7 euros, dans un marché morose, après de premières inquiétudes sur les comptes de la société. A la suite d'un rebond de 7,26 %, le 4 mars, l'action reprenait un peu de hauteur, culminant à 48 euros, alors que les marchés boursiers se redressaient. Mais sa chute a repris de plus belle en avril. Les fonds spéculatifs sont montrés du doigt, d'autant que la plupart des analystes financiers continuent à juger le titre sous-évalué.

Vendredi 5 avril, le cours passe le seuil des 40 euros, à 39,5 euros, perdant 4,01 % dans la séance à la suite d'une polémique sur une résolution de sa prochaine assemblée générale prévoyant de distribuer 5 % du capital en stock-options. La semaine suivante, l'action alterne forte baisse et rebond – 6,32 % le jeudi, + 4,98 % le vendredi. Les premiers éléments de crise, à Canal+, puis au conseil d'administration de Vivendi Universal, accentuent la chute. Le 25 avril, lendemain de l'assemblée générale du groupe, le titre, à 37,02 euros, perd encore 3,09 % : après la publication des résultats du premier trimestre, le 29 avril, qui font état d'une perte nette de 17 milliards d'euros, sous l'effet de provisions massives de dépréciation d'actifs, il s'enfonce ; le 7 mai, il cote 30 euros. Pendant un mois, le cours reste au-dessus de ce seuil, alors que des informations font état de difficultés de trésorerie puis de la mise sous tutelle de M. Messier, avant de commencer à flancher à partir de la fin juin.

Depuis son sommet du 10 mars 2000 – 141,6 euros –, le prix de l'action Vivendi Universal a été divisé par près de sept. Le 10 mars 2000, l'indice Nasdaq atteignait, lui aussi, son sommet, à 5 048 points, avant de s'effondrer sous l'effet du dégonflement de la bulle Internet. Le Nasdaq a donc été divisé par « seulement » 3,5 au cours de la même période.

Lundi 24 juin, l'action Vivendi Universal est même tombée sous la barre des 20 euros, à 18,75 euros, pour la première fois depuis les années 1980. Pour retrouver de pareils cours, il faut remonter aux temps très anciens de la Générale des eaux. L'agence Bloomberg ne recense pas de cours inférieurs à 20 euros pour l'action depuis 1989. Le plus bas niveau recensé de l'action Générale des eaux (20,36 euros) date du 18 octobre 1995. L'indice CAC 40, qui valait 1 770, 66 points ce jour-là, a été multiplié depuis par 2,2.

Adrien de Tricornot

Jean-René Fourtou pressenti pour l'intérim

L'ancien patron d'Aventis a le profil idéal pour conduire la réorganisation

DEPUIS plusieurs jours, le nom de Jean-René Fourtou circulait comme probable successeur de Jean-Marie Messier à la tête de Vivendi Universal. Un pharmacien

PORTRAIT

Avec Claude Bébéar, son ami, ils n'ont cessé de s'entraider dans leur carrière

appelé au chevet d'un groupe malade, tout un symbole. Après réflexion, l'ancien vice-président d'Aventis, qui a fêté ses 63 ans le 20 juin, aurait accepté cette mission devant l'effondrement du cours boursier. Pour les administrateurs, ce nouveau patron possède l'expérience requise pour affronter cette situation particulière : avoir effectué sa carrière dans un groupe présent aux Etats-Unis, avoir déjà scindé des activités, être français et surtout ne pas vouloir s'accrocher à ce poste une fois la réorganisation achevée.

L'idée en revient à Claude Bébéar, président du conseil de surveillance d'Axa, qui entretient depuis toujours des liens d'amitié avec M. Fourtou. Des *« amis de plus de trente ans »*, selon un de leurs proches. Originaires tous deux du Sud-Ouest, ils partagent les mêmes passions pour le sport, la gastronomie et les grands crus. Tout au long de leur carrière, ils n'ont cessé de s'entraider. Quand Rhône-Poulenc a été privatisé en 1993, Axa tout naturellement est entré au capital comme actionnaire de référence. A l'inverse, M. Bébéar en portant son ami à la vice-présidence du conseil de surveillance d'Axa en 1997, l'avait désigné comme son successeur en cas d'accident.

Peu enclins aux cocktails et dîners mondains, ils ont créé ensemble en 1983 un réseau fondé sur l'amitié : Entreprises et Cité. Ce club réunit une trentaine de patrons, dont Serge Kampf (ex-Cap Gemini), Henri Lachmann (Schneider), Pierre Dauzier (ex-Havas), David de Rothschild, Bernard Arnault (LVMH), Vincent Bolloré, Jean-Louis Beffa (Saint-Gobain), Michel Pébereau (BNP Paribas)...

En 1986, la nomination de Jean-René Fourtou à la tête du groupe chimique et pharmaceutique Rhône-Poulenc par le gouvernement Chirac avait surpris. Bien qu'ancien de Polytechnique, M. Fourtou n'apparaissait pas comme un membre du sérail. Ni haute administration, ni cabinet ministériel, ni réseau politique. Tout au plus, on rappelait les liens avec Valéry Giscard d'Estaing, rencontré à l'occasion d'un audit sur l'UDF. Avant d'accéder à la présidence du groupe nationalisé, M. Fourtou avait passé vingt-trois ans dans le groupe de consultants Bossard, dont sept ans comme président. Dans ce cadre, il a conseillé les plus grands du secteur de la chimie et de la pharmacie.

MULTIPLES ACQUISITIONS

Résolument discret, il refuse d'endosser l'habit du patron de droit divin. De son expérience de consultant, il préfère décentraliser et déléguer les responsabilités en s'appuyant sur des fidèles.

A la tête de Rhône-Poulenc, M. Fourtou procède à de multiples acquisitions, dont une quinzaine aux Etats-Unis, propulsant son groupe du 17e rang mondial au 7e rang en cinq ans. En 1993, après plusieurs années d'attente, il parvient enfin à privatiser l'entreprise. A l'Etat se substitue un noyau stable d'actionnaires composé de groupes amis comme la Société générale et Axa.

L'entrée sur les marchés boursiers va cependant changer la donne. Les investisseurs lui reprochent les perpétuelles restructurations qui entretiennent la confusion. Ils exigent la séparation de la chimie et de la pharmacie à l'image des concurrents internationaux. Pour l'obtenir, ils n'hésitent pas à attaquer le titre. Après avoir résisté, Jean-René Fourtou se résout en juin 1997 à appliquer cette formule, qu'il condamnait chez les autres. *« Les banquiers se sont bousculés pour me présenter des montages financiers. Pendant longtemps j'ai fait la sourde oreille »*, reconnaissait-il. La chimie prend son indépendance et devient Rhodia. La pharmacie reste sous le giron de Rhône-Poulenc. *« Nous sommes des pharmaciens »*, n'hésite plus à affirmer M. Fourtou. Ce qui va réussir à la santé s'avère plus discutable pour la chimie.

Une étape nouvelle est franchie en 1999, grâce à la fusion avec Hoechst, pour créer Aventis le numéro deux mondial de la santé. La société est constituée à parité avec les Allemands et a son siège à Strasbourg. M. Fourtou en prend la vice-présidence du directoire jusqu'au printemps 2002, date à laquelle il est nommé vice-président du conseil de surveillance. Il respecte ainsi son engagement de passer la main une fois le groupe lancé. Cela n'a pas échappé aux administrateurs de Vivendi Universal.

Dominique Gallois

Scénarios multiples pour une partition du groupe de communication

Les activités américaines pourraient être rétrocédées à la famille Bronfman

IL EST, bien sûr, difficile de savoir dès à présent avec précision quel sera l'avenir de Vivendi Universal. Entre les administrateurs américains et français, plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude. Mais il existe dès à présent une certitude : le groupe n'échappera pas à une partition.

Selon quel schéma ? En fait, tout au long de ces derniers mois, le président du conseil de surveillance d'Axa, Claude Bébéar, qui a mené la fronde anti-Messier, n'a cessé de réfléchir à la question. Et le profil des successeurs qu'il a imaginé faire porter à la tête de Vivendi Universal, une fois M. Messier évincé, a toujours correspondu au scénario du moment.

> Quels que soient les choix, tous se heurtent à un obstacle : la dette. Il faut rembourser 20 milliards d'euros

En avril, M. Bébéar a songé pendant un moment proposer le nom de Thierry Breton, le PDG de Thomson Multimédia, pour prendre les rênes du groupe de communication. Les conjurés cherchent alors une personnalité qui soit à l'opposé de M. Messier : brillant mais plus discret que lui, connaisseur du monde la communication mais moins médiatique, plus attaché, aussi, aux questions industrielles. Avec l'arrivée alors évoquée de M. Breton, on avait donc aussi compris qu'un choix industriel était fait : le patron de Thomson Multimédia – un proche de M. Bébéar, adhérent de son club Entreprises et Cité et membre du conseil d'Axa – a de fortes racines aux Etats-Unis. Il s'agissait alors, selon le schéma envisagé, de poursuivre la stratégie actuelle mais avec une autre direction. A ce moment-là, Vivendi Universal semble destiné à conserver, à peu de choses près, le périmètre actuel du groupe.

A partir de début mai, le « poulain » de M. Bébéar a changé : le nom de Thierry Breton s'est effacé, celui de Jean-René Fourtou, vice-président du conseil de surveillance d'Aventis, commence à être évoqué. Un autre choix stratégique pour Vivendi Universal est en train de se faire jour.

Agé de 63 ans, M. Fourtou, très proche lui aussi de M. Bébéar, a l'essentiel de sa carrière derrière lui. Si son nom a été prononcé – de surcroît pour une présidence qui pourrait ne pas dépasser six mois –, c'est qu'une mission très particulière pourrait lui être confiée : celle de découper le groupe en plusieurs entités.

Un premier scénario de partition voit le jour, un schéma toujours privilégié. Il consisterait à détacher la partie américaine (cinéma et musique) mais aussi les éditions françaises et américaines, du reste du groupe. L'ensemble pourrait être repris par un groupe d'investisseurs autour de la famille Bronfman. D'autres parties annexes, comme Canal+, pourraient être cédées à des investisseurs français, de sorte que la loi de 1986 sur l'audiovisuel soit bien respectée et qu'aucune nouvelle polémique sur l'exception culturelle ou le financement du cinéma français ne soit relancée : Jérôme Seydoux ou le groupe Lagardère devraient alors se déterminer pour savoir s'ils sont véritablement intéressés.

Ce découpage étant fait, un groupe subsisterait, comprenant deux pôles essentiels, regroupant les filiales actuelles de Vivendi Environnement et de Cegetel. Le patron actuel de Vivendi Environnement, Henri Proglio, aurait vocation à en prendre les commandes une fois l'intérim de M. Fourtou achevé.

Moins favorisés, d'autres scénarios ont aussi été évoqués au cours de ces derniers jours. Plutôt que de reconstituer l'ex-Générale des eaux, certains préconisent une séparation claire entre les métiers de service et le téléphone, cette dernière activité étant vendue à Vodafone. Un autre schéma consisterait à fusionner totalement Vivendi Universal (VU) et Vivendi Environnement (VE), par une distribution des actions VE à VU. Dans le même temps, l'activité téléphonie ainsi que Canal+ seraient vendus. Inconvénient de ce schéma : il installerait un groupe dont le point d'équilibre serait très américain.

Quels que soient les scénarios de reprise, tous se heurtent à un obstacle : la dette. Il faut que la réorganisation du groupe permette le remboursement des 20 milliards d'euros d'endettement contractés par la holding.

Avant de choisir le modèle de réorganisation, la première tache de M. Fourtou sera d'estimer la réalité financière. *« On ne connaîtra vraiment la situation qu'une fois qu'un audit aura été fait »*, explique un actionnaire, assez effrayé par ce qui pourrait être découvert, tant l'absence de transparence a régné dans le groupe.

Dans cette remise à plat, M. Fourtou sait pouvoir compter sur le soutien actif des banques. Les trois chefs de file bancaires de Vivendi Universal – la Deutsche Bank, la Société générale et BNP Paribas – ont assuré qu'ils apporteraient de nouveaux financements pour soutenir le groupe. L'objectif est de prendre son temps pour sauver le groupe et éviter le bradage des actifs tel que commencé.

L. M. et M. O.

M. Bébéar : « Je ne suis pas dans cette affaire »

Interrogé sur France-Inter, lundi 1er juillet, Claude Bébéar, président du conseil de surveillance d'Axa, a démenti toute implication dans les manœuvres en cours sur l'avenir de Vivendi Universal et de son président Jean-Marie Messier : *« Je ne peux rien confirmer puisque je ne suis pas dans cette affaire. Il serait tout à fait indécent de ma part d'en parler puisque, si j'en crois les journaux, il y a des discussions au sein du conseil* [d'administration] *de Vivendi... »* A propos d'un risque de prise de contrôle par les actionnaires américains du groupe, il a déclaré : *« C'est du roman, mais enfin on n'en sait rien puisque que si j'en crois les journaux, il y aurait eu des échanges de titres qui représentent 10 % du capital. Ça ne suffit pas. »*

M. Bébéar s'est refusé à évoquer toute faute de gestion, voire d'éventuelles malversations : *« Il faut être très attentif à ne pas colporter de fausses nouvelles. »* Concernant le départ de Bernard Arnault du conseil de Vivendi Universal, il a précisé : *« Comme il ne m'en a pas parlé, je ne peux pas dire quelles sont les raisons réelles de son départ. »*

De la Compagnie générale des eaux à Vivendi Universal

Sept ans de transformations à coups d'acquisitions

C'EST en novembre 1994 que Jean-Marie Messier, 37 ans, est nommé administrateur-directeur général de la Compagnie générale des Eaux (CGE). Après avoir occupé diverses fonctions dans des cabinets ministériels, en particulier auprès d'Edouard Balladur à Bercy d'août 1986 à mai 1988, M. Messier était depuis 1989 associé-gérant de la banque d'affaires Lazard Frères.

En 1995, il devient administrateur de Canal+ et, en juin 1996, président-directeur général de la CGE. Il succède alors à Guy Dejouany, une figure tutélaire du patronat français.

En septembre 1996, M. Messier impose un premier virage stratégique à la vénérable Compagnie générale des Eaux en annonçant un partenariat avec British Telecom dans le téléphone : l'opérateur britannique prend 25 % de Cegetel, maison mère de SFR. En mai 1998, pour symboliser la révolution qui s'opère dans le groupe de la rue d'Antin, la Compagnie générale des Eaux est rebaptisée Vivendi. Dans le même temps, Vivendi prend le contrôle d'Havas auquel il est associé depuis la création de Canal+ en 1984. La filiale prendra le nom de Vivendi Universal Publishing en 2001.

Pas supplémentaire dans la séparation des différents pôles : Vivendi rassemble les activités historiques de la société (l'eau, la propreté, l'énergie et les transports) dans une nouvelle filiale Vivendi Environnement (VE). Le groupe acquiert US Filter, numéro un américain du traitement de l'eau.

En juin 1999, Vivendi absorbe Pathé, le groupe de Jérôme Seydoux et devient deuxième actionnaire de BSkyB, le bouquet satellitaire britannique, propriété de Rupert Murdoch. En janvier 2000, en pleine euphorie boursière liée à la nouvelle économie, Vivendi et le britannique Vodafone créent, à parité et en grande pompe, le portail Internet Vizzavi. En 2000, Vivendi continue à délaisser la « vieille économie » et cède ses dernières activités immobilières. Symbole de ce virage du groupe, en décembre 2000 naît Vivendi Universal (VU), issu de la fusion de Vivendi avec sa filiale Canal+ et le groupe canadien Seagram, propriétaire des studios Universal d'Hollywood. Le groupe est coté à Paris, New York et Toronto.

En avril 2001, le groupe acquiert pour M. Messier un duplex de 530 m² à Manhattan, pour 19,4 millions d'euros, dans l'un des immeubles les plus prestigieux. En décembre 2001, la campagne américaine se poursuit : VU reprend, pour 10,5 milliards de dollars, les actifs de USA Networks dans le cinéma et la télévision, pour les fusionner avec Universal Studios. La nouvelle entité sera dirigée par Barry Diller, le patron de USA Networks, un ancien de Paramount. Par ailleurs, il investit 1,5 milliard de dollars dans le bouquet satellitaire américain EchoStar. Mais en mai 2002, à l'issue du conseil d'administration qui s'est tenu à New York le 29 mai, un comité coprésidé par Marc Viénot et Edgar Bronfman Jr est créé pour veiller au bon fonctionnement du gouvernement d'entreprise.

En juin 2002, J2M devient administrateur du New York Stock Exchange. Bernard Arnault, PDG de LVMH démissionne du conseil d'administration de VU, après Jean-Louis Beffa (Saint-Gobain), René Thomas (ex-BNP), Philippe Foriel-Destezet (ex-Adecco) et Pierre Lescure (ex-Canal+), démis de ses fonctions lors de l'assemblée générale du 24 avril. VU cède 15,6 % du capital de VE.

Martine Picouet

(Publicité)

EXPO-2010 MOSCOU SE PREPARE A LA BATAILLE DECISIVE A PARIS

« Paris vaut-il bien une messe ? »

Chaque pays participant devra résoudre cette question éthique lui-même. Moscou compte sur un jeu honnête, et c'est dans cet esprit qu'elle se prépare à la bataille décisive : le 2 juillet à la 131e session de l'Assemblée générale du Bureau International des expositions aura lieu la présentation des pays qui briguent l'honneur d'organiser en 2010 l'exposition universelle de leurs acquis scientifico-techniques, des perspectives du développement, de leurs histoire, traditions et cultures. L'intervention des représentants de la délégation de Russie est programmée à la fin. Ses principaux concurrents – la Chine, la Corée du Sud, la Pologne et le Mexique – présenteront leurs atouts avant elle. L'Argentine qui était également sur la liste des participants a déclaré forfait au profit, semble-t-il, du Mexique voisin.

La présentation de juillet dans la capitale de France est l'apogée de la lutte pour le droit d'organiser ce show international qui d'après son ampleur et son prestige est comparable au Championnat du monde de football et aux Jeux Olympiques.

Cette comparaison avec le sport n'est guère fortuite. Tout business engageant des milliards de dollars /comme dans le cas d'EXPO est toujours une combinaison de guerre et de sport. Beaucoup ont présent à la mémoire la visite accomplie début mai à Moscou par une délégation d'inspecteurs du Bureau International des expositions, les campagnes publicitaires des prétendants ouvertes et clandestines.

Le journal gouvernemental russe « Rossiiskaia Gazeta » parlait début juin des « promesses pas très correctes, mais empreintes d'élégance orientale » des émissaires de la Chine à plusieurs grandes sociétés françaises, « déterminant en fait la position de leurs représentants au Bureau International ». Peut-être les lauriers d'Henri IV, roi de Navarre, qui au prix d'une abjuration s'est fait sacrer en 1593 avant d'entrer à Paris et occuper le trône, ne laissent-ils pas tranquilles d'aucuns dans l'Empire du Milieu. C'est à lui que la plupart des historiens attribuent la célèbre expression « Paris vaut bien une messe ». Elle est employée encore aujourd'hui quand il s'agit de transiger avec sa conscience au nom d'un avantage personnel. Quoi qu'il en soit, les faits sont là : la Chine a institué un poste de membre du Bureau Politique du CC du PCC chargé de l'exposition, ce qui démontre le sérieux des intentions des camarades chinois. Napoléon ne disait-il pas : la Chine dort maintenant, mais un jour elle se réveillera.

Si la présentation de juillet est l'apogée de la lutte, le mois de décembre en verra le dénouement, l'apothéose, si vous voulez. C'est pendant ce mois d'hiver que sera définie à Paris la cote de popularité par un vote auquel prendront part les représentants des 88 pays-membres du Bureau International. Cela signifie que sur 5 candidats on en choisira d'abord 4, puis 3, ensuite 2, enfin, le plus digne .

Donc, il reste seulement 5 mois avant l'heure de la vérité et quelques heures à peine avant la bataille du 2 juillet.

Comment Moscou organisera-t-elle sa présentation à Paris ?

Pour le moment elle n'abat pas toutes ses cartes. On n'en sait que l'essentiel. Un rapport de 5 minutes sera fait par le premier-ministre Mikhail Kassianov qui préside le Comité d'organisation national chargé de promouvoir la candidature de Moscou. Son exposé s'accompagnera de diapositives parlant de la capitale de Russie et du Centre des Expositions russe, le plus vaste du pays /la superficie envisagée des pavillons de l'EXPO est de 330 mille mètres carrés/.

Qu'il suffise de dire que cet ensemble, un des plus grands du monde, reçoit annuellement la visite de 10 millions de personnes. Un détail intéressant : les autorités municipales envisagent de commencer la reconstruction du Centre des expositions par le monument symbolique de Véra Moukhina. Sa composition futuriste « L'ouvrier et la kolkhozienne » sera érigée sur un piédestal de 60 mètres, comme elle était à Paris à l'exposition de 1936 pour laquelle elle avait été faite.

Au cours de la réception donnée dernièrement à Moscou pour les ambassadeurs étrangers, le chef du gouvernement Mikhail Kassianov a déclaré que l'organisation de l'EXPO-2010 dans la capitale de Russie « répondra aux critères les plus élevés de manifestations internationales de ce niveau ». Il a également exprimé la certitude que d'ici à 2010 « La Russie deviendra méconnaissable et en tant que puissance démocratique moderne donnera le ton dans de nombreux domaines de la vie internationale ». La présentation à Paris fera connaître à l'assistance la dynamique potentielle du développement de Moscou y compris avec ses structures d'exposition globales. Et tout cela indépendemment des résultats du vote. Moscou change rapidement, devient plus moderne, mieux aménagée, plus européenne. Non loin du Centre des expositions on aura construit un village d'exposition de 160 mille mètres carrés, semblable au village olympique, qui deviendra après l'EXPO-2010 un grand quartier d'habitation. Une dizaine d'hôtels pour 100 mille chambres 4 et 5 étoiles surgiront dans le voisinage. On a également programmé la construction de garages pour 50 mille voitures. Le centre des expositions sera traversé par un monorail. C'est le maire de Moscou Youri Loujkov qui parlera aux délégués de la 131e session du Bureau Intarnational de ces projets impressionnants dont le coût s'élève à 2-3 milliards de dollars. Ses propos seront étayés par l'académicien russe Jaurès Alferov, prix Nobel, un des pères fondateurs de l'électronique contemporaine, qui commentera un film vidéo sur le projet de l'Expo-parc du Centre des expositions, dont la vocation sera comparable à celle du Centre Georges Pompidou et de la cité de la science au parc de La Villette à Paris. Bref, le trio des attaquants de Russie sera très fort – le premier-ministre, le maire et un prix Nobel.

Mais n'anticipons pas – nous ne savons pas encore quelle ville sera retenue par le Bureau International. Mais une chose est déjà certaine : vis-à-vis de la Chine /le conrurrent le plus dangereux/ la Russie a au moins un atout capital – elle propose d'organiser l'exposition dans la capitale, ce qui faciliterait grandement l'organisation de visites et rencontres officielles de haut niveau /au cours de leur récente promenade commune sur le territoire du Kremlin, le président Bush a déclaré avec une franchise désarmante aux écoliers moscovites que ses bâtiments étaient les plus beaux qu'il lui ait jamais été donné de voir. Il s'arrêtait à chaque pas pour dire « It's beautiful »/. Quant à la Chine, elle propose la ville de Shanghai. En outre, la devise « locale » « La vie d'une ville », déclarée par la Chine, est éclipsée par la devise globale russe « Ressources, technologies, idées-chemin de l'unité du monde ». Ce sont les idées innovantes qui devraient constituer le pivot de l'exposition russe. A propos, elles sont hautement appréciées par de nombreux pays évolués – la France, l'Allemagne, la Grande Bretagne, le Japon et aussi les Etats-Unis. Rappelons que près de 30 de nouveaux développements de « Microsoft » ont été faits par des informaticiens russes. Pour ce qui est des réalisations spatiales de la Russie, elles se passent de tout commentaire. La nouvelle station vers Mars sera envoyée par les Américains à l'aide d'un moteur de fusée russe.

Que Moscou soit la ville la plus sûre pour une exposition est aussi un argument de poids pour ceux qui rêvent d'un monde uni /au moins d'une Europe unie/. L'expression « le monde uni » exerce aujourd'hui sur les antimondialistes le même effet que la couleur rouge sur le taureau. En Russie, les adversaires de la mondialisation ne posent pratiquement aucun problème. On se souvient du succès du Forum économique mondial à Moscou en automne 2001.

Plusieurs analystes russes pensent que le choix du pays hôte de l'Exposition est une affaire essentiellement politique. On se rappelle dans cet ordre d'idées que les 46 expositions universelles précédentes se sont tenues dans les pays dit évolués. Disons, Paris en a accueilli plusieurs /1855, 1867, 1878, 1889 et 1900/. Les deux dernières sont symbolisées par la Tour Eiffel ajourée et le magnifique Pont Alexandre III, père du dernier Empereur de Russie, avec ses sculptures allégoriques : la Science, les Arts, le Commerce et l'Industrie. En 2004 la capitale de France accueillera une Exposition spécialisée.

Cette fois-ci, le Bureau International a décidé de choisir un pays qui tout en ayant des problèmes économiques montre une croissance assez forte et régulière. La Russie actuelle, où la production a augmenté de 3,6% en janvier-mai et les revenus en espèces de la population ont progressé de 8,7%, entre dans cette catégorie, mais sous certaines réserves. Ce qui importe davantage, c'est que la décision sur la tenue de l'exposition à Moscou serait un soutien concret /et non seulement verbal/ de la volonté de cette plus grande et seule puissance euro-asiatique du monde avec une économie de marché très jeune et très dynamique de s'intégrer dans les processus mondiaux, y compris dans la construction d'un espace économique commun avec l'Europe, espace qui couvrirait un territoire immense et extrêmement riche en ressources diverses : depuis la France jusqu'à la Chine et au Japon.

Il est symptomatique que le gouvernement de Russie a décidé d'achever la construction de l'autoroute rapide Paris-Berlin-Varsovie-Moscou vers le début de 2010. Il s'agit toujours de créer une infrastructure qui, de l'avis des organisateurs, « permettrait de desservir les participants et les hôtes de l'exposition au niveau le plus élevé ».

Et encore. La Russie participe à différentes EXPOs depuis déjà 150 ans, mais n'en a jamais accueilli aucune. On dit que l'Exposition Universelle de 1967 devait se tenir initialement à Moscou, mais l'URSS y a renoncé à cause des problèmes financiers.

La Russie post-soviétique, démocratique et de marché, saura-t-elle réussir là, où la superpuissance soviétique a échoué ?

Une question non seulement politique et économique, mais ayant rapport à la justice. Et la justice est justement « le fil qui relie tous les gens civilisés et tous les peuples civilisés ».

L'heure du choix responsable approche. Quelle que soit la décision du Bureau International des expositions, elle doit être honnête, car l'honneteté est la meilleure politique. Même si elle permet de gagner de l'argent. Moscou n'a pas besoin de préférences artificielles.

Alexandr PROKHOROV,
Observateur, Moscou

Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France

« Nous avons à faire face à des comportements moutonniers, donc dangereux »

Pour assurer la stabilité des marchés, des progrès dans la transparence des données financières des entreprises doivent être effectués

Cet entretien a été relu et amendé par M. Trichet.

L'instabilité actuelle des marchés financiers constitue-t-elle un danger pour l'équilibre de la finance mondiale ?

Dès le mois de mai 1999, dans vos colonnes, je mettais en garde contre les excès spéculatifs possibles. Il peut y avoir des excès dans les deux sens. A l'époque, ils conduisaient à la formation d'une bulle spéculative. Aujourd'hui, nous pourrions dans certains cas être en présence d'excès dans l'autre sens.

Nous avons observé un paradoxe, ces dernières années, dans les relations entre l'économie réelle et la sphère financière : l'économie réelle est devenue moins volatile que par le passé. Les taux de croissance sont plus stables, les périodes de récession ou de stagnation moins accentuées. La marche de l'économie est donc plus stable à cet égard. En revanche, sur les marchés des capitaux, la volatilité est plus forte, les fluctuations plus accentuées.

Cette instabilité des marchés proviendrait-elle des fonds spéculatifs ou *« hedge funds »*, comme le laissent entendre certains dirigeants d'entreprise ?

Lorsqu'en 1987, nous avons connu des perturbations sur les marchés, plusieurs commissions s'étaient penchées sur les raisons de cette volatilité. On avait alors accusé les spéculateurs et les instruments financiers. Après examen, il s'est avéré que les réponses devaient être plus nuancées. Il faut donc rester prudent sur la responsabilité des mouvements actuels. Mais nous avons à faire face plus que dans le passé à des comportements moutonniers, donc dangereux.

Quels sont les moyens d'intervention des autorités monétaires et financières pour apaiser les marchés financiers ?

La question est la suivante : comment faire en sorte de créer les conditions pour que le cycle financier mondial ne soit pas excessivement ample, comme aujourd'hui, et contribue à la stabilité de l'économie réelle plutôt que l'inverse ? Pour ma part, je vois quatre pistes de réflexion possibles.

En premier lieu, des progrès importants dans ce que j'appellerais la *« transparence fiable »*, c'est-à-dire la transparence la plus grande sur des données économiques et financières sûres. Pour éviter les comportements mimétiques, il faut que sur chaque signature (pays émergents, risques souverains ou entreprises des pays développés), les investisseurs aient des informations complètes et fiables. C'est la grande leçon de la crise asiatique, qui nous a conduits à faire des progrès dans le domaine des risques souverains. C'est aussi celle des événements récents sur les marchés d'actions, où il y a de grands progrès à faire. Il nous faut restaurer la confiance par la transparence et la fiabilité.

En second lieu, contribuer à ce que le marché ne soit pas dominé par des préoccupations de très court terme. Il y a des investisseurs à court terme et très court terme et des investisseurs à moyen et à long ou très long terme, comme les fonds de pension ou les compagnies d'assurances. La confrontation d'investisseurs ayant des horizons temporels différents est essentielle au bon fonctionnement du marché et à la stabilité financière.

En troisième lieu, encourager la diversification des comportements des institutions financières de manière à éviter le mimétisme. C'est une des inspirations centrales des travaux du Comité des gouverneurs à Bâle. Enfin, nous devons revoir en permanence l'ensemble du système financier mondial – les règles de prudence, la surveillance des banques, des compagnies d'assurances, des marchés d'actions, les codes de bonne conduite, et les innovations du marché – en se posant la question : cela va-t-il dans le sens de l'amplification excessive du cycle financier ou dans le sens de la stabilité financière ?

Le débat sur le pacte de stabilité a été au cœur du sommet européen de Séville les 21 et 22 juin. Faut-il apporter plus de souplesse à ce pacte ?

Certains faisaient deux grandes critiques à la monnaie européenne. Ils nous reprochaient d'avoir créé une monnaie unique sans avoir de budget unique, et donc de politique budgétaire unique. Il n'y aurait donc pas, selon eux, de bon dosage possible entre politique monétaire et politique budgétaire. Deuxième critique, ils constataient que si une des économies de la zone euro subissait un choc que les autres ne subissaient pas, ce que nous appelons un *« choc asymétrique »*, il n'y avait pas d'aide automatique par le canal du budget de la fédération, comme cela existe aux Etats-Unis. Le pacte de stabilité et de croissance est le seul moyen de réfuter ces deux critiques. Comme nous n'avons pas de budget fédéral significatif, nous surveillons directement chacun des budgets nationaux. En fixant comme objectif aux finances publiques de chaque pays d'être *« proches de l'équilibre ou en excédent »*, le pacte apporte aussi une solution en cas de choc asymétrique : chaque pays de la zone euro doit pouvoir répondre à un choc en utilisant lui-même la marge de manœuvre budgétaire qu'il s'est donné en période normale. Le pacte est un élément essentiel à la crédibilité de l'union économique et monétaire.

Le gouvernement français et l'ensemble des gouvernements de la zone euro ont pris leurs responsabilités au sommet de Séville : nous avons eu confirmation de ce pacte et de ses règles, et notamment de l'engagement de ramener les déficits à l'équilibre en 2004. Simplement, je prends note de l'hypothèse de 3 % retenue en matière de croissance.

L'audit de la situation des finances publiques commandé par le premier ministre montre une dégradation de la situation. Qu'en pensez-vous ?

Je n'ai rien à dire sur l'audit lui-même. Ses résultats sont une raison supplémentaire de répéter ce que la Banque de France a toujours dit depuis son indépendance, le 1er janvier 1994 : il faut réduire les dépenses publiques parce que les frais généraux du pays sont trop lourds en proportion du PIB. Il faut réduire les déficits parce que faire payer demain par nos enfants les dépenses d'aujourd'hui est contraire au bon sens. Aucun ménage n'imaginerait de raisonner comme cela pour son propre compte.

La monnaie unique s'est fortement redressée depuis plusieurs mois grâce au repli du dollar. L'euro est-il encore aujourd'hui sous-évalué ?

Je me contenterai d'une seule phrase : un euro crédible, solide, inspirant confiance, fort, est dans l'intérêt de l'Europe.

L'inflation n'est pas redescendue aussi vite que ne l'avait souhaité la Banque centrale européenne (BCE). Quelle est aujourd'hui sa visibilité ?

Nous sommes convenus, au Conseil des gouverneurs de la BCE, de ne donner, pendant les huit jours qui précèdent nos réunions décisionnelles, aucune indication permettant de présumer ce que nous pourrions décider.

Propos recueillis par
Sophie Fay
et Cécile Prudhomme

BEP/JOEL PHILIPPON/LE PROGRÈS

Pour Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France (photo d'archives, décembre 2001), « le pacte de stabilité est un élément essentiel de la crédibilité de l'Union économique et monétaire ».

La Banque de France prône la souplesse fiscale

Lors de la conférence qu'il a consacrée, lundi 1er juillet, à la présentation du rapport annuel de la Banque de France qui sera remis au président de la République et au Parlement, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, a recommandé au gouvernement, comme de coutume, de *« ramener le volume de nos dépenses publiques au-dessous du seuil de 50 % du produit intérieur brut »* (52,6 % en 2001). Seuls deux pays de la zone euro dépassent encore ce seuil de 50 % : la France et l'Autriche.

Une seconde recommandation concerne l'amélioration de la compétitivité et l'assouplissement de l'environnement fiscal, afin d'accroître l'attractivité de la France et d'en améliorer la compétitivité dans le domaine des activités à haute et très haute valeur ajoutée : *« De très grands efforts doivent être faits en France et dans la zone euro,* note M. Trichet, *pour améliorer l'environnement légal, réglementaire, juridique et fiscal des entreprises, de manière à favoriser leur création, leur implantation, leur développement et leurs investissements, créateurs d'emplois durables. »*

Confusion et hypocrisie autour du pacte de stabilité

Les hommes politiques, de droite comme de gauche, ont multiplié les revirements

QUE L'ON soit ou non d'accord avec Jean-Claude Trichet, il faut au moins lui reconnaître ce mérite : lui au moins ne change pas d'avis. Partisan de la rigueur budgétaire sous Pierre Bérégovoy à la fin des années 1980 pour consolider la politique dite du « franc fort », défenseur des fameux critères de convergence du traité de Maastricht – dont celui qui prévoyait d'abaisser les déficits publics sous la barre des 3 % de la richesse nationale au début des années 1990 –, militant du pacte de stabilité, qui prévoyait de revenir progressivement à l'équilibre des finances publiques au milieu de la décennie, il a invariablement affiché la même priorité. Il faut bien admettre qu'il est le seul. Et c'est ce qui rend obscur le débat public autour du pacte de stabilité qui vient de rebondir avec l'audit remis le 26 juin au premier ministre, Jean-Pierre Raffarin.

■ ANALYSE

Le gouverneur de la Banque de France est bien le seul à plaider toujours pour la rigueur

Que l'on se souvienne, en effet, des positions des uns et des autres ces dernières années. Il y a eu tant de revirements, à droite comme à gauche, qu'on en attrape le tournis. Bref retour en arrière, donc.

En 1995, Jacques Chirac qui s'était depuis peu – et pas pour longtemps – converti à la lutte contre la « fracture sociale », a défendu une politique réhabilitant la dépense publique.

Considérant que *« la promotion de l'emploi est au moins aussi importante que la défense de la monnaie, la maîtrise de l'inflation, la réduction des déficits publics »*, il a suggéré alors un changement total du cap économique. *« Inversons les priorités »*, insistait-il, engageant même à l'époque une polémique contre M. Trichet, symbole, selon lui, de la « pensée unique ». On sait ce qu'il en advint : quelques mois plus tard, le premier ministre, Alain Juppé, tourna brutalement le dos à de tels engagements en tentant d'appliquer – avec la brutalité que l'on sait – un plan de stabilisation des finances publiques, avec hausses d'impôts et mesures de redressement de la Sécurité sociale.

CASAQUE TOURNÉE

Les socialistes ne sont pas en reste. Chantant à la même époque les louanges d'une politique keynésienne, ils ont proposé une interprétation pour le moins laxiste du traité de Maastricht. Estimant qu'il faut *« plus d'Europe et moins de Maastricht »*, Dominique Strauss-Kahn constatait, le 31 janvier 1996, dans *Libération* : *« Converger, c'est avoir des déficits budgétaires proches. Mais cela ne veut pas dire obligatoirement entre 0 % et 3 % du PIB. On a confondu une obligation technique et économique de convergence et un principe libéral qui voulait que cela converge à un niveau très bas. Si deux ou trois pays ont un déficit budgétaire de 4 % du PIB, ils ont parfaitement convergé. Et c'est suffisant. »* Le PS, en 1997, a posé comme condition au basculement vers l'euro une appréciation *« en tendance »* de ces fameux critères. Et Lionel Jospin de condamner le pacte de stabilité, considéré comme du *« super-Maastricht »*. Avant de tourner casaque en accédant au pouvoir, en 1997...

La campagne présidentielle de 2002 a donc pris une tournure singulière. S'il n'y avait eu la percée lepéniste, on aurait même pu penser qu'elle était cocasse. On a entendu M. Jospin reprocher au chef de l'Etat de prendre des libertés avec le pacte de stabilité qui, selon lui, exigeait de la France qu'elle atteigne l'équilibre dès 2004. M. Jospin s'est indigné le 3 avril des propos *« contradictoires »* du président, suggérant qu'il n'était pas nécessaire d'arriver dès 2004 à une situation d'équilibre. Le chef de l'Etat a soutenu qu'il était inconcevable d'atteindre l'équilibre avant 2007. *« De grâce, cessons l'hypocrisie »*, a rétorqué M. Chirac, reprochant à son rival *« une mauvaise foi pyramidale »*. Une politique de rigueur à gauche, une politique plus accommodante à droite : la campagne s'est donc menée à fronts renversés.

Du coup, quand Jean-Pierre Raffarin reproche à son prédécesseur d'avoir trop dépensé, il suggère l'inverse de ce qu'on a entendu pendant la campagne : en période de conjoncture économique troublée, il faut parfois savoir laisser jouer les stabilisateurs économiques. L'opération « transparence » est d'autant plus périlleuse que les dépenses dont l'évolution inquiète le plus Bercy sont celles de l'assurance-maladie, que M. Raffarin a accru un peu plus en acceptant la revalorisation à 20 euros de la consultation des médecins généralistes.

Pendant ce temps-là, M. Trichet, lui, continue de plaider pour la rigueur.

Laurent Mauduit

Rumeurs de « renationalisation » de France Télécom

L'ÉTAT, qui détient 55,5 % du capital de France Télécom, pourrait renationaliser l'opérateur de télécommunications, si le sentiment du marché ne s'améliore pas, selon une information publiée par le *Financial Times* dans son édition du lundi 1er juillet. Cette spéculation, démentie par Bercy, a immédiatement fait grimper le cours de l'action, de plus de 10 %. Le gouvernement cherche une solution à la situation délicate de l'opérateur, lourdement endetté, qui a vu son cours de Bourse plonger, victime de la défiance des investisseurs. Le gouvernement a écarté jusqu'à présent le recours à une augmentation de capital (estimée à 15 milliards d'euros). Selon le *Financial Times,* le rachat des 44 % du capital que ne détient pas l'Etat coûterait 4,5 milliards d'euros.

Des grèves perturbent les vols au départ d'Orly

LA GRÈVE des agents de sûreté de l'aéroport parisien d'Orly a entraîné, dimanche 30 juin en fin d'après-midi, des retards sur la majorité des vols au départ d'Orly-Sud, mais n'a guère perturbé le trafic de l'aérogare d'Orly-Ouest. A Orly-Sud, environ 80 % des vols ont été retardés d'une à trois heures. Les agents de la société privée ASA, qui contrôlent voyageurs et bagages, demandent un renforcement des effectifs et des moyens. A ce conflit s'est ajouté celui des bagagistes de la société Alysia Handling qui a provoqué, dimanche, d'importants retards dans le déchargement des bagages. Les grévistes d'Alysia, filiale d'ADP (Aéroports de Paris), demandent une hausse de salaire de 150 euros et l'attribution de primes de rendement et de pénibilité. Les salariés d'ASA à Roissy-Charles-de-Gaulle ont déposé un préavis de grève pour jeudi. – *(AFP.)*

INDUSTRIE

■ **CHANEL : la maison de haute couture** a acquis, *« fin mai », via* sa filiale Paraffection, la société artisanale de broderies Lesage, qui ornent de nombreuses pièces de haute couture. Son patron, François Lesage, a déclaré qu'il restait *« maître à bord »* et qu'il avait effectué cette opération afin *« d'assurer* [la] *pérennité »* de sa société, aucun de ses quatre enfants ne souhaitant reprendre l'affaire familiale.

SERVICES

■ **KPNQwest : l'opérateur de télécommunications en faillite** cherche des repreneurs, après le retrait d'AT & T. Son actionnaire historique, l'opérateur néerlandais KPN, a déclaré samedi 29 juin, être intéressé par les actifs néerlandais, belges et allemands. Reste à mesurer l'impact de cette faillite sur l'acheminement du trafic Internet.

■ **M. BRICOLAGE : le quatrième réseau français de bricolage devait annoncer lundi sa fusion avec le groupe Tabur.** Le distributeur familial, valorisé à 85 millions d'euros, apportera ses titres au terme d'une augmentation de capital réservée de M. Bricolage.

FINANCES

■ **NORVÈGE : la première banque norvégienne, Den Norske Bank, et le numéro un local de l'assurance,** Storebrand, ont *« définitivement »* renoncé à leur projet de fusion, faute d'un accord sur les termes de la transaction, ont annoncé lundi les deux sociétés. La fusion, annoncée fin mai, aurait donné naissance au quatrième groupe de gestion d'actifs en Europe du Nord.

Participez à la 6e édition du
Prix Le Monde de la recherche universitaire

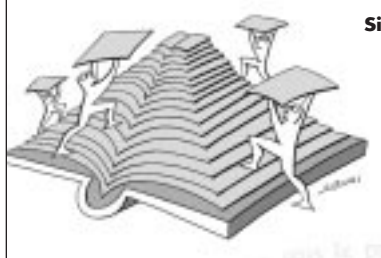

Si vous soutenez votre thèse entre le 1er octobre 2001 et le 31 octobre 2002, le Prix *Le Monde* vous offre la possibilité de publier vos travaux dans la collection « Partage du savoir » aux Presses Universitaires de France.

Renseignements : 01-44-97-54-95
www.lemonde.fr/mde

CIEP · fph Fondation Charles Léopold Mayer · de l'éducation · FONDATION DE FRANCE · Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies · puf

LE MONDE TELEVISION
avec Le Monde
DATÉ SAMEDI

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI
retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

LA TENDANCE FINANCIÈRE

Le Nikkei résiste difficilement

TOKYO
correspondance

L'indice de la Bourse japonaise, le Nikkei, a terminé, lundi 1er juillet, en baisse de 0,2 % après les deux séances de hausse qui avaient effacé, à la fin de la semaine du 24 juin, les pertes consécutives au nouveau scandale comptable de WorldCom.

Que ce soit en raison de leur exposition directe à l'économie américaine, ou parce qu'elles réalisent de plus en plus d'affaires avec les fournisseurs chinois des Etats-Unis, les entreprises japonaises sont sanctionnées à la moindre bourrasque sur Wall Street. Parmi les quelques facteurs qui permettent au marché de Tokyo de résister, figure le regain d'optimisme dont a témoigné le dernier rapport trimestriel « tankan » (avril-juin) de la Banque du Japon, publié lundi. C'est la première fois depuis septembre 2000 que ce rapport fait état d'une amélioration du moral des entreprises interrogées.

Le calendrier n'a pas permis que le sondage prenne en compte les deux nouvelles sources d'inquiétude des entrepreneurs nippons : la forte tendance à la hausse du yen qui se manifeste depuis le début juin, et les retombées du scandale WorldCom. Plus de 70 % des entreprises interrogées par la Banque du Japon ont en effet donné leur réponse avant le 13 juin.

La tenue récente par la majorité des grandes entreprises japonaises de leurs assemblées générales d'actionnaires laisse présager que le délestage de participations croisées, notamment de la part des banques, va reprendre. Pour en contrer les effets baissiers, les sociétés pratiquent des rachats d'actions à grande échelle.

Tandis que les dérives d'un management obnubilé par les rendements préoccupent les Etats-Unis, le Japon se félicite de la maturation de sa culture d'entreprise accélérée grâce à la mondialisation : un vent de réforme souffle sur les assemblées. Un nombre croissant de porteurs font des propositions et utilisent leur droit de vote. Cette tendance devrait se renforcer puisque le poids des actionnaires qui s'expriment le plus (les étrangers, les fonds de pension et d'investissement) va en augmentant.

Brice Pedroletti

INDICE NIKKEI
En points à Tokyo, depuis six mois

Source : Bloomberg

Les assureurs inquiètent les investisseurs

CHRONIQUE DES MARCHÉS

LA CRISE qui a pesé sur les marchés boursiers pendant la semaine du 24 juin touche certains assureurs, au premier rang desquels les britanniques, qui détiennent plus de 50 % d'actions dans leurs placements. Bon nombre de valeurs du secteur sont revenues à leurs niveaux atteints le 21 septembre 2001, jour où les marchés avaient touché des plus bas.

SOULAGEMENT CHEZ LES BRITANNIQUES

La Financial Services Authority (FSA), l'organe de tutelle du secteur financier, a décidé d'assouplir les ratios de solvabilité du secteur. Cette annonce, effectuée vendredi 28 juin, a rassuré des compagnies d'assurances britanniques.

Pour respecter leur marge de solvabilité, plusieurs assureurs avaient dû renforcer leurs fonds propres. CGNU avait ainsi annoncé, lundi 24 juin, avoir renforcé sa marge à hauteur de 2 milliards de livres sterling (3,09 milliards d'euros) en y affectant des « produits futurs ». Le groupe a précisé qu'il s'agissait d'une pratique courante, en rien inquiétante. La banque britannique Abbey National avait, elle aussi, dû injecter environ 150 millions de livres pour le renforcement de sa filiale d'assurances Scottish Mutual.

Pour soutenir les compagnies, la FSA a maintenu la règle selon laquelle toute compagnie d'assurances britannique dispose de suffisamment de réserves en numéraire pour faire face à une chute de 25 % du marché boursier sur une journée. Mais elle y a apporté une modification de poids : cette baisse ne se mesure plus sur la séance de la veille mais sur les quatre-vingt-dix derniers jours.

Ces ratios de solvabilité visent à garantir que les compagnies aient assez d'argent pour payer primes, remboursements et versements menchés d'actions et de la dépréciation du dollar face à l'euro, souligne une note de recherche de la société Fideuram Wargny, et publiée par Reuters le 27 juin. Et comme l'indiquait Eric Vanpouke, analyste chez Global Equities, la capitalisation boursière de l'américain AIG (177,8 milliards de dollars, soit 178,98 milliards d'euros, selon les cours de vendredi) vaut autant que celles d'Axa, Allianz, Generali, Zurich Financial Services et Aegon [cinq leaders européens] réunis.

L'ACTION CGNU SUR 6 MOIS
en livres à Londres

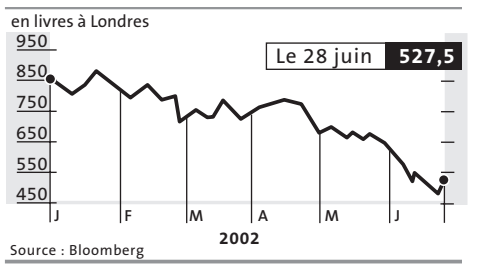

Source : Bloomberg

suels. Or, pour remplir ces critères, les assureurs britanniques, dont les portefeuilles sont composés à plus de 50 % d'actions, vendaient leurs titres sur le marché et replaçaient leur argent en obligations, aux rendements plus sûrs. Ce qui pesait un peu plus sur les marchés. La FSA avait déjà modifié la réglementation, après les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, de façon encore plus importante. L'assouplisement des ratios a fait monter les valeurs vendredi. CGNU, le premier assureur britannique, a gagné 7 %, à 526 pence en cours de séance, Prudential 5,9 %, à 593,5 pence, Legal and General 4,5 %, à 131,25 pence.

DÉFIANCE DES INVESTISSEURS

Les assureurs français affirment pour leur part n'avoir aucune inquiétude sur les marges de solvabilité, car ils ont beaucoup moins investi en actions que les britanniques. Il n'empêche, la défiance actuelle à l'égard des valeurs d'assurances est très grande. Ces dernières ne peuvent plus prétendre au statut de valeur refuge étant donnée l'ampleur de la détérioration des marchés financiers. Crédit suisse Group vient d'injecter 1,1 milliard d'euros dans sa filiale d'assurances Winterthur. Zurich Financial Services ou Swiss Life, qui a perdu la moitié de sa valeur boursière en six mois, pourraient être obligés de renforcer leur marge. L'agence de notation Moody's a abaissé, mardi 25 juin, la notation de Zurich Insurance Company, filiale d'assurances de ZFS, en raison d'une perte historique de 387 millions de dollars en 2001.

LES SUISSES REGARDÉS DE PRÈS

Les assureurs suisses sont sous le regard attentif de leur autorité de tutelle. La baisse des marchés et la crainte du maintien d'une baisse des taux avivent les inquiétudes sur leur solvabilité, car ils ont vendu beaucoup de produits à taux garanti. Certains craignent de rencontrer des difficultés pour rembourser leurs assurés, en cas de demandes massives.

L'autorité de tutelle a demandé aux compagnies d'assurances helvétiques des détails sur leur marge de solvabilité et sur leurs réserves. Précisant qu'il ne s'agissait pas d'une enquête formelle mais d'un sondage, le gendarme des assureurs s'inquiète toutefois des conséquences sur le secteur de la poursuite de la baisse des marchés financiers. Crédit suisse Group vient d'injecter 1,1 milliard d'euros dans sa filiale d'assurances Winterthur. Zurich Financial Services ou Swiss Life, qui a perdu la moitié de sa valeur boursière en six mois, pourraient être obligés de renforcer leur marge. L'agence de notation Moody's a abaissé, mardi 25 juin, la notation de Zurich Insurance Company, filiale d'assurances de ZFS, en raison d'une perte historique de 387 millions de dollars en 2001.

Pascale Santi

LES BOURSES DANS LE MONDE 1/7, 12h02

Pays	Indice	Dernier cours		% var.	Maxi 2002		Mini 2002		PER
UNION EUROPÉENNE									
ALLEMAGNE	DAX Index	4388,05	1/7	0,13	5467,31	19/3	3946,69	26/6	20,90
	Euro Neu Markt Price IX	660,93	1/7	0,55	1212,43	4/1	607,72	26/6	
AUTRICHE	Austria traded	1256,72	1/7	1,10	1368,18	2/5	1109,88	9/1	13,80
BELGIQUE	Bel 20	2516,34	1/7	-0,77	2906,75	24/4	2340,59	26/6	12,70
DANEMARK	Horsens Bnex	246,08	1/7	0,04	280,92	26/3	220,72	24/6	
ESPAGNE	Ibex 35	6926,00	1/7	0,19	8608,50	4/1	6433,60	26/6	16,80
FINLANDE	Hex General	6125,12	1/7	1,02	9224,38	4/1	5369,91	26/6	15,60
FRANCE	CAC 40	3900,09	1/7	0,05	4720,04	4/1	3561,23	26/6	18,50
	Mid CAC	1858,26	1/7	0,63	2176,89	2/4	1792,77	26/6	15,40
	SBF 120	2724,11	1/7	0,02	3263,90	28/3	2506,37	26/6	7,40
	SBF 250	2585,21	1/7	-0,21	3081,89	28/3	2410,80	26/6	17,50
	Indice second marché	2343,39	1/7	0,76	2567,01	15/5	2281,86	26/6	16,60
	Indice nouveau marché	724,68	1/7	0,29	1175,41	7/1	679,86	26/6	
GRÈCE	ASE General	2212,44	1/7	-1,14	2655,07	3/1	2160,28	16/4	16,60
IRLANDE	Irish Overall	4725,03	1/7	-0,39	6085,02	18/1	4611,79	20/3	11,90
ITALIE	Milan Mib 30	28141,00	1/7	1,02	33548,00	17/4	26091,00	26/6	18,70
LUXEMBOURG	Lux Index	1032,60	28/6	1,63	1169,47	14/1	821,61	30/4	
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	442,36	1/7	0,61	531,45	18/4	395,17	26/6	15,90
PORTUGAL	PSI 20	6801,77	1/7	-0,11	7998,50	4/1	6678,70	26/6	15,80
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	4655,10	1/7	-0,03	5362,29	4/1	4442,89	26/6	16,00
	FTSE techMark 100 index	861,64	1/7	-0,79	1569,61	4/1	822,42	26/6	171,40
SUÈDE	OMX	614,07	1/7	1,01	878,88	4/1	554,84	26/6	21,50
EUROPE									
HONGRIE	Bux	7425,53	1/7	2,38	9019,42	7/5	7052,97	3/1	
ISLANDE	ICEX 15	1309,08	1/7		1413,85	21/3	1142,61	7/1	
POLOGNE	WSE Wig index	14192,94	28/6	-1,75	16423,34	25/1	13842,30	2/1	210,20
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	408,70	1/7	-0,95	479,39	10/5	384,60	2/1	
RUSSIE	RTS	353,79	28/6	0,24	425,42	20/5	267,70	3/1	
SUISSE	Swiss market	6003,10	1/7	0,39	6740,60	17/5	5490,50	26/6	73,90
TURQUIE	National 100	9439,47	1/7	0,63	15071,83	8/1	8535,91	26/6	13,30
AMÉRIQUES									
ARGENTINE	Merval	350,65	28/6	5,38	471,33	6/2	267,73	14/6	
BRÉSIL	Bovespa	11139,16	28/6	1,14	14495,28	18/3	10246,95	24/6	8,40
CANADA	TSE 300	7145,61	28/6	1,02	7992,70	7/3	7003,68	27/6	25,20
CHILI	Ipsa	87,22	29/6	-0,14	102,37	4/1	86,98	26/6	
ETATS-UNIS	Dow Jones ind.	9243,26	28/6	-0,29	10673,09	19/3	8926,57	26/6	19,50
	Nasdaq composite	1463,21	28/6	0,27	2098,87	9/1	1375,53	26/6	40,00
	Nasdaq 100	1051,41	28/6	0,07	1710,22	9/1	979,86	26/6	37,30
	Wilshire 5000	9384,00	29/6	0,12	10983,40	19/3	9031,73	26/6	
	Standards & Poors 500	989,82	28/6	-0,08	1176,96	7/1	952,91	26/6	19,10
MEXIQUE	IPC	6460,95	28/6	0,94	7611,12	11/4	6104,56	26/6	11,10
ASIE-OCÉANIE									
AUSTRALIE	All ordinaries	3175,70	1/7	0,40	3443,89	14/2	3124,50	26/6	
CHINE	Shangaï B	150,79	28/6	-1,25	171,72	4/1	121,08	23/1	0,50
	Shenzen B	238,46	28/6	-0,66	265,91	4/1	182,42	23/1	27,60
CORÉE DU SUD	Composite	742,72	28/6	4,55	943,53	22/4	690,35	2/1	
HONG KONG	Hang Seng	10598,55	28/6	0,76	12020,45	17/5	10291,16	26/6	15,20
	All ordinaries	4716,35	28/6	0,82	5277,35	17/5	4548,50	7/2	
INDE	Bombay SE 30	392,45	28/6	1,52	415,77	5/4	339,26	1/1	2,30
ISRAËL	Tel Aviv 100	357,39	30/6	3,90	468,92	7/1	340,29	24/6	
JAPON	Nikkei 225	10595,44	1/7	-0,25	12081,42	27/5	9420,84	6/2	25,20
	Topix index	1028,63	1/7	0,36	1144,02	27/5	921,08	6/2	3,00
MALAISIE	KL composite	724,65	1/7	-0,11	816,94	23/4	681,50	2/1	15,90
NOUVELLE-ZÉLANDE	All ordinar.	753,07	1/7	0,06	786,14	18/6	735,65	26/4	
SINGAPOUR	Straits Time	1550,36	1/7	-0,17	1848,98	5/3	1520,09	26/6	116,00
TAÏWAN	Weighted	4969,32	1/7	-3,58	6484,93	22/4	5048,31	27/6	153,20
THAILANDE	Thaï SE	389,10	28/6	1,59	430,67	14/6	302,38	2/1	
AFRIQUE									
AFRIQUE DU SUD	All share	10815,08	24/6	0,00	11665,33	22/5	10138,29	30/1	10,10
COTE D'IVOIRE	BRVM	70,51	26/6		77,38	2/1	69,58	28/5	

PER - Price Earning Ratio (ou cours/bénéfice) : cours de Bourse divisé par le bénéfice par action estimé pour l'exercice courant. PER : Jacques Chahine Finances ; données : la Cote Bleue.
n/d : valeur non disponible.

EUROPE Lundi 1 juillet 12h02

INDICES
SECTEURS EURO STOXX

	Indice	% var.
EURO STOXX 50	3146,61	-0,42
AUTOMOBILE	217,54	-0,38
BANQUES	262,66	-0,04
PRODUIT DE BASE	196,66	-0,58
CHIMIE	343,71	-0,01
TÉLÉCOMMUNICATIONS	290,94	2,39
CONSTRUCTION	224,59	-0,21
CONSOMMATION CYCLIQUE	115,54	-0,42
PHARMACIE	408,96	-1,90
ÉNERGIE	333,77	0,48
SERVICES FINANCIERS	200,35	0,60
ALIMENTATION ET BOISSON	236,79	0,53
BIENS D'ÉQUIPEMENT	321,29	-0,36
ASSURANCES	264,21	0,36
MÉDIAS	200,10	3,08
BIENS DE CONSOMMATION	342,15	0,34
COMMERCE ET DISTRIBUTION	275,74	-0,11
HAUTE TECHNOLOGIE	313,61	0,09
SERVICES COLLECTIFS	270,38	-0,42

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

	Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	NL	18,43	0,22
AEGON NV	NL	21,60	2,32
AIR LIQUIDE	FR	155,60	-0,13
ALCATEL A	FR	7,12	1,14
ALLIANZ N	AL	202,01	-1,19
AVENTIS	FR	70,05	-2,37
AXA	FR	18,42	-0,54
BASF AG	AL	46,70	-0,95
BAYER	AL	32,31	-0,43
BAYR.HYP.U.VERBK	AL	32,70	-0,91
BBVA	ES	11,31	-1,22
BNP PARIBAS	FR	55,05	0,46
BSCH	ES	8,06	0,25
CARREFOUR	FR	54,50	-0,55
DAIMLERCHRYSLER N	AL	48,78	-0,73
DANONE	FR	139,70	0,36
DEUTSCHE BANK AG	AL	71,31	1,29
DEUTSCHE TELEKOM	AL	9,84	3,58
E.ON	AL	58,86	0,19
ENDESA	ES	14,45	1,12
ENEL	IT	5,86	1,03
ENI SPA	IT	16,27	1,06
FORTIS	BE	21,46	-1,01
FRANCE TELECOM	FR	11,19	18,66
GENERALI ASS.	IT	24,24	1,00
ING GROEP CVA	NL	26,21	0,81
KONINKLIJKE AHOLD	NL	21,24	-0,28
L'OREAL	FR	79,80	1,01
LVMH	FR	50,45	-1,08
MUENCHENER RUECKV	AL	241,70	0,71
NOKIA OYJ	FI	14,97	1,01
PINAULT PRINTEMPS	FR	121,10	0,83
REPSOL YPF	ES	12,10	1,34
ROY.PHILIPS ELECTR	NL	28,45	0,64
ROYAL DUTCH PETROL	NL	56,65	0,44
RWE	AL	40,42	0,80
SAINT GOBAIN	FR	45,18	-0,59
SANOFI-SYNTHELABO	FR	61,05	-0,89
SANPAOLO IMI	IT	10,35	1,87
SIEMENS	AL	61,22	0,72
SOCIETE GENERALE A	FR	66,30	-0,60
SUEZ	FR	26,60	-1,48
TELECOM ITALIA	IT	8,08	1,89
TELEFONICA	ES	8,71	2,47
TIM	IT	4,19	0,96
TOTAL FINA ELF	FR	164,80	0,24
UNICREDITO ITALIAN	IT	4,69	2,40
UNILEVER CVA	NL	66,95	0,98
VIVENDI UNIVERSAL	FR	24,00	9,69
VOLKSWAGEN	AL	49,17	0,76

ZONE EURO : FR (France), **AL** (Allemagne), **ES** (Espagne), **IT** (Italie), **PT** (Portugal), **IR** (Irlande), **LU** (Luxembourg), **NL** (Pays-Bas), **AT** (Autriche), **FI** (Finlande), **BE** (Belgique), **GR** (Grèce).
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), **NO** (Norvège), **SE** (Suède), **RU** (Royaume-Uni), **DK** (Danemark).

FRANCFORT

28/6 : 125 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
COMROAD	0,18	63,64
IFCO SYSTEMS	0,46	53,33
EASY SOFTWARE AG	1,78	52,14
JACK WHITE PROD	4,79	39,65
HELKON MEDIA	0,41	36,67
NEMETSCHEK AG	1,64	28,13
BROADVISION	0,54	22,73
Plus mauvaises performances		
KINOWELT MEDIEN	0,03	-70,00
TEAM COMM GRP	0,02	-60,00
SOFTMATIC AG	0,03	-40,00
BUCH DE INTERNET	0,52	-38,82
GEDYS INTERNET PRD	0,30	-37,50
ADS SYSTEM	0,14	-30,00
ADVANCED MEDIEN	0,19	-26,92

LONDRES

28/6 : 2500 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (£)	% var.
Meilleures performances		
BRITISH BIOTECH PL	0,07	13,04
THUS	0,12	9,09
FRIENDS PROVIDENT	1,45	8,83
OLD MUTUAL	0,93	8,12
CGNU	5,28	7,32
PRUDENTIAL	6,00	7,14
QXL RICARDO	2,65	7,14
Plus mauvaises performances		
SCOOT.COM	0,95	-15,09
SIGNET GROUP	0,95	-8,01
BALTIMORE TECHNOL	0,06	-7,69
IQE	0,44	-5,91
PERSIMMON	3,99	-5,12
SKYEPHARMA	0,64	-4,51
TELEWEST COMM	0,03	-4,06

TOKYO

1/7 : 787 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (¥)	% var.
Meilleures performances		
RISO KYOIKU	184000,00	19,48
TOYO SUGAR REFININ	77,00	13,24
MITSUBISHI CONSTR	84,00	12,00
INTEC WEB & GENOME	598,00	10,95
TOKYO PRTG INK MFG	278,00	10,76
IKEGAMI TSUSHINKI	115,00	10,58
ICHIKEN	86,00	10,26
Plus mauvaises performances		
HOKURIKU INVT HLDG	1670,00	-14,80
HASHIMOTO FORMING	69,00	-11,54
GIKEN KOGYO	120,00	-10,45
KURODA PRECISION	130,00	-10,34
TOKAI KONETSU	240,00	-9,09
OAK	62,00	-8,82
NIPPON FOIL MFG	83,00	-8,79

PARIS

28/6 : 206 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
EURO DISNEY	0,77	16,67
PENAUILLE POLYSERV	21,50	12,80
SODEXHO ALLIANCE	38,40	11,63
OBERTHUR CARD SYST	3,12	11,43
BUSINESS OBJECTS	29,65	10,72
VIVENDI UNIVERSAL	21,88	10,45
EQUANT	6,07	10,36
Plus mauvaises performances		
CAP GEMINI	40,25	-6,05
ALCATEL A	7,04	-4,22
GENESYS	5,40	-3,57
SEB	89,10	-2,62
NESTLE NOM.	230,00	-2,34
TRIGANO	39,10	-1,26
EASY ETF EURO UTIL	274,70	-1,19

NEW YORK

Séance du 28/6

NYSE
2067 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture ($)	% var.
3M	123,00	-1,73
AM INTL GRP	68,23	1,99
ALCOA	33,15	3,66
AOL TIME WARNER	14,71	7,92
AMERICAN EXPRESS	36,32	-2,05
AT & T	10,70	8,08
BANK OF AMERICA	70,36	2,57
BOEING CO	45,00	0,45
BRISTOL MYERS SQUI	25,70	-1,95
CATERPILLAR	48,95	0,51
CITIGROUP	38,75	-1,05
COCA-COLA	56,00	-0,16
COLGATE PALMOLIVE	50,05	-2,91
DOW CHEMICAL	34,38	0,82
DUPONT DE NEMOURS	44,40	-0,16
EASTMAN KODAK	29,17	0,59
EXXON MOBIL	40,92	1,66
FORD MOTOR	16,00	1,46
GENERAL ELECTRIC	29,05	-2,84
GENERAL MOTORS	53,45	3,79
GILLETTE CO	33,87	-2,39
HEWLETT PACKARD	15,28	0,66
HOME DEPOT INC	36,73	-1,26
HONEYWELL INTL	35,23	-0,20
IBM	72,00	0,14
INTL PAPER	43,58	2,98
JOHNSON & JOHNSON	52,26	-3,95
J.P.MORGAN CHASE	33,92	3,67
LUCENT TECHNOLOGIE	1,66	9,21
MC DONALD'S CORP	28,45	-0,77
MERCK AND CO	50,64	-0,47
MOTOROLA	14,42	-0,21
NORTEL NETWORKS	2,20	3,77
PEPSICO	48,20	-0,82
PFIZER INC	35,00	-4,76
PHILIP MORRIS COS	43,68	1,89
PROCTER AND GAMBLE	89,30	-3,19
SBC COMMUNICATIONS	30,50	1,16
TEXAS INSTRUMENTS	23,70	-3,93
UNITED TECHNOLOGIE	67,90	1,49
VERIZON COMM	40,15	2,35
WAL-MART STORES	55,01	-4,66
WALT DISNEY COMPAN	18,90	-0,79

NASDAQ
2761 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture ($)	% var.
ALTERA CORP	13,60	-4,43
AMAZON.COM	16,25	2,46
AMGEN INC	41,88	0,94
APPLIED MATERIALS	19,02	-4,71
BED BATH & BEYOND	37,74	0,13
CISCO SYSTEMS	13,95	0,94
COMCAST A SPECIAL	23,84	6,76
CONCORD EFS	30,14	2,52
DELL COMPUTER	26,14	1,32
EBAY	61,62	0,29
FLEXTRONICS INTL	7,13	-9,63
GEMSTAR TV GUIDE	5,39	5,89
GENZYME	19,24	0,73
IMMUNEX	22,34	0,31
INTEL CORP	18,27	-2,04
INTUIT	49,72	4,81
JDS UNIPHASE	2,67	-4,30
LINEAR TECHNOLOGY	31,43	1,32
MAXIM INTEGR PROD	38,33	0,21
MICROSOFT	54,70	-0,40
ORACLE CORP	9,47	-2,17
PAYCHEX	31,29	2,42
PEOPLESOFT INC	14,88	-4,43
QUALCOMM INC	27,49	0,11
SIEBEL SYSTEMS	14,22	-3,79
SUN MICROSYSTEMS	5,01	-3,09
VERITAS SOFTWARE	19,79	-1,74
WORLDCOM	0,07	-91,57
XILINX INC	22,43	-2,52
YAHOO INC	14,76	-4,09

MARCHÉ DES CHANGES 1/7, 12h02

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK ($)		0,83510	**0,98985**	1,52780	0,67365
TOKYO (¥)	119,73000		**118,56000**	183,00195	80,66690
PARIS (€)	1,00960	0,84310		1,54305	0,68010
LONDRES (£)	0,65435	0,54645	**0,64820**		0,44080
ZURICH (FR. S.)	1,48530	1,24050	**1,47035**	2,26910	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4267	7,4289
COURONNE NORVÉG.	7,4272	7,4322
COURONNE SUÉDOISE	9,0830	9,0890
COURONNE TCHÉQUE	29,0270	29,5408
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7666	1,7676
DOLLAR CANADIEN	1,5031	1,5038
DOLLAR HONGKONG	7,7550	7,7760
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.	2,0374	2,0428
FORINT HONGROIS	243,9431	244,8350
LEU ROUMAIN	33375,0000	33441,0000
ROUBLE	31,1310	31,4310

EURO à 6 mois

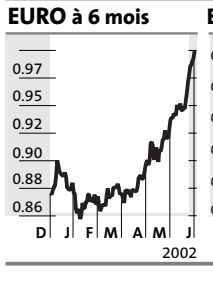

EURO à 5 jours

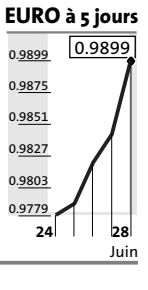

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 1/7

	Taux j.le j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,49	3,44	5,07	5,33
ROYAUME-UNI	3,35	4,15	5,01	4,94
ITALIE	3,49	3,44	5,19	5,53
ALLEMAGNE	3,49	3,44	4,94	5,32
JAPON	0,05	0,07	1,21	1,97
ÉTATS-UNIS	2,03	1,86	4,87	5,71
SUISSE	1,13	1,24	3,20	3,83

MARCHÉS A TERME LE 1/7, 12h02

	Echéance	Premier prix	Dernier prix	Contrats ouverts
PARIS				
CAC 40 TER.	7/2	3885,00	3938,00	336991
EURO NOTIO.	9/2	0,00	88,71	1
EURO ST. 50	9/2	3121,00	3146,00	1740
FRANCFORT				
BUND 10 ANS	9/2	107,50	107,44	701034
LONDRES				
EURIBOR 3M.	9/2	96,50	96,48	424818
NEW YORK				
DOW JONES	9/2	9260,00	9235,00	27588
S. & POORS	9/2	990,20	989,00	537259

TAUX COURANTS

Taux de base bancaire	6,60 %
Taux des oblig. des sociétés privées	5,05 %
Taux d'intérêt légal	4,26 %
Crédit immobilier à taux fixe	
taux effectif moyen	6,05 %
usure	8,07 %
Crédit immobilier à taux variable	
taux effectif moyen	6,00 %
usure	8,00 %
Crédit consommation (- de 1 524 euros)	
taux effectif moyen	15,74 %
usure	20,99 %
Crédit renouvelable, découverts	
taux effectif moyen	12,90 %
usure	17,20 %
Crédit consommation (+ de 1 524 euros)	
taux effectif moyen	8,19 %
usure	10,92 %
Crédit aux entreprises (+ de 2ans)	
moyenne taux variable	5,59 %
usure taux variable	7,45 %
moyenne taux fixe	6,11 %
usure taux fixe	8,15 %

(Taux de l'usure : taux maximum légal)

OR

LUNDI 1 JUILLET 12h02

	Cours	% var.
OR FIN KILO BARRE	10280,00	-0,58
OR FIN LINGOT	10280,00	-1,44
ONCE D'OR EN DOLLAR	318,50	-0,09
PIÈCE 20 FR. FRANCAIS	57,10	-3,87
PIÈCE 20 FR. SUISSE	58,80	-1,01
PIÈCE UNION LAT. 20	58,80	-1,01
PIÈCE 10 US$	193,25	0,00
PIÈCE 20 US$	370,25	-4,08
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	380,25	0,07

DENRÉES

LUNDI 1 JUILLET 12h02

	Cours	% var.
BLE ($ CHICAGO)	311,00	-0,96
CACAO ($ NEW YORK)	1462,00	-11,18
CAFE (£ LONDRES)	500,00	1,01
COLZA (€ PARIS)	227,25	1,22
MAÏS ($ CHICAGO)	243,00	-0,61
ORGE (£ LONDRES)	61,35	0,65
JUS D'ORANGE ($ NEW YORK)	0,91	0,00
SUCRE BLANC (£ LONDRES)	191,30	1,00
SOJA TOURT. ($ CHICAGO)	166,10	2,15

MÉTAUX

LUNDI 1 JUILLET 12h02

	Cours	% var.
LONDRES		
ALUMINIUM COMPTANT ($)	1368,60	1,30
ALUMINIUM À 3 MOIS ($)	1388,00	1,28
CUIVRE COMPTANT ($)	1669,75	1,71
CUIVRE À 3 MOIS ($)	1687,04	1,60
ETAIN COMPTANT ($)	4422,50	1,27
ETAIN À 3 MOIS ($)	4460,00	1,26
NICKEL COMPTANT ($)	7137,00	1,49
NICKEL À 3 MOIS ($)	7160,00	1,43
PLOMB COMPTANT ($)	452,00	2,44
PLOMB À 3 MOIS ($)	460,98	1,98
ZINC COMPTANT ($)	805,00	2,68
ZINC À 3 MOIS ($)	821,90	2,52
NEW YORK		
ARGENT À TERME ($)	482,50	-0,93
PLATINE À TERME ($)	541,50

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANCAISES

Lundi 1 juillet 11h30

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR	**40,44**	41,07	**-1,53**	-0,95	**49,00**	37,47	**1,05**	12040
AFFINE	**38,99**	39,00	**-0,03**	5,66	**40,05**	30,34	**1,40**	3610
AGF	**46,07**	46,52	**-0,97**	-14,52	**58,50**	41,60	**2,00**	12592
AIR FRANCE GPE NOM	**17,15**	16,95	**1,18**	4,31	**21,19**	14,52	**0,22**	3112
AIR LIQUIDE	**155,60**	155,80	**-0,13**	11,21	**156,20**	133,15	**3,20**	12007
ALCATEL A	**7,12**	7,04	**1,14**	-62,91	**21,62**	6,74	**0,16**	13000
ALCATEL O	**1,90**	1,85	**2,70**	-75,38	**9,62**	1,71	**0,10**	13015
ALSTOM	**10,60**	10,71	**-1,03**	-9,24	**15,24**	9,20	**0,55**	12019
ALTRAN TECHNO. #	**29,95**	29,30	**2,22**	-40,98	**66,40**	28,00	**0,20**	3463
ARBEL#	**3,85**	3,50	**10,00**	24,19	**7,50**	2,92	**0,53**	3588
AREVA CIP	**180,60**	179,50	**0,61**	13,22	**201,00**	160,00	**22,85**	4524
ASF	**27,36**	27,50	**-0,51**	n/d	**28,20**	25,00	**n/d**	18415
ATOS ORIGIN	**64,20**	64,50	**-0,47**	-12,71	**94,40**	56,20	**n/d**	5173
AVENTIS	**70,05**	71,75	**-2,37**	-12,16	**85,95**	62,75	**0,58**	13046
AXA	**18,42**	18,52	**-0,54**	-21,51	**26,09**	15,91	**0,56**	12062
BACOU DALLOZ	**n/d**	110,00	**n/d**	25,00	**138,00**	83,30	**0,90**	6089
BAIL INVESTIS.CA	**132,40**	133,50	**-0,82**	9,33	**147,00**	122,50	**7,58**	12018
BEGHIN SAY	**39,72**	39,70	**0,05**	-2,64	**45,90**	38,50	**n/d**	4455
BIC	**39,50**	40,50	**-2,47**	2,97	**44,66**	35,51	**0,36**	12096
BNP PARIBAS	**55,05**	54,80	**0,46**	9,55	**61,85**	49,77	**1,20**	13110
BOLLORE	**n/d**	242,60	**n/d**	0,99	**262,00**	230,00	**3,00**	12585
BOLLORE INV.	**44,20**	45,50	**-2,86**	-13,92	**55,00**	43,00	**0,25**	3929
BONGRAIN	**50,00**	50,60	**-1,19**	11,11	**59,80**	41,70	**1,45**	12010
BOUYGUES	**28,25**	28,29	**-0,14**	-23,23	**38,95**	25,32	**0,36**	12050
BOUYGUES OFFS.	**59,65**	59,55	**0,17**	48,93	**59,70**	38,60	**1,10**	13070
BULL#	**0,45**	0,47	**-4,26**	-63,41	**1,36**	0,40	**n/d**	5260
BURELLE (LY)	**65,00**	64,60	**0,62**	30,96	**68,00**	49,63	**0,60**	6113
BUSINESS OBJECTS	**28,50**	29,65	**-3,88**	-24,10	**51,00**	22,50	**n/d**	12074
CANAL +	**3,63**	3,62	**0,28**	1,39	**3,90**	3,43	**0,18**	12546
CAP GEMINI	**39,79**	40,25	**-1,14**	-50,93	**90,70**	39,57	**0,40**	12533
CARBONE-LORRAINE	**31,87**	31,60	**0,85**	6,23	**39,48**	28,60	**0,80**	3962
CARREFOUR	**54,50**	54,80	**-0,55**	-6,67	**58,80**	45,80	**0,56**	12017
CASINO GUICH.ADP	**62,20**	62,40	**-0,32**	-0,48	**67,30**	56,05	**1,58**	12113
CASINO GUICHARD	**86,15**	85,75	**0,47**	-0,57	**89,90**	75,05	**1,54**	12558
CASTORAMA DUB.(LI)	**65,00**	65,00	**n/d**	12,35	**68,50**	54,25	**0,76**	12420
CEGID (LY)	**58,00**	60,00	**-3,33**	-25,97	**90,50**	52,70	**2,30**	12470
CEREOL	**32,00**	32,60	**-1,84**	12,47	**36,40**	28,00	**n/d**	4456
CERESTAR	**30,68**	31,20	**-1,67**	-0,38	**33,06**	30,11	**n/d**	4457
CFF.RECYCLING	**44,10**	42,50	**3,76**	10,25	**49,88**	38,50	**2,08**	3905
CHARGEURS	**26,90**	27,00	**-0,37**	7,64	**30,66**	22,34	**3,00**	13069
CHRISTIAN DIOR	**38,54**	39,00	**-1,18**	11,80	**47,63**	32,50	**0,50**	13040
CIC -ACTIONS A	**129,00**	129,00	**n/d**	7,05	**135,00**	118,70	**2,36**	12005
CIMENTS FRANCAIS	**49,52**	49,77	**-0,50**	3,16	**53,50**	46,20	**1,40**	12098
CLARINS	**60,00**	58,55	**2,48**	-5,36	**72,50**	56,20	**1,10**	13029
CLUB MEDITERRANEE	**34,20**	33,50	**2,09**	-16,58	**56,40**	29,70	**1,00**	12156
CNP ASSURANCES	**40,94**	41,50	**-1,35**	14,67	**43,98**	33,60	**1,39**	12022
COFACE SVN CA	**60,20**	60,35	**-0,25**	27,00	**64,00**	46,40	**1,47**	12099
COFLEXIP	**113,20**	112,30	**0,80**	-28,80	**172,00**	111,00	**0,31**	13064
COLAS	**72,10**	72,20	**-0,14**	13,81	**75,95**	62,00	**2,80**	12163
CONTIN.ENTREPR.	**43,00**	43,75	**-1,71**	-3,80	**46,90**	38,02	**0,70**	3664
CREDIT AGRICOLE	**22,26**	22,50	**-1,07**	25,12	**24,70**	17,58	**0,55**	4507
CRED.FON.FRANCE	**15,82**	16,00	**-1,13**	8,80	**16,30**	13,05	**0,40**	12081
CREDIT LYONNAIS	**44,82**	43,40	**3,27**	19,52	**48,80**	36,14	**0,75**	18420
CS COM.ET SYSTEMES	**8,90**	9,00	**-1,11**	7,22	**12,25**	7,60	**n/d**	7896
DAMART	**97,90**	96,60	**1,35**	21,46	**109,90**	79,50	**3,80**	12049
DANONE	**139,70**	139,20	**0,36**	1,97	**150,40**	125,20	**2,06**	12064
DASSAULT-AVIATION	**345,00**	350,00	**-1,43**	8,83	**425,00**	284,90	**6,50**	12172
DASSAULT SYSTEMES	**45,51**	46,25	**-1,60**	-15,72	**59,40**	38,20	**0,33**	13065
DEV.R.N-P.CAL LI #	**15,10**	14,80	**2,03**	4,86	**16,90**	13,00	**0,55**	12423
DEVEAUX(LY)#	**70,10**	70,40	**-0,43**	-12,91	**78,00**	66,40	**3,00**	6100
DIDOT-BOTTIN	**n/d**	78,75	**n/d**	29,09	**88,00**	61,10	**2,74**	3747
DMC (DOLLFUS MI)	**7,05**	7,00	**0,71**	-5,87	**11,48**	5,80	**0,61**	12133
DYNACTION	**30,00**	28,90	**3,81**	11,52	**32,40**	25,41	**0,50**	13035
EIFFAGE	**90,60**	92,45	**-2,00**	32,45	**97,40**	68,80	**2,10**	13045
ELECT.MADAGASCAR	**22,50**	22,40	**0,45**	n/d	**24,95**	19,60	**n/d**	3571
ELIOR SVN SCA	**8,48**	8,23	**3,04**	5,21	**9,88**	6,50	**0,07**	12127
ENTENIAL(EX CDE)	**31,00**	33,75	**-8,15**	22,28	**35,89**	25,35	**0,54**	12093
ERAMET	**33,00**	32,50	**1,54**	-4,62	**39,80**	30,00	**0,60**	13175
ESSILOR INTL	**40,49**	41,17	**-1,65**	19,26	**45,57**	31,20	**0,41**	12166
ESSO	**85,00**	84,20	**0,95**	5,98	**96,80**	79,50	**3,25**	12066
EULER ET HERMES	**35,00**	35,70	**-1,96**	-15,37	**46,13**	34,50	**1,40**	12130
EURAZEO	**48,98**	46,30	**5,79**	-19,57	**60,80**	43,85	**1,00**	12112
EURO DISNEY SCA	**0,80**	0,77	**3,90**	-9,09	**1,21**	0,59	**n/d**	12587
EUROTUNNEL	**0,90**	0,89	**1,12**	-20,35	**1,18**	0,84	**n/d**	12537
FAURECIA	**43,30**	43,40	**-0,23**	-26,61	**61,40**	40,05	**0,91**	12114
F.F.P. (NY)	**116,00**	115,80	**0,17**	19,52	**132,50**	94,20	**2,20**	6478
FIMALAC	**44,80**	46,50	**-3,66**	11,16	**50,50**	40,01	**1,40**	3794
FINAXA	**65,20**	63,80	**2,19**	-17,62	**107,50**	63,00	**2,24**	3313
FONC.LYON.#	**30,00**	29,50	**1,69**	12,35	**32,60**	25,20	**1,00**	3340
FRANCE TELECOM	**11,19**	9,43	**18,66**	-75,07	**48,16**	8,60	**1,00**	13330
FROMAGERIES BEL	**119,00**	120,00	**-0,83**	19,05	**120,00**	91,80	**2,22**	12185
GALERIES LAFAYETTE	**133,00**	127,90	**3,99**	-13,01	**168,90**	123,10	**0,90**	12124
GAUMONT #	**47,01**	47,00	**0,02**	14,10	**53,70**	39,00	**0,57**	3489
GECINA	**94,85**	94,40	**0,48**	3,66	**104,00**	90,00	**3,60**	13151
GENERALE DE SANTE	**16,20**	16,05	**0,93**	12,81	**17,85**	13,71	**n/d**	4447
GEOPHYSIQUE	**34,36**	34,50	**-0,41**	-2,52	**50,05**	33,02	**1,22**	12016
GFI INFORMATIQUE	**7,15**	7,03	**1,71**	-40,66	**13,34**	6,31	**0,15**	6337
GRANDVISION CA#	**17,24**	17,00	**1,41**	13,04	**20,10**	15,05	**0,30**	5297
GROUPE GASCOGNE	**76,00**	75,80	**0,26**	2,42	**86,00**	67,75	**2,70**	12441
GROUPE PARTOUCHE #	**77,50**	79,45	**-2,45**	4,37	**83,60**	63,00	**0,80**	5354
GR.ZANNIER (LY)	**90,25**	90,25	**n/d**	14,82	**91,00**	72,00	**0,73**	12472
GUYENNE GASCOGNE	**85,85**	86,80	**-1,09**	1,00	**92,95**	79,00	**1,70**	12028
HAVAS	**6,30**	6,23	**1,12**	-22,50	**11,00**	5,30	**0,17**	12188
IMERYS	**127,10**	129,50	**-1,85**	17,90	**139,00**	98,00	**3,70**	12085
IMMEUBLES DE FCE	**n/d**	22,15	**n/d**	0,68	**25,00**	19,80	**0,30**	12037
IMMOBANQUE NOM.	**127,00**	127,00	**n/d**	n/d	**132,50**	118,00	**7,92**	5793
INFOGRAMES ENTER.	**4,04**	3,83	**5,48**	-68,80	**15,98**	3,20	**n/d**	5257
INGENICO	**22,16**	21,95	**0,96**	-1,94	**28,50**	18,25	**0,15**	12534
ISIS	**101,10**	117,00	**-13,59**	-36,01	**177,00**	101,10	**2,40**	12000
JC DECAUX	**13,50**	13,70	**-1,46**	7,56	**15,40**	10,20	**n/d**	7791
KAUFMAN ET BROAD	**21,48**	20,89	**2,82**	30,18	**23,63**	16,21	**0,92**	12105
KLEPIERRE	**124,50**	123,50	**0,81**	16,02	**134,60**	108,20	**3,10**	12196
LAFARGE	**101,00**	101,00	**n/d**	-3,71	**111,20**	96,85	**2,30**	12053
LAGARDERE	**43,49**	43,84	**-0,80**	-7,46	**54,85**	41,70	**0,82**	13021
LEBON (CIE)	**58,00**	58,85	**-1,44**	15,53	**59,00**	48,75	**2,30**	12129
LEGRAND ORD.	**135,00**	137,00	**-1,46**	-6,25	**180,00**	123,00	**0,93**	12061
LEGRAND ADP	**112,30**	119,00	**-5,63**	-9,43	**143,20**	110,00	**1,49**	12528
LEGRIS INDUST.	**22,00**	22,50	**-2,22**	n/d	**25,39**	18,20	**0,70**	12590
LIBERTY SURF	**3,35**	3,50	**-4,29**	17,54	**3,80**	2,90	**n/d**	7508
LOCINDUS	**128,90**	130,00	**-0,85**	2,30	**143,90**	120,00	**8,76**	12135
L'OREAL	**79,80**	79,00	**1,01**	-1,35	**88,30**	72,70	**0,54**	12032
LOUVRE #	**70,00**	70,00	**n/d**	11,46	**83,40**	60,00	**1,30**	3311
LUCIA	**n/d**	13,75	**n/d**	5,76	**14,13**	10,42	**1,83**	3630
LVMH MOET HEN.	**50,45**	51,00	**-1,08**	10,39	**61,60**	42,15	**0,53**	12101
MARIONNAUD PARFUM.	**47,29**	46,79	**1,07**	-13,06	**57,60**	43,10	**n/d**	6494
MATUSSIERE FOREST.	**8,00**	7,75	**3,23**	-10,01	**9,85**	7,05	**0,22**	6057
MAUREL ET PROM	**20,39**	21,00	**-2,90**	31,54	**24,99**	15,10	**0,91**	5107
METALEUROP	**3,05**	3,08	**-0,97**	-0,97	**4,90**	2,75	**0,61**	12038
MICHELIN	**40,42**	41,03	**-1,49**	9,09	**45,05**	36,28	**0,85**	12126
MONTUPET SA	**13,45**	13,05	**3,07**	28,95	**16,40**	10,50	**0,17**	3704
WENDEL INVEST.	**25,80**	25,00	**3,20**	n/d	**36,40**	23,00	**2,20**	12120
NATEXIS BQ POP.	**88,45**	89,00	**-0,62**	-8,72	**97,50**	83,50	**2,50**	12068
NEOPOST	**40,61**	40,30	**0,77**	24,11	**44,50**	32,31	**n/d**	12056
NEXANS	**19,45**	20,00	**-2,75**	19,98	**24,90**	16,25	**n/d**	4444
NORBERT DENTRES.	**27,10**	27,15	**-0,18**	21,25	**27,99**	21,52	**0,60**	5287
NORD-EST	**24,75**	26,00	**-4,81**	-8,63	**27,90**	23,32	**0,40**	12055
NRJ GROUP	**18,30**	18,36	**-0,33**	-12,60	**26,00**	17,00	**0,28**	12169
OBERTHUR CARD SYS.	**2,92**	3,12	**-6,41**	-67,37	**9,40**	2,35	**n/d**	12413
ORANGE	**5,03**	4,66	**7,94**	-50,58	**10,74**	4,19	**n/d**	7919
OXYG.EXT-ORIENT	**405,00**	402,00	**0,75**	14,40	**426,00**	351,00	**15,50**	3117
PECHINEY ACT ORD A	**46,40**	46,25	**0,32**	-19,86	**63,80**	45,20	**1,00**	13290
PECHINEY B PRIV.	**47,10**	47,90	**-1,67**	-13,41	**59,60**	43,51	**1,79**	3640
PENAUILLE POLY.#	**21,90**	21,50	**1,86**	-44,55	**45,59**	17,35	**0,28**	5338
PERNOD-RICARD	**98,75**	99,20	**-0,45**	13,50	**105,40**	82,75	**1,00**	12069
PEUGEOT	**52,15**	52,55	**-0,76**	9,21	**60,80**	43,42	**1,15**	12150
PINAULT-PRINT.RED.	**121,10**	120,10	**0,83**	-16,25	**154,69**	109,50	**2,30**	12148
PLASTIC OMN.(LY)	**78,90**	78,00	**1,15**	33,72	**96,00**	59,05	**1,20**	12457
PROVIMI	**20,40**	20,99	**-2,81**	-4,31	**24,70**	19,25	**n/d**	4458
PSB INDUSTRIES LY	**83,45**	83,45	**n/d**	-6,75	**92,70**	81,50	**3,80**	6032
PUBLICIS GR. SA #	**27,55**	27,95	**-1,43**	-7,39	**39,90**	24,51	**0,20**	13057
REMY COINTREAU	**32,52**	32,50	**0,06**	30,75	**35,00**	24,87	**0,90**	13039
RENAULT	**46,61**	47,35	**-1,56**	17,67	**57,45**	39,30	**0,92**	13190
REXEL	**59,60**	59,90	**-0,50**	-9,62	**75,40**	55,50	**2,22**	12595
RHODIA	**8,60**	8,59	**0,12**	-4,23	**12,40**	8,11	**0,12**	12013
ROCHETTE (LA)	**12,15**	12,15	**n/d**	-98,20	**12,35**	10,54	**n/d**	12580
ROUGIER #	**63,40**	62,65	**1,20**	11,13	**66,50**	57,00	**3,00**	3764
ROYAL CANIN	**n/d**	144,60	**n/d**	7,50	**144,80**	133,20	**1,10**	3153
RUE IMPERIALE (LY)	**139,80**	139,80	**n/d**	-9,80	**182,00**	117,20	**21,19**	12400
SADE (NY)	**52,10**	52,00	**0,19**	13,26	**57,50**	45,20	**2,80**	12431
SAGEM S.A.	**66,15**	68,00	**-2,72**	-3,78	**75,50**	56,15	**0,60**	7327
SAINT-GOBAIN	**45,18**	45,45	**-0,59**	6,63	**49,05**	40,25	**4,50**	12500
SALVEPAR (NY)	**56,00**	55,50	**0,90**	11,44	**58,00**	50,10	**3,05**	12435
SANOFI SYNTHELABO	**61,05**	61,60	**-0,89**	-27,14	**84,30**	53,00	**0,66**	12057
SCHNEIDER ELECTRIC	**53,25**	54,45	**-2,20**	-1,38	**59,85**	48,28	**1,60**	12197
SCOR SVN	**30,75**	30,90	**-0,49**	-13,16	**46,80**	26,60	**0,30**	13030
S.E.B.	**87,55**	89,10	**-1,74**	39,74	**96,05**	61,00	**2,00**	12170
SEITA	**53,85**	55,40	**-2,80**	11,72	**58,00**	45,10	**0,10**	13230
SELECTIBAIL(EXSEL)	**16,99**	16,90	**0,53**	6,72	**18,50**	15,80	**1,48**	12599
SIDEL	**33,50**	33,50	**n/d**	-33,00	**53,00**	30,15	**n/d**	13060
SILIC	**177,00**	177,00	**n/d**	12,88	**189,00**	151,00	**7,10**	5091
SIMCO	**84,20**	83,60	**0,72**	8,64	**90,00**	76,10	**2,80**	12180
SKIS ROSSIGNOL	**9,90**	9,88	**0,20**	-31,62	**15,90**	9,01	**0,28**	12041
SOCIETE GENERALE	**66,30**	66,70	**-0,60**	5,48	**81,40**	59,90	**2,10**	13080
SODEXHO ALLIANCE	**37,35**	38,40	**-2,73**	-22,20	**49,70**	32,84	**0,56**	12122
SOPHIA	**31,44**	31,98	**-1,69**	4,17	**32,98**	30,00	**1,52**	12077
SOPRA GROUP CB#	**40,70**	39,99	**1,78**	5,00	**59,20**	34,05	**0,62**	5080
SPIR COMMUNIC. #	**78,50**	76,20	**3,02**	0,64	**91,00**	74,00	**3,00**	13173
SR TELEPERFORMANCE	**24,75**	24,30	**1,85**	5,31	**29,68**	21,50	**0,15**	5180
STERIA GROUPE #	**16,80**	17,55	**-4,27**	-43,62	**38,80**	16,20	**0,18**	7291
SUCR.PITHIVIERS	**400,00**	392,00	**2,04**	3,84	**445,00**	361,10	**12,00**	3331
SUEZ	**26,60**	27,00	**-1,48**	-21,76	**34,90**	23,20	**0,71**	12052
TAITTINGER	**156,00**	145,00	**7,59**	20,09	**159,50**	120,00	**11,62**	3720
TECHNIP-COFLEXIP	**108,50**	106,60	**1,78**	-27,66	**162,90**	104,40	**3,30**	13170
TF1	**27,00**	27,11	**-0,41**	-4,89	**36,88**	24,20	**0,65**	5490
THALES	**42,72**	43,00	**-0,65**	10,24	**46,20**	36,35	**0,70**	12132
THOMSON MULTIMEDIA	**23,83**	23,95	**-0,50**	-30,92	**37,15**	20,40	**n/d**	18453
TOTAL FINA ELF	**164,80**	164,40	**0,24**	2,74	**179,40**	150,00	**3,80**	12027
TRANSICIEL #	**18,10**	18,05	**0,28**	-47,82	**40,56**	16,40	**0,55**	6271
UBI SOFT ENTERTAIN	**18,16**	18,00	**0,89**	-51,57	**39,97**	16,30	**n/d**	5447
UNIBAIL (CA)	**62,75**	62,50	**0,40**	9,99	**70,90**	54,00	**1,70**	12471
UNILOG	**47,04**	46,40	**1,38**	-31,17	**90,00**	42,21	**0,45**	3466
VALEO	**41,20**	41,40	**-0,48**	-8,03	**53,00**	40,10	**0,70**	13033
VALLOUREC	**63,45**	61,75	**2,75**	19,15	**71,40**	52,00	**1,30**	12035
VINCI	**68,55**	68,65	**-0,15**	4,11	**74,90**	61,30	**1,70**	12548
VIVARTE	**142,10**	143,00	**-0,63**	10,58	**144,00**	124,00	**1,98**	13041
VIVENDI ENVIRON.	**31,52**	31,25	**0,86**	-15,85	**39,20**	27,00	**0,55**	12414
VIVENDI UNIVERSAL	**24,00**	21,88	**9,69**	-60,97	**64,40**	16,10	**1,00**	12777
WANADOO	**4,65**	4,65	**n/d**	-17,40	**6,70**	4,34	**n/d**	12415
WORMS & CIE NOM	**18,70**	18,70	**n/d**	-4,10	**21,02**	17,50	**0,56**	6336
ZODIAC	**24,32**	24,80	**-1,94**	19,27	**28,85**	20,40	**5,20**	12568

VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ALTADIS	**20,81**	20,63	**0,87**	9,06	**24,63**	17,55	**0,28**	12975
AMADEUS PRIV. A	**6,37**	6,40	**-0,47**	-3,04	**8,44**	5,80	**0,07**	12823
ARCELOR	**14,47**	14,37	**0,70**	n/d	**16,69**	13,61	**n/d**	5786
B.A.S.F. #	**46,30**	46,85	**-1,17**	9,48	**49,90**	40,10	**1,03**	12807
BAYER #	**31,95**	31,71	**0,76**	-9,00	**40,52**	28,70	**0,71**	12806
COMPLETEL EUROPE	**0,19**	0,20	**-5,00**	-83,62	**1,30**	0,10	**n/d**	5728
DEUTSCHE BANK #	**70,20**	69,80	**0,57**	-11,53	**82,60**	62,55	**1,03**	12804
DEXIA	**15,30**	15,61	**-1,99**	-5,55	**18,95**	13,58	**0,36**	12822
EADS(EX-AERO.MAT.)	**15,37**	15,57	**-1,28**	12,68	**18,45**	12,52	**0,38**	5730
EQUANT N.V.	**5,99**	6,07	**-1,32**	-55,49	**14,95**	4,03	**n/d**	12701
EURONEXT N.V	**19,79**	19,00	**4,16**	-6,87	**25,00**	17,80	**0,26**	5777
GEMPLUS INTL	**1,44**	1,45	**-0,69**	-49,29	**3,08**	1,32	**n/d**	5768
NOKIA A	**14,72**	14,70	**0,14**	-48,71	**30,32**	11,62	**0,27**	5838
ROYAL DUTCH #	**56,00**	56,20	**-0,36**	-1,14	**63,15**	52,00	**0,72**	13950
ROYAL PHILIPS 0.20	**27,65**	27,99	**-1,21**	-16,41	**36,07**	24,60	**0,27**	13955
SIEMENS #	**59,70**	61,00	**-2,13**	-19,43	**79,75**	52,00	**0,74**	12805
STMICROELECTRONICS	**25,03**	25,25	**-0,87**	-30,56	**39,70**	21,50	**0,03**	12970
TELEFONICA #	**8,45**	8,36	**1,08**	-42,04	**15,32**	7,52	**0,28**	12811
UNILEVER NV #	**66,25**	66,00	**0,38**	0,53	**72,40**	61,45	**0,80**	13953

VALEURS INTERNATIONALES HORS ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ERICSSON #	**1,57**	1,51	**3,97**	-74,09	**6,69**	1,37	**0,04**	12905
GENERAL ELECT. #	**29,15**	30,19	**-3,44**	-36,82	**47,80**	27,00	**0,16**	12943
HSBC HOLDINGS	**11,56**	11,60	**-0,34**	-13,21	**14,10**	11,06	**0,33**	12976
I.B.M #	**72,30**	74,00	**-2,30**	-48,28	**141,90**	66,00	**0,14**	12964
KINGFISHER SICO	**5,10**	4,85	**5,15**	-18,78	**6,83**	4,60	**0,12**	22046
MERCK AND CO #	**50,55**	51,70	**-2,22**	-25,44	**73,20**	47,04	**0,32**	12909
NESTLE SA NOM. #	**234,10**	230,00	**1,78**	-2,05	**272,90**	226,00	**2,84**	13911
PHILIP MORRIS #	**44,37**	44,88	**-1,14**	-15,48	**62,25**	43,43	**0,50**	12928
SCHLUMBERGER #	**47,19**	48,72	**-3,14**	-26,15	**70,95**	47,00	**0,20**	12936
SONY CORP. #	**52,50**	53,55	**-1,96**	1,74	**65,45**	46,31	**0,13**	12903

Cours en euros. VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO et HORS ZONE EURO : une sélection.
◗ : valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé (SRD). En gras : CAC40. # : valeur faisant l'objet d'un contrat d'animation. Plus haut et plus bas : depuis le 1/1/2002. n/d : valeur non disponible.

NOUVEAU MARCHÉ

28/6 : 18,78 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
GENESYS BS00	0,02	100,00
FI SYSTEM BS 00	0,02	100,00
IT LINK	2,50	21,36
AUTOMA TECH #	2,44	20,79
DURAN DUBOI #	7,55	19,27
INTEGRA	0,34	17,24
LA CIE GPE #	4,10	16,81
LA TETE DS NUAGES#	1,40	16,67
SAV.DE FRA.BAC 02	1,06	16,48
STACI #	1,26	13,51
ADL PARTNER #	12,25	12,39
CYBERSEARCH	2,00	12,36
BOURSE DIRECT #	1,98	10,00
BAC MAJESTIC	0,66	10,00
Plus mauvaises performances		
JEAN CLAUDE AUBRY	1,60	-44,83
EURO.CARGO DS02	0,02	-33,33
GENUITY A-REGS 144	3,60	-9,77
GUILLEMOT #	7,40	-9,76
SYNELEC #	4,10	-8,69
QUALIFLOW #	2,36	-6,72
TEL.RES.SERVICES #	1,08	-5,26
CROSS SYSTEMS #	0,90	-5,26
PICOGIGA #	1,95	-4,88
GUYANOR ACTION B #	0,22	-4,35
VISIODENT #	1,39	-4,14
PERFECT TECHNOL.	2,88	-4,00
ACTEOS #	1,50	-3,85
SITICOM GROUP	5,10	-3,77
Plus forts volumes d'échange		
A NOVO #	3,77	7,10
AVENIR TELECOM #	0,64	6,67
BRIME TECHNO. #	21,70	9,21
CALL CENTER ALL.	13,57	0,00
CARRERE GROUP	22,40	0,95
CEREP #	14,15	1,43
DEVOTEAM #	10,70	-2,37
GENESYS #	5,40	-3,57
GENUITY A-REGS 144	3,60	-9,77
GUILLEMOT #	7,40	-9,76
HIGH CO.#	112,00	4,67
ILOG #	5,58	6,29
IPSOS #	70,50	0,71
LINEDATA SERVICES#	20,50	1,23
MEDIDEP #	24,90	3,92
NICOX #	18,50	1,37
SAVEURS DE FRANCE#	25,50	3,24
SOI TEC SILICON #	9,80	5,38
VALTECH	0,74	1,37
WAVECOM #	40,95	2,89

www.volkswagen.fr

Finalement, il y a mieux que la Golf.

Golf Match®
17 672 €* toute équipée

Castrol

*Tarif de la Golf Match 1.6, 3 portes avec option peinture métallisée au 01/07/02. Consommations de la Golf Match 1.6 BVM5 CE 99/100 (l/100km), cycle urbain/extra urbain/mixte, poids à vide minimal - maximal : 9,3-9,5/5,5-5,7/6,9-7,1. Emission CO2 (g/km) : 166-170.

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

28/6 : 23,66 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
MEDIA 6 #	7,64	27,12
ICOM INFORMATIQUE	2,00	25,00
DANE-ELEC MEMORY #	1,56	23,81
APS #	12,40	20,86
GRAINES VOLTZ #	7,65	20,85
INIT.FIN.INVEST A	93,95	20,76
IMAFFINE	25,10	20,62
SPORT ELEC SA	11,00	14,23
FINUCHEM #	13,00	14,04
XRT SA#	0,93	13,41
SYNERGIE (EX SID.)	39,75	12,45
IEC PROFES.MEDIA #	0,67	11,67
SOLVING #	13,02	11,47
MEDASYS DIGIT.SYS#	1,53	10,87
Plus mauvaises performances		
LEON BRUXELLES	0,25	-30,56
EURODIRECT MARKET.	11,46	-27,01
COFIDUR #	1,00	-20,00
UNION TECH.INFOR.	0,56	-20,00
ACCES INDUSTRIE	1,11	-13,95
TONNA ELECTRO.NY#	3,70	-9,76
EURALTECH	6,50	-8,58
SOFIBUS	43,00	-8,51
PARSYS	23,00	-8,00
PCAS #	24,10	-7,31
HBS TECHNOLOGIE #	13,72	-7,30
JET MULTIMEDIA	8,00	-6,

CARNET

DISPARITIONS

■ **KRISHNA SEN**, directeur du journal promaoïste népalais *Janadisha* et ancien directeur de l'hebdomadaire *Janadesh,* est mort dans un centre de détention des forces de sécurité du Népal. Il avait été arrêté le 20 mai dernier dans une maison de la banlieue de Katmandou et détenu depuis dans un lieu inconnu. Sa dépouille mortelle a été rendue à sa famille pour crémation, sans aucune explication. L'organisation Reporters sans frontières affirme qu'il est mort sous la torture. Agé d'une trentaine d'années, Krishna Sen était un avocat passionné et chaleureux de la cause maoïste, pour lui celle des opprimés dans un pays qui reste l'un des plus pauvres du monde.

■ **HOMEIRA ZAHER CHAH**, femme de l'ex-roi d'Afghanistan, est morte mercredi 26 juin, dans une clinique de Rome, d'un arrêt cardiaque. L'ex-reine, qui était âgée de 84 ans, n'avait pu, pour des raisons de santé, accompagner Zaher Chah lors de son retour en Afghanistan, le 18 avril dernier. Homeira Zaher Chah vivait à Rome avec son époux depuis le renversement de celui-ci en 1973. Le corps de l'ex-reine, qui avait eu neuf enfants, devrait être ramené à Kaboul, pour être enterré dans le caveau royal, sur la colline des Martyrs qui domine la ville.

A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde *(www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au* Journal officiel*, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.*

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 28 juin sont publiés :

● **Parlement :** un décret portant convocation du Parlement en session extraordinaire à compter du mardi 2 juillet 2002.

● **Smic :** un décret portant relèvement du salaire minimum de croissance.

NOMINATIONS

Marie-Laure Denis a été nommée directrice du cabinet de Christian Jacob, ministre délégué à la famille. **Bernard Pomel** a été nommé directeur du cabinet de Nicole Ameline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle, poste qu'il occupait déjà lorsque Mme Ameline était secrétaire d'Etat à la mer. **Roland Moreau** a été nommé directeur du cabinet de Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. **Alain Bodon** a été nommé directeur du cabinet de Léon Bertrand, secrétaire d'Etat au tourisme.

DOCUMENTS OFFICIELS

Le Sénat publie un rapport d'information sur les relations entre l'Inde et le Pakistan.
http://www.senat.fr/rap/r01-336/r01-336.html

Le Sénat publie un rapport sur le travail en prison.
http://www.senat.fr/rap/r01-330/r01-330.html

Le commissariat chargé de la recherche de la Commission européenne publie son rapport d'activité pour 2001.
http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/rpt/2002/com2002_0306fr01.pdf

La Commission européenne a transmis une communication aux autres instances européennes sur la programmation des fonds structurels pour la période 2000-2006.
http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/dpi/cnc/doc/2002/com2002_0308fr01doc

L'Assemblée nationale détaille la composition du bureau et des groupes parlementaires, ainsi que les déclarations politiques des groupes.
http://www.assemblee-nationale.fr/12/qui/bureau.asp
http://www.assemblee-nationale.fr/qui/groupes.asp
http://www.assemblee-nationale.fr/qui/declarations-groupes.asp

Chaque jeudi
LE MONDE DES LIVRES
avec Le Monde
DATÉ VENDREDI

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Aline et **Fabrice ATTALI**
ont la joie d'annoncer la naissance de

Joachim,

le 24 juin 2002, à Paris.

Ses grands-parents,
Irène et Christian BLAISE,
Claudine et Alain ATTALI,
sont émerveillés.

28, avenue Aubert,
94300 Vincennes.

Thibault, Julie, Léa GRAVELINE
et
Martin RAYNAUD-GRAVELINE
ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur cousin

Nicolas MAURIN-GRAVELINE,

le mardi 25 juin 2002, à Los Angeles (Californie).

M. Laurent SAUQUET
et **Mme**, née **Florence VERNES,**
ont la joie d'annoncer la naissance de

Louis,

à Bruxelles, le 21 juin 2002.

Mariages

Henriette ZAGO GROGUHE
et
Frédéric MENSAH

sont heureux d'annoncer leur mariage qui aura lieu le 6 juillet 2002, à 12 h 15, à la mairie du 19e arrondissement.

Remerciements

Lucile SCHULER

remercie chaleureusement ses institutrices, Muriel, Magalie, Corinne, et son directeur, Dominique, de l'école Epine-Guyon-II, à Franconville, pour leur patience et leur compétence durant toutes ces années scolaires en primaire.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail:carnet@mondepub.fr

Décès

– Mme Jacqueline Bloch,
son épouse,
Françoise, Jean-Marc, Dominique et Alain,
ses enfants
et leurs conjoints,
Sophie, Isabelle, David, Nicolas, Sébastien, Antoine, Julie, Justine, Delphine, Brice, Timothé, Mathilde, Vincent, Victor, Arthur,
ses petits-enfants,
Ainsi que ses arrière-petits-enfants,
Jean Bloch,
son frère,
et ses enfants,
Jeannine Lefèvre,
sa belle-sœur,
et son fils,
ont le chagrin de faire part de la disparition, le 28 juin 2002, dans sa quatre-vingt-dixième année, de

M. Roger BLOCH,
ministre plénipotentiaire,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 3 juillet, à 15 heures, au cimetière de Charmes (Vosges), où il reposera dans le caveau familial.

92, rue de la Convention,
75015 Paris.

« Sans l'art, je suis nul,
je suis mort, je suis rien. »

Erik DIETMAN

nous a quittés le 28 juin 2002.

Claudine Papillon-Dietman
et Nadja, Mikaël, Juliette,
Raphaël, Marion,
leurs enfants.

Les obsèques auront lieu au crématorium du Père-Lachaise, le mercredi 3 juillet, à 11 h 45.

Claudine Papillon-Dietman,
9, place des Vosges,
75004 Paris.
(Le Monde *daté 30 juin-1er juillet.)*

– Marie-Claire Meilland,
son épouse,
Cyril et Christèle Meilland,
Karen Meilland
et Jean-Vincent Cloarec,
ses enfants,
Louis,
son petit-fils,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Bernard MEILLAND,

le 27 juin 2002, à Paris, dans sa cinquante-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 juillet, à 14 h 30, en l'église de Montpeyroux (Puy-de-Dôme).

Famille Meilland,
13, rue René-Bazin,
75016 Paris.

Anniversaires de décès

– Danielle Rivière de Grand Boulogne,
Ses enfants et ses petits-enfants réunis,
rappellent le dixième anniversaire de la mort de

Emmanuel,

son mari, leur père, leur grand-père, le 1er juillet 1992.

– Le 2 juillet 2000, disparaissait

Madeleine.

Elle aimait tout ce qui est beau :
dans les Etres, la Nature, les Choses.
Elle aimait créer.
Elle aimait donner son affection.
Son sourire nous manque.

Pierre Bertrand.

Souvenir

Chafika MESLEM.

Maman,

le 2 juillet 2000, tu nous a quittés brusquement.

Que ceux qui t'ont connue pensent à toi, et à

Mona,

qui est toujours dans le coma.

Ryma et Souad Sellami.

Projections-débats

L'Espace Rachi,
Centre d'art et de culture,
organise une **projection-débat**
du film d'Amos Gitaï
KEDMA,
sélectionné au Festival de Cannes 2002,
mercredi 3 juillet 2002
au cinéma Le Majestic-Passy,
18-20, rue de Passy, 75016 Paris.

20 heures : projection du film
21 h 45 : débat sur le thème
« Israël et la Palestine en 1948 »
en présence du réalisateur,
et avec MM. Benjamin Duvshani,
directeur de l'Atem ;
Meir Waintrater,
rédacteur en chef du journal *L'Arche* ;
modérateur : Albert Kadouche.
Réservations : 01-42-17-10-36 ou 38.

Communications diverses

Réunion publique, lundi 1er juillet 2002, à 19 h 30, Hôtel de Ville de Paris, Auditorium.

« Les actes antisémites en France sont-ils un enjeu de politique internationale? »
Les violences antijuives
au regard de l'étranger.
En présence de M. Bernard Kouchner
et de nombreuses personnalités.
www.lapetition.org

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001-2002 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 22 € - 144,31 F TTC
TARIF ABONNÉS 18,50 € - 121,35 F TTC

NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
FORFAIT 10 LIGNES
120 € - 787,15 F TTC
La ligne suppl. : 12 € - 78,71 F TTC
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC

THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 F TTC
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Pour votre été, abonnez-vous au *Monde*

A partir du 13 juillet, chaque semaine, *le Monde* vous propose une nouvelle inédite signée Philippe Djian, Didier Daeninckx...

Et tout au long de l'été, évadez vous avec les 5 grandes séries de l'été :

- redécouvrez avec des grandes plumes du *Monde*, 12 reportages sur des évènements historiques parus dans *le Monde* depuis 1944
- entrez dans l'univers très étrange de 6 personnalités excentriques : Pierre Loti, Salvador Dali...
- naviguez le long du fleuve Congo
- plongez dans l'univers très fermé des courses de chevaux
- découvrez les liens intimes entre un personnage célèbre et sa mère

Et bien d'autres rendez-vous pour faire le tour de la France des îles, l'actualité des festivals...

Rapide et pratique pour vous abonner
www.lemonde.fr
(rubrique "Le quotidien/abonnements")

Recevez *Le Monde* sur le lieu de vos vacances

Abonnez-vous par Internet : www.lemonde.fr

ou remplissez le bulletin ci-contre, en choisissant la durée de votre abonnement, et renvoyez-le, accompagné de votre règlement, à l'adresse suivante :
LE MONDE - Service abonnements - 60646 Chantilly Cedex

DURÉE	FRANCE
□ 2 semaines (13 nos)	14,60 € (95,77 F)
□ 3 semaines (19 nos)	21,10 € (138,41 F)
□ 1 mois (26 nos)	26,35 € (172,84 F)
□ 2 mois (52 nos)	57,60 € (377,83 F)
□ 3 mois (78 nos)	85,60 € (561,50 F)
□ 12 mois (312 nos)	301,50 € (1977,71 F)

BULLETIN D'ABONNEMENT

A renvoyer 10 jours à l'avance — 201 MQ VA4

Votre adresse de vacances :
du : ..... au : .....
Prénom : .....
Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : .....Ville : .....

Votre adresse habituelle :
Adresse : .....
Code postal : .....Ville : .....

Votre mode de règlement :
❑ Chèque joint à l'ordre de la Société Editrice du *Monde*
❑ Carte bancaire
N° : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Expire le : |_|_|_|_|

Date et signature obligatoires :

* Au lieu de 31,20€ prix de vente au numéro
** Offre valable jusqu'au 31/08/2002, en France métropolitaine uniquement.
Pour tout autre renseignement : tél. : 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi ou abo@lemonde.fr

AUJOURD'HUI

SPORTS

L'ancien entraîneur du club de football de l'**OLYMPIQUE DE MARSEILLE**, aujourd'hui en poste à l'AC Ajaccio, **ROLLAND COURBIS**, a été placé en garde à vue, lundi 1er juillet, dans le cadre des affaires liées aux transferts du club phocéen. Il est entendu à la faveur d'une **INFORMATION JUDICIAIRE**, ouverte contre X... en décembre 1999, des chefs d'*« abus de biens sociaux, recels d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux »*, confiée aux juges marseillais Franck Landou et Laure Roche. Il est soupçonné d'avoir perçu des **COMMISSIONS OCCULTES** à l'occasion de nombreux transferts de joueurs. *« Je compte contre-attaquer, il y a bien des choses que je réserve aux enquêteurs »*, avait-t-il confié au *Monde*, le 27 juin. Par ailleurs, l'agent de joueurs **GILBERT SAU**, également lié à l'OM, fait l'objet d'une enquête fiscale.

Rolland Courbis a été placé en garde à vue

Football • L'ancien entraîneur de l'Olympique de Marseille est interrogé par les policiers depuis lundi 1er juillet, dans le cadre de l'enquête sur l'éventuel versement de commissions occultes lors de plusieurs transferts opérés par le club entre 1997 et 1999. Il envisage de contre-attaquer

L'ANCIEN entraîneur de l'Olympique de Marseille, Rolland Courbis, a été placé en garde à vue lundi 1er juillet, à 9 h 30, dans les locaux du SRPJ de Marseille. Il est entendu dans le cadre d'une information judiciaire ouverte contre X... en décembre 1999, des chefs *« d'abus de biens sociaux, recels d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux »*, confiée aux juges marseillais Franck Landou et Laure Roche.

Les magistrats soupçonnent Rolland Courbis, actuel entraîneur de l'AC Ajaccio, d'avoir perçu, entre le 1er juillet 1997, date de son embauche, et le 25 novembre 1999, date de son licenciement, des commissions occultes à l'occasion de nombreux transferts de joueurs.

En l'état actuel du dossier, il est susceptible, selon une source proche de l'enquête, d'être mis en examen pour *« complicité d'abus de biens sociaux »*.

Jeudi 27 juin 2002, il s'était confié au *Monde* : *« Je m'attends à être convoqué par les policiers et à être mis en examen. Je compte contre-attaquer, il y a bien des choses que je réserve aux enquêteurs, même si j'aurais préféré être interrogé trois ans plus tôt, lors du lancement de la procédure judiciaire. Cette affaire a été lancée sur une dénonciation, par quelqu'un qui souhaitait le pouvoir au club. Mais cet homme a fait bien pire, par la suite, que ce qu'il dénonce. Ça va être l'arroseur-arrosé. En ce qui me concerne, il n'y a rien à trouver. J'ai payé 3,2 millions d'euros ces dernières années au fisc ! Chaque fois que je demandais quelque chose à Robert Louis-Dreyfus, il me l'accordait. »*

B. SOUILLARD/BEP/LA PROVENCE

La justice s'intéresse de près aux activités de Rolland Courbis à l'époque où il était l'entraîneur de l'Olympique de Marseille (1997-1999). Elle le soupçonne d'avoir touché des commissions occultes lors du transfert de plusieurs joueurs.

TÉMOIGNAGES À CHARGE

Les magistrats disposent pourtant d'au moins trois témoignages à charge contre Rolland Courbis. C'est le commissaire aux comptes de l'OM, Jean Ayel, qui, le premier, dénonce au parquet de Marseille le comportement de Rolland Courbis.

Le 13 novembre 1998, il écrit au procureur : *« Le recoupement des informations qui m'ont été transmises me permet de penser que M. Rolland Courbis aurait reconnu avoir reçu d'une manière non officielle un complément de rémunérations. Les pistes les plus précises seraient : contrat d'achat du joueur Arthur Moses, contrat d'achat du joueur Ricardo Rojas Mendoza. »* Une enquête préliminaire est ordonnée.

Les policiers entendent Bernard Daumas, ex-comptable de l'OM, le 7 juillet 1999. *« Rolland Courbis a reconnu qu'il percevait de l'argent sur le transfert d'Arthur Moses »*, leur assure Bernard Daumas.

Le 10 septembre 1999, le SRPJ de Marseille convoque l'ex-directeur administratif de l'OM, Guy d'Arbonneau. Celui-ci leur parle d'une réunion qui se serait déroulée le 14 octobre 1998, dans le bureau de Jean-Michel Roussier, président délégué de l'OM jusqu'en mai 1999. L'entraîneur de l'OM y aurait admis qu'il avait perçu une rémunération occulte, notamment parce que son salaire n'était pas assez élevé.

« Rolland Courbis a reconnu ouvertement qu'il percevait une commission occulte par l'intermédiaire des honoraires versés à certains agents. Il a cité le nom de Luciano d'Onofrio [agent de joueurs], *comme intermédiaire, et le transfert du joueur Arthur Moses, sur lequel il aurait perçu une rémunération »*, confirme Guy d'Arbonneau aux enquêteurs.

JOUEURS SURÉVALUÉS

Le SRPJ de Marseille devrait interroger Rolland Courbis sur les circonstances des transferts du Ghanéen Arthur Moses et du Paraguayen Ricardo Rojas. Arthur Moses a fait l'objet d'une convention internationale de mutation entre l'OM et le Fortuna Düsseldorf, le 12 août 1997. Les conditions du transfert : 458 000 euros. Un an plus tard, l'OM, pour avoir « oublié » de lever l'option dans les délais voulus, rajoute 1 374 000 euros. Arthur Moses, pour des problèmes de sureffectif, ne jouera pas.

Dans une commission rogatoire internationale, le juge Laure Roche se montre explicite : *« Il apparaîtrait que le transfert du joueur Arthur Moses ait donné lieu à une surévaluation, de manière à opérer des transferts de fonds à l'étranger. »*

Les enquêteurs devraient également demander à Rolland Courbis si les joueurs Yannick Fischer et Cédric Mouret, transférés de Cannes à Marseille en janvier 1998, valaient bien 2,2 millions d'euros au total. Cannes, dont l'un des dirigeants n'est autre qu'Eric Goiran, grand ami de Rolland Courbis.

« Il me tarde d'être confronté à Daumas et d'Arbonneau, a assuré Rolland Courbis au *Monde, on les a poussés à me dénoncer. Guy d'Arbonneau est directeur administratif au moment des faits, on lui aurait parlé de soi-disant commissions occultes, et il ne serait pas allé voir immédiatement le président Dreyfus ? Ce n'est pas sérieux. Cette réunion d'octobre 1998, c'est n'importe quoi. Voilà la vérité : on m'a rapporté que Daumas et d'Arbonneau balançaient des trucs sur moi. On s'est engueulés, j'avais envie de les étrangler, et je leur aurais dit que je touchais des commissions occultes ? Les policiers savent que ce n'est pas vrai. Je n'en avais pas besoin, j'étais déjà très bien payé. »*

Rolland Courbis a donc l'intention de se défendre pendant sa garde à vue. Et si les magistrats venaient, dans le cadre d'un contrôle judiciaire, à interdire à Rolland Courbis d'exercer son métier, il a déjà sa parade : *« Je deviendrai le premier supporteur de l'AC Ajaccio. »*

Gérard Davet

Les procédures judiciaires en cours

- **Une enquête préliminaire faisant suite aux déclarations d'Etienne Ceccaldi,** directeur général du club, qui parlait de *« mainmise du milieu »* sur l'OM. Les policiers ont quasiment terminé leur enquête.
- **Une enquête préliminaire sur l'agence de voyages Exotica.** Elle vient d'être classée sans suite par le parquet.
- **Une enquête préliminaire relative au transfert du joueur Abdoulaye Méïté,** dont l'agent était Jean-Luc Baresi.
- **Une enquête préliminaire liée aux dénonciations de Pierre Dubiton,** visant nommément Bernard Tapie, accusé de gestion de fait. Les juges d'instruction Laure Roche et Franck Landou sont, par ailleurs, chargés de trois informations judiciaires.
- **Une information ouverte en décembre 1999, contre X..., des chefs « d'abus de biens sociaux, recels d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux ».** La justice enquête sur les transferts à l'OM de 1997 à 1999.
- **Une information judiciaire contre X... ouverte fin 2001, des chefs de « faux et usage de faux ».** Elle fait suite au dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile, par le joueur serbe Alen Skoro, pour *« extorsion de fonds, chantage, faux et usage de faux »*.
- **Une information judiciaire contre X... ouverte en avril 2002, visant Jean-Christophe Cano,** ancien directeur sportif de l'OM, des chefs *« d'escroquerie et tentative d'escroquerie »*.

L'agent de joueurs, Gilbert Sau, fait l'objet d'une enquête fiscale

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

La direction nationale d'enquêtes fiscales (DNEF) s'intéresse de très près à l'environnement de l'Olympique de Marseille. Jeudi 6 juin, plusieurs de ses agents s'étaient rendus au siège de l'OM, rue de Negresko, à Marseille, pour saisir 35 dossiers de transferts de joueurs, pour la période comprise entre 1999 et 2002. Une lettre anonyme de dénonciation les avait mis sur la piste de l'agent de joueurs Gilbert Sau, un homme très introduit à Marseille, s'occupant début 2002 des intérêts de neuf joueurs de l'OM, dont Cyril Chapuis, Piotr Swierczewski, Salomon Olembe, ou Franck Jurietti. Ses amis et relations s'appellent Bernard Tapie, Rolland Courbis, ou encore Jean-Luc Baresi, un autre agent de joueurs, incarcéré dans le cadre d'une affaire d'extorsion de fonds.

Gilbert Sau a déjà été condamné par le tribunal correctionnel de Marseille, le 14 juin 2002, à deux ans de prison avec sursis pour une affaire d'escroquerie liée à la création d'une usine d'embouteillage d'eau minérale destinée aux sportifs. Le 7 juin 2002, il était mis en examen pour *« faux et usage de faux, complicité d'abus de biens sociaux et recel »* par les juges marseillais Franck Landou et Laure Roche, en charge depuis 1999 d'une instruction visant l'OM, et le versement supposé de commissions occultes lors de transferts de joueurs. Interpellé à son domicile de Ramatuelle (Var), le 6 juin 2002, Gilbert Sau avait été interrogé par le SRPJ de Marseille, notamment sur les transferts de Peter Luccin, Sébastien Pérez, ou encore Ibrahima Bakayoko.

SOMMES D'ARGENT DISSIMULÉES

Le fisc soupçonne désormais Gilbert Sau d'avoir dissimulé de fortes sommes d'argent. L'entreprise individuelle de Gilbert Sau, Planet's Players, a été immatriculée le 20 novembre 1997 au registre de commerce de Genève, en Suisse. Le 3 juin 2002, la brigade interrégionale d'intervention de la DNEF présente une requête au tribunal de grande instance de Marseille.

Dans son ordonnance autorisant le déplacement des agents du fisc au siège de l'OM, le tribunal cite la lettre anonyme ayant déclenché la procédure. Envoyé du Lavandou, le 16 octobre 2000, ce courrier parle d'une *« personne de nationalité française qui se fait appeler M. Bruno ou M. Sau, ou par le nom de sa femme, est résident suisse alors qu'il passe 80 % de l'année en France (...) elle a une résidence à Aix-en-Provence où elle habite de très nombreux week-ends. (...) Cette personne fait construire une superbe villa de 350 m², avec piscine et jardin, quartier des Ayguiers à Ramatuelle, au nom de la société Volonta Properties Limited domiciliée à Limassol Cyprius (...) Cette personne possède une Ferrari, un véhicule 4 × 4 très luxueux, d'autres véhicules de prix, tous immatriculés en Suisse (...) Elle a pour métier entre autres le transfert de joueurs de football professionnels et se vante de faire passer des valises de billets de Suisse en France afin de régler une grande partie de ses achats (meubles, matériaux, paris sur jeux de boules, location de villa de luxe, etc. »*

Pour le fisc, aucun doute, le M. Sau ainsi dénoncé est bien Gilbert Sau, dont la société a perçu, au titre de commissions ou honoraires, 1 093 059 euros en 1999, et 1 242 764 euros en 2000 de l'O.M. et du S.C. Bastia.

Conclusion de l'ordonnance : *« Ces constatations permettent de présumer que M. Gilbert Sau exerce depuis la France une activité d'intermédiaire dans le domaine sportif, et qu'il a domicilié son entreprise individuelle en Suisse, aux fins d'éluder les impôts et taxes dus en France au titre de son activité professionnelle. »* Placé sous contrôle judiciaire, Gilbert Sau n'a pu être joint, ses coordonnées d'agent de joueurs certifiées par la Fédération international de football (FIFA) n'étant plus valides. Il avait déclaré au *Monde*, en mai 2002 : *« On cherche à me salir, à cause d'une guerre entre ceux qui veulent prendre le pouvoir à l'OM. »*

G. Da.

En Australie, le XV de France signe une défaite prometteuse

SI L'ON NE S'EN TIENT qu'aux chiffres, le bilan de la tournée de l'équipe de France dans l'hémisphère Sud est un échec cuisant, accablant même. Etroit ou large, et toujours sur un plan comptable strict, il montre une nouvelle fois le fossé qui sépare le rugby des nations du Nord de celles du Sud. Le XV de France, vainqueur du Tournoi des six nations 2002 en réalisant le Grand Chelem, a terminé son périple aux antipodes par une troisième défaite, face à l'Australie (31-25), samedi 29 juin à Sydney. D'abord battu, le 15 juin, par l'Argentine (28-27), il s'était déjà incliné face aux champions du monde (29-17), le 22 juin, à Melbourne. Trois matches, trois défaites : la rigueur mathématique est parfois sévère.

Si les Bleus rentrent bredouilles, ils ont des raisons d'espérer. Ce dernier test-match ne fut pas à l'image des deux autres. Contre l'Argentine, le XV de France s'était incliné presque fatalement, dépourvu de son état d'esprit conquérant. Une semaine plus tard, pour le premier match face aux Wallabies, les hommes de Bernard Laporte avaient montré un jeu plus conforme à leur titre officieux de champion d'Europe, fort de huit victoires consécutives entre novembre 2001 et avril 2002. Mais ils avaient encore été dominés, incapables d'inquiéter les Australiens sur leur pelouse. A Sydney, samedi, cette fois débarrassés des problèmes de décalage horaire mais pas des courbatures causées par une saison surchargée, Raphaël Ibanez et ses partenaires ont sérieusement menacé les champions du monde. Menés 13-0 à la 35e minute, ils sont parvenus à revenir dans la partie, avant de prendre l'avantage au tableau d'affichage (13-18), grâce notamment à deux essais d'Aurélien Rougerie (35e) et Sylvain Marconnet (46e). S'ils ont perdu, c'est parce que des maladresses, face à des joueurs comme Stephen Larkham ou Stirling Mortlock, auteur de deux essais (26e, 65e) d'un but et d'une transformation, se paient souvent cher. Sans ces errements, ce jeu au pied trop approximatif, le sort de la rencontre aurait probablement basculé.

AUSTRALIE-FRANCE 25-31

Troisième test-match
A Sydney (Stadium Australia)
64 703 spectateurs ; temps frais ; vent nul ; arbitre : M. Honiss (NZL)

LES POINTS

AUSTRALIE : (entraîneur : Jones) : 4 essais : **Mortlock** (26e), **Burke** (30e), **Herbert** (52e), **Mortlock** (65e), 1 transformation **Mortlock** (65e), 2 pénalités : **Burke** (20e), **Mortlock** (57e), 1 drop **Gregan** (63e)

FRANCE : (entraîneur : Laporte) : 3 essais : **Rougerie** (34e, 80e), **Marconnet** (46e) ; 2 transformations : **Merceron** (46e, 80e) ; 2 pénalités : **Merceron** (40e + 4, 42e)

EXCLUSION TEMPORAIRE

AUSTRALIE : Finegan (40 +1)

LES ÉQUIPES

- **AUSTRALIE :** Latham • Sailor, Burke (Rogers, 41e), Herbert, Mortlock • Larkham (Flatley, 77e), Gregan (cap.) • Smith (Cockbain, 69e), Lyons, Finegan • Harrison, Sharpe (Vickerman, 56e) • Noriega (Moore, 71e), Cannon, Young
- **FRANCE :** Brusque • Elhorga (Heymans, 14e), Marsh, Traille (Jauzion, 71e), Rougerie • Merceron, Michalak (Mignoni, 80e+2) • Chabal, Harinordoquy, Betsen (Magne, 40e+4) • Brouzet, Pelous (Porcu, 64e) • Marconnet (Poux, 69e), Ibanez (cap.), Crenca.

NOUVEAU SUCCÈS

Les Australiens ont habilement profité des failles françaises. Il ne leur aura fallu qu'un peu plus d'un quart d'heure pour égaliser et voir un nouveau succès se dessiner. Un dernier essai d'Aurélien Rougerie (81e) n'aura fait qu'accentuer les regrets dans le camp français. Que penser aussi du ballon qui a glissé entre les mains d'Imanol Harinordoquy, à seulement quelques mètres de la ligne d'essai, lors de la dernière action du match ? *« On se dit que l'on est passé près de la victoire. Je pense que c'est en pratiquant le jeu que nous avons produit aujourd'hui que nous parviendrons à les battre »*, a déclaré Bernard Laporte. Cette troisième défaite est donc la première à donner un tel sentiment de frustration, un goût d'inachevé. Si l'équipe de France a perdu, elle a progressé, s'appuyant sur un pack solide et un système de jeu bien établi. A quelques débordements près, les Européens ont entrevu la victoire, à seulement seize mois d'une Coupe du monde qui se jouera au même endroit.

Il faut remonter au Tournoi des cinq nations 1999, où l'équipe de France avait été successivement battue par le pays de Galles (33-34), l'Angleterre (10-21) puis l'Ecosse (22-36), pour retrouver une série noire de trois défaites consécutives. Même si pour lui il s'agit d'une première, Bernard Laporte s'est voulu rassurant : *« Je crois qu'on a progressé. Les joueurs ont pris conscience qu'avec un jeu bien en place on pouvait déstabiliser une équipe comme l'Australie... Il y a deux ans, on prenait 50 points contre les équipes du Sud, pas aujourd'hui. »*

Pierre Lepidi

Nicolas Vogondy donne un titre de satisfaction à l'équipe de Marc Madiot

Cyclisme • Le coureur de l'équipe fdjeux.com, l'ancienne Française des jeux, est devenu champion de France sur route, dimanche 30 juin, à Briançon (Hautes-Alpes)

DIFFICILE de rêver meilleure synchronisation. L'équipe cycliste dirigée par Marc Madiot et parrainée par la société nationale de loterie, La Française des jeux, officiellement devenue fdjeux.com dimanche 30 juin, a étrenné sa nouvelle appellation et ses nouveaux maillots en décrochant le titre de champion de France sur route : au terme d'une course en circuit de 225,6 kilomètres disputée autour de Briançon (Hautes-Alpes), c'est Nicolas Vogondy qui a décroché le maillot tricolore, devançant au sprint Nicolas Jalabert (CSC-Tiscali) et Patrice Halgand (Jean Delatour) et succédant ainsi à Didier Rous (Bonjour).

« Je ne sais pas trop quoi dire », a d'abord lâché le vainqueur, quelques minutes à peine après l'arrivée, avant de se reprendre : *« J'ai gagné, c'est incroyable. Je remercie toute l'équipe et surtout Sandy* [Casar] *qui m'a lancé le sprint. »* Les deux coureurs de la formation fdjeux.com faisaient partie d'une échappée de cinq coureurs qui s'était amorcée à environ 25 kilomètres de l'arrivée – Franck Bouyer, de l'équipe Bonjour, en était le cinquième élément. Ils avaient été rejoints après la flamme rouge du dernier kilomètre par Cédric Vasseur (Cofidis) et Laurent Paumier (Oktos - Saint-Quentin). *« Moi, au sprint, je ne me débrouille pas trop mal, mais celui-là, c'était le sprint à ne pas rater »,* a ajouté Nicolas Vogondy, avouant qu'il attendait avec un peu d'impatience une victoire.

« IL A DES JAMBES EN OR »

« Je tournais autour depuis quelque temps déjà, j'avais fait deux places de deuxième dans des épreuves de Coupe de France [Grand prix de Villers-Cotterêts, A Travers le Morbihan]. » Marc Madiot a eu de la peine à masquer son émotion. *« Gagner avec un gamin, c'est formidable »,* a-t-il déclaré après avoir étreint son coureur. Natif de Blois (Loir-et-Cher), Nicolas Vogondy, qui fêtera ses 25 ans en août, est un pur produit de l'« école Madiot ».

Passé professionnel à un peu moins de 20 ans, en 1997, il a débuté dans l'équipe du Mayennais qui faisait elle aussi ses premiers pas dans le peloton professionnel. Il a tardé à se révéler. « *Il a des jambes en or, il est le seul à ne pas s'en rendre compte* », a souvent déclaré à son propos son directeur sportif, qui avait toutefois relevé un petit déclic en 2001, durant le Critérium du *Dauphiné libéré* : Nicolas Vongondy avait mené un long raid solitaire – sans succès – dans une étape empruntant les routes du mont Ventoux. En 2001 toujours, il avait également échoué au pied du podium du championnat de France. *« J'avais ma petite idée »*, a assuré Marc Madiot, qui, se disant « superstitieux », a tenu à rappeler qu'*« en 1997, avec notre premier maillot Française des jeux, nous avions décroché le titre de champion de France de cyclo-cross ».*

En 2002, en tout cas, la formation dirigée par l'ancien vainqueur de Paris-Roubaix se montre particulièrement en verve. Avec le titre de champion de France décroché par Nicolas Vogondy, elle totalise dorénavant quatorze succès – dont trois étapes lors du Dauphiné libéré mi-juin –, ce qui en fait l'équipe française ayant accumulé le plus de bouquets depuis le début de la saison. En 2001, elle avait engrangé onze victoires. *« Un tiers de l'effectif a changé par rapport à 2001. On a fait un bon recrutement. On a bien travaillé cet hiver et les jeunes ont pris de l'expérience, de la maturité,* avait expliqué Marc Madiot lors du Dauphiné libéré, *il y a un bon collectif, un bon état d'esprit. Nous ne sommes pas hyperforts, mais nous essayons de bien utiliser les possibilités que nous avons. »*

Du côté du sponsor, à la direction de la Française des jeux, certains assurent que l'équipe aurait aussi *« bénéficié d'un effet JO d'hiver où a été détectée la NESP* [une nouvelle génération d'EPO] », ainsi que des *« contrecoups des nouvelles affaires de dopage ayant ébranlé les équipes italiennes lors du Tour d'Italie ».*

Philippe Le Cœur

Champions en tous genres

Voici les vainqueurs des principaux champions nationaux de cyclisme sur route après les courses disputées dimanche 30 juin :

- **Allemagne** : Danilo Hondo (Telekom)
- **Belgique** : Tom Steels (Mapei)
- **Danemark** : Michael Sandstoed (CSC)
- **Espagne** : Juan Carlos Guillamon (Jazztel)
- **Italie** : Salvatore Commesso (Saeco)
- **Kazakhstan** : Dmitriy Muravyev (Mapei espoirs)
- **Norvège** : Kurt-Asle Arvesen (Fakta)
- **Pays-Bas** : Stefan Van Dijk (Lotto)
- **République tchèque** : Ondrej Fadrny (De Nardi)
- **Russie** : Oleg Grishkin (Navigators)
- **Slovaquie** : Martin Riska (ZP Sport Podbrezova)
- **Suisse** : Alexandre Moos (Phonak)

(Robbie McEwen [Lotto, Australie] et Chann McRae [US Postal, Etats-Unis] ont été sacrés il y a quelques jours.)

Wimbledon : Arnaud Clément et Amélie Mauresmo, seuls Français encore en lice

Tennis • Hécatombe dans le tableau masculin

APRÈS une semaine d'intenses débats, le manque de pluie sur les courts de Wimbledon a changé la couleur du gazon du vert au brun. De la même façon, tout au long de ces sept jours, l'humeur conquérante des champions s'est sérieusement fanée. Côté messieurs, la plupart d'entre eux ont déjà quitté la partie et beaucoup ont en tête la prochaine échéance de l'US Open, fin août ; côté dames, certaines abonnées à la victoire se sont fait quelques frayeurs. Ainsi l'on vit la Canadienne Maureen Drake, classée 110e joueuse mondiale, prendre une manche à Venus Williams, tête de série n° 1. L'Américaine l'emportant finalement sur le score de 5-7, 6-2, 6-1. Suivant le même scénario, une autre Américaine, Monica Seles (n° 4), a également cédé une manche face à la Japonaise Ai Sugiyama (n° 27) pour la première fois à l'occasion de leur neuvième rencontre avant de gagner (4-6, 6-1, 6-4).

En deuxième semaine des 116es championnats londoniens, il ne reste plus, côté messieurs, que deux joueurs classés des vingt premières têtes de série – l'Australien Lleyton Hewitt (n° 1) et le Britannique Tim Henman (n° 4) – et sept parmi les trente-deux. Dernier des 16 premières têtes de série à avoir sombré, Nicolas Escudé (n° 16), sérieusement diminué à cause d'une blessure aux abdominaux contractée à Roland-Garros, a cédé, samedi 29 juin, face au solide Mikhail Youznhy. Le jeune Russe est parvenu à vaincre le Français (6-2, 1-6, 6-3, 6-3) au troisième tour du tournoi de tennis de Wimbledon, sans avoir à forcer son jeu, se contentant le plus souvent de renvoyer avec ténacité depuis le fond du court.

« J'AI ÉTÉ DOMINÉ »

« Arriver au troisième tour avec cette blessure aux abdominaux, ce n'est pas si mal. J'ai retardé l'échéance. Mais je suis frustré, a commenté Nicolas Escudé. *La douleur est insupportable. Ce qui m'a inquiété, c'est que je l'ai ressentie dans tous les compartiments de jeu, et plus seulement au service. »* Le Palois, pourtant à l'aise sur la surface verte, ne rejoindra pas en huitièmes de finale Arnaud Clément, qui fut son partenaire de double, notamment en Coupe Davis. Arnaud Clément qui devait rencontrer, lundi 1er juillet, sur le court n° 2 l'Equatorien Nicolas Lapentti, s'est défait, vendredi 28 juin au tour précédent, du Belge Olivier Rochus (6-0, 7-5, 6-3). *« Au début du deuxième set, je me suis dit : le match commence ; et j'ai été dominé pendant tout ce deuxième set, il a mieux joué que moi,* déclarait le joueur français, dont l'une des singularités est d'arborer sur le terrain bandana et lunettes de soleil. *J'adore jouer des deuxièmes semaines de Grand Chelem, et je suis content de faire aussi bien que l'an dernier.* [Nicolas] *Lapentti sur gazon, c'est dangereux, mais je sais qu'il n'est pas meilleur que moi. Deux jours de repos, c'est parfait, car je n'aurai plus du tout de courbatures. »*

Dans le tableau féminin, Amélie Mauresmo est la seule Française encore en lice à ce stade de la compétition. Elle s'est qualifiée pour les huitièmes de finale et devait rencontrer, lundi 1er juillet, Laura Granville, une Américaine de Chicago issue des qualifications, classée 134e mondiale, et réputée très bagarreuse. Après sa victoire (6-4, 6-2) sur la Russe Anastasia Myskina, 15e mondiale, la Française semble avoir retrouvé le sourire malgré un point de contracture à la cuisse gauche.

« Je suis très contente, car j'ai joué le jeu d'herbe à la perfection, au service et en retour, et quand j'ai vu que ça la gênait, je n'ai pas hésité à continuer, a-t-elle expliqué. *J'ai bien utilisé mon service, j'ai pris l'avantage sur ses secondes balles, et c'était vraiment un bon match. J'espère aussi que ça me donnera confiance pour les autres surfaces. C'était un match-piège, que j'ai bien géré. C'est la première fois que je suis en deuxième semaine à Wimbledon, Je vais essayer de me vider la tête, peut-être d'aller jouer un peu au golf. »* Espérons pour elle que les greens londoniens ne vireront pas non plus au brun.

Jean-Jacques Larrochelle

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : le Britannique Dwain Chambers a été la grande vedette de la réunion de Sheffield** (Angleterre), épreuve du Grand Prix II de l'IAAF, dimanche 30 juin, au cours de laquelle il a gagné le 100 m. Le sprinteur de 24 ans a devancé en 9 s 95 ses compatriotes Mark Lewis-Francis et Jason Gardener. Maurice Greene, 27 ans, triple champion du monde et médaille d'or olympique à Sydney, s'est incliné pour la deuxième fois en trois jours (après Oslo vendredi 28 juin) en prenant la 6e place.

■ **BASKET-BALL : Isabelle Fijalkowski, pivot de l'équipe de France féminine depuis douze ans, a décidé d'arrêter sa carrière** à 30 ans pour reprendre ses études et passer le concours de professorat de sport, a-t-on appris, vendredi 28 juin, auprès de son club, Valenciennes. Isabelle Fijalkowski ne participera pas au championnat du monde en Chine en septembre. Championne de France à cinq reprises (Challes-les-Eaux, 1992 ; Bourges, 1996 et 1997 ; Valenciennes 2001 et 2002). Première Française à tenter l'aventure américaine à l'université du Colorado en 1995, puis chez les professionnelles de la WNBA en 1998, Isabelle Fijalkowski (1,95 m pour 86 kg) a été championne d'Italie avec Côme (1998, 1999) et a emporté deux fois l'Euroligue avec Bourges (1997) et Valenciennes (2002). Avec l'équipe de France, dont elle a porté 202 fois le maillot, elle devient championne d'Europe en 2001 après deux finales perdues en 1993 et 1999.

■ **ÉCHECS : le champion du monde, le Russe Vladimir Kramnik, a gagné, dimanche 30 juin à Paris**, le troisième Grand Prix du Sénat en battant en finale le tenant du titre, le Français Laurent Freyssinet, par deux victoires à zéro. Le numéro 1 français, Joël Lautier, termine troisième de cette compétition qui se jouait sur un rythme semi-rapide, chaque joueur disposant de vingt-cinq minutes pour toute sa partie.

■ **LOTO : résultats des tirages n° 52 effectués le 29 juin 2002** .
Premier tirage : 9, 34, 38, 39, 42, 45 ; complémentaire : 15. 6 numéros : 483 552 ł; 5 numéros et complémentaire : 12 575 ł ; 5 numéros : 1 089,30 ł ; 4 numéros et complémentaire : 49,40 ł ; 4 numéros : 24,70 ł ; 3 numéros et complémentaire : 5,00 ł ; 3 numéros : 2 ,50 ł).
Second tirage : 2, 10, 12, 13, 25, 44, numéro complémentaire : 35 . Rapports pour 6 numéros : 1 038 697 ł ; 5 numéros et complémentaire : 8 396,50 ł ; 5 numéros : 577,90 ł ; 4 numéros et complémentaire : 28,20 ł ; 4 numéros : 14,10 ł ; 3 numéros et complémentaire : 3,40 ł ; 3 numéros : 1,70 ł..

Ce mois-ci dans « Le Monde diplomatique » :

DOSSIER ALGÉRIE : Flirt contrarié entre Washington et Alger *(William B. Quandt)* – Maturité désenchantée pour une Algérie quadragénaire *(Ghania Mouffok)* – Ce mortel ennui du jeudi soir *(Krim Mokhtar)* – De Jules Ferry à Massu et Cie *(Maurice T. Maschino)* **EUROPE :** Une Convention très conventionnelle *(Bernard Cassen)* – L'Allemagne s'active au Proche-Orient *(Michel Verrier)* – Transferts de pauvreté au Portugal *(Hervé Dieux)* **BLACKS, BLANCS, BEURS :** Malaise à la Grande-Borne *(Rabah Aït-Hamadouche)* – Ecran noir, images blanches *(Nasser Négrouche)* **POLITIQUE :** Quand la gauche n'est « pas socialiste »... *(Serge Halimi)*

Egalement au sommaire

■ **Femmes :** Brutalités sexistes dans le huis clos familial *(Elisabeth Kulakowska)* ■ **Santé :** Quand l'OMS épouse la cause des firmes pharmaceutiques *(Jean-Loup Motchane)* ■ **Etats-Unis :** Washington démantèle l'architecture internationale de sécurité *(Pierre Conesa* et *Olivier Lepick)* - Putsch chimique à l'américaine *(Any Bourrier)* ■ **Egypte :** Controverse autour du bilan du nassérisme *(Kamel Labidi)* ■ **Israël :** Le « véritable visage » de M. Ehoud Barak *(Alain Gresh)* ■ **Inde :** A la recherche de la puissance *(Kurt Jacobsen)* ■ **Afrique :** La difficile gestation de l'Union africaine *(MwayialaTshiyembé)* - Face aux pièges du libéralisme *(Sanou M'Baye).*

AUJOURD'HUI

Nuages et fraicheur

MARDI 2 JUILLET
Lever du soleil à Paris : 5 h 53
Coucher du soleil à Paris : 21 h 56

La perturbation qui a balayé le nord-ouest de la France, lundi, termine sa course mardi matin des Pyrénées aux frontières de l'Est. Seules des petites pluies persisteront dans l'après-midi sur les Alpes. Ailleurs, les nuages parfois accompagnés d'averses alternent avec quelques éclaircies.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie. La journée débute sous des nuages dominants accompagnés de quelques averses. En milieu de journée, des éclaircies se développent mais le ciel se voile de nouveau par l'ouest. Des pluies faibles arrivent sur le Finistère en soirée. Le vent souffle en rafales de 80 km/h près des côtes de la Manche et il fait de 17 à 19 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Nuages et averses sont au programme du matin. Dans l'après-midi, le soleil se montre plus généreux et les averses se font plus rares. Les températures varient de 16 à 20 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Ces régions se réveillent sous un ciel gris et de petites pluies. Dans l'après-midi, les nuages se déchirent, quelques averses se produisent. Il fait de 18 à 21 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Nuages et soleil se partagent le ciel et une petite averse n'est pas exclue en début d'après-midi. Les Pyrénées connaissent un temps plus nuageux. Les températures s'échelonnent entre 19 et 21 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Les nuages dominent sur la région Rhône-Alpes où des pluies faibles se produisent le matin. Ailleurs, le temps, souvent gris au petit matin, s'améliore dans l'après-midi. Les températures affichent de 16 à 24 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. La matin, des nuages circulent et quelques gouttes tombent sur la Corse. Le soleil fait son retour dans l'après-midi. Il fait de 24 à 28 degrés.

02 JUI. 2002 PRÉVISIONS

*Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.*

FRANCE MÉTROPOLE

Ajaccio	18/27 N
Biarritz	15/19 N
Bordeaux	14/20 N
Bourges	12/19 N
Brest	12/16 P
Caen	13/16 P
Cherbourg	11/17 P
Clermont-F.	12/19 N
Dijon	13/21 N
Grenoble	17/23 P
Lille	11/16 P
Limoges	11/15 N
Lyon	16/24 C
Marseille	18/27 S
Nancy	13/18 P
Nantes	12/18 N
Nice	20/27 S
Paris	12/19 P
Pau	14/19 C
Perpignan	17/27 S
Rennes	11/19 N
St-Etienne	13/23 N
Strasbourg	14/20 C
Toulouse	14/22 N
Tours	10/19 N

FRANCE OUTRE-MER

Cayenne	24/31 P
Fort-de-Fr.	27/29 P
Nouméa	18/22 S
Papeete	23/29 S
Pointe-à-P.	25/31 S
St Denis Réu.	20/26 P

EUROPE

Amsterdam	13/14 P
Athènes	24/32 S
Barcelone	18/24 N
Belfast	10/14 P
Belgrade	18/32 S
Berlin	13/20 P
Berne	13/19 P
Bruxelles	13/14 P
Bucarest	15/30 S
Budapest	18/28 S
Copenhague	12/17 P
Dublin	9/16 P
Francfort	12/17 P
Genève	16/20 P
Helsinki	12/18 P
Istanbul	23/28 N
Kiev	18/25 S
Lisbonne	15/22 N
Liverpool	11/15 P
Londres	13/17 P
Luxembourg	11/13 P
Madrid	15/31 N
Milan	20/23 P
Moscou	13/24 S
Munich	13/21 P
Naples	23/31 C
Oslo	10/13 P
Palma de M.	16/28 S
Prague	12/22 P
Rome	21/29 P
Séville	17/32 S
Sofia	14/27 N
St-Pétersb.	13/21 C
Stockholm	14/17 P
Ténérife	20/25 S
Varsovie	16/28 C
Venise	20/23 P
Vienne	18/29 S

AMÉRIQUES

Brasilia	11/25 S
Buenos Aires	9/14 P
Caracas	25/30 P
Chicago	25/34 S
Lima	16/17 S
Los Angeles	14/21 S
Mexico	13/25 P
Montréal	25/30 P
New York	26/35 S
San Francisco	13/19 S
Santiago Ch.	-3/10 S
Toronto	24/33 S
Washingt. DC	23/34 S

AFRIQUE

Alger	18/24 C
Dakar	26/29 S
Kinshasa	21/30 P
Le Caire	23/35 S
Nairobi	14/24 S
Pretoria	4/18 S
Rabat	15/24 S
Tunis	24/31 S

ASIE-OCÉANIE

Bangkok	28/33 P
Beyrouth	24/30 S
Bombay	28/30 P
Djakarta	24/31 S
Dubaï	28/38 S
Hanoï	25/33 P
Hongkong	27/29 P
Jérusalem	17/30 S
New Delhi	31/37 S
Pékin	21/28 P
Séoul	22/24 P
Singapour	27/29 P
Sydney	5/16 S
Tokyo	23/26 P

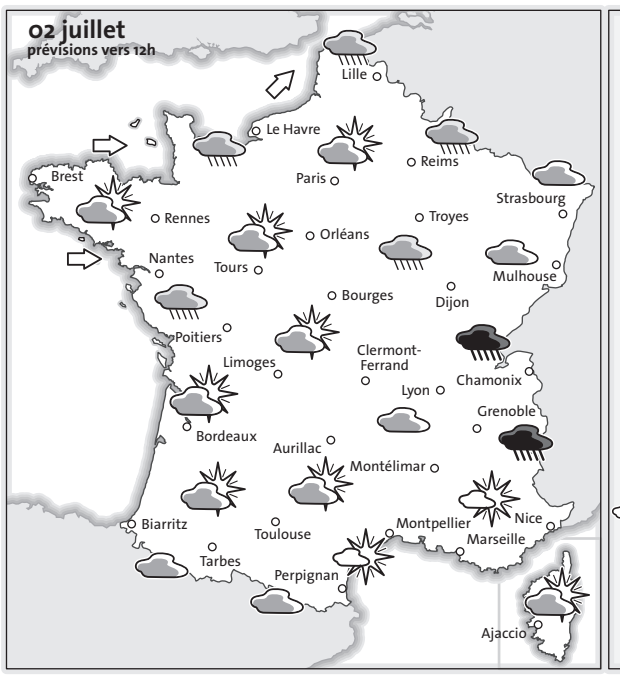

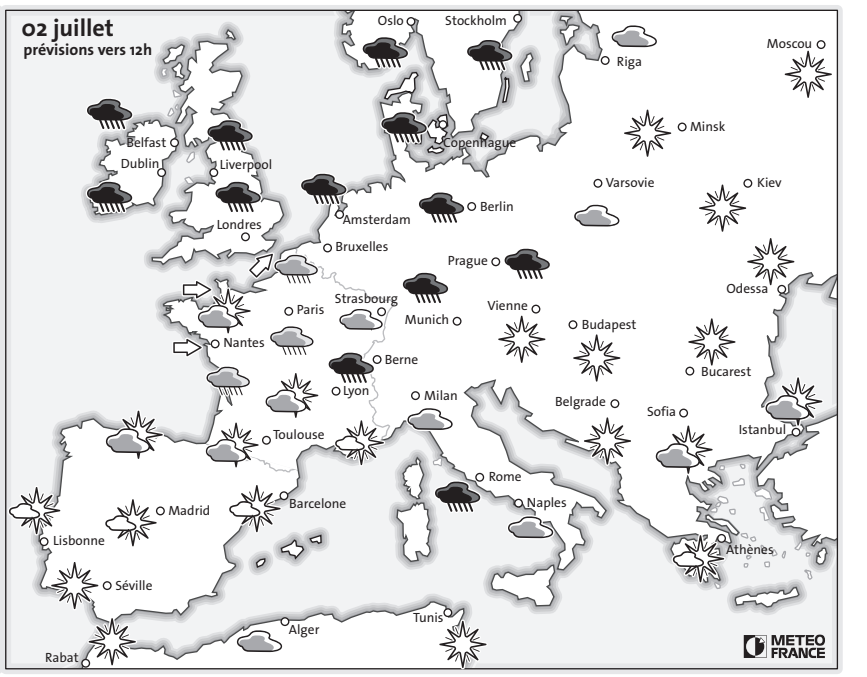

Soleil · Peu nuageux · Couvert · Brèves éclaircies · Averses · Pluie · Orage · Neige · Brouillard · Vent fort

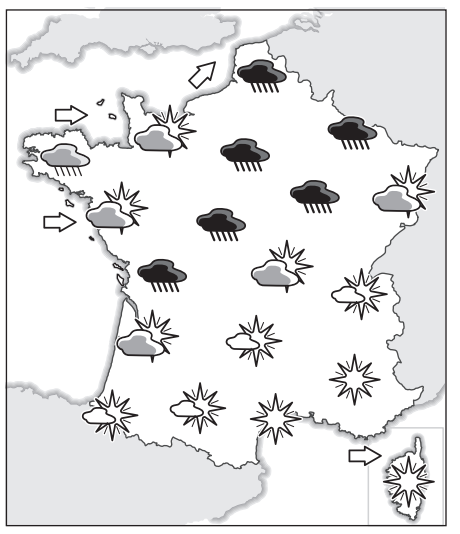

PRÉVISIONS LE 3 JUILLET À 0 HEURE TU

Prolongez votre bronzage en septembre à St-Domingue
en achetant votre billet dès aujourd'hui !

Paris/St-Domingue à partir de 596 € TTC A/R.
Tarif soumis à conditions.

AIR FRANCE

Mercredi 3 juillet
Une nouvelle perturbation traverse le nord de la France. Seul, l'extrême sud du pays reste à l'écart des nuages et des pluies. Les températures restent fraîches sur la majeure partie du pays.

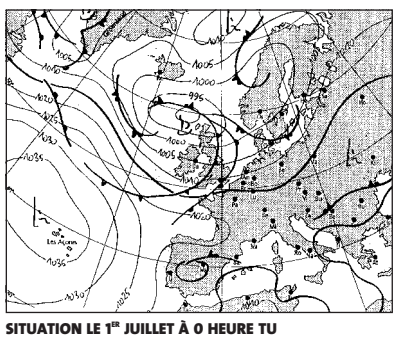

SITUATION LE 1ER JUILLET À 0 HEURE TU

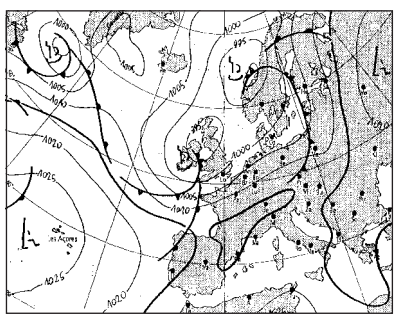

PRÉVISIONS LE 3 JUILLET À 0 HEURE TU

Habitants du zodiaque : le Capricorne

ASTRONOMIE
Tous les lundis datés mardi, la vie des astres

AU PLUS PROFOND des nuits d'été, posé sur l'horizon sud, un sourire vous fait face. Cette bouche que dessine au ciel une dizaine d'étoiles représente en réalité la constellation du Capricorne, humble figure du firmament. D'aucuns voient dans ce porteur de cornes la chèvre Amalthée, qui allaita Zeus enfant, mais ce serait oublier que, dans la plupart des représentations antiques, cet astérisme correspond à une créature amphibie. En Inde, il s'agit souvent d'un crocodile ou d'un hippopotame à tête caprine. Les Mésopotamiens et les Hellènes y virent un être hybride, mi-chèvre mi-poisson.

Il faut avoir recours à la mythologie grecque pour comprendre la présence au ciel de ce fabuleux habitant du zodiaque. Le Capricorne fait référence à un épisode très précis de la légende de Zeus. Après avoir vaincu les Titans et les Géants, le maître de l'Olympe est confronté au plus puissant monstre jamais vu sous le ciel : Typhon. Comme le relate le *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine* de Pierre Grimal (PUF, 53 €), *« Typhon tenait le milieu entre un être humain et un fauve. En taille et en force, il surpassait tous les autres enfants de la Terre ; il était plus grand que toutes les montagnes et, souvent, sa tête se heurtait aux étoiles. Lorsqu'il étendait les bras, l'une de ses mains atteignait l'Orient et l'autre touchait à l'Occident et, au lieu de doigts, il avait cent têtes de dragons. A partir de la ceinture jusqu'en bas, il était entouré de vipères. Son corps était ailé et ses yeux lançaient des flammes ».*

Lorsque cette chose effrayante les attaqua, les dieux s'enfuirent et se métamorphosèrent en divers animaux pour se cacher. Pan, divinité des bergers et des troupeaux, à cornes et pattes de bouc, sauta prestement dans une rivière et voulut s'y changer en poisson. Mais la transformation, sans doute trop rapide, ne fut qu'incomplète : seule la partie antérieure devint une queue de poisson et Pan garda sa tête cornue, ce qui « explique » la figure du Capricorne.

Pendant ce temps, Zeus, qui avait décidé d'affronter Typhon, se faisait malmener. Le monstre lui avait arraché sa faucille et, ainsi armé, trancha les tendons et les muscles du dieu, morceaux qu'il dissimula dans une grotte gardée par un être mi-femme mi-serpent. Pan et Hermès parvinrent à les dérober et à les replacer dans le corps de Zeus. Ainsi reconstitué, le chef des dieux lança une terrible contre-offensive et bombarda Typhon de grands coups de foudre. La course-poursuite dura jusqu'à ce que le monstre arrive en Sicile. Là, Zeus l'écrasa sous une montagne, qui devint l'Etna.

La constellation du Capricorne s'avère difficile à observer, peu lumineuse et mal placée. Le meilleur chemin pour y arriver consiste à prolonger vers le sud le segment de droite reliant deux des astres les plus connus du ciel, Véga de la Lyre et Altaïr de l'Aigle. On tombe alors sur l'astre le plus brillant du Capricorne. En y regardant de plus près, on constatera qu'il y a en fait deux étoiles, très « rapprochées ». En fait, plusieurs centaines d'années-lumière les séparent, mais l'une est quasiment devant l'autre, ce qui nous donne cet effet d'étoile double. Arriver à discerner la paire constitue, de l'avis des astronomes, un excellent test d'acuité visuelle.

Pierre Barthélémy

★ Cette chronique s'interrompt pendant l'été et reprendra lundi 2 septembre (*Le Monde* du mardi 3).

LUNE DE LA SEMAINE

vendredi 5 juillet 2002 (à Paris)

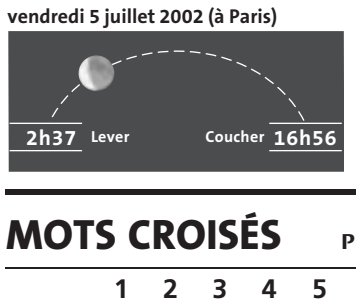

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 155

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

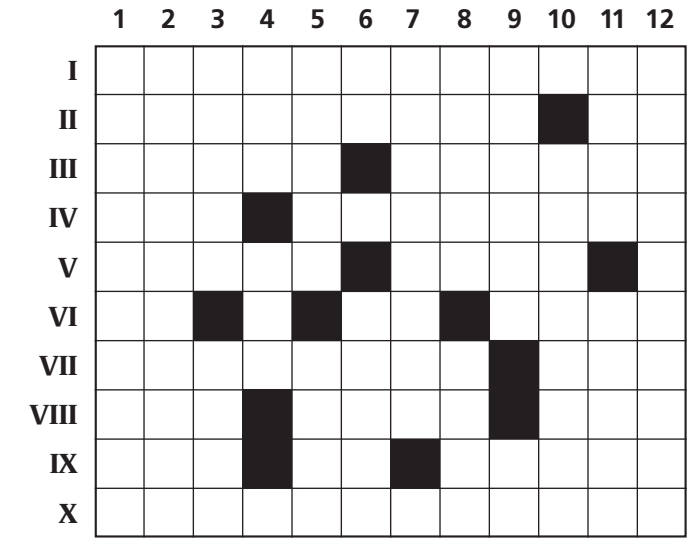

HORIZONTALEMENT

I. Descente trop rapide. - II. Sert de détonateur. Préposition. - III. Accompagne souvent la bonne année. A leur âge, leur foie n'est pas encore en danger. - IV. Bonne prise. Protégée pour sortir. - V. Mène la grande vie. Fait tourner l'entreprise. - VI. Un peu de rigidité. Verdâtre et toxique. Affectionne. - VII. Les plus petits dans la fosse. Fournit huile et toile aux artistes. - VIII. Lettres du tsarévitch. La grande est de la fête. Réserve en liquide. - IX. Le feu aux organes. Article. Ballade ou épopée. - X. Ne fabrique rien de très solide.

VERTICALEMENT

1. Bonne façon de présenter les choses. - 2. Présente les choses de la meilleure façon possible. - 3. Jeunes Lyonnais. Très élevé mais apprécié. - 4. Coup de chaud. Fait de l'effet mais ne vaut rien. - 5. Favorise l'expulsion. Epreuve où il vaut mieux avoir des choses à dire. - 6. Conjonction. Frappa pour fixer. - 7. Bruit dans la descente. - 8. Servie à l'apéritif ou en salade. Bon nombre de péchés. - 9. Fera du tort. Points. - 10. Habitué aux confidences. - 11. Dure dans la critique. En Floride. - 12. Préparée pour récolter demain.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 154

Horizontalement

I. Tranquillité. - II. Humour. Auric. - III. Emile. Cinéma. - IV. Rê. Indice. Or. - V. Mu. Souci. Art. - VI. Orvet. Etirée. - VII. Retiré. - VIII. Tua. ENO. Dose. - IX. Anis. Unisson. - X. Tessères. Est.

Verticalement

1. Thermostat. - 2. Rumeur. Une. - 3. Ami. Vrais. - 4. Nolisée. Ss. - 5. Quenotte. - 6. Ur. Dû. Inur (unir). - 7. Cicérone. - 8. Laïcité. Is. - 9. Lune. DS. - 10. Ire. Arrose. - 11. Timoré. SOS. - 12. Ecartement.

AFFAIRE DE LOGIQUE

N° 280

Les carrés d'argent

UN TABLEAU carré 4 × 4 dont les cases contiennent des nombres est appelé « carré d'argent » d'ordre 4 si :

- Les 7 nombres obtenus en réunissant la première colonne et la première ligne sont les entiers de 1 à 7 ;
- Les 7 nombres obtenus en réunissant la deuxième colonne et la deuxième ligne sont les entiers de 1 à 7 ;
- Les 7 nombres obtenus en réunissant la troisième colonne et la troisième ligne sont les entiers de 1 à 7 ;
- Les 7 nombres obtenus en réunissant la quatrième colonne et la quatrième ligne sont les entiers de 1 à 7.

De même, un carré d'argent d'ordre 5 vérifiera les mêmes propriétés, à la différence que ce sont les entiers de 1 à 9 qui devront figurer en réunissant la ligne et la colonne de même rang (entre 1 et 5).

Trouver, s'ils existent, un carré d'argent d'ordre 4 et un carré d'argent d'ordre 5.

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 2002

Solution dans *Le Monde* du 9 juillet.

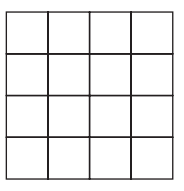

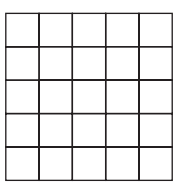

Solution du jeu n° 279 paru dans *Le Monde* du 25 juin.

On découpe selon le dessin un trapèze isocèle (les angles à la base sont 30°) dont les trois côtés ont même longueur. C'est toujours possible, imaginez que vous faites glisser parallèlement à la grande base une règle jusqu'à ce que la petite base mesure autant que les arêtes latérales. La deuxième pièce du puzzle, en pivotant de 30° dans le sens des aiguilles d'une montre, engendre le triangle rectangle semi-équilatéral miroir.

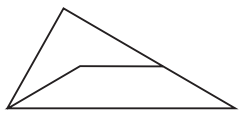

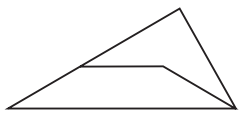

Dans « Mort d'un critique », l'écrivain Martin Walser s'attaque violemment au critique le plus puissant d'Allemagne, Marcel Reich-Ranicki, juif rescapé du ghetto de Varsovie. S'ensuit un scandale où se mêlent accusations d'antisémitisme, guerre entre journaux et bras de fer entre deux personnalités

L'Allemagne littéraire divisée par le cas Walser

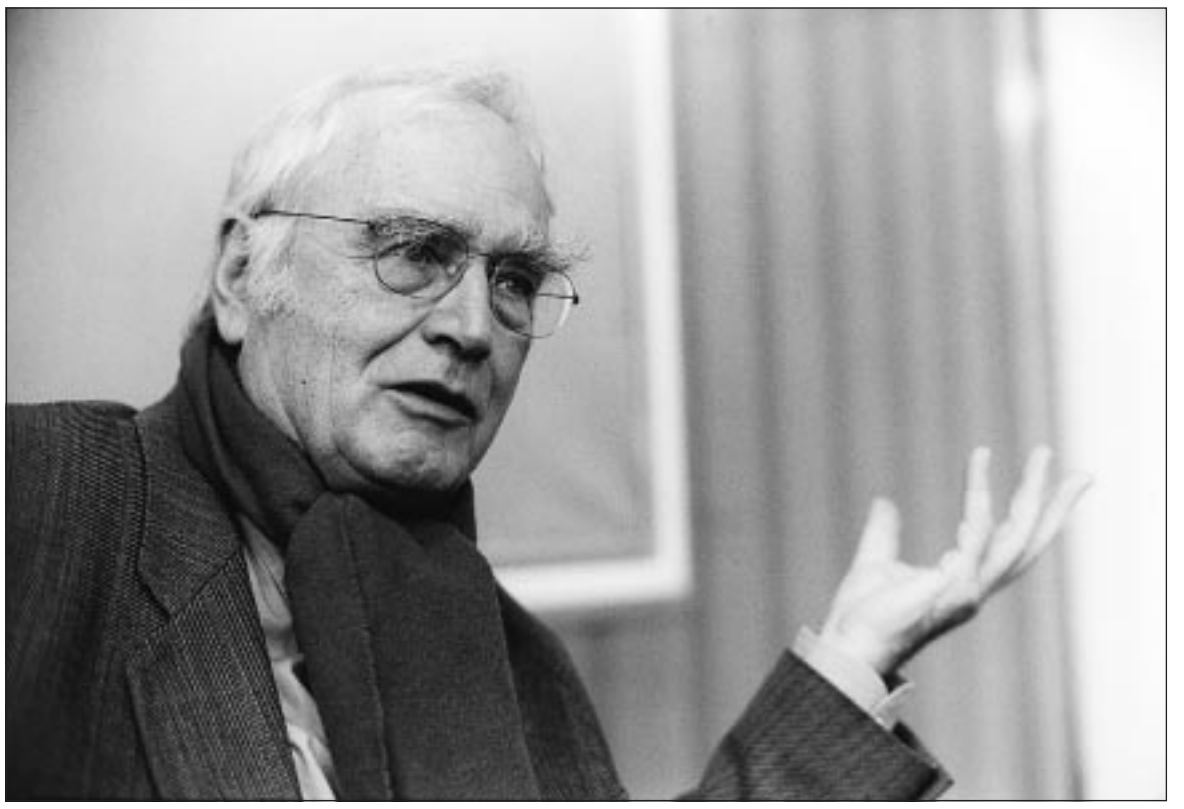

Martin Walser. En 1998, l'écrivain avait déjà fait scandale en dénonçant l'« instrumentalisation d'Auschwitz » et la « massue morale » représentée par l'Holocauste. JÜRGEN WASSMUTH

UN ÉCRIVAIN a-t-il le droit de s'attaquer au critique le plus célèbre d'Allemagne, ancien chef de la section culturelle du plus prestigieux quotidien, animateur d'une émission littéraire à la télévision, juif rescapé du ghetto de Varsovie, allemand depuis un demi-siècle ? Telles sont les questions posées par la sortie, mercredi 26 juin, de *Mort d'un critique* (*Tod eines Kritikers*), le dernier roman de l'écrivain allemand Martin Walser. Le livre défraie la chronique depuis près de deux mois. Il ne se passe pas un jour sans que les pages culturelles des journaux prennent position, pour ou contre le livre. Sans même qu'il ait été lu puisqu'il existait seulement quelques exemplaires des épreuves.

Martin Walser s'est-il laissé aller à utiliser des clichés antisémites en mettant en scène, sous le nom transparent d'André Ehrl-König, le plus célèbre des critiques littéraires allemands, Marcel Reich-Ranicki ? Oui, a répondu sans hésitation Frank Schirrmacher, le chef de la section culturelle de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung,* qui a déclenché toute la polémique. Le 29 mai – alors que la sortie du livre n'était prévue que pour la fin août – Frank Schirrmacher envoie une lettre ouverte à Martin Walser pour l'avertir que contrairement à la tradition, ce livre ne sera pas publié en feuilleton dans la *FAZ,* à cause de ses *« clichés antisémites »* : *« Ce roman est une exécution, un règlement de comptes, un document de haine »*, écrit-il.

Commence alors une bataille d'Hernani à l'allemande. La *FAZ* multiplie les témoignages de soutien à Marcel Reich-Ranicki, prédécesseur de Schirrmacher au *FAZ*. Le quotidien concurrent, le *Süddeutsche Zeitung* de Munich, fait corps derrière Martin Walser. Pour des raisons honorables – les journalistes de ce journal libéral ne décèlent aucun relent d'antisémitisme dans *Mort d'un critique* – et pour des raisons plus prosaïques : beaucoup ont quitté voilà moins d'un an le *FAZ* pour le *Süddeutsche*, qui se livrent à une compétition féroce.

UN BRISEUR DE TABOUS

La polémique n'aurait pas pris la même ampleur à un autre moment et avec un autre auteur. Mais l'antisémitisme, qui reste pour des raisons historiques évidentes un sujet très sensible en Allemagne, est au même instant au cœur d'un débat entre le vice-président du Parti libéral, Jürgen Möllemann, et les représentants du Conseil central des juifs en Allemagne. Jürgen Möllemann a justifié implicitement les attentats-suicides en Israël et accusé un dirigeant du Conseil central de susciter l'antisémitisme par ses attitudes arrogantes. Il espère récolter 18 % des suffrages aux prochaines élections en brisant ainsi les tabous.

Or Martin Walser se veut aussi un briseur de tabous : en 1998, recevant le Prix des libraires pour la paix à l'occasion de la Foire de Francfort, il a dénoncé *« l'instrumentalisation d'Auschwitz »* et la *« massue morale »* représentée par l'Holocauste, cinquante ans après la chute du nazisme (à l'époque, c'est Frank Schirrmacher qui avait prononcé son éloge). Martin Walser n'est certes pas *« le Möllemann de la littérature »*, comme l'a dit justement son éditeur, mais l'amalgame est vite fait et certains observateurs notent cette conjonction comme le signe que des expressions jusqu'alors interdites ou refoulées peuvent de nouveau avoir cours.

« La joie effrénée du meurtre qui domine le livre de Walser, écrit par exemple Hellmuth Karasek, un ancien complice de Marcel Reich-Ranicki dans son émission littéraire, *agit comme une répétition de la pulsion de mort avec laquelle Reich-Ranicki, comme juif, fut poursuivi par les nazis. »* Ou encore Uwe Wittstock, dans *Die Welt* : *« Le critique André Ehrl-König, dans le roman de Walser, n'est pas un homme, mais un monstre de corruption, de vulgarité, de vanité et de lubricité. Il personnifie le juif pur objet de haine. »*

Dans l'autre camp, *Die Zeit*, qui comme beaucoup d'autres médias, a trouvé le roman mal écrit, prend la défense de Martin Walser. Celui-ci critique Marcel Reich-Ranicki *« non parce qu'il est juif mais bien qu'il soit juif ». « Si j'avais flairé une seule phrase* [à relent antisémite], explique l'auteur lui-même, *je l'aurais barrée. »* Et d'ajouter, dans la ligne de son discours de Francfort : si tout est interprété à l'aune de l'Holocauste, l'écriture n'est plus qu'*« un slalom au milieu du politiquement correct »*.

AFFRONTEMENT PERSONNEL

L'antisémitisme supposé du roman de Walser est un des trois niveaux sur lesquels la discussion autour de ce livre se développe. Là, il en dit sans doute moins sur les intentions inavouées de l'auteur que sur l'hypersensibilité de la société allemande. Le deuxième niveau est la concurrence entre les grands journaux, qui semblent vider des querelles à coups de comptes-rendus contradictoires. Sur quoi se greffent les problèmes internes des éditions Suhrkamp, dont le propriétaire, Siegfried Unseld, est gravement malade. Il vient, pour veiller à la politique de sa maison après sa mort, de créer un conseil, auquel appartiennent des intellectuels de renom, comme Hans-Magnus Enzensberger et Jürgen Habermas. Malgré les demandes de Marcel Reich-Ranicki, il a pris la décision de publier, avec quelques menus changements, *Mort d'un critique,* dont Martin Walser affirme, non sans quelques raisons, que son sujet est précisément *« l'exercice du pouvoir dans le domaine de la culture »*.

C'est le troisième niveau de la dispute, l'affrontement entre un écrivain et un critique. Le premier a 75 ans ; le second, qui fait et défait des réputations, continue à 80 ans d'attirer les haines des grands noms de la littérature allemande.

Sans doute Sigrid Löffler, qui a collaboré à l'émission télévisée de Marcel-Reich-Ranicki avant de rompre avec lui, a-t-elle le mieux résumé l'affaire : le livre de Walser, écrit-elle, *« est le document d'un amour-haine maladif et obsessionnel d'un auteur envers son critique attitré depuis des années et ennemi intime – et en ce sens il est stupide. C'est la révélation tordue jusqu'au démoniaque de toutes les faiblesses de caractère et des travers trop humains bien connus de ce critique – et en ce sens il est dégoûtant. C'est la mise au jour des mécanismes de l'entreprise littéraire et médiatique de la télévision – et en ce sens il est d'une habileté sans pitié et presque prophétique »*.

Daniel Vernet

Marcel Reich-Ranicki, juge des lettres allemandes et penseur de la question juive

FRANCFORT
de notre envoyé spécial

L'homme voit tout à travers le prisme de la littérature allemande. Elle est sa vie, son rythme, sa

RENCONTRE

« Je suis reconnu, mais suis-je aimé ? Même les critiques aiment être aimés »

mesure. Né d'un père juif polonais et d'une mère juive allemande, il fut expulsé d'Allemagne en 1938, à l'âge de 18 ans, et renvoyé en Pologne par le régime national-socialiste. Rescapé du ghetto de Varsovie, il n'est revenu en Allemagne que vingt ans plus tard, s'est marié avec Téofila, une artiste qui ne l'a plus quitté. *« Quand je suis parti de Pologne,* dit Marcel Reich-Ranicki, *il n'y avait que deux pays qui pouvaient m'accueillir : Israël et l'Allemagne. Mais que voulez-vous ? Je ne lis pas l'hébreu et ne sais qu'écrire sur la littérature allemande. Je suis donc revenu en Allemagne. »* Ce descendant d'une longue lignée de rabbins dit aussi : *« Je ne comprends rien au sentiment religieux et ceux qui croient en Dieu sont pour moi comme des malades mentaux. Le seul intérêt du judaïsme, c'est le culte du Livre et la lutte contre l'analphabétisme qu'il induit. »*

Les milliers de volumes qui couvrent les murs de son appartement d'un quartier résidentiel de Francfort témoignent de sa passion. Dans son salon, une statuette de Bertolt Brecht fait face à un bronze de Thomas Mann, sur lequel, à l'occasion d'une nouvelle édition de ses œuvres complètes, Marcel Reich-Ranicki, une fois de plus, prépare un article.

C'est cette littérature, racontée des années durant à des millions de téléspectateurs et de lecteurs de ses chroniques dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung,* qui lui vaut ses déboires d'aujourd'hui.

En évitant de s'appesantir, Marcel Reich-Ranicki admet que le dernier ouvrage de Martin Walser, *Mort d'un critique,* l'a profondément blessé. *« C'est un livre inacceptable, un livre réellement antisémite, l'ouvrage d'un homme ambitieux et vaniteux »*, dit-il sans se prononcer autrement sur son intérêt littéraire. Mais on devine que Marcel Reich-Ranicki ne tient pas l'artiste en grande estime.

« UNE FIBRE NATIONALISTE »

« Quand Walser a prononcé son fameux discours sur "l'instrumentalisation d'Auschwitz" et "la routine de la culpabilisation" suscitée par les débats sur la Shoah, Bubis [chef, aujourd'hui décédé, du Conseil central des juifs d'Allemagne] *l'a violemment attaqué, mais moi je l'ai défendu »*, explique Marcel Reich-Ranicki. *« Je sais aujourd'hui que Bubis avait raison. Après ce discours, Walser a écrit un livre dans lequel il parle longuement de sa mère, de son enfance à l'époque du national-socialisme. On y décèle une fibre nationaliste qui aide à comprendre ce qu'il est. Du nationalisme au chauvinisme, il n'y a pas long. »* Amer, Marcel Reich-Ranicki ? Comme souvent, il s'en tire par un trait d'esprit tiré de son infinie connaissance des auteurs allemands : *« Vous connaissez le mot de cet humoriste autrichien ? La seule nation qui s'impose, c'est la résig... nation. »*

Au-delà de la blessure personnelle, la polémique illustre à ses yeux le statut particulier des auteurs ou des critiques juifs en Allemagne. *« La question juive ? C'est une* doloris causa. *Je ne connais pas de vie sans antisémitisme,* assure-t-il. *Et les manifestations n'en sont pas toujors simples. J'avais douze ans quand Hitler est arrivé au pouvoir. Dans notre lycée, notre professeur de musique était un nazi fanatique. Mais comme ses meilleurs élèves étaient juifs, il les aimait bien.*

» Moi-même, je me suis beaucoup intéressé au rôle des juifs dans la littérature allemande. Tous, vous m'entendez, tous ont eu à gérer ce problème. Ils ne l'ont pas toujours ouvertement écrit, mais lorsqu'on regarde de près leur correspondance, leurs carnets, tout ce qu'ils ne disaient pas publiquement, on y trouve toujours cette question sous une forme ou une autre : suis-je admis dans la société ? Même chez ceux qui croyaient être parfaitement intégrés. Regardez ce qui s'est passé sous le nazisme. Beaucoup d'auteurs juifs étaient baptisés depuis des générations. Ils ont été envoyés dans les chambre à gaz comme les autres. »

Le critique juif n'échappe pas aux préjugés qui frappent l'écrivain juif, *« mais ne pas apprécier un livre et le dire, ça ajoute au problème »*, dit Marcel Reich-Ranicki, un sourire narquois aux lèvres. *« Moi-même, malgré les attaques, je ne pense pas avoir été injustement traité en Allemagne. Je suis reconnu, décoré, je suis docteur honoris causa de plusieurs universités, j'exerce une puissance à laquelle Martin Walser attribue son malheur. Mais suis-je aimé ? Même les critiques aiment être aimés. »* Et, sans en faire une maladie, Marcel Reich-Ranicki sait depuis longtemps qu'il ne l'est pas beaucoup.

Dans un récent recueil qui rassemble plusieurs des conférences de cet infatigable conteur, Marcel Reich-Ranicki décrit le destin exceptionnel de Rachel Varnhagen, femme de lettres et d'esprit, mais aussi *« femme et juive et, à ce titre, doublement désavantagée »*. Dans son salon berlinois de la fin du XVIII[e] siècle, raconte le critique, se croisaient *« hommes et femmes, officiers de la noblesse et intellectuels de la bourgeoisie, philosophes et hommes de théâtre, et, surtout, chrétiens et juifs.* (....) *Des années durant, l'ambitieuse Rachel, petite femme pleine de majesté, fut considérée comme l'un des principaux personnages de la société. Fêtée telle une reine orientale au centre du Berlin prussien. Elle était une reine justement admirée. Mais une reine que l'on raillait en secret ou que, dans le meilleur des cas, l'on plaignait »*. Marcel Reich-Ranicki a une tendresse particulière pour le personnage de Rachel Varnhagen.

Georges Marion

Deux satires de l'édition

PAR une étrange coïncidence, deux livres paraissent au même moment en Allemagne qui traitent du même sujet : le rapport de l'écrivain à la critique, et plus encore à ceux qui l'incarnent, les critiques littéraires. Celui de Bodo Kirchhoff, *Schundroman* (« Camelote »), risque de passer inaperçu après tout le bruit fait autour du roman de Martin Walser, *Tod eines Kritikers* (*Mort d'un critique*).

Tous les deux sont des romans à clé dont le héros est le plus célèbre des critiques littéraires allemands, Marcel Reich-Ranicki, à peine déguisé chez Walser sous le nom de André Ehrl-König. Lors d'une réception chez un éditeur, organisée pour fêter un talk-show littéraire de la télévision, André Ehrl-König est victime d'un meurtre. Les soupçons se portent sur Hans Lach, un écrivain, dont le dernier roman a été démoli dans cette émission. *« Pourquoi,* demande l'animateur à la cantonnade, *Hans Lach devrait-il écrire de bons livres alors qu'il trouve un éditeur pour bien vendre ses mauvais ? »*

Un de ses obscurs collègues veut démontrer son innocence. Il est le narrateur de cette satire du monde littéraire allemand – une caricature, disent la plupart des commentateurs, avec son goût du sensationnel, son envie de pouvoir, *« ses conceptions si simples et ses jugements si étroits »*, pour parler comme Günter Grass à propos de Marcel Reich-Ranicki. Le récit de l'émission, qui rappelle le *Literarisches Quartett,* que ce dernier a animé pendant des années sur la deuxième chaîne de télévision, est plutôt réjouissant.

L'écrivain détective interroge les invités de la réception, enquête sur l'entourage d'André Ehrl-König, jusqu'au moment où on apprend que le célèbre critique n'est pas mort mais coule des jours paisibles avec sa maîtresse. Il réapparaît la veille de Mardi gras. Sa femme a le mot de la fin : *« Etre assassiné ne lui ressemble pas. »* A-t-on le droit, même dans une pochade, d'écrire une telle phrase à propos d'un des rares survivants du ghetto de Varsovie ? C'est la question qui continue de diviser le petit monde allemand de la critique.

D. V.

***Tod eines Kritikers*, de Martin Walser, Suhrkamp Verlag, 240 p., 20 €.**
***Schundroman*, de Bodo Kirchhof, Frankfurter Verlaganstalt, 320 p., 19,80 €.**

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI
retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

DANSE • A l'occasion de MontpellierDanse, les danseurs en formation du centre chorégraphique de la ville ont présenté un spectacle à l'énergie passionnée des premières fois

Les jeunes loups de « Multi-materials » saisis par la rage des corps en liberté

MONTPELLIER
de notre envoyée spéciale

Qu'attendait-on de *Multi-materials*, chorégraphié par Mathilde Monnier pour les danseurs en formation professionnelle dans son centre chorégraphique de Montpellier ? Pour être franc, pas plus, pas moins qu'un spectacle dans lequel vingt danseurs désirent se montrer sous leur meilleur jour. Un peu barbant, mais drôlement sympa, comme on dit. Une sorte de bonne action. Vingt lascars des deux sexes, ébouriffés, sauvages, prêts à mordre même leurs ombres, ont eu vite fait de remettre les pendules à l'heure.

Des débutants ? Dans une certaine mesure, oui, tant leurs galopades, leurs accrochages arc-boutés, les gifles qu'ils s'envoient sans sourciller, tant leur brouhaha hystérique ou rageur, leurs déséquilibres musclés, leur acharnement érotique, ne disent qu'une seule et même chose : que la danse, ce soir-là, s'était tout entière réfugiée, concentrée, dans cette meute de jeunes teignes, follement poussées par le désir d'être connues, reconnues, aimées. Mais feignant royalement de s'en ficher. Venant parfois rôder au ras des gradins avec la volonté à peine dissimulée de vouloir se saisir d'un spectateur comme d'une proie. Mais où donc Mathilde Monnier a-t-elle déniché de pareils phénomènes ?

Venus de tous les points du globe, une même véhémence les soude. La même insolence à crier leurs vérités. Trois d'entre eux viennent d'écoles des beaux-arts, un autre de la vidéo, aucun n'avait jamais dansé. Un autre encore, jeune agrégé de philosophie, a été heureux de trouver une formation ouverte à tous, sans limite d'âge. Il veut être danseur. Artiste, quoi ! Comme s'il y avait dans la sensation éprouvée le secret de la pensée.

MARC GINOT

Othello en terre africaine avec « O More », de Bernardo Montet.

INCONSCIENCE FÉROCE

La figure principale de *Multi-materials* est la course qui ne s'interrompt jamais tout à fait, incarnant le fol espoir, éparpillé, de se lancer dans la vie, comme en témoigne cette fille qui a écrit sur son tee-shirt : « Demande emploi ». Ils n'ont dansé que deux soirs. On sait que jamais plus ils ne montreront cette inconscience superbement féroce des premières fois.

On se disait aussi, en les observant, que la danse réside peut-être dans cet élan premier qui tient encore du brouillon, tout en ayant la force de l'œuvre achevée. Dans la même soirée, on découvrait *O More* de Bernardo Montet. Ou comment le personnage d'Othello, transporté en terre africaine, réussit à prendre possession de six hommes, les laissant, à leur tour, dévorés par la jalousie. Pour cette aventure qui s'apparente à un acte de magie, le chorégraphe a été chercher au Maroc trois gnaouas d'Essaouira, à savoir des musiciens-guérisseurs qui savent l'art de guider les transes libératrices.

Murmure du guembri et des voix, frénésie des crotales, assourdissement hypnotique des tbales, tout un ensemble de rythmes savants et organiques se déploient pour accompagner les accès de folie qui raidissent les corps. Bernardo Montet, en accord avec les musiciens, a retenu deux couleurs pour cette cérémonie : le noir, qui incarne l'esprit de la forêt, et le rouge, celui du sang.

O More claudique entre errance et convulsion. Les danseurs, devenus sorciers ou pénitents, bondissent, à plat ventre, à des hauteurs inimaginables. Ils crient, ils psalmodient l'histoire effrayante de la jalousie et du complot. Tous sont d'origine africaine, sauf un qui est grec. Ça tombe bien ! Tel l'oracle, il déverse des flots de mots dans la bouche même de ses congénères. Bouche à bouche pour sauver la vérité. *O More* est une réhabilitation d'Othello. On est abasourdi devant l'engagement des six danseurs. On craint pour eux qu'ils ne dominent pas leur transe, que le mlouk (l'esprit) les terrasse. Mais les musiciens gnaouas veillent.

Ralentissant les corps et les cœurs, ils sont les maîtres absolus de ce spectacle au bord du gouffre. Car, comparée à la musique, la danse manque de progression dramatique, de subtilités, s'essoufflant assez vite dans une succession de situations identiques et répétitives, que seule sauve la sincérité inouïe des interprètes. Et de Bernardo Montet. Mi-guyanais, mi-vietnamien, il cherche depuis qu'il a commencé à danser, il y a une vingtaine d'années, à se délivrer d'un mal que lui seul connaît. Dans *O More*, il a choisi de se livrer sans partage à sa filiation africaine.

Dominique Frétard

MONTPELLIERDANSE, jusqu'au 6 juillet. Tél.: 0-800-600-740 (numéro gratuit).

JAZZ • Le musicien, invité en résidence dans la région, jouait au festival Les Flâneries musicales

Les impulsions nouvelles du violoncelliste Vincent Courtois à Reims

REIMS
de notre envoyé spécial

Après le trompettiste Serge Adam, Vincent Courtois, violoncelliste est invité en résidence par la région Champagne-Ardenne à l'initiative de l'activiste association [djazz] 51. Deux artistes d'intelligence, curieux des autres, dont la musique est en renouvellement régulier, rencontrent d'autres disciplines. Adam avait notamment travaillé avec le groupe Vents d'est. Courtois présentait, samedi 29 juin, à La Comédie de Reims, la première étape de sa résidence, la création des enthousiasmantes *Petites histoires translucides,* avec des musiciens de la formation. Il y a là comme un passage de témoin qui tranche avec les habitudes.

Vincent Courtois, la trentaine, entendu avec Jean-Charles Capon, Didier Levallet, Christian Escoudé, Gérard Marais, Michel Petrucciani, Louis Sclavis, les Rita Mitsouko. A chaque fois avec tous les signes d'une grande implication. Il a créé des groupes acoustiques, électriques, très jazz ou très rock, avec ou sans apport des musiques du monde, écrits et/ou improvisés, a collaboré avec des chorégraphes, le théâtre, les arts plastiques. Son projet de résidence montre une même envie d'aller se frotter à de multiples expressions durant l'année.

De toutes ces matières, Courtois tire depuis ses débuts une grande cohérence, dans la lisibilité mélodique, un rapport fort au rythme, avec toujours une réaction du corps. Cela s'entend chez l'instrumentiste, comme chez le compositeur. Il transmet ces impulsions aux autres musiciens. Ce soir cela rejaillit sur le pianiste Francis Le Bras – programmateur de la partie jazz des Flâneries musicales de Reims, festival de musique classique dans la ville durant six semaines –, le tromboniste François Choiselat, le batteur Guillaume Dommartin ainsi que le chanteur-conteur Jam.

La formation toute neuve est déjà animée d'une cohésion collective. On attrape de nombreuses informations sans qu'elles s'annulent. Des bouts de reggae, de musique africaine, de fanfares tsiganes, du funk et du rock passé par Hendrix, des mélodies qui n'ont pas peur d'être des romances, du jazz qui vire free sans se perdre, des structures cadrées qui n'empêchent pas la liberté. Du Cameroun, Jam a amené des mythes universels qu'il transpose dans des textes qui disent son regard sur le monde contemporain. L'ensemble est joué avec vigueur, un jaillissement joyeux. Les diffuseurs tiennent là un acte créatif – musique d'invention, un groupe qui se trouve – qu'il serait stupide de laisser au temps d'une seule soirée.

Sylvain Siclier

JAZZ AUTOUR DES FLÂNERIES MUSICALES DE REIMS, création de « Petites histoires translucides », de Vincent Courtois, à la Comédie de Reims, le 29 juin. Avec une vingtaine de formations de jazz du jeudi au dimanche jusqu'au 11 août. Entrée libre. Tél. : 03-26-77-45-25.

Le Monde vous invite...

... au concert de MANU CHAO

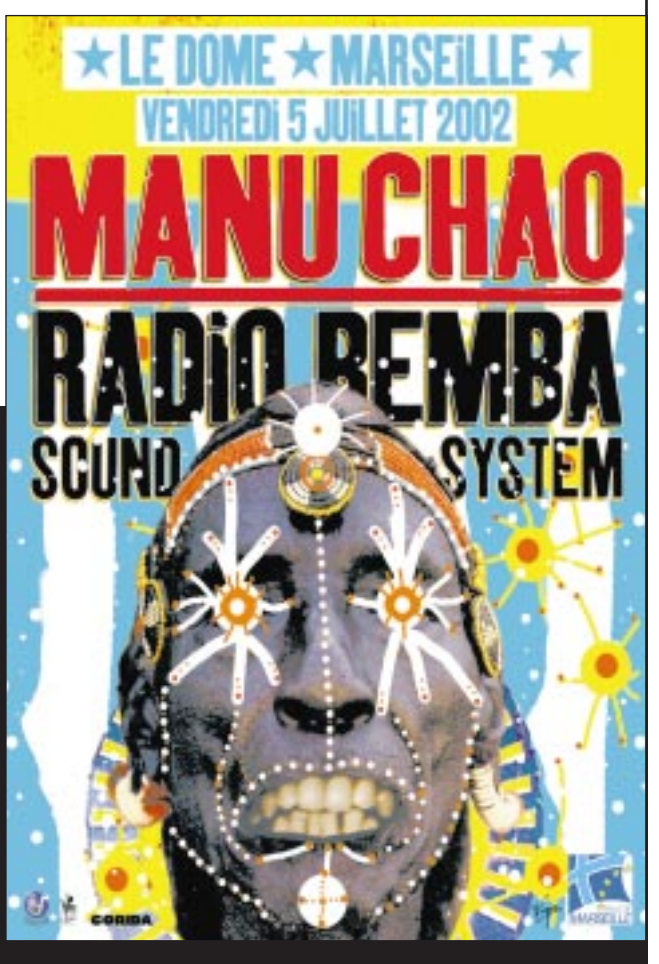

vendredi 5 juillet
à 20 h 30

au Zenith
Le Dôme Saint Just
48, avenue Saint Just
13004 Marseille

Pour recevoir votre invitation personnelle (50 places offertes),
téléphonez au 01-42-17-38-95
ce mardi 2 juillet de 14 h 30 à 15 h 30.

Les informations recueillies à cette occasion sont exclusivement destinées au Monde *et à ses partenaires.*
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant (art. 27 de la loi " Informatique et libertés ").

ÉLECTRONIQUE • Le festival a attiré cette année 5 000 spectateurs

Le succès d'Aquaplaning, entre électronique et clins d'œil rétro

HYERES
de notre envoyé spécial

Les deux nuits organisées sur la longue plage de l'Almanare ont fait gonfler la fréquentation d'Aquaplaning (environ 5 000 spectateurs cette année, contre 3 500 en 2001), sans que le festival, qui avait lieu à Hyères du 27 au 30 juin, trouve son compte dans cette tentation de la fête. Habitués à gérer le site historique de la villa de Noailles et des sages après-midi balnéaires, les organisateurs ont eu du mal à faire face à l'afflux de danseurs attirés, à partir de minuit, par les DJ et un espace de liberté en voie de raréfaction.

« *Le clubbing n'est pas l'avenir d'Aquaplaning*, explique Armand Thomassian, le créateur de l'événement. *Notre propos n'est pas d'organiser des raves mais des concerts. A l'avenir, j'aimerais programmer, sur la plage, du jazz d'avant-garde ou de la musique classique contemporaine.* » Un peu à l'image des Transmusicales de Rennes, le rassemblement varois est un des seuls en France à se préoccuper avant tout de découverte et d'artistes en exclusivité. Conçu en marge des courants dominants et au-delà des genres, Aquaplaning avait abandonné l'an dernier son intitulé « festival de musiques électroniques ». Si parmi les invités, plusieurs – Sieg Uber Die Sonne, Closer Musik –, inspirés par la sphère techno, sculptent leur matière sonore avec des machines, on avait rarement autant vu de guitares à Aquaplaning. Un des bienfaits de la révolution électronique aura été de décomplexer des musiciens, de leur offrir toute liberté, y compris de revenir à une instrumentation traditionnelle. Ils jonglent aujourd'hui avec le futur et l'histoire. Membre du duo folk acoustique Kings of Convenience, le Norvégien Erlend Oye prépare un album de chansons électroniques, dont le public d'Hyères a eu la primeur.

MÉLANGES INATTENDUS

Les clins d'œil rétro de Trans Am, mêlant les lignes répétitives de Can, la pop « années 1980 » des Cars et le look Mark Knopfler, dérapent souvent dans les lourdeurs kitsch. Turc new-yorkais émigré à Berlin, Khan n'a cessé, en 15 ans, de multiplier les expériences, souvent tenté par les déclinaisons synthétiques de la débauche. Il a cette fois associé sa machinerie house à la guitare trash-garage de Kid Congo Powers, légende de l'underground de Manhattan, ayant survécu à des groupes comme les Bad Seeds. Leur duo de cabaret se pavane avec humour. Autre membre de la délégation new-yorkaise, Black Dice joue sur les nerfs en torturant par ordinateur, le jeu d'une guitare, d'une batterie et de voix. Souvent crispants, les maelströms telluriques de ses copains de Sonic Youth peuvent déboucher sur un bonheur inattendu.

Produit par le même label (DFA), The Rapture flirte sur disque (le maxi *The House Of Jealous Lovers*) avec l'électronique mais se livre sur scène avec l'énergie abrasive des seuls guitare, basse, batterie et saxophone. Une reprise des Psychedelic Furs (*Dumb Waiters*) et quantité de références postpunk – Gang of Four, PIL, A Certain Ratio – sont repérables dans la tension explosive de leur répertoire. Mais aussi une impressionnante ferveur qui en a fait la révélation d'Aquaplaning 2002, où on n'imaginait pas découvrir la sensation rock de la rentrée.

Stéphane Davet

INSTANTANÉ L'OPUS FONDATEUR DU CIRQUE MULTIMÉDIA

Avant même que ne débute le spectacle, tout indique au Théâtre Silvia-Monfort que le Cirque du Tambour n'est pas programmé sans raison dans un festival qui a pour nom « Extension du domaine de la note ». Des passerelles de chaque côté de la salle, des écrans en fond de scène et près du public, un gong suspendu dans les cintres à proximité d'une batterie de haut-parleurs et de projecteurs, nombreux sont les signes avant-coureurs d'une activité vouée au prolongement du geste instrumental.

Dès qu'apparaît le Monsieur Loyal de la soirée (Philipp Boë), le Cirque du Tambour s'engage dans une merveille d'interaction qui ne lâchera pas le spectateur pendant une heure et quart. Sons, images et mouvements s'ingénient alors à effacer les frontières entre réel et virtuel au profit d'un imaginaire étrange mais cohérent. Une percussion de haut vol (assurée par Patrick Devers, Sébastien Clément et Sylvain Lemêtre sur des instruments traditionnels ou sur des objets hybrides) en constitue la rampe de lancement tandis que le ballet des gens du cirque (les acrobates Osmar de Souza et Isabelle Rivoal, la contorsionniste Vanessa Ricolleau, l'échassier Jack Souvent et le jongleur Roman Müller) vient en éclairer les recoins avec le concours d'images sublimées (vidéo de Marie-Jo Lafontaine) et de phrases triturées (textes de Gherasim Luca).

Aux commandes de la station informatique qui gère l'ensemble, le compositeur et percussionniste Roland Auzet (né en 1964) accompagne son œuvre avec le doigté qu'exigent de multiples changements de registre, de la transe primitive à l'excitation urbaine. Il s'agit de son opus 2. La livraison précédente (*Le Monde* du 15 juin 2000) possédait matière et inspiration. Restait à trouver une articulation valide. Voilà qui est fait avec ce que l'on peut considérer comme le véritable opus fondateur du cirque multimédia selon Roland Auzet.

Pierre Gervasoni

Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris-15e. Métro Porte-de-Vanves. Jusqu'au 6 juillet. Tél. : 01-56-08-33-88.

Théâtre Hadrien, les yeux ouverts sur la mort

PARIS Une gageure. Comment concevoir autrement la réduction de *Mémoires d'Hadrien*, de Marguerite Yourcenar – l'un des plus beaux romans français du XXe siècle – à un monologue théâtral de quatre-vingts minutes ? Sur une scène que balaie, imprévisible, un vent prompt à disperser les feuillets du chercheur, un homme se souvient. Silhouette d'archéologue lassé qu'un jeune apprenti écoute fasciné, vif et discret, il fouille dans sa mémoire, redéroule le fil de sa vie, l'aventure presque achevée d'une ambition impérieuse, qui n'est pas sans noblesse. Hadrien, puisque c'est de l'empereur romain qu'il s'agit, va mourir.

La couleur crépusculaire de la longue confession, au pied d'une paroi abrupte de plaques de carton qui sont autant de strates d'une vie relue au rythme braudélien d'un « *temps long* » dont la logique dépasse l'homme, sied à la vérité de l'aveu. Romain d'Ibérie happé par le vertige de l'Orient, Hadrien fut un général fougueux, un courtisan médiocre sauvé par la grâce d'une Plotine (l'épouse de son prédécesseur, Trajan), un politique ambitieux et réfléchi dont le rêve d'équilibre et de paix sombre dans les errements des fanatismes inextinguibles. Un poète et un amant d'une ardeur passionnée aussi, mais là encore l'issue de l'histoire a l'inflexible douceur de la mélancolie.

Exercice de lucidité où ne rien s'épargner est la seule règle, puisqu'il s'agit, une fois entrevu « *le profil de* [sa] *mort* », d'entrer en elle « *les yeux ouverts* », le récit d'Hadrien, tel que l'a repris Marblum Jequier, sait ne pas succomber au déséquilibre si tentant, mais fondamentalement déplacé, qui fait d'Antinoüs, l'amant grec de l'empereur, le personnage-clé d'une destinée exceptionnelle. Tandis que le décor sculpte le visage que l'histoire s'apprête à retenir, Hadrien reparcourt toute la gamme des émotions qui ont rythmé ses rêves, presque éteints.

Pierre Santini, qui campe un homme d'une formidable humanité en restant au plus près de la leçon de Yourcenar, sait être juste, emporté par la chimère de la puissance et proche jusqu'à la douleur quand la faillite sanctionne l'utopie. Ce texte qu'il aime depuis qu'il l'a découvert adolescent, Santini devait se l'approprier. Son père, Pio Santini, artiste peintre, est de Tivoli, l'ultime résidence de l'empereur, et Pierre a donné à sa fille, née à Rome il y a 25 ans, le prénom d'Adriana. Aussi demanda-t-il au metteur en scène suisse Michel Grobéty, qui le dirigeait à Mézières en 1999 dans une nouvelle version du *Roi Lear*, de relever le défi de la périlleuse adaptation.

Pari formidablement tenu, tant le spectacle respecte l'essentiel : la transmission d'une conception de l'homme et de l'engagement créateur propre à Yourcenar, sans écart ni surjeu, mais plus encore, intelligente et charnelle, la musicalité d'une écriture qu'on entend frémir, tenue et sensible. Impériale bien plus qu'académique.

Philippe-Jean Catinchi

***Mémoires d'Hadrien*, de Marguerite Yourcenar. Montage de texte de Marblum Jequier, mise en scène de Michel Grobéty. Théâtre Molière - Maison de la poésie, passage Molière, 157, rue Saint-Martin, Paris-3e. M° Rambuteau, à 21 heures. Jusqu'au dimanche 30 juin (matinée à 17 heures). 21,5 € et 14 €. Tél. : 01-44-54-53-00. Reprise au Théâtre du Chêne-Noir, au Festival d'Avignon, du 5 au 27 juillet. Photo : © P. Victor / MAXPPP .**

Théâtre

PARIS

Quartiers nord

Chaque jeudi et un dimanche par mois jusqu'au 15 septembre, Laurence Février, qui met en scène *Quartiers nord*, donne rendez-vous à La Maroquinerie. Pour écouter durant l'été, période de désertification théâtrale, treize entretiens entre une enquêtrice et des « anonymes » du quartier de la Goutte-d'Or à Paris : écrivain public, retraitée de l'EDF, pharmacien, journaliste résistant, exilée, cheminot syndicaliste, boulanger, Africaine... *Quartiers nord* raconte la « *vie privée et publique* » de ces habitants du 18e arrondissement. Servi par quatorze comédiens, ce spectacle se veut un « *fragment de la ville qui se reconstruit sur la scène du théâtre grâce à la parole de nos contemporains* ».

La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris-20e. M° Gambetta. Tél. : 01- 40-33-30-60. 5 € et 8 € (pour une histoire, le jeudi à 20 h 30), 10 € et 15 € (pour trois histoires, le dimanche à partir de 17 heures).

Musiques

BAR-LE-DUC

RenaissanceS

Bar-le-Duc accueille la 5e édition d'un festival qui marie musique ancienne et théâtre de rue. « Cours et détours », thème de l'édition 2002, aborde le voyage, réel ou imaginaire, errance d'artistes et de bateleurs, de découvreurs et d'utopistes, en fréquentant aussi volontiers les cours princières que celles des fermes et maisons privées. Un brassage culturel qui garantit le pittoresque du dépaysement, puisque gastronomie et reconstitution de rituels et d'usages du début du XVIe siècle colorent avec saveur cette plongée dans un passé formidablement vivant. Avec en vedette, versant musical, l'ensemble de Vincent Dumestre, Le Poème harmonique.

Ville haute de Bar-le-Duc (Meuse). Du 3 au 7 juillet. De nombreuses manifestations sont gratuites. Tél. (office de tourisme) : 03-29-79-11-13, ou barleduc.tourisme@wanadoo.fr

RENNES

Les Tombées de la nuit

Vitrine de la nouvelle identité musicale bretonne, de ceux qui la composent en arpentant les chemins ouverts de la tradition, ce festival aime aussi provoquer des confrontations avec le reste du monde. Ainsi, à côté des soirées dédiées à la Haute-Bretagne (le 1er), aux chansons de toutes les Bretagne (création le 3 juillet avec Marthe Vassallo, Manu Lann Huel, Melaine Fa Vennec, Gilles Servat), à Didier Suiban (le 4), on pourra écouter le groupe irlandais Kila, le conteur basque Koldo Amestoy, la chanteuse de fado Anabel Pirin, le Serbo-Croate Goran Bregovic ou le Galicien de la gaïta Carlos Nunez. Egalement au programme : spectacles de rue, tremplin pour jeunes talents, expositions, théâtre, poésie, gastronomie.

Rennes (Ille-et-Vilaine), jusqu'au 6. Du 1er au 6 juillet, en différents lieux de la ville. Tél. : 02-99-67-11-11. De 4 € à 19 €.

PARIS

La Goutte-d'Or en fête

Festival pluridisciplinaire où tous les spectacles sont gratuits, ce rendez-vous a le mérite d'être organisé par les habitants et les associations du quartier de la Goutte-d'Or, dans le 18e arrondissement, l'un des coins les plus cosmopolites de Paris. Ouvert le 28 juin par un concert de la chorale Les Trois Tambours en l'église Saint-Bernard, il se poursuivra jusqu'au 7 juillet, rythmé par une parade de rue animée par la fanfare El Zef et la compagnie Les Grandes Personnes, des chants et danses tsiganes de la République tchèque (le groupe Perumes, le 2 juillet), de la salsa afro-cubaine et du funana (Babacar, sonero sénégalais, et Ferro Gaïta, du Cap-Vert, le 6 juillet), des joutes musicales occitano-provençales et une musique fédératrice rapprochant reggae, ragamuffin, rythmes de transe et instruments traditionnels des Gnawa (Gacha Empega avec El Hillal et Gnawa Diffusion, le 7 juillet).

Quartier de la Goutte-d'Or, Paris-18e. M° Château-Rouge. Tél. : 01-46-07-61-64. Jusqu'au 7.

Jazz

PARIS

La Défense Jazz Festival

Jusqu'au 5 juillet, à midi, horaire inhabituel mais plaisant à l'usage, un concert par jour et en particulier ceux du bluesman Eric Bibb (le 3) et de DJ Logic avec le guitariste Vernon Reid (le 4). Puis ce sera le 25e Concours national de jazz, qui permet de repérer de futurs talents. Etrangement, la soirée d'ouverture, le 5 juillet, est l'une des plus fades du circuit festivalier avec Zuco 103 et Nils Petter Molvaer, deux projets électroniques à succès.
Les concurrents, quatorze formations retenues, joueront les 6 et 7 juillet, à partir de 14 heures avant le concert du soir, à 20 h 30. Buddy Guy, l'un des derniers méchants du blues, le 6, et Roy Haynes, batteur historique pour son programme consacré à Charlie Parker, le 7. Orchestre de talents avec Kenny Garret (saxophones), Nicholas Payton (trompette), Dave Kikoski (piano) et Christian McBride (contrebasse).

Fontaine Agam de l'esplanade de la Défense (Hauts-de-Seine). RER La Défense. Tél. : 01-47-29-34-53. Jusqu'au 7 juillet. Entrée libre.

FESTIVAL • Les Orientales de Saint-Florent-le-Vieil mettent l'Inde et sa jeunesse à l'honneur

Des enfants musiciens passeurs de mémoire et défricheurs d'avenir

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
de notre envoyé spécial

De loin c'est un chapiteau banal, dont on sait déjà, vu le soleil généreux, qu'il sera saturé de chaleur. Pénétrer sous la toile, c'est entrer dans une lumière bleutée, goûter à la tentation des coussins et tapis jetés sur le sol, se laisser emporter, engourdis par la chaleur, mais les sens en éveil. Aux Orientales, le festival de Saint-Florent-le-Vieil, on aime mettre en scène la musique dans des endroits qui lui vont bien. Les concerts ont lieu sous la voûte gothique de l'abbatiale, au palais Briau, niché au milieu des arbres, et en ce lieu éphémère, le Café oriental, au cœur duquel l'entrée en musique s'accomplit en dégustant thé et pâtisseries. Originaire de Calcutta, Rimpa Siva est une jeune joueuse de tabla indien. Elle a juste 14 ans, un visage encore poupin, mais fait montre déjà d'un caractère bien trempé. Elle s'énerve, est à deux doigts de piquer une colère quand l'ingénieur du son ne comprend pas ce qu'elle souhaite. En Inde, beaucoup de monde l'admire, et elle le sait. A Bombay, elle a joué avec le flûtiste Chaurasia, raconte Swapan Siva, son père et gourou, fier à l'idée de voir sa fille unique devenir une joueuse de tabla respectée. D'autant que les femmes sont extrêmement rares dans cette discipline instrumentale.

Les enfants du Rajasthan invités au festival sont l'espoir musical de leur pays, où les musiciens, autrefois entretenus par les castes supérieures, sont devenus beaucoup moins nombreux. D. R.

VIGUEUR, ENGAGEMENT, LIBERTÉ

A Calcutta, pour annoncer sa venue en Europe, un grand quotidien lui a accordé la même place dans ses pages qu'à Girija Devi, immense interprète de chant hindoustani, également à l'affiche de la quatrième édition des Orientales, qui s'est achevée ce week-end. Samedi après-midi, accompagnée par son père à l'harmonium, la jeune musicienne montre sa maîtrise parfaite dans l'art du tala (cycles rythmiques du raga). Epoustouflante de vigueur, d'engagement, de liberté, d'un jeu très physique, préférant la puissance à la retenue, elle passe en force et rompt toutes les réticences. Initiée à l'âge de trois ans, elle pratique aujourd'hui son instrument deux à trois heures par jour. Si elle avoue un penchant pour le cricket et la peinture, son rêve de petite fille ne tient qu'en un mot : « tabla ». Les jeunes chanteurs manghaniyars et aux instruments (vièles sarangui et kamanchiya, percussions), ils sont rayonnants de conviction, de talent. Notamment Gazi Khan Manghaniyar, le plus âgé de l'ensemble Chota Divana, dont la voix a encore gagné en puissance émotionnelle depuis le premier passage du groupe en l'année 2000 à l'occasion de l'opération « Enfants d'aujourd'hui, musiciens de demain ». Fils du plus grand chanteur manghaniyar décédé, Bundu Khan, il est pensionnaire comme ses compagnons de scène d'une fondation créée en 1996 par Komal Kothari, l'un de ces fous de musique qui ne peuvent rester sans agir quand des pans entiers de culture s'effritent, voire disparaissent.

« *Depuis dix-quinze ans, des modifications extrêmement profondes se sont produites dans la société au Rajasthan*, explique Alain Weber, directeur artistique des Orientales. *Les structures féodales se sont effondrées et les castes supérieures n'ont plus eu les moyens d'entretenir des musiciens comme elles le faisaient autrefois. D'où une chute vertigineuse du nombre de ceux-ci.* » Ces enfants du Rajasthan, comme Rimpa Siva, comme le jeune Crétois joueur de lyra Joannis Charalampakis qui se produit également aux Orientales, sont l'espoir de l'art musical populaire dans leur pays, la clé pour empêcher que des instruments, des traditions entières ne meurent. La présence cette année à Saint-Florent-le-Vieil d'Anaiyampatti S. Ganesan résonne comme un appel à la vigilance. Il serait, dit-on, le dernier maître vivant en Inde de l'art du *jalatharangam*, dix-huit bols de céramique remplis d'eau et disposés en arc de cercle sur lequel le musicien peut interpréter toutes les subtilités et complexités d'un raga.

Patrick Labesse

Sélection revues par **Josyane Savigneau**

Les Annales des Amis d'Aragon

Les passionnés d'Aragon ne se contenteront pas des excellents documents de *La NRF e*t se procureront le n° 3 des *Annales de la Société des amis de Louis Aragon et Elsa Triolet*, qui a pour titre « Autour des *Voyageurs de l'impériale* » et qui est presque entièrement consacré à ce gros roman d'Aragon. Une analyse très complète de l'œuvre et de tous ses enjeux, avec 22 contributions, dont celle de Daniel Bougnoux, responsable de l'édition des romans d'Aragon dans « La Pléiade », et d'Olivier Barbarant, responsable de l'édition de la poésie, dans la même collection.

***Annales de la Société des amis de Louis Aragon et Elsa Triolet*, n° 3, 300 p., 16,78 €. 42, rue du Stade, 78120 Rambouillet.**

La Nouvelle Revue Française

La NRF de juin propose le premier volet d'un dossier sur la littérature péruvienne, gros de quelque 250 pages, riche de nombreuses contributions, présenté par Françoise Aubès, maître de conférences à l'université Paris-III, et préparé par elle-même et Mirko Lauer. Outre ce copieux ensemble et divers textes de romanciers et poètes contemporains, dont Jacques Réda, Alain Duault, Nick Cohn, *La NRF* publie, en cette année du 20e anniversaire de la mort d'Aragon, plusieurs lettres de celui-ci à Paul Eluard, écrites entre 1919 et 1943, présentées par Bernard Leuilliot, un des spécialistes de l'œuvre d'Aragon. Autre aragonien, Lionel Follet, auquel on doit une remarquable édition de *La Défense de l'infini* (Gallimard, 1997), évoque celle qui est désignée par Aragon comme « *une amie éclatante et brune* », puis comme « *la Dame des buttes Chaumont* » et qui, dit Lionel Follet, « *la première incarna l'idée de l'amour unique* » : Elizabeth Eyre de Lanux.

***La NRF*, juin 2002, n° 562, Gallimard, 370 p., 15 €.**

Les Temps modernes

Aragon, toujours, et *Les Voyageurs de l'impériale*, encore, avec un « Contes bleus, romans noirs et dames de trèfle », très séduisant, de Jean-François Louette, qui pourtant s'avance timidement, en écrivant : « *Oser parler d'Aragon, lorsqu'on ne figure pas au nombre des aragoniens confirmés ? On se sent tout intimidé, comme un mouton noir égaré...* » Mais Georges Bataille et Walter Benjamin sont aussi au sommaire de ce numéro, ainsi que Kafka, notamment. Le dossier d'ouverture est consacré à la question du Proche-Orient avec « La haine originaire », par Claude Lanzmann (initialement publié dans *Le Monde*) ; « Israël, l'impensé du gauchisme », par Joseph Cohen et Raphaël Zagury-Orly ; « Au pays du silence déconcertant », par Liliane Kandel ; « Française, chrétienne et en colère », par Sophie Chauveau. Le prochain numéro, qui paraîtra dans le courant de juillet, sera entièrement consacré à Simone de Beauvoir.

***Les Temps modernes*, n° 618, mars-avril-mai 2002, 220 p., 14,48 €.**

L'Infini

Victor Hugo (un texte de Lucette Finas), Colette (un entretien avec Julia Kristeva qui vient de consacrer un essai à la romancière) et Sade (un texte de Philippe Sollers) sont au menu de ce numéro d'été où l'on retrouve aussi, outre le rendez-vous régulier de Marcelin Pleynet, François Meyronnis, par ailleurs l'un des animateurs de la revue *Ligne de risque,* qui signe « L'Axe du Néant II », des réflexions en fragments. Mais le plus étonnant est « Publication permanente », une quinzaine de pages où un jeune universitaire, Thierry Sudour, 25 ans, présente le début de son édition critique de *Paradis*, de Philippe Sollers (en poche, « Points », Seuil) « *près de trente ans après sa première publication dans* Tel quel » « *Une édition critique pourrait avoir quelque chose de funèbre. Mais pas pour un texte vivant* », écrit-il en introduction. « *Si* Paradis *est un océan dont les vagues successives, toujours les mêmes et toujours autres, couvrent et recouvrent toute interprétation figée, ces notes ne sont qu'un radeau proposé au lecteur. A lui de savoir naviguer, et de souffler dans les voiles.* » En matière de navigation dans un texte, c'est surtout ce jeune homme qui impressionne. L'étendue et la diversité de sa culture sont de nature à gâcher l'été de plus d'un lecteur, soudain renvoyé à son ignorance.

***L'Infini* n° 79, été 2002, Gallimard, 128 p., 14 €.**

L'Atelier du roman

« Une autre Grèce », pour accompagner celle des vacances avec ce numéro en partie consacré à Alexandre Papadiamantis (1851-1911) encore très méconnu hors de son pays. Outre les 14 contributions sur cet auteur, dont celle de Michel Déon, on retrouvera les chroniques des habitués de *L'Atelier du roman* et trois auteurs grecs d'aujourd'hui, Kiourtsakis, Anagnostopoulos et Zoumboulakis.

***L'Atelier du roman* n°30, La Table ronde, 240 p., 11,50 €.**

DÉPÊCHES

■ **PATRIMOINE : la maison de Jean Cocteau** sera bientôt ouverte au public. La demeure de Milly-la-Forêt (Essonne) où le poète a vécu de 1947 à sa mort (1963) a été achetée conjointement par la région Ile-de-France et le conseil général de l'Essonne pour la somme de 853 714 euros. Cet édifice, élevé au début du XIXe siècle, est aujourd'hui au cœur du parc naturel régional du Gâtinais. Il est proche du *Cyclop*, la sculpture monumentale élaborée par Jean Tinguely et Nicky de Saint Phalle, ainsi que de la chapelle de Saint-Blaise-des- Simples décorée par Jean Cocteau. Le musée, bientôt aménagé au sein de cette maison, sera ouvert au public en 2003.

■ **OPÉRA : le ténor Roberto Alagna**, malade, n'a pu assurer les deux premières représentations de la deuxième série de *Carmen*, de Georges Bizet, à l'Opéra Bastille, à Paris. Il a été remplacé par Sergueï Larin le 26 juin et par Luca Lombardo le 29 juin. Mais la date de son rétablissement n'étant toujours pas prévisible, l'Opéra national de Paris a indiqué dans un communiqué, vendredi 28 juin, que le remplacement de Roberto Alagna serait assuré par le ténor Richard Leech les 2, 5, 9 et 12 juillet.

Benoît Sokal, des bulles aux pixels

Le dessinateur sort du « monde du silence » de la bande dessinée et donne vie à ses personnages grâce au jeu vidéo

GÉRARD RONDEAU

TOUS CEUX qui côtoient régulièrement Benoît Sokal vous le diront. A 47 ans, le dessinateur nest pas homme à faire les choses à moitié. Ni à se laisser enfermer dans un seul registre. Aussi, alors qu'il aurait pu se contenter de gérer tranquillement sa carrière d'auteur de BD à succès – sa série de l'*Inspecteur Canardo* chez Casterman en est à son treizième volume avec des tirages de plus de 30 000 exemplaires –, Benoît Sokal a choisi, depuis 1995, d'explorer de nouveaux sentiers artistiques en se lançant dans la création de jeux vidéo. Un pari un peu fou, né d'une envie de donner une troisième dimension à ses personnages imaginaires et qui débouche en 1999 sur la sortie de l'*Amerzone*. Le coup d'essai se transforme en coup de maître puisque ce jeu d'aventure pour ordinateur est une réussite commerciale (450 000 copies vendues dans le monde) et qu'il est récompensé par le prix Pixel-Ina lors du festival Imagina 99.

« Je partage avec des auteurs comme Enki Bilal le goût pour éclater l'univers de la bande dessinée vers d'autres disciplines. Je suis persuadé que tous les arts peuvent se marcher les uns sur les autres. » Avec *Syberia*, sorti fin mai chez Microïds, Benoît Sokal poursuit son exploration des territoires vidéo-ludiques. Loin de l'image parfois violente et ultrarapide que proposent une majorité de jeux vidéo, *Syberia* est avant tout une invitation à prendre son temps. Le temps pour le joueur de suivre l'héroïne Kate Walker dans un long périple à travers l'Europe de l'Est. Le temps surtout de profiter des somptueux décors et de s'immerger dans une histoire des plus mystérieuse, dont l'idée est venue à Sokal en visionnant des reportages sur la Russie. *« La Russie me paraît être un pays des plus exotique, car il est encore un peu caché. »*

Situé dans une belle maison des environs de Reims, son bureau est à l'image de cet ancien élève de l'école de dessin Saint-Luc de Bruxelles. A elle seule, cette pièce résume une carrière qui oscille en permanence entre tradition et modernité. La planche à croquis y côtoie les ordinateurs, et la collection des magazines *A Suivre* voisine avec celle des jeux vidéo et des films DVD. Sans oublier, bien sûr, l'inévitable Canardo, palmipède policier qui règne en maître des lieux, aussi bien sous forme de figurines en résine que d'une publicité géante en carton. *« J'ai passé un quart de ma vie à dessiner ce personnage. Je suis content que la série marche bien et je prends toujours plaisir à écrire des histoires pour Canardo. Jamais je n'aurais pu imaginer un tel succès. »* Sokal n'a en effet qu'une vingtaine d'années quand *A Suivre* lui commande quatre pages de dessins humoristiques. Plutôt que de se lancer dans des histoires trop personnelles – *« Je n'avais pas assez de bouteille à l'époque »* –, il décide de parodier la série télévisée « Columbo ». Canardo était né. *« C'était aussi l'époque où je dessinais mieux les animaux que les humains »*, se souvient-il. Ses références, Benoît Sokal les trouve aussi bien du côté des polars américains que des dialoguistes français comme Audiard ou Prévert.

« PRISONNIER » DE SON VOLATILE

De son enfance bruxelloise, le dessinateur-scénariste garde une multitude de souvenirs. Les batailles avec ses frères pour être celui qui lirait le premier le *Journal de Tintin* qui arrivait dans le cabinet médical de sa mère, orthodontiste. Puis les débuts, hésitants et baignés de toute la culture de l'école franco-belge de bande dessinée. *« Quand nous étions à l'école de dessin, les gens de* Spirou *nous disaient que nous étions prétentieux. Que nous étions des gosses de riches, sans la mentalité de l'honnête artisan. Il faut dire qu'on regardait les gens de* Spirou *d'un peu haut. On traitait par exemple l'auteur des Buck Dany de facho par ce qu'il dessinait des militaires ! »* Il sourit en évoquant ses premières contributions. La faculté de médecine ne débouchant sur *« rien de sensationnel »*, il travaille principalement pour *A suivre* et quelques journaux belges. A cette époque, il se souvient que son style *« changeait toutes les deux pages »*.

Ensuite, tout est allé très vite. Avec son imper crasseux, son amour pour la bouteille et ses réflexions philosophiques, Canardo devient rapidement une star de la BD francophone. Et son auteur aussi. Après quelques albums pourtant, Benoît Sokal se sent *« prisonnier »* du volatile et ressent l'envie *« d'aller voir ailleurs »*. François Schuiten, dessinateur de bandes dessinées et ami de toujours rencontré sur les bancs de Saint-Luc, confirme : *« Il avait fini par être comme emprisonné dans ses bulles. Il a souffert car il trouvait que la BD et Canardo n'étaient plus à la hauteur de ses ambitions. Avec le jeu vidéo, il a découvert de nouveaux espaces pour exprimer sa créativité. Il a alors mis les mains dans la machine et s'est investi à fond. Il s'est plongé dans la technique et a dévoré des tonnes de bouquins avant de faire son premier jeu. »*

Deux ans de travail et un grand nombre d'allers-retours à Montréal, ville où a été développé le jeu, auront été nécessaires pour mener à bien le projet *Syberia*. Un travail de longue haleine qui tranche singulièrement avec la production d'un album de BD. *« A titre de comparaison, je ne consacre que huit mois et demi à un Canardo. Ce qui me plaît dans le jeu vidéo, cest le côté aventure humaine. C'est d'être capable de mobiliser une équipe pendant une si longue période. J'aime cette idée de travail en collaboration, un peu à l'image de ce que faisaient les peintres de la Renaissance dans leurs ateliers. »*

En passant des bulles aux pixels, Benoît Sokal a surtout quitté *« le monde du silence de la BD »*. Il a ainsi découvert un univers en pleine effervescence qui lui rappelle l'engouement qu'a connu la BD au milieu des années 1980. *« Aujourd'hui, le jeu vidéo sort de son ghetto pour toucher le grand public. Je crois que c'est dans ce secteur que les images sont les plus vivantes. Il y a une créativité et un enthousiasme qu'on ne trouve plus beaucoup dans la bande dessinée. »* Avec seulement deux jeux à son actif, Benoît Sokal a déjà imprimé sa marque de fabrique. Sans chercher à révolutionner quoi que ce soit, il s'impose auprès des joueurs comme un faiseur de belles images et comme un raconteur de passionnantes histoires interactives. Un honnête artisan du jeu vidéo en quelque sorte. Et déjà, d'autres projets lui trottent dans la tête. Fasciné par les images de synthèse, il réfléchit à un futur film d'animation numérique. Pourquoi pas une adaptation de *Syberia* ? Seule certitude, Benoît Sokal abordera ce nouvel épisode artistique comme il l'a toujours fait. Sans compter.

Guillaume Fraissard

BIOGRAPHIE

▶ 1954
Naissance à Bruxelles.

▶ 1979
Premier « Canardo » (Pepperland).

▶ 1987
Illustre « Sanguines ».

▶ 1996
« Le Vieil Homme qui n'écrivait plus » (Casterman).

▶ 1999
L'Amerzone, premier jeu vidéo.

▶ 2002
Jeu Syberia (Microïds).

LES GENS DU MONDE

■ L'Académie Goncourt, présidée par **Edmonde Charles-Roux,** vient de publier, non pas vraiment une première sélection en vue de son prix, qui sera décerné à l'automne, mais une liste de romans qu'elle *« recommande pour l'été »* : *Le Non de Klara*, de Soazig Aaron (éd. Maurice Nadeau) ; *Le Grand Chariot*, de Matthieu de Boisséson (Gallimard) ; *L'Attouchement,* de Bruno Bontempelli (Grasset) ; *La Tête en bas,* de Noëlle Châtelet (Seuil) ; *Algérie roman*, de René Enhi (Denoël) ; *Mort d'un berger*, de Franz-Olivier Giesbert (Gallimard) ; *Gilda Stambouli souffre et se plaint,* de Paula Jacques (Mercure de France) ; *La Mission des frontières,* de Gilles Lapouge (Albin Michel) ; *La Dépression des Açores,* de Jean-Luc Marty (Julliard) ; *La Dernière Visite,* de Christian Pernath (Albin Michel) ; *Le Tombeau de la chrétienne,* de Bruno Racine (Grasset) ; *Le Moral des ménages,* d'Eric Reinhardt (Stock) ; *L'Echo du silence*, de Jean-Pierre Robert (Gallimard) ; *D'Amour,* de Danièle Sallenave (Gallimard) ; *Une fenêtre ouverte sur la mer*, de Morgan Sportès (Seuil).

■ Le prochain roman de **Françoise Chandernagor** paraîtra chez Gallimard en octobre. La romancière à succès était restée fidèle à **Bernard de Fallois,** qui était son éditeur chez Julliard d'abord, puis dans sa propre maison. *« Fallois appartient à la génération de mes parents, je trouvais raisonnable pour l'avenir (...) de rejoindre des gens de ma génération »*, explique-t-elle dans *Livres Hebdo* du 21 juin. Gallimard et les éd. de Fallois sont en compte à demi pour ce livre, c'est-à-dire qu'ils en partagent les bénéfices. Pour accueillir le livre de cette jurée Goncourt, Gallimard choisira un format inédit et prévoit un tirage de 80 000 exemplaires. *La Chambre* raconte l'emprisonnement et la mort du roi Louis XVII.

■ Le 38e prix Grand Siècle **Laurent-Perrier** a été décerné à **Sœur Emmanuelle**. Le comité Grand Siècle, présidé par **Jeanne Moreau**, *« rend ainsi hommage à la vie de dévouement de celle qui a consacré son existence à œuvrer pour améliorer celle des plus humbles »*. A 94 ans, Sœur Emmanuelle vit aujourd'hui dans une communauté de Notre-Dame de Sion, dans le sud de la France. *« Après avoir accepté cette distinction, Sœur Emmanuelle a souhaité mieux connaître l'entreprise familiale »*, explique un communiqué du comité. Le 18 juin, un voyage en Champagne lui a donné l'occasion de visiter les caves et de rencontrer le personnel de Laurent-Perrier. Le prix, fondé en 1965 par Bernard de Nonancourt, *« a pour vocation de mettre à l'honneur des hommes et des femmes, saluant le talent, couronnant une carrière, soulignant le bien-fondé d'un dévouement »*. L'an dernier, le prix avait été décerné au chorégraphe **Maurice Béjart**.

DOMINIQUE DHOMBRES

Le prince Charles

SERA-T-IL ROI un jour? Cela prendra sans doute du temps. Sa grand-mère est morte à 101 ans et sa mère vient de fêter ses cinquante années de règne. France 5 diffusait dimanche après-midi un remarquable documentaire britannique consacré au prince Charles d'Angleterre. Il en ressort un personnage un peu fragile qui ne s'est jamais vraiment remis des sévères internats dans lesquels son père, le prince Philip, féru de discipline et d'éducation virile, l'a envoyé dès son plus jeune âge. On voit, dans des images d'archives, son père le porter bébé non pas dans ses bras, mais à bout de bras, à bonne distance. On voit aussi le jeune garçon pas très sûr de reconnaître sa mère dans la dame qui s'avance au retour d'un long voyage.

Dans le grand débat entre les partisans de Charles et ceux de Diana, ce documentaire est incontestablement à porter au crédit du prince héritier, simple rouage de cette grande machine de propagande qu'est la monarchie, et qui attendait sans doute de sa jeune épouse qu'elle accepte, comme lui, le rôle qui lui était échu. Il était tombé amoureux, très jeune, de Camilla Shand, mais il ne l'avait pas épousée. Elle lui avait appris, lors de leur première rencontre, que son arrière-grand-mère avait été la maîtresse de son grand-père, le roi Edouard VII.

Ils se sont mariés chacun de leur côté, conformément à cette tradition aristocratique anglaise qui veut qu'on ne mélange pas l'amour et le mariage. Le moment venu, c'est la grand-mère de Charles qui s'est chargée de lui trouver l'épouse qui convenait : jeune, aristocrate et vierge.

On connaît les grands moments de cette malheureuse histoire : le mariage en 1981 devant 750 millions de téléspectateurs, la naissance de William en 1982, celle de Harry en 1984, la séparation officielle en 1992, les conversations intimes au téléphone entre Charles et Camilla révélées par la presse de caniveau, le livre publié par l'ancien amant de Diana, la mort de cette dernière à Paris en 1997.

Interrogé un jour sur la façon dont il se préparait à son métier de roi, le prince Charles avait répondu qu'il faisait comme les singes, qui imitent leurs parents. Comme on se moquait de son goût pour la nature et la solitude, il s'était une autre fois décrit, en position du lotus, tenant un discours à un parterre de roses. Un homme qui pratique ainsi l'autodérision ne peut pas être entièrement mauvais.

TÉLÉVISION

Ce que vivent les Russes

Un peu plus de dix ans après la dissolution de l'Union soviétique, fin 1991, comment vit-on en Russie ? Pour « Arte Info », Claire Stéphan et Yvan Nikolioudov ont réalisé sept reportages de trois minutes sur le quotidien des Russes dans ses aspects les plus « ordinaires ». Loin de la corruption et de la mafia qui défraient la chronique, la série « Fenêtres sur la Russie » évoque le dernier sovkhoze de Russie centrale (mercredi), les jeunesses pro-Poutine (jeudi), la reconversion des cerveaux (vendredi), l'implantation d'entreprises européennes comme L'Oréal ou Knauf (samedi) et le groupe star de la musique pop-rock Bi Dva (dimanche).

Aujourd'hui, l'épisode intitulé « Les écoles russes entre marasme et privatisation » illustre la disparité du système éducatif. Dans l'une des cent écoles privées de la capitale, des élèves fortunés bénéficient d'un centre de phytothérapie, mais on ignore l'origine des fonds qui financent cet équipement. Ailleurs, dans un établissement public qui manque cruellement de subsides, pas d'uniforme mais une ligne pédagogique « révolutionnaire » pour développer la personnalité, le sens créatif suppléant au manque de moyens. Les petites filles dansent avec des chaussures trop grandes, et les professeurs arrondissent leur salaire à coups d'heures supplémentaires. – Hln. M.

« Arte Info : Fenêtres sur la Russie », du lundi 1er au dimanche 7 juillet, 19 h 45, Arte.

TÉLÉVISION

MARDI 2 JUILLET

▶ Le Maître de musique
11 h 00, CineCinemas 1
Au début du siècle, un célèbre chanteur d'opéra interrompt brusquement sa carrière. Dans son château, il entreprend de transmettre ses dons à une jeune cantatrice et à un voyou dont il a remarqué la voix. Histoire mystérieuse et semi-fantastique, initiation à l'opéra, très belles images, et un vrai récital du basse-baryton José Van Dam.

▶ Conte de printemps
14 h 50, CineCinemas 3
En l'absence de son fiancé, une jeune femme professeur de philosophie accepte l'hospitalité d'une adolescente qui la pousse dans les bras de son père pour se débarrasser de la jeune maîtresse de celui-ci. Un jeu intellectuel un peu pervers d'Eric Rohmer sur une intrigue construite par paliers.

▶ Inch Allah, Kaboul !
20 h 40, Arte
Dans cette Thema consacré à la capitale afghane, le documentaire *Kaboul, le goût de la liberté,* d'Eric Davin et Anna Nowak-Rivière replonge, grâce à d'étonnantes archives, dans le passé d'un pays où les femmes n'ont pas toujours porté la burqa, où la presse fut libre. Mais les guerres et le régime des talibans ont fait oublier ces années 60 synonymes de prospérité et de liberté. Aujourd'hui, les Kaboulis tentent de s'appuyer sur la diaspora pour reconstruire leur ville. Ce que montre *Kaboul, renaissance d'une ville,* d'Elke Windisch. Les autres documentaires, *Entre mines et mosquées*, de Stephan Kloss et *Chronique de Kaboul*, de Kirk Jeschke, amoindrissent le sens de cette Thema, lui conférant une allure un peu fourre-tout.

▶ Secrets d'actualité
20 h 55, M6
Le magazine d'investigation revient sur le « dernier été » de Diana. Ceux qui s'attendaient à un scoop seront déçus, la princesse est bien morte dans un accident causé par un chauffeur en état d'ivresse, stressé par la présence des paparazzis. Pas de complot en vue, à part peut-être celui qu'à l'époque la princesse fomentait pour se venger de son ex-mari, Charles, au moment où ce dernier tentait de légitimer sa liaison avec Camilla.

RADIO

MARDI 2 JUILLET

▶ Continent black, géographie d'une Afrique mythique
9 h 05, France-Culture
D'origine malienne, sénégalaise, antillaise ou comorienne, ils se veulent issus d'un même continent : l'Afrique. Et pourtant ils la connaissent mal, cette Afrique dont ils se réclament et qu'ils tentent de faire vivre à travers l'idée d'une nation noire. Dany Toubiana est parti sur les traces de jeunes qui vivent en France, à Villeurbanne, à Lille ou à Villeneuve-Saint-Georges, qui expriment leur attachement à leur patrie mythique, revue et corrigée par les Etats-Unis, grâce à des codes qui se veulent universels : le style vestimentaire, la musique, la danse, voire des prénoms d'emprunt – certains se sont rebaptisés Puissant ou Kalengue.

▶Dis-moi Vénus
14 h 30, France-Musiques
Cette émission, programmée toute la semaine, ne diffuse que des voix féminines, intercalées par des temps de parole très réduits. Arièle Butaux, première à se soumettre à l'exercice, a choisi un thème par jour : la valse, les fantômes, l'Italie, etc.
Elle relie ses sélections par des aphorismes poétiques.

RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 1er JUILLET

TF1

14.45 Arabesque Série. L'Heure de la justice **16.25** Dingue de toi Série **17.00** Melrose Place Docteur par accident. Série **17.55** Sous le soleil Le défi de la vie. Série **18.55** Qui veut gagner des millions ? **20.00** Journal, Météo.

20.55 Les Cordier, juge et flic Le Crime d'à côté. Série. Avec Pierre Mondy, Bruno Madinier, Charlotte Valandrey, Audrey Tautou, Matthieu Rozé ○ 5801246
Lors d'une altercation, un jeune homme blesse mortellement son beau-père. Un voisin, alerté par le coup de feu, se précipite dans l'appartement, où il est à son tour pris pour cible...

22.40 Ça vaut le détour Magazine présenté par Laurent Mariotte. 2490284

0.00 Affaires non classées Série. Un secret meurtrier ○ 6219647.

1.40 Danses d'or, parures d'argent Par la troupe Chant et danse de Shanghaï au théâtre des Champs-Elysées **3.20** Notre XXe siècle La mode : les modes. **4.10** Reportages Les amoureux de Porquerolles **4.40** Musique (20 min).

FRANCE 2

16.05 Des chiffres et des lettres **16.35** En quête de preuves Les chercheurs de trésor. Série **17.25** Qui est qui ? **18.05** JAG Miracles. Série **18.55** On a tout essayé Best of **19.50** Un gars, une fille Série **20.00** Journal, Météo.

20.55 David contre Goliath Fugues, rodéos, maternités précoces : les nouveaux périls jeunes. Magazine présenté par David Douillet, Daniela Lumbroso. 7284739
Etape charnière de l'enfance, la période de l'adolescence est parfois éprouvante, non seulement pour ceux qui la traversent mais également pour leurs proches.

23.00 Urgences Laissez faire Weaver ☾ 24284. Derniers sacrements ☾ 1316081. Série. Avec Laura Innes, Anthony Edwards, Paul McCrane, Noah Wyle, Eriq La Salle.
0.35 Journal de la nuit, Météo.

1.05 Musiques au cœur de l'été Norma de Bellini 78305051 **3.45** Mezzo Véronique Gens **4.10** 24 heures d'info **4.30** Thaïlande La longue route du docteur Lekagul **4.40** Contre-courant Cœurs piégés en Afrique (60 min).

FRANCE 3

16.50 Paradis perdu Téléfilm. Richard Compton. Avec Brian Bloom (EU, 1992) **18.25** Questions pour un champion **18.55** Le 19-20 de l'information, Météo **20.15** Tout le sport **20.25** C'est mon choix... ce soir.

20.55 Le Pont de l'Aigle Téléfilm. B. Van Effenterre. Avec P. Chesnais, Caroline Baehr, Lily-Fleur Pointeaux (2001) ○. 5828913
Revenue s'établir dans sa ville natale avec sa fille, une jeune femme espère que son passé ne la rattrapera pas. Jusqu'au jour où, sur le pont de l'Aigle, sa fille s'écroule, secouée de convulsions...
22.35 Météo **22.40** Soir 3.

23.00 Vie privée, vie publique Leur nom vaut une fortune ! Magazine présenté par Mireille Dumas. Invités : Olivier Dassault, Philippe Citroën, Anne Goscinny, Olivier Picasso, Yona, Pierre Hugo, etc. 59884

1.00 La Case de l'oncle Doc **2.00** Capitaine Flam La bataille finale **2.30** Soir 3 **2.50** Bleu blanc rose [2/2]. Les années noires 1983-1991 - Les année Rainbow 1992-2002 **4.00** L' Opéra de la mine (60 min).

CANAL+

16.55 10 bonnes raisons de te larguer Film. G. Junger. *Comédie* (EU, 1999) ☾ ► *En clair jusqu'à 20.50* **18.30** A la Clairefontaine [1 et 2/16] **19.30** Journal **19.45** Le Zapping, Best of « Les Guignols de l'info » **20.45** Le Carnet d'Aimé.

20.50 La Séance box-office - Apparences ■ Film. Robert Zemeckis. Avec Michelle Pfeiffer, Harrison Ford, Diana Scarwid, Amber Valletta, James Remar. *Suspense* (EU, 2000) ✪. 78041159
Un couple est confronté à des événements inquiétants.
22.55 Making of « Apparences » Documentaire (2000, v.o.) 7563401.

23.10 Portraits - Napoléon [1/2] L'irrésistible ascension de Bonaparte. [2/2]. La chute d'un géant. Documentaire. David Grubin. 1271062

1.35 Black Books Série **2.00** South Park Série ○ **2.25** Ring ■■ Film. Hideo Nakata. *Fantastique* (Japon, 1998) ✪ **4.05** Little Nicky ■ Film. Steven Brill. *Comédie* (EU, 2000, DD, 85 min) ○ 1684024.

FRANCE 5 / ARTE

16.35 A la poursuite des pierres précieuses La tourmaline de Madagascar **17.35** 100 % question **18.05** Le Triomphe de la vie Les jeux de l'amour **19.00** Nature **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage Sincèrement musulman.

20.40 Mina Tannenbaum Film. Martine Dugowson. Avec Romane Bohringer, Elsa Zylberstein, Jean-Philippe Ecoffey, Nils Tavernier, Stéphane Slima. *Comédie dramatique* (France, 1993) ☾. 8529449
Avril 1958. Deux filles naissent, toutes deux de parents juifs, à quelques heures d'intervalle, dans une même maternité... Chronique tragi-comique...

22.45 Spécial Coupe du monde : Grand format - Les Enfants du ballon rond Documentaire. Christoph Weber et Bernd Wilting (All., 2002). 7280371

0.30 Court-circuit (le magazine) Festival de Caracas ; Lost High Tapes ; *Hammerbrook* ; *Notre-Dame des chiens* **1.20** Le Gone du chaâba ■■ Film. C. Ruggia. Avec Bouzid Negnoug. *Comédie dramatique* (Fr., 1997, 95 min) ☾.

M6

15.45 Le Train Film. J. Frankenheimer. Avec Burt Lancaster. *Guerre* (Fr., 1964, N.) ☾ **18.00** Le Clown Série **19.00** et 20.40 Loft Story **19.45** Caméra café Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Notre belle famille Série.

20.55 Le Bon, la Brute et le Truand ■■■ Film. Sergio Leone. Avec Clint Eastwood, Eli Wallach, Lee Van Cleef, Luigi Pistilli, Rada Rassimov. *Western* (Italie, 1966) ○. 72308246
Pendant la guerre de Sécession, trois aventuriers s'allient et se trahissent régulièrement afin de mettre la main sur un trésor. Chef-d'œuvre du western.

23.50 L'Ennui ■ Film. Cédric Kahn. Avec Charles Berling, Sophie Guillemin, Arielle Dombasle, Robert Kramer, Alice Grey. *Drame* (Fr. - Port., 1998) ✪. 4630807

1.50 Loft Story Divertissement 3728173 **2.30** Tour de France à la voile Magazine **2.32** Météo **2.35** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musicale (265 min) 97983869.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.25 The Hit ■■ Stephen Frears. Avec Freddie Stuart, Ralph Brown, Terence Stamp (GB, 1984, v.m., 100 min) ○ **CineCinemas 2**
14.10 Full Metal Jacket ■■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, v.m., 115 min) ✪ **CineCinemas 3**
16.10 Paris Blues ■■ Martin Ritt (Etats-Unis, 1961, N., 95 min) ☾ **Cinétoile**
17.45 Les Légions de Cléopâtre ■■ Vittorio Cottafavi (It. - Fr. - Esp., 1959, 100 min) ☾ **Cinétoile**
18.45 La Fureur de vivre ■■■ Nicholas Ray (Etats-Unis, 1955, v.m., 120 min). **TCM**
18.50 Days of Glory ■■ Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 85 min) ☾ **CineClassics**
20.43 Jugé coupable ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1999, v.m., 127 min) ☾ **TSR**
21.00 Laura ■■■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 90 min). **Paris Première**
22.40 La Leçon de piano ■■■ Jane Campion (Fr. - Austr., 1992, v.m., 115 min) ○ **CineCinemas 1**
22.50 Chantage ■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1929, N., v.o., 85 min) ☾ **CineClassics**
23.00 The Shadow ■ Russell Mulcahy (Etats-Unis, 1994, v.m., 105 min) ☾ **CineCinemas 3**
0.40 Le Rebelle ■■■ King Vidor (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 110 min). **TCM**

DÉBATS

16.10 Le Monde des idées. Thème : Mémoires d'Algérie, 40 ans après l'indépendance. Invités : Patrick Rotman ; Benjamin Stora. **LCI**

MAGAZINES

13.00 Explorer. Les canyons des profondeurs. Kamikaze. Le mystère des Mayas. **National Geographic**
14.55 Comme à la télé. Invités : Evelyne Thomas ; Bertrand Mosca ; Jacky. **Match TV**
15.20 Recto Verso. Jane Birkin. **Paris Première**
17.15 Les Lumières du music-hall. Brigitte Bardot. Serge Lama. **Paris Première**
18.55 J'y étais. Avec Julia Migenes ; Leila Chaid. **Match TV**
19.00 Explorer. Courses sous-marines. La folie du hareng. Le flamenco. **National Geographic**
21.55 Plaisir de France. Invitée : Fanny Ardant. **Match TV**
23.00 La Route. Invités : Martin Veyron et Pétillon. **Jimmy**

DOCUMENTAIRES

17.00 Tempête rouge. **National Geographic**
17.15 Né en Afrique. Le Botswana. **Odyssée**
18.05 Explorateurs de l'insolite. Zen et couleurs. **Odyssée**
18.15 Hollywood Stories. Jerry Seinfeld. **Paris Première**
18.30 Un monde de fiction. L'Angleterre d'Edgar Wallace. **Voyage**
18.35 La Muraille des dingos. **Odyssée**
18.40 Fujimori et Montesinos, le dictateur et son double. **Histoire**
19.00 Chine. La Route de la soie. **Voyage**
19.30 Action Heroes. Brad Pitt. **TPS Star**
20.00 Pékin, les Chinois à la plage. **Voyage**
20.00 Dinosaures. [1/4]. Une nouvelle vie. **Nat. Geographic**
20.25 Civilisations perdues. Egypte, la quête de l'immortalité. **La Chaîne Histoire**
21.15 Vietnam, les deux guerres. [2/2]. La guerre américaine. **La Chaîne Histoire**
22.50 Algérie, paroles de tortionnaires. **Odyssée**
23.05 Lord Mountbatten, lundi sanglant. **Histoire**
0.00 Voyage pratique. Bangkok : la Venise de l'Orient à l'heure de l'Occident. **Voyage**
1.00 Geographic Journal. Husky, la légende inuit. **TMC**

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Internationaux de Grande-Bretagne (8es de finale). A Wimbledon, à Londres. **Pathé Sport**

MUSIQUE

17.55 Amadou et Mariam. Transmusicales de Rennes 1998. Avec Amadou Bagayakko, Mariam Doumbia. **Mezzo**
19.15 Milton Nascimento. Festival international de jazz de Montréal 2000. **Mezzo**
21.00 Archie Shepp et Horace Parlan Duet. Festival international de jazz de Montréal 1999. **Mezzo**
22.00 Gary Burton et Eddie Daniels. Festival international de jazz de Montréal 1992. Avec Gary Burton (vibraphone), Eddie Daniels (clarinette), Marc Johnson (basse acoustique), Makoto Ozone (piano), Martin Richards (batterie). **Mezzo**
23.30 Hommage à Cal Tjader. Festival international de jazz de Montréal 1998. Avec Dave Samuels (vibraphone), Dave Valentin (flûte), Eddie Palmieri (piano). **Mezzo**

TÉLÉFILMS

17.00 La Cité d'Is. Michel Subiela. ☾ **CineClassics**
18.15 Tous les papas ne font pas pipi debout. D. Baron. **TV 5**
19.00 La Confiance des chevaux. Duwayne Dunham ☾ **Disney Channel**
22.15 Madame de.. Jean-Daniel Verhaeghe. **Festival**
23.10 L'Île de tous les dangers. Tommy Lee Wallace. **TF 6**

SÉRIES

17.00 Stargate SG-1. 1969 ○ **Série Club**
18.15 La Vie à cinq. Le grand chambardement ☾ **Téva**
19.05 Demain à la une. Le chasseur de primes ☾ **Téva**
21.25 Le Chevalier de Maison Rouge. La reine. Geneviève. **Histoire**
22.30 3e planète après le Soleil. Two-Faced Dick. **Série Club**

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Décibels.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Raison de plus.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par l'Orchestre national de Lille, dir. Heinz Holliger : œuvres de Holliger, Britten, Kurtag, Mozart.
23.00 Soirée privée.
1.00 Programme Hector.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. *Symphonie* op. 13-16 n°4, de Stamitz, dir. Matthias Bamert ; Œuvre de Krommer, dir. Peter-Lukas Graf, H. Holliger, hautbois.
20.40 Récital. Enregistré le 20 mars, salle Gaveau, à Paris. Kun-Woo Paik, piano : Œuvres de Chopin, Liszt, Fauré.
22.05 Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Vivaldi, Giardini, Boccherini, Brunetti, Clémenti, Rossini.
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

MARDI 2 JUILLET

TF1

13.00 Journal, Météo **13.50** Les Feux de l'amour Feuilleton **14.45** Mary et Tim Téléfilm. Glenn Jordan. Avec Candice Bergen, Thomas McCarthy (Etats-Unis, 1996) **16.25** Dingue de toi Série **17.00** Melrose Place Au revoir Los Angeles. Série **17.55** Sous le soleil Harcèlement. Série **18.55** Qui veut gagner des millions ? **19.55** Météo, Journal, Météo.

20.55 Les Grandes Vacances Film. Jean Girault. Avec Louis de Funès, François Leccia, Martine Kelly, Claude Gensac, Olivier de Funès. *Comédie burlesque* (Fr., 1967). 5867802
Recalé au bac, un jeune homme fait croire à ses parents qu'il part étudier en Angleterre, alors qu'il prend des vacances avec des amis...
22.30 Les Films dans les salles Magazine.

22.35 Pourquoi maman est dans mon lit ? Film. Patrick Malakian. Avec Marie-France Pisier, Gérard Klein, Benjamin Chevillard, Lisa Martino, Jean-Michel Dupuis. *Comédie dramatique* (Fr., 1994). 4646956
Un enfant assiste à la séparationde ses parents. Un sujet psychologique et social pour dramatique télé.

0.15 Moloney La nuit du défi. Série ○.

1.05 Très chasse Documentaire Reportages Le cœur de Montmartre **2.30** Notre XXe siècle A armes inégales **3.30** Enquêtes à l'italienne Le cas étrange de la rose écarlate **4.25** Musique (35 min).

FRANCE 2

13.50 Inspecteur Derrick Le congrès de Berlin. Série **14.55** Un cas pour deux Le faux témoignage. Série **16.05** Des chiffres et des lettres **16.35** En quête de preuves Défense ambivalente. Série **17.25** Qui est qui ? **18.05** JAG Les forts et les faibles. Série **18.55** On a tout essayé Best of **19.50** Un gars, une fille Série **20.00** Journal, Météo.

20.55 Soirée Yves Robert - Un éléphant, ça trompe énormément Film. Yves Robert. Avec Jean Rochefort, Claude Brasseur, Guy Bedos, Victor Lanoux, Danièle Delorme. *Comédie des mœurs* (France, 1976) ☾. 6876260
Les démêlés conjugaux et sentimentaux de quatre quadragénaires. Une comédie de boulevard gentillette.

22.45 Soirée Yves Robert - Nous irons tous au paradis Film. Yves Robert. Avec Claude Brasseur, Jean Rochefort, Victor Lanoux, Guy Bedos, Daniel Gélin. *Comédie de mœurs* (France, 1977) ☾. 7753463
*Les nouvelles tribulations des quatre quadragénaires d'*Un éléphant, ça trompe énormément.
0.40 Journal de la nuit, Météo **1.05** ADN, menace immédiate L'existence. Série.

1.45 Chanter la vie Best of **2.35** Contre-courant **3.30** 24 heures d'info **3.50** Le Milliardaire ou le Magicien du ciselet **4.30** L'Arche de la Défense Documentaire **4.35** Eurocops Erreur de jeunesse. Série (45 min).

FRANCE 3

13.25 C'est mon choix **14.25** Drôles de dames La vengeance de ces dames. Série **15.15** Hymne d'amour Téléfilm. Harry Falk. Avec Cloris Leachman, Kelly Bishop (EU, 1981) **16.55** L'Affaire Angel Harwell Téléfilm. Brian Dennehy. Avec Brian Dennehy, Bonnie Bedelia (EU, 1995) ○ **18.25** Questions pour un champion **18.55** Le 19-20 de l'information, Météo **20.15** Tout le sport **20.25** C'est mon choix... ce soir.

20.55 La Carte aux trésors Le Puy-de-Dôme et les volcans d'Auvergne. Jeu animé par Sylvain Augier. Invité : Jacques Mailhot. 7248937

23.00 Météo **23.10** Soir 3.

23.25 ONPP vu de la plage Spécial allumés. Magazine présenté par Ariane Massenet, Alexis Trégarot et Stéphane Blakowski. 1016463

1.10 Les Dossiers de l'Histoire Magazine. Israël-Palestine, une terre deux fois promise : Conversations secrètes 1916932.

2.05 Capitaine Flam Le complot de Wrackar **2.35** Vie privée, vie publique Leur nom vaut une fortune ! **4.35** La Case de l'oncle Doc Amoureuses d'un tueur (60 min).

CANAL+

14.30 Petits arrangements entre amis Téléfilm. Eric Bross (EU, 1999) ☾ **16.05** Surprises **16.20** La Semaine des Guignols **16.50** Pitch Black Film. David N. Twohy. Avec Vin Diesel. *SF* (Austr. - EU, 2000) ○ ► *En clair jusqu'à 21.00* **18.35** Allô la Terre, ici les Martin Série **19.00** A la Clairefontaine [3/16] **19.30** Journal **19.45** Le Zapping **19.55** Best of « Les Guignols de l'info », « Burger Quiz » **20.45** La Grande Course.

21.00 Les Aventures de Rocky et Bullwinkle ■ Film. Des McAnuff. Avec Piper Perabo, Robert De Niro, Rene Russo, Jason Alexander, Randy Quaid. *Comédie* (Etats-Unis, 2000) ☾. 76550
Deux personnages de dessins animés tentent de sauver le monde. Plaisant divertissement familial et satirique.

22.30 High Fidelity ■ Film. Stephen Frears. Avec John Cusack, Iben Hjejle, Todd Louiso, Jack Black, Lisa Bonet. *Comédie sentimentale* (EU, 2000, v.o.) ○. 4796956
Le portrait d'un célibataire collectionneur de disques. Une adaptation sympathique du roman éponyme de Nick Hornby. Le cinéaste semble avoir perdu un peu de son ironie légendaire.
0.20 Black Books Série.

0.40 South Park Série ○ **1.05** Parole et utopie ■■■ Film. M. de Oliveira. *Histoire* (Bré. - Port., 2000, v.o.) ☾ **3.15** Elle s'appelait Scorpion ■■ Film. S. Ito. *Suspense* (Jap., 1972) ☾ **4.40** Dans la nature avec Stéphane Peyron (50 min).

FRANCE 5 / ARTE

13.45 Le Journal de la santé Magazine **14.05** Les Etoiles du cinéma Tom Cruise. Documentaire **14.35** Bali **15.35** Brigitte Bardot Documentaire **16.35** Sur la route [5/14]. Pakistan, Karakorum Highway **17.35** 100 % question **18.05** Stratégies animales [6/6]. Le choix des armes **19.00** Archimède **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage Peur sur les toits.

20.40 Thema - Inch Allah, Kaboul ! KABOUL, RENAISSANCE D'UNE VILLE. Documentaire. Elke Windisch (Allemagne, 2002). 103495550
21.30 Thema - Entre mines et mosquées Documentaire 35173 **21.45** Thema - Inch Allah, Kaboul ! Débat 7115043 **22.00** Thema - Kaboul, le goût de la liberté 56666 **22.25** Thema - Chronique de Kaboul 177840.

23.00 Music Planet 2Nite Norah Jones et Gordon Haskell (60 min). 84005
Un concert, donné au Tränenpalast de Berlin, qui marque le coup d'envoi de la saison estivale jazz et blues sur Arte.
0.00 La nuit s'anime Au sommaire : Rencontres : Zbigvisions ; Je me souviens : Jacky Berroyer ; Planète du monde : L'événement Sabl 6845.

0.30 Cinémaniac Problèmes d'objectif 3285116 **0.55** La Coupe ■ Film. Khyentse Norbu. Avec Orgyen Tobgyal. *Comédie* (Austr. - Bhoutan, 1999, v.o.) 5090636 ☾ **2.25** Mic Mac Magazine (30 min) 7081951.

M6

14.00 Un mari de trop Téléfilm. Bill Corcoran. Avec Connie Selleca, Perry King (EU, 1994) **15.35** Les Anges du bonheur La lumière des étoiles. Série **16.30** M6 Music **17.10** Le Clown La tour en otage. La tour en otage. Série **19.00** et 20.40 Loft Story **19.45** Caméra café Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Notre belle famille Un prince peut en cacher un autre. Série.

20.55 Secrets d'actualité Magazine présenté par Laurent Delahousse. Au sommaire : Diana : les secrets de son dernier été ; Clinton - Monica : sexe, mensonge et présidence. 9414111

22.45 Menace à domicile Téléfilm. Wolfgang Mühlbauer. Avec Jan-Josef Liefers, Susanna Simon, Francis Fulton-Smith, Leonhard Gruchenberg (All., 1997) ○. 7255685
Un jeune couple décide d'emménager, avec leur jeune fils, dans une luxueuse demeure, qu'ils devront partager avec le propriétaire. Jusqu'ici fort aimable, il va se révéler être, avec le temps, un dangereux psychopathe.

0.30 Loft Story **1.10** Capital Business sur mer. Magazine **3.05** Culture pub Spécial Festival du film publicitaire de Cannes [1/2]. Magazine **3.30** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musiacle (210 min) 60606512.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.30 Orange mécanique ■■■ Stanley Kubrick (GB, 1971, v.m., 130 min) ☾ **CineCinemas 1**
14.30 Les Truands ■■ Carlo Rim (France, 1956, N., 95 min) ☾ **CineClassics**
15.10 Daisy Clover ■■ Robert Mulligan (Etats-Unis, 1966, v.m., 125 min). **TCM**
16.10 Full Metal Jacket ■■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, v.m., 110 min) ✪ **CineCinemas 1**
17.10 Fight Club ■■ David Fincher (Etats-Unis, 1999, v.o., 135 min) ☾ **Cinéstar 2**
18.45 Honkytonk Man ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1983, v.m., 120 min). **TCM**
19.25 Les Leçons de la vie ■■ Mike Figgis (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 95 min) ☾ **Cinéstar 2**
20.45 Anna et les Maoris ■ Charles Walters (Etats-Unis, 1961, 100 min). **TCM**
22.10 American History X ■ Tony Kaye (Etats-Unis, 1998, 120 min) ✪ **Cinéstar 1**
22.30 L'Arbre aux sabots ■■■ Ermanno Olmi (Fr. - It., 1978, v.o., 180 min). **Paris Première**
22.30 L'Emprise du crime ■■ Lewis Milestone (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 115 min) ☾ **Cinétoile**
23.35 Days of Glory ■■ Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 85 min) ☾ **CineClassics**
0.00 Bodyguard ■ Mick Jackson (Etats-Unis, 1992, 125 min) ☾ **TPS Star**
0.25 Paris Blues ■■ Martin Ritt (Etats-Unis, 1961, N., v.o., 97 min) ☾ **Cinétoile**

MAGAZINES

13.00 Explorer. Courses sous-marines. La folie du hareng. Le flamenco. **National Geographic**
17.10 Les Lumières du music-hall. Michel Fugain. Vanessa Paradis. **Paris Première**
17.10 Plaisir de France. Fanny Ardant. **Match TV**
18.55 J'y étais. Invités : Héléna Noguerra ; le comte Patrice de Vogue. **Match TV**
19.00 Explorer. Traqueurs de requins. Modèles réduits en folie. Vol au-dessus de la canopée. Courage à l'état pur. **National Geographic**
20.45 FBI. Invités : Robert Hue ; Arlette Laguiller. **Match TV**
21.40 Comme à la télé. Invités : Evelyne Thomas ; Bertrand Mosca ; Jacky. **Match TV**

DOCUMENTAIRES

17.50 Sur les traces des ancêtres. [1/2]. Le pays de l'éléphant blanc. **Histoire**
18.25 Traque sauvage. [1/13]. Si près des lions. **Odyssée**
18.30 Taxi pour l'Amérique. Mexique, Guanajuato. **Voyage**
18.45 Anouar el-Sadate, la mort du pharaon. La mort du pharaon. **Histoire**
19.00 Biographie. Casanova. **La Chaîne Histoire**
19.30 Télé notre histoire. Pierre Dumayet. **Histoire**
19.55 Né en Afrique. Le Botswana. **Odyssée**
20.25 Visages d'exil. Un siècle d'immigration dans le Nord. **La Chaîne Histoire**
20.45 47,3 % - Coulisses d'une campagne. **Planète**
22.05 Atatürk. **La Chaîne Histoire**
22.15 Robert Jospin. **Planète**
22.20 L'Ennemi intime. [1/3]. Pacification. **TV 5**
22.35 L'Ecume des villes. Barcelone. **RTBF 1**
23.00 Pilot Guides. Russie. **Voyage**
23.10 Martin Luther King, mort à Memphis. **Histoire**
23.15 L'Ennemi intime. [2/3]. Engrenages. **TV 5**
23.55 La Légende du général Custer. **Histoire**
0.00 Voyage pratique. Chine : la route de la soie. **Voyage**
0.15 Opération salami, les profits ou la vie ? **Planète**
0.30 Insectia. Inventeurs invertébrés. **National Geographic**
0.55 Cachemire, une guerre sans fin. **TSR**
1.00 Ella Fitzgerald. Something to live for. **Mezzo**
1.00 Pékin, les Chinois à la plage. **Voyage**

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Internationaux de Grande-Bretagne (quarts de finale dames). A Wimbledon. **Pathé Sport**
20.00 Athlétisme. Grand Prix IAAF. Athletissima 2002. A Lausanne (Suisse). **Eurosport**

DANSE

0.00 Zoulous, pingouins et autres Indiens. Festival de Montpellier 1994. Chorégraphie de Dominique Bagouet. Par la Compagnie Bagouet. **Mezzo**

MUSIQUE

17.00 Beethoven. *Symphonies n°4, 5 et 6*. Par l'Orchestre symphonique du SWF de Baden-Baden, dir. Michael Gielen. **Mezzo**
21.00 Récital Shapovalov et Verchinine. Flâneries musicales d'été de Reims 2000. Avec Denis Shapovalov (violoncelle), Alexandre Verchinine (piano). **Mezzo**
22.00 Jean-Sébastien Bach par Paul Badura-Skoda. Flâneries musicales de Reims 2000. *Partita n°1 en si bémol majeur*, BWV 825. Paul Badura-Skoda (piano). **Mezzo**

TÉLÉFILMS

18.05 Interdit de vieillir. Dominique Tabuteau. **Festival**
19.00 Pocahontas II. Tom Ellery et Bradley Raymond. **Disney Channel**
20.35 Felix, un amour de chien. Paolo Barzman ☾ **TMC**
20.40 Les Pédiatres. D. Losset et H. Griesmayr. [1/4]. **Festival**
20.50 Un amour meurtrier. Allan A. Goldstein ○ **TF 6**
20.55 Louis la Brocante. Pierre Sisser. **RTBF 1**
21.00 Changement de décors. B.Thomas ☾ **Paris Première**
22.40 Dîner à huit heures. Ron Lagomarsino. **Festival**

SÉRIES

18.15 La Vie à cinq. Au plus court ☾ **Téva**
19.05 Demain à la une. L'incorruptible ☾ **Téva**
19.55 Docteur Quinn. La légende du bison blanc ☾ **Téva**
19.55 Stargate SG-1. Dans l'antre des Goa'uld. **Série Club**
20.45 That 70's Show. Le vide grenier (v.m.) ☾ **Canal Jimmy**
20.50 Alias. The Solution (v.o.) ☾ **Téva**
21.25 Le Chevalier de Maison Rouge. Morand. La citoyenne Tison. **Histoire**
21.40 Ally McBeal. Another One Bites the Dust (v.o.). **Téva**
22.15 Quai n°1. Le Père fouettard. **13ème RUE**

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction. *Weisman et Copperface*, de Geoges Tabori.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Festival Chopin. A l'Orangerie du Château de Bagatelle, à Paris. Roger Muraro, piano : Œuvres de Chopin, Ravel, Moussorgski.
23.00 Soirée privée. Hommage à Iannis Xenakis.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. *Variations pour clarinette et orchestre de chambre*, de Rossini, dir. Riccardo Chailly ; Œuvres de Bellini, Donizetti.
20.40 Max Reger. *Ouverture* « Léonore I » op. 138, de Beethoven, dir. Kurt Masur ; *Concerto* op. 114, de Reger, dir. E. Ormandy ; Œuvres de Brahms, Bach et Reger, Reger.
22.40 Les Rendez-Vous du soir (suite). *Concerto* op. 21, de Chausson, par le Quatuor Juilliard ; Œuvres de Ravel, Debussy.
0.00 Les Nuits de radio Classique.

Les codes du CSA ☾ Tous publics ○ Accord parental souhaitable ✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans ☾ Public adulte. Interdit aux moins de 16 ans ✪ Interdit aux moins de 18 ans.
Les cotes des films ■ On peut voir ■■ A ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique. **Les symboles spéciaux de Canal +** DD Dernière diffusion ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants.

Le Monde

PIERRE GEORGES

Dieu l'orthopédiste

ET DIEU dans tout cela ? Eh bien, Dieu a joué sa partie. A fond les manettes, brésilien en diable, si l'on peut se permettre. La finale venait de s'achever. Appuyé sur son montant de but, le capitaine allemand Oliver Kahn méditait sur l'injustice qui fait que même les meilleurs, même lui, même, et surtout, un jour de finale de Coupe du monde, peuvent relâcher un ballon, glissant et ennemi. Ce ballon, l'arbitre italien, M. Collina, dont on ne doute pas que le cinéma n'attend plus que lui dès lors que le terrain n'en voudra plus, car une gueule pareille cela ne court pas les studios, ce ballon, M. Collina donc l'avait sous le bras. Comme symbole de la rotondité parfaite de tout un monde qui l'a fait roi des arbitres.

Et les Brésiliens, à ce moment-là ? Les Brésiliens couraient, sautaient, pleuraient, s'agenouillaient, priaient. Les Brésiliens s'écrivaient, l'un l'autre, d'édifiantes actions de grâce sur leurs maillots de corps agrémentés d'un cœur rouge, façon Vendéens de Rio ou de Recife, et d'une profession de foi où il était fort question de leur amour pour Jésus. Les Brésiliens, avant que de grimper sur le podium, sacrifiaient à une ferveur religieuse extrême, affectée ou sincère. Au point qu'on imagina que, dès leur retour au pays, ils n'auraient plus qu'une chose à faire : aller suspendre leurs maillots, leurs croquenots à crampons et leurs béquilles aux murs de la cathédrale des miraculés du ménisque, du quadriceps et du ligament rotulien et, nonobstant, croisé. Si ce lieu existe évidemment. Mais il doit bien exister, en cette étrange contrée où jadis l'on vit Jean-Paul II, qui, alors, avait la forme d'un sélectionné auriverde, être totalement dribblé par des foules prouvant que la messe peut se danser de façon bien mécréante !

En tout cas le miraculé existe bien, qui s'appelle Ronaldo, s'est fait, en guise de coiffure, une coupe moinillon branché, façon quartier de lune. Et qui n'eut de cesse de bénir ses bienfaiteurs, dans l'ordre protocolaire, Dieu d'évidence carioca et son médecin d'évidence français, le chirurgien orthopédiste Gérard Saillant. Si bien que, dans le naufrage qui fut celui des Bleus, pas des miraculés de la vanité ceux-là, au moins aurons-nous eu notre part de mérite : celui de contribuer, par chirurgien interposé, à la restauration d'un monument du football en péril !

Le football est d'une pratique étrange, vaguement inspirée. Il y a quatre ans, un autre siècle, dans ce Stade de France bien nommé, un grand artiste de cet art-là, un certain Zidane, plantait, si planter peut se faire de la tête, deux buts aux Brésiliens. Un troisième fut marqué par le grand Petit. Et la messe, comme disent les entraîneurs volontiers bigots, était dite. En face, Ronaldo fut l'ombre de Ronaldo. L'ectoplasme Ronaldo. Des rumeurs, plus que des rumeurs, affirmèrent que, juste avant cette finale, le jeune homme avait été pris de bien mystérieuses convulsions. On sait des carrières de saints qui commencèrent ainsi. Mais rarement des triomphes d'avant-centre.

Après les convulsions, vint le genou droit. Deux fois gravement forfait, et deux fois opéré. On put croire, on crut d'ailleurs Ronaldo perdu pour le Brésil et le football. Sauf que Dieu Saillant est un fameux orthopédiste qui vous répara tout cela. Et qui c'est, en 2002, qui planta deux buts, le bon jour, dans le bon stade, au bon Kahn ?

CARNET DE ROUTE

Les heures d'attente à la frontière entre la Lituanie et Kaliningrad

PANÉMOUNÉ-SOVIETSK (poste frontière entre Kaliningrad et la Lituanie)
de notre envoyée spéciale

Irina Guertsikh, qui anime une association de femmes à Kaliningrad (l'ancienne Königsberg devenue aujourd'hui une enclave russe entre Pologne, Lituanie et Biélorussie), avait prévenu : *« Impossible de comprendre la spécificité de Kaliningrad si vous vous y rendez en avion. Il faut prendre le bus, le train ou la voiture et, là, vous comprendrez ! »* A peine arrive-t-on au poste de douane de Panémouné, côté lituanien, que cette spécificité se fait déjà sentir : sur une route de campagne jusque-là quasi déserte, une file de quarante-huit automobiles et d'une cinquantaine de camions attend, immobile, que le douanier barricadé dans sa petite cahute fasse signe de passer.

ALEXEI PANOU/ITAR-TASS

Une activité économique qui se porte bien : le trafic de cigarettes.

Rimvytas et sa femme, qui se rendent à Kaliningrad dans l'espoir d'y revendre une voiture étrangère qu'ils ont retapée, ont déjà attendu neuf heures, sans se départir de leur calme. Celui qui les précède, un homme ventripotent au volant d'une Audi, demande que sa place soit gardée pendant qu'il part se sustenter quelques kilomètres plus loin. Lorsqu'il revient, une heure plus tard, la file n'a guère avancé. Mais personne n'émet la moindre plainte et il ne viendrait à l'idée de quiconque d'aller demander au douanier lituanien combien de temps tout cela va durer.

Indifférence ? Peur de l'uniforme ? Autre façon de gérer le temps qui passe ? *« D'accord, on a attendu neuf heures et on va sans doute attendre encore deux heures de plus, mais c'est mieux qu'à Kibartaï* [autre poste frontière] *où on annonçait ce matin quinze heures d'attente »*, explique Tadik, un Lituanien de Vilnius, qui se rend en moyenne une fois par semaine dans l'enclave russe. Un site Internet lituanien a même été créé, que les automobilistes consultent avant de prendre la route pour savoir ce qui les attend. *« Neuf heures, cela n'est rien* , explique un autre, *il y a quelques années, il en fallait quarante-huit ! »*

De temps à autre, des voitures *« de luxe »* (Mercedes, Volvo, 4 × 4, BMW) dépassent à toute allure la file des *« gens ordinaires »* et se garent prestement derrière la guérite flambant neuve du douanier. Sûrs de leur fait, ces automobilistes ont vite fait de frapper à la porte arrière de la cahute. Un marchandage s'ensuit qui dure quelques minutes, puis ils repartent en trombe. La fréquence du manège n'offusque personne. *« Il faut donner 50 dollars au douanier pour passer, certains ont des laissez-passer »*, explique placidement un automobiliste « ordinaire ».

Mais la nuit va tomber et la file est plus que jamais figée. Les conducteurs, prenant leur mal en patience, s'affalent sur les volants, pris par le sommeil. Autour, des champs à perte de vue, des vaches, des toilettes déglinguées et pestilentielles qui contrastent avec la grande propreté des petits bars coquets rencontrés tout au long de la route qui mène de la capitale Vilnius jusqu'au poste frontière.

Après d'innombrables heures d'attente, la route s'ouvre, enfin, mais sur un autre poste de contrôle lituanien où il faudra encore attendre, puis sur celui, russe, de Sovietsk (l'ancienne Tilsitt). Là aussi, le contraste est saisissant. Installé au beau milieu de la petite ville, le poste frontière est vétuste à souhait. Le pont de la Reine-Louise, resté en l'état où les Soviétiques l'ont trouvé en 1945, semble proche de l'éboulement. Partout, des pancartes : *« Interdit de traverser sans papiers ! »*, *« Interdit de donner de l'argent au garde frontière ! »*, *« Interdit de s'approcher des grilles et de marchander ! »*.

Or c'est justement ce que feront quelques automobilistes pressés, aperçus depuis la vitre du bus qui emmène une vingtaine de passagers de Kaliningrad à Vilnius sur le chemin du retour. *« Heureusement, les procédures de vérification des passagers des bus et des trains ont été simplifiées. Les douaniers sont même aimables ! »*, se félicite une grand-mère russe, passagère du bus. Résidents en Lituanie, elle et son mari se rendent parfois à Kaliningrad où leur fille est installée. A côté d'elle, son mari s'emporte : *« Que va-t-il se passer avec ces visas ? Je vais vous le dire : seuls les gens ordinaires et les petits trafiquants en pâtiront. Les vrais mafieux, russes, polonais ou lituaniens, n'auront aucune difficulté à se procurer visa ou passeport, car ici, tout s'achète ! »*

Marie Jégo

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les réserves de l'armée de terre

QUELLES SONT actuellement les obligations légales des réservistes ? Les sous-officiers et la troupe doivent, après leur libération du service actif, accomplir un total de 70 jours de périodes d'instruction ; les officiers, 120 jours. Ces périodes sont généralement accomplies durant la disponibilité (deux ans et demi) et la première réserve (seize ans). Les convocations peuvent être individuelles ou collectives. Les premières ont pour objet la vérification des aptitudes des réservistes, notamment lorsqu'il s'agit d'un *« franchissement »* de grade. Les secondes – les convocations *« verticales »* – réunissent des unités mobilisées à effectifs de guerre, active et réserve mêlées. Où en sont dans l'armée de terre les *« réserves actives »* ? Celles-ci ont été créées pour disposer à certains postes de spécialistes qui puissent répondre immédiatement à un appel. Le service supplémentaire à fournir est évalué à trente jours par an. En attendant la signature du décret financier qui permettra de les rémunérer, des contrats provisoires ont été établis, qui ne font pas état d'avantages pécuniaires dans l'immédiat. Lors des premières expériences, tentées dans la région de l'Est, toutes les places d'officiers disponibles ont été pourvues, et les candidatures continuent d'affluer.

(2 juillet 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr

■ **Pendant vos vacances,** abonnez-vous à la « check-list » du monde.fr : Dès 8 h 45 dans votre courrier électronique, toute l'actualité condensée, le sommaire du *Monde* en avant-première, des informations pratiques et culturelles, etc. Sans supplément, dans votre édition abonnés (5 € par mois).

■ **Pikmins.** Après Super Mario, Donkey Kong ou les Pokémons, les Pikmins s'apprêtent à devenir la nouvelle coqueluche des jeux vidéo. *http://interactif.lemonde.fr*

CONTACTS

▸ **RÉDACTION**
21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

▸ **ABONNEMENTS**
Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : http://abo.lemonde.fr
Par courrier : bulletin p. 23
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

▸ **INTERNET**
Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : http://finances.lemonde.fr
Site nouvelles technologies : http ://interactif.lemonde.fr
Guide culturel : http://aden.lemonde.fr
Marché de l'emploi : http://emploi.lemonde.fr
Site éducation : http://educ.lemonde.fr
Marché de l'immobilier : http://immo.lemonde.fr

▸ **TÉLÉMATIQUE**
3615 lemonde

▸ **DOCUMENTATION**
Sur Internet : http://archives.lemonde.fr

▸ **COLLECTION**
***Le Monde* sur CD-ROM :** 01-44-09-43-21
***Le Monde* sur microfilms** 03-88-71-42-30

▸ **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-44-97-54-54
En vente : « Sur la piste de Ben Laden ».

■ Tirage du *Monde* daté dimanche 30 juin - lundi 1er juillet 2002 : 586 134 exemplaires. **1 - 3**
Nos abonnés trouveront avec ce numéro le supplément « Le Monde Economie » et, pour la France, un encart publicitaire « Dell ».

Révisez vos classiques

PRIX spécial
à ceux qui vont réviser leurs classiques pendant l'été...

Du Lundi au Vendredi révisez avec Le Monde, France Inter et Universal les chefs-d'oeuvre de la musique classique. Chaque jour un album sera chroniqué dans Le Monde et présenté sur France Inter à 16h00 dans l'émission de Frédéric Lodéon "Carrefour de Lodéon" en juillet et Caroline Ostermann "Musique Maestro" en août.

AUJOURD'HUI :
SYMPHONIE N°3 "EROICA"
DE BEETHOVEN PAR KARAJAN

Révisez vos classiques | France Inter | Le Monde | DECCA | PHILIPS | UNIVERSAL | fnac

Le Monde

ECONOMIE

MARDI 2 JUILLET 2002

EUROPE

Sur fond de contestation, la Banque mondiale a tenu sa 4e conférence européenne du 24 au 26 juin à Oslo. La rencontre était consacrée à la lutte contre la pauvreté **p. IV**

FOCUS

Henri Plagnol, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat, veut privilégier une logique de résultats. Le livre d'Henri Guillaume, ancien commissaire au Plan va dans le même sens **p. V**

EMPLOI

• Indépendants, libéraux, salariés épisodiques, les « professionnels autonomes » cherchent à faire reconnaître leur spécificité et à assurer la continuité de leur protection sociale **p. VII**

• Pour aider des chômeurs à reprendre un emploi, Aid'Auto 38, une association iséroise, leur loue des voitures à bas prix **p. VIII**

OFFRES D'EMPLOI

• Dirigeants p. IX
• Ingénieurs p. X et XI
• Gestion et Administration p. XII
• Collectivités territoriales p. XIII à XV

SCANDALE DE L'AMIANTE, PATRONS JUGÉS, MÉDECINS QUI DOUTENT... LE DOSSIER EST SUR L'AGENDA DU GOUVERNEMENT

La santé au travail nécessite des soins urgents

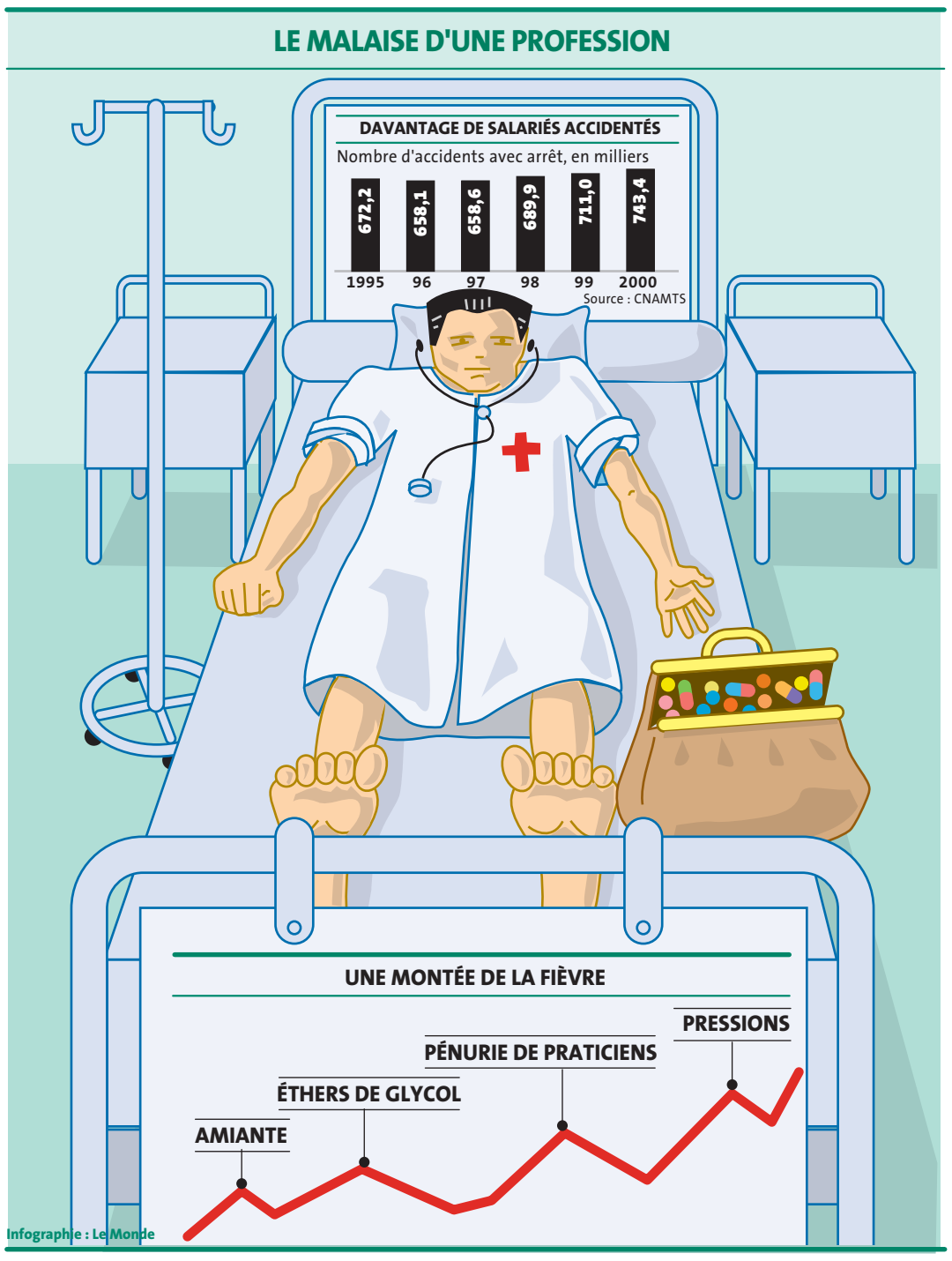

Après le smic, le prochain cadeau du gouvernement Raffarin au Medef sera-t-il une nouvelle législation limitant la responsabilité des employeurs en matière de risques professionnels ? Le dossier est sur le bureau de François Fillon, le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, pressé d'agir par le Medef et les professionnels de l'assurance que les dernières décisions de la Cour de cassation en faveur des victimes de l'amiante inquiètent. En février, les juges ont estimé que les employeurs avaient commis une « *faute inexcusable* » à l'égard de salariés exposés à ces fibres cancérogènes et qu'ils sont, en outre, tenus à une « *obligation de résultat* ». Cette décision constitue une victoire majeure pour les associations de victimes, et devrait avoir des conséquences sur les politiques de prévention et l'indemnisation des salariés : la faute inexcusable permet une réparation intégrale du préjudice, plus avantageuse que si elle était forfaitaire, comme c'est le cas habituellement pour les maladies professionnelles et les accidents du travail. 3 000 procès sont en cours sur l'amiante, selon l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva).

De son côté, la Fédération française des sociétés d'assurances a évalué entre 8 et 10 milliards d'euros le coût d'une telle jurisprudence pour la collectivité. Stopper ses effets futurs au plus vite par une loi restrictive est le souhait du Medef. D'autant qu'en avril la Cour de cassation a repris cette notion d'obligation de résultat dans une affaire d'accident du travail.

Au lieu de tirer les leçons de l'amiante, les employeurs en restent donc à une stratégie de fuite. Alors que d'autres scandales se profilent : éthers de glycol, poussières de céramique, produits phytosanitaires, vapeurs de bitume...

Certains experts en dénoncent les dangers, mais « *tant que les problèmes ne touchent que le monde du travail, il ne se passe rien* », déplore Philippe Davezies, maître de conférences en médecine du travail à l'université Lyon-I. « *Les affaires éclatent parce que les victimes gagnent des procès.* » En France, près d'un million de personnes seraient potentiellement confrontées, à des degrés divers, à des agents cancérogènes en milieu de travail, selon l'enquête Sumer 1994 lancée par le ministère du travail.

En revanche, certains médecins du travail tentent de tirer les leçons de cette catastrophe sanitaire dans laquelle ils ont été mouillés en délivrant aux salariés des certificats d'aptitude à s'exposer aux fibres d'amiante en deçà d'un certain seuil, qui ne protégeait cependant pas du cancer. « *C'était ça ou perdre notre travail* », dit un médecin. Une partie de la profession et des syndicats réclament la fin du certificat d'aptitude, véritable « *permis de tuer* » dans ce type de risque, comme le dit Philippe Davezies. L'histoire va-t-elle se répéter ? Saisi par plusieurs syndicats et associations de professionnels, le Conseil d'Etat devrait examiner un décret relatif à la délivrance par les médecins du travail d'une attestation de « *non-contre-indication médicale* » à l'exposition des salariés à des produits dits CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) dont les effets ne sont pas encore bien cernés. Ce certificat, qui supposerait une sélection des salariés en fonction d'éventuelles prédispositions individuelles, engagerait la responsabilité des médecins du travail.

L'autre leçon de l'amiante, c'est que l'on ne peut pas attendre d'une institution, et de la médecine du travail en particulier, qu'elle participe à la gestion des risques tout en assurant une fonction de veille et d'alerte. Le médecin doit toujours agir dans l'intérêt de la santé des personnes, pour lesquelles son indépendance est une garantie. La loi de modernisation sociale adoptée en janvier, qui réforme certains aspects de la médecine du travail, rebaptisée santé au travail, n'aura pas levé toutes les ambiguïtés à cet égard. Les services sont appelés à être pluridisciplinaires, avec le recours à des ergonomes, des toxicologues, des psychosociologues... afin de mieux prendre en compte les nouveaux risques d'un monde du travail devenu plus complexe. Or, la loi se contente d'affirmer l'« *indépendance* » de ces intervenants, sans leur accorder de statut particulier. Ils risquent d'être « *muselés par les employeurs* », craint le Syndicat national professionnel des médecins du travail (SNPMT).

Dans ce contexte, certains médecins ressentent un profond malaise. Leurs tâches quotidiennes se limitent souvent à enchaîner les examens médicaux annuels, au détriment de l'analyse, sur le terrain, des conditions de travail. La pénurie de praticiens est patente. Aussi, « *beaucoup sont en souffrance majeure, voire se désengagent. Entre 10 % et 30 % d'entre eux repensent profondément leur profession. Mais ce n'est pas une vague de fond* », regrette Dominique Huez, vice-président de l'association Santé et médecine du travail. Certains ressentent aussi un sentiment d'impuissance face aux nouveaux risques, liés notamment à l'organisation du travail. La sous-traitance en cascade est « *génératrice de risques, mais nous ne pouvons pas l'empêcher, nous ne sommes pas entendus* », déplore un médecin. Le vrai responsable, le donneur d'ordre, reste inaccessible.

Comment changer la donne ? Si les syndicats ont un rôle à jouer, ils ne font pas tous de la santé au travail une priorité. Comme les salariés, ils sont plus mobilisés sur des questions de rémunération et d'emploi. Quant aux victimes, certaines préfèrent se taire pour ne pas perdre leur poste. Malgré tout, les choses avancent. Des mouvements de résistance se créent, comme le collectif Pour une autre médecine du travail, qui réunit des syndicats, des associations de médecins, d'inspecteurs du travail et de victimes, ainsi que des mutuelles. Un premier pas vers un débat public.

Francine Aizicovici

> Au lieu de tirer les leçons de l'amiante, les employeurs en restent à une stratégie de fuite. Alors que d'autres scandales se profilent : éthers de glycol, poussières de céramique, produits phytosanitaires, vapeurs de bitume…

QUESTIONS-RÉPONSES

Législation

1 Comment s'organise la médecine du travail en France ?

Près de 6 500 médecins du travail exercent en France (en équivalent temps plein), chargés de suivre plus de 13 millions de salariés du secteur privé. Le ministère du travail estime qu'il y a un déficit de 500 médecins, le Syndicat national professionnel des médecins du travail l'établit à 2 000.

Chargés d'un rôle *« exclusivement préventif »* consistant *« à éviter toute altération de la santé des travailleurs »*, selon le code du travail, ils sont employés dans 930 services médicaux d'entreprise, dits services autonomes, et dans 400 services interentreprises qui veillent à la santé de 91 % des salariés du privé.

Associatifs, ces services sont gérés par des conseils d'administration (CA) dont la composition peut être paritaire. Si le CA ne comprend que des employeurs, une commission de contrôle, consultée notamment lors des licenciements des médecins, doit être créée. Elle est composée pour deux tiers de représentants des salariés et pour un tiers d'employeurs.

La loi de modernisation sociale prévoit de renforcer la garantie d'indépendance des médecins, d'une part en soumettant leur licenciement à l'autorisation de l'inspecteur du travail, d'autre part en introduisant dans les CA patronaux un tiers des membres des commissions de contrôle.

2 Comment évolue le nombre d'accidents du travail et quelles en sont les causes ?

Le nombre d'accidents avec arrêts (hors secteur public et agricole), donc déclarés et reconnus, s'est élevé à 743 400 en 2000, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 1999, selon les données de l'assurance-maladie. Le nombre d'accidents mortels baisse de 1,7 %, à 730.

Selon la dernière enquête « Conditions de travail 1998 » du ministère du travail (Dares), le profil type de l'accidenté est un homme, ouvrier, jeune, intérimaire ou récemment embauché. De nombreux facteurs organisationnels favorisent les accidents : contraintes liées aux machines, délais de production courts, travail répétitif, surveillance des équipements mais aussi pression hiérarchique. La polyvalence augmente aussi le risque, et l'obligation du respect des normes de qualité l'accroît de près de 30 %. Le manque d'informations et le travail dans l'urgence sont aussi des facteurs aggravants.

3 Qu'en est-il de l'évolution des maladies professionnelles ?

24 177 ont été déclarées et reconnues en 1999 (dernières statistiques connues), soit une hausse de 36 % en un an, et 160 décès (+ 53 %), selon l'assurance-maladie. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont les plus fréquents (17 789), devant les affections liées à l'amiante (3 053) et les lombalgies (2 233).

La France est le pays européen où les écarts de taux de mortalité entre les travailleurs manuels et non manuels âgés de 45 à 59 ans sont les plus élevés au regard des cancers autres que pulmonaires et des affections gastro-intestinales

4 Comment les tribunaux statuent-ils dans les procès intentés par les victimes de l'amiante ?

« Faute inexcusable de l'employeur », obligation de résultat en matière de santé et de protection des salariés : l'arrêt de la Cour de cassation du 28 février 2002 devrait modifier en profondeur la prévention des risques professionnels et les règles d'indemnisation des victimes. La haute juridiction a estimé que les employeurs concernés ne pouvaient pas ignorer les dangers de l'amiante et qu'ils n'ont pas pris les mesures pour préserver leurs salariés. La Cour a estimé que l'employeur était tenu envers son salarié d'*« une obligation de sécurité de résultat »*. Auparavant, seule une obligation de moyens était exigée.

Ce jugement est considéré comme une victoire majeure par les associations de victimes de l'amiante et plus généralement d'accidents du travail et de maladies professionnelles, qui luttent depuis des années pour obtenir une indemnisation intégrale des malades (ce que permet la reconnaissance de la faute inexcusable) et mettre ainsi un terme au système de réparation forfaitaire reposant sur une loi datant de 1898. Cet arrêt a ouvert la voie à d'autres dossiers de victimes de l'amiante, qui devraient être entre 100 000 et 200 000 en France d'ici les vingt prochaines années, selon la Fédération française des sociétés d'assurances. Celle-ci estime que la nouvelle jurisprudence coûtera entre 8 et 10 milliards d'euros à la collectivité, en plus de l'indemnisation par la Sécurité sociale. En France, l'amiante est aujourd'hui responsable de la mort de 2000 à 3 000 personnes par an selon les sources.

Un premier chantier conflictuel : la pluridisciplinarité des services de santé

LE RECOURS AUX ERGONOMES, TOXICOLOGUES, ETC. DEVRA SE GÉNÉRALISER. MAIS LEUR STATUT FAIT DÉBAT

Passés presque inaperçus, plusieurs articles de la loi de modernisation sociale, adoptée en janvier, concernent cependant la vie quotidienne de millions de salariés, la médecine du travail, rebaptisée légalement santé au travail. L'un d'eux introduit une obligation de pluridisciplinarité : en plus du médecin et des infirmières, les services de santé devront recourir à des professionnels tels que les ergonomes, les hygiénistes industriels, les psychosociologues, etc. Transposant avec un grand retard une directive européenne, cette loi, dont les décrets sont attendus vers la fin de l'année, s'inspire de l'accord des partenaires sociaux du 13 septembre 2000 – non signé par la CGT et FO.

Financés par les employeurs, les services pourront faire appel soit aux institutions publiques telles que l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTP), les caisses régionales d'assurance-maladie (CRAM) et les structures régionales de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), soit à des intervenants extérieurs « reconnus » par les deux derniers. *« L'idée est de décloisonner des disciplines afin de combiner une approche médicale, technique et organisationnelle, ce qui n'est pas dans la tradition française »*, souligne-t-on au ministère du travail.

Explosion du secteur tertiaire, restructurations et nouvelles organisations du travail avec leurs effets sur la santé mentale, avancée des connaissances scientifiques, multiplicité des normes... *« La pluridisciplinarité s'impose par la réalité de la vie au travail,* souligne Pierre Abécassis, médecin inspecteur du travail en Bourgogne. *Le médecin ne peut pas tout faire, ni tout savoir. »* Cette nouveauté est cependant controversée sur sa mise en œuvre.

Comment sera financée la pluridisciplinarité ? Les partenaires sociaux avaient prévu que les services fonctionneraient à coût constant. C'est possible *« en espaçant les visites médicales au cabinet, ce qui permettrait au médecin d'avoir plus de temps pour se consacrer à l'analyse des conditions de travail des salariés en entreprise – que l'on appelle le tiers temps,* estime-t-on au Medef. *Cela dégagera des moyens pour financer les autres intervenants ».*

Mais nombre de praticiens ne croient pas à cette déclaration d'intention, craignant, au contraire, de se voir retirer le tiers temps au bénéfice des intervenants. *« L'objectif inavoué est de confier plus de salariés à chaque médecin, ce qui résoudrait le problème de pénurie, nous renverrait dans nos cabinets médicaux et permettrait de financer des intervenants sans aucun statut ni indépendance, qui seront muselés par les employeurs »*, accuse Gilles Arnaud, secrétaire général du Syndicat national professionnel des médecins du travail (SNPMT).

La question du statut des intervenants est au cœur des débats. Alors que les médecins ont une indépendance garantie, et que leur protection est renforcée par la loi de modernisation sociale, concernant les intervenants, la loi se contente seulement d'affirmer leur « *indépendance* ». Le projet

> « L'objectif inavoué est de confier plus de salariés à chaque médecin »

de décret prévoit des dispositions mais pas une protection identique à celle des médecins, alors qu'elle était demandée par le SNPMT et la CGT, la CFDT émettant, en interne, des positions contradictoires. Curieusement, les premiers intéressés, les intervenants, restent en retrait. *« Nous en sommes au début de la réflexion*, indique Alain Carrigou, enseignant chercheur en ergonomie à l'université Bordeaux-I, qui s'inquiète surtout que *« la question de la coordination des équipes n'a pas été suffisamment débattue. Je crains que l'évaluation des risques devienne une affaire d'experts où les CHSCT et les opérateurs n'auraient plus leur place. »*

Quelle sera la mission des intervenants ? La loi ne la définit pas. Au service de la santé des travailleurs exclusivement et de la prévention des risques, comme pour les médecins, ou au service des employeurs pour les aider à gérer les risques ? Certains craignent le second scénario. *« Nous n'avons pas la même formation que les autres intervenants, pas la même déontologie*, souligne Pierre Abécassis. *Des problèmes commencent à surgir, avec par exemple un service pluridisciplinaire dans lequel certains médecins reprochent à leur directeur une dérive vers une mission de bureau d'études. »* La phrase de la loi selon laquelle le recours à ces professionnels se fait *« en lien avec les entreprises »* autorise la crainte d'un mélange des genres. Finalement, la loi n'a *« pas clarifié l'ambiguïté dans laquelle se trouve la médecine du travail depuis ses débuts ».*

« Nous ne voulons plus cogérer les risques, ni négocier la santé, prévient Gilles Seitz, animateur du réseau des médecins du travail CGT et membre du collectif « Pour une autre médecine du travail ». *C'est la leçon de l'expérience du comité permanent amiante, à laquelle nous-mêmes, médecins, avons participé (avec les employeurs et les syndicats) et qui reste très douloureuse. »*

Francine Aizicovici

L'examen médical, serviteur zélé de Vichy

REMUER LE PASSÉ pour comprendre le présent. En commandant au centre de recherches historiques de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) une étude sur l'histoire de l'examen médical de 1914 à 1979, la Société de médecine du travail Dauphiné-Savoie a fait remonter à la surface un héritage refoulé par beaucoup de ses confrères. Les francs-tireurs de la profession, à l'image de Philippe Davezies, enseignant-chercheur en médecine du travail à la faculté de Lyon, avaient déjà, au cours de leurs travaux, écorné l'histoire officielle. Mais le malaise que traverse aujourd'hui le secteur a accéléré ce besoin de psychothérapie collective.

Présentés début juin lors du 27e congrès de médecine et santé au travail, les travaux de Jean-Claude Devinck, doctorant à l'EHESS, conduits sous la direction de Paul-André Rosental, directeur du centre de recherches historiques, montrent la place centrale et l'ambiguïté de la notion d'aptitude qui va enfermer la médecine du travail dans un rôle d'auxiliaire de la gestion patronale de la main-d'œuvre. Ils soulignent aussi la constance des préoccupations eugénistes.

En 1914, deux médecins, Mazel et Leclercq, affirment qu'il est possible de faire travailler l'ensemble de la main-d'œuvre, y compris des individus qu'ils jugent *« faibles »* : les mutilés, les *« tarés »*, les femmes. Pour y remédier, ils prônent l'*« orientation physiologique »* de l'ouvrier au moyen de la visite d'embauche et de l'établissement d'une fiche physiologique détaillant ses dispositions. L'ancêtre du certificat d'aptitude est né.

FILTRER LES TRAVAILLEURS

L'idée d'orientation rationnelle sera reprise et développée par le régime de Vichy. La médecine du travail devient directement utile au régime. *« Dès la fin 1940, des centaines de milliers de chômeurs sont soumis à un examen de masse destiné à les classer selon six catégories : forts, moyens, faibles, inaptes temporaires, déficients difficilement récupérables et inaptes définitifs »*, raconte Jean-Claude Devinck. Surtout, à peine après avoir officialisé la médecine du travail, le régime va s'en servir pour filtrer les travailleurs destinés au service du travail obligatoire (STO). La Fondation française pour l'étude des problèmes humains, dite fondation Carrel, créée fin 1941, qui rassemble *« l'élite »* de la profession de l'époque, va développer l'idée de la médecine du travail comme outil *« d'amélioration de la race »* et *« de lutte contre la décadence »*.

Carrel et ses collaborateurs parmi lesquels les docteurs Gros et Gillon privilégient l'idée d'orientation biologique de la main-d'œuvre dont le premier instrument est le certificat d'aptitude. Cet héritage va fortement marquer l'histoire de la médecine du travail. Beaucoup de proches de la Fondation vont participer en effet à l'élaboration de la loi du 28 juillet 1942, qui rend obligatoire la création de services médico-sociaux dans les entreprises. C'est cette loi qui sera généralisée en 1946, pour donner naissance à ce qui est encore considéré aujourd'hui comme le texte fondateur de la médecine du travail contemporaine.

La continuité est aussi forte du côté des hommes. *« Après quelques années de purgatoire, les anciens de la fondation Carrel reviendront en force dans les instances dirigeantes de la profession et lui imprimeront leur marque jusqu'à la fin des années 1960 »*, soulignent les auteurs de la recherche. Ils ne reviendront pas sur les places accordées dans les textes fondateurs, à l'aptitude et aux risques professionnels. Il faudra attendre les années 1990 et le traumatisme de l'amiante pour que la profession lève le voile sur une partie de son histoire.

Catherine Rollot

Vivre avec la pression des employeurs et le manque de temps

DE VISITES « CLANDESTINES » EN CHANTAGE, DEUX PRATICIENS TÉMOIGNENT

Cinq ou six samedis matin par an, Annie reçoit des chauffeurs routiers. Un moment privilégié pour elle. Elle a le temps de les écouter et eux de s'exprimer avant de rentrer dans leur foyer pour le week-end. Le reste de la semaine, c'est un peu la course. Médecin du travail employée dans un petit service interentreprises situé dans le haut Beaujolais, elle suit 2 300 salariés. *« Normalement je dois les recevoir une fois par an. »* C'est la loi et aussi une nécessité pour son service, puisqu'il est financé par les 200 employeurs de son secteur, sur la base des visites médicales annuelles effectuées. En réalité, *« je n'en reçois que 96 %. Et je manque de temps pour faire plein d'autres choses »*. Ces activités sacrifiées, c'est par exemple l'établissement des fiches d'entreprises sur lesquelles le médecin du travail inscrit son appréciation sur les risques professionnels pour chacune d'entre elles et qui doivent être régulièrement actualisées. *« C'est la mémoire de l'entreprise, mais dans 75 % des cas, je n'ai pas le temps de m'en occuper »*, regrette Annie.

Les visites annuelles occupent les trois quarts de son temps. Les rendez-vous sont espacés de vingt minutes. *« Je n'ai pas le sentiment de faire de l'abattage. Si un salarié représente un cas lourd, je le revois. Mais parfois, je me demande à quoi servent ces visites, quand les gens vont bien et peuvent me téléphoner en cas de besoin. »* En plus des examens annuels, d'autres peuvent avoir lieu à la demande des salariés. *« Ils doivent aussi être facturés à l'employeur, avec éventuellement l'identité du salarié »*, ce qui peut le pénaliser. *« Aussi, nous ne les facturons pas. »* Il ne restera donc aucune trace de ces visites *« clandestines »*, comme les appelle Annie, hormis dans le dossier médical, qui est confidentiel. *« C'est un non-sens. Car au cours de ces visites, on peut mener une véritable réflexion sur la situation professionnelle des patients. »*

La visite annuelle s'achève avec la délivrance d'un certificat d'aptitude au poste, ou d'inaptitude. Un acte délicat, et ambigu, car au lieu de protéger le salarié, l'inaptitude risque de déboucher sur son licenciement. Il faut donc du temps pour écouter l'intéressé, comprendre son histoire et ce qu'il désire faire. *« La décision se prend ensemble. »* Des salariés préfèrent *« tenir »*, en dépit de la souffrance, pour des raisons financières ou de maintien de droits. *« On se met d'accord. Les gens mesurent s'ils peuvent trouver des arrangements. Ma responsabilité est d'abord morale : aider les personnes à avancer dans une situation difficile. »*

Le temps lui manque aussi pour aller à la rencontre des salariés sur leur lieu de travail, ce qu'on appelle le *« tiers temps »*, qui doit représenter un tiers du temps de travail du médecin. *« C'est là que les gens en disent beaucoup sur leurs conditions de travail. Les voir à leur poste me permet de mieux les comprendre. »*

Cette incapacité à bien faire son travail représente une *« souffrance »* pour le médecin du travail, estime François, qui exerce dans un important service interentreprises en région lyonnaise composé de plus de 80 médecins répartis sur plusieurs sites. Il suit 2 700 salariés, employés dans 250 entreprises. *« Je ne vais dans certaines d'entre elles que tous les quatre ans. C'est nettement insuffisant. »* Le médecin risque de passer à côté de problèmes de santé. Pour François, ce système de financement basé sur la visite annuelle *« n'est pas adapté, surtout dans les situations où des services sont en concurrence entre eux. Cela peut mener au chantage des employeurs qui demandent à avoir un médecin plus docile sinon ils s'adressent à un autre service ».*

« TIRE-AU-FLANC »

C'est ce genre de pression qu'il vit actuellement. Depuis quelque temps, il observait un nombre croissant d'arrêts de travail dans une entreprise. *« Ce que je constatais en matière d'atteintes à la santé de ces salariés ne collait pas avec le discours de l'employeur qui m'avait dit avoir des difficultés avec des tire-au-flanc. »* Peut-être alerté par un salarié, l'employeur a demandé à la direction du service de changer de médecin, officiellement pour une question de proximité géographique. Un motif peu crédible aux yeux de François qui a alors décidé de prendre rendez-vous avec l'employeur. *« Il m'a accusé de ne pas soutenir son orientation, qui est la lutte contre l'absentéisme. Puisqu'il finance la médecine du travail, celle-ci est pour lui un fournisseur qui doit coopérer. Il ne comprenait pas que je puisse avoir mon propre avis. »*

Sollicité par son directeur, François a refusé que cette entreprise lui soit retirée. *« Il faut résister aux pressions,* dit-il. *Si on ne le fait pas, le médecin perd sa légitimité aux yeux des salariés, qui ne se confieront plus à lui, estimant soit qu'il est l'allié du patron, soit qu'il est jetable et que cela ne sert à rien de lui parler. »*

Tous les débats en cours sur l'indépendance du médecin du travail auront eu à cet égard un effet positif : *« J'ai connu des situations où le directeur du service conseillait au médecin d'accepter le changement demandé par l'entreprise pour ne pas la perdre. Souvent, il attribuait l'incident à l'insuffisance des compétences relationnelles du médecin. Ce n'était jamais mis relié à des questions de santé au travail... »*

F. A.

POUR EN SAVOIR PLUS

> La Santé en France 2002, du Haut Comité à la santé publique (La Documentation française, 2002, 410 p., 20 €).

> Risque chimique en milieu professionnel. L'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, du ministère de l'emploi (La Documentation française, 2001, 142 p.,7,62 €)

> Défendre la santé au travail dans les PME, de Lucien Privet et Francis Meyer (Presses universitaires de Strasbourg, 2002, 64 p., 8 €)

> Troubles musculo-squelettiques et travail. Quand la santé interroge l'organisation, ouvrage collectif (Editions de l'Anact, 2000, 252 p., 24,39 €)

> Santé et travail, revue publiée par la Mutualité française, dont le dossier à paraître fin juillet porte sur les accidents du travail.

Michèle Nahmias, du Bureau international du travail, au Caire

« Dans les pays en développement, l'évaluation des risques laisse à désirer»

MICHÈLE NAHMIAS

► **1999** Michèle Nahmias, 54 ans, est nommée spécialiste en sécurité et santé au travail, au sein de l'équipe consultative multidisciplinaire du Bureau international du travail (BIT) du Caire (Egypte). Ce bureau couvre les pays du Maghreb, l'Egypte et le Soudan.
► **1994** Elle devient (jusqu'en 1999) responsable du Centre international d'information et de sécurité et de santé au travail (CIS), service sécurité et hygiène du travail au siège du BIT à Genève, après en avoir été chef adjointe pendant douze ans.

Vous êtes spécialiste des questions de sécurité et de santé au travail pour les pays du Maghreb ainsi que l'Egypte et le Soudan. Quel est l'état de la législation dans la zone ?

La législation nécessiterait d'être actualisée dans la majorité de ces pays. Elle se trouve dispersée dans une multitude de textes difficiles à consulter. Les règlements émanent d'administrations différentes – ministère du travail, de la santé, instance chargée de la sécurité sociale, parfois même ministère de l'environnement –, chacune d'elles étant chargée de veiller à leur application.

En conséquence, les textes se recoupent et sont parfois en contradiction les uns avec les autres. La coordination entre les ministères et même parfois au sein d'un même ministère est souvent déficiente.

La législation est-elle vraiment appliquée ?

Elle vise les entreprises qui emploient un nombre minimum de salariés – en général 50 –, ce qui exclut le secteur informel, dont les unités de production sont beaucoup plus réduites. Cela dit, elle n'est pas toujours appliquée, pour des raisons structurelles et économiques. Et pour ce qui est du contrôle de son respect, les inspecteurs du travail ou les inspecteurs de sécurité sont trop peu nombreux. De manière générale, leur formation est souvent insuffisante en matière de prévention des risques professionnels. Ils ne disposent pas de moyens de transport pour effectuer leurs visites et encore moins des moyens techniques. Les équipements de mesure, les laboratoires, quand ils existent, ne sont pas toujours en état de fonctionnement. De plus, la rémunération et les perspectives d'avancement de cette catégorie de fonctionnaires sont telles que la profession n'attire pas beaucoup de candidats.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la santé au travail, à l'exception de la Tunisie, les pays de la région disposent d'effectifs excessivement faibles en médecins du travail, qui ne sont pas forcément formés à cette discipline. Au Maroc, le nombre de travailleurs suivis par la médecine du travail ne dépassait pas 350 000 en l'an 2000, et nombre de secteurs d'activité ne sont pas couverts. Pour les sociétés dont les effectifs ne requièrent pas la présence d'un médecin, conformément à la législation, les services inter-entreprises sont difficiles à mettre en place, car les employeurs sont réticents à contribuer à leur budget de fonctionnement.

Enfin, en ce qui concerne le respect de la législation par les entreprises, les pénalités sont loin d'être dissuasives et le sous-emploi facilite grandement le remplacement des effectifs. De plus les employeurs considèrent la mise en place de mesures de prévention trop onéreuses, car ils n'ont pas conscience des conséquences négatives de conditions de travail dangereuses sur la productivité de leurs entreprises. Seules les multinationales et quelques grandes sociétés privées prennent en considération la prévention des risques professionnels.

A quels types de risques ces pays sont-ils le plus confrontés ?

Si l'on prend le cas de l'Egypte, les statistiques nationales font état d'un taux de 25,77 accidents du travail pour 1 000 travailleurs. Le taux le plus élevé est relevé dans les mines et carrières – plus de 45 pour 1 000 – et dans l'industrie manufacturière.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, les plus fréquentes sont les cas de silicose dus aux travaux dans les mines et carrières, les maladies respiratoires dues à l'empoussièrement, en particulier dans l'industrie textile, ainsi que les déficits auditifs provoqués par le bruit des machines. Mais le nombre d'accidents et de maladies professionnels déclarés est probablement loin de refléter la réalité. De plus les listes des maladies professionnelles indemnisables ne couvrent qu'un nombre restreint de pathologies.

Les risques les plus courants sont liés, comme dans nombre de pays, au secteur du bâtiment, où les dispositifs de protection collective sont rares et le port d'équipements de protection individuelle, une exception. Le secteur agricole est très exposé aux effets pathologiques de l'utilisation de produits agrochimiques. Les règles élémentaires de manutention et de stockage font souvent défaut, entraînant même des risques d'incendie graves. Les machines et installations utilisées dans l'industrie sont vétustes et n'ont pas été entretenues.

Quel est l'impact du travail des enfants sur leur santé ?

L'Organisation internationale du travail a adopté en 1999 une convention concernant l'élimination des « pires formes de travail » des enfants. Cette expression concerne l'esclavage, l'utilisation d'enfants à des fins de prostitution, de matériel pornographique, l'utilisation d'enfants aux fins illicites telles que le trafic de stupéfiants, et les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Cette dernière catégorie a donné lieu à des listes types de travaux qui incluent notamment la fabrication de briques, le tissage de tapis, les travaux dans le bâtiment, les tanneries, les verreries, etc. L'Algérie, l'Egypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie ont ratifié cette convention très récemment et s'engagent de ce fait à éradiquer les pires formes de travail des enfants.

> « Les demandes d'indemnisation peuvent durer plus d'une année et il arrive fréquemment qu'un accident soit réglé directement par le versement d'une somme forfaitaire au travailleur et à sa famille, sans que le régime de réparation intervienne du tout »

Les salariés sont-ils représentés dans les organisations chargées de la prévention ?

La législation prévoit dans certains pays la constitution d'un conseil tripartite regroupant partenaires sociaux et représentants des ministères concernés. Son rôle est de définir une politique nationale de prévention, mais il est très rare qu'un tel conseil se réunisse.

En ce qui concerne la prévention au niveau de l'entreprise, les législations nationales prévoient l'établissement de comités d'hygiène et de sécurité où les travailleurs sont représentés. Ces comités existent dans les entreprises de plus de 40 ou 50 salariés. Néanmoins, l'évaluation des risques par les entreprises laisse beaucoup à désirer car la formation des membres de ces comités est très succincte, et surtout cette forme de dialogue social n'apparaît pas comme prioritaire. Les organisations syndicales privilégient l'emploi, et les employeurs n'ont pas conscience de la nécessité d'investir dans les mesures de prévention.

Existe-t-il des régimes d'indemnisation pour les maladies ou les accidents du travail ?

Les régimes d'indemnisation existent dans tous les pays, et prévoient des prestations de longue ou de courte durée, ainsi que des soins médicaux en faveur des salariés dont l'incapacité de travail résulte d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Toutefois le nombre de travailleurs couverts dépend du nombre de travailleurs déclarés ainsi que du nombre d'accidents déclarés par l'employeur. Les demandes d'indemnisation peuvent durer plus d'une année, et il arrive fréquemment qu'un accident soit réglé directement par le versement d'une somme forfaitaire au travailleur et à sa famille, sans que le régime de réparation intervienne du tout.

Il n'y a donc pas de revenu de remplacement régulier pour le travailleur, qui se trouve, de ce fait, exposé à une forte insécurité. Il convient de noter également que dans les pays en développement la plupart des personnes à bas revenus, travailleurs indépendants et secteur informel, ne sont pas couvertes par ces régimes.

Propos recueillis par Martine Laronche

CHRONIQUE

par **Serge Marti**

Le Medef et le reste du monde

« LES ONG ? *Nous n'en avons auditionné aucune. Nous avions en tête leur littérature et notre premier effort à été de l'assimiler.* » Le propos, émanant d'Antoine Jeancourt-Galignani, président du groupe de travail constitué par le Medef en vue de l'établissement du rapport intitulé « Réussir la mondialisation » présenté le 21 juin, illustre la vision univoque qui ne manquera pas d'être reprochée à ce travail collectif, par ailleurs conduit avec sérieux. Sans négliger totalement cette « *part de vérité* » qu'implique la critique de la mondialisation, ainsi que l'admettent en conclusion les auteurs du rapport, ceux-ci se sont surtout attachés à démontrer en quoi la globalisation « *constitue une occasion unique pour améliorer notre bien-être et celui des générations qui suivront* », écartant tout procès fait à l'entreprise, laquelle « *ne poursuit pas forcément des visées antisociales* », même si elle a « *une raison sociale circonscrite* ».

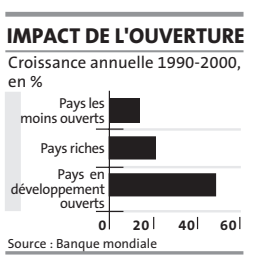

A l'appui de ce langage plutôt convenu, les rédacteurs du document (dont le rapporteur est Philippe Trainar) empruntent aux institutions internationales et notamment à la Banque mondiale une partie de leurs travaux pour démontrer combien, à leurs yeux, « *les économies ouvertes présentent des performances économiques supérieures* » à celles qui ne le sont pas, la progression du bien-être social allant de pair. La démonstration prend en compte l'exemple de la Chine, de l'Inde, de la Malaisie, des pays qui ont suivi avec succès la voie empruntée avant eux par les petits « dragons » de la région. Aujourd'hui, les « *nouveaux mondialisés* », à savoir la Turquie, le Maroc, la Hongrie, le Mexique et le Brésil procèdent de même. Avec des espoirs identiques.

Par charité, on se gardera d'évoquer trop avant, à propos de cette dernière liste, la mise sous oxygène de la Turquie et les graves difficultés du Brésil qui prévalent actuellement. Pour ce qui est de la question des inégalités croissantes que même le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont fini par admettre, la réponse est toute trouvée. « *Comme la part des inégalités imputables aux inégalités entre pays est sensiblement supérieure (70 %) à celle imputable aux inégalités à l'intérieur des pays (30 %), les effets de la réduction des inégalités entre pays l'ont emporté sur les effets de l'accroissement des inégalités à l'intérieur des pays. Cette évolution résulte exclusivement de la diminution des inégalités dans la partie du monde ouverte aux échanges internationaux* », écrivent-ils. Un peu compliqué mais sans doute convaincant...

Face aux défis « *économiques et sociaux importants* » qui s'annoncent, à savoir la déstabilisation des positions acquises, dans le cadre d'une concurrence accrue, l'instabilité financière, les dangers d'uniformisation et de réactions protectionnistes ou encore « *l'apparition de nouvelles inégalités* » qui peuvent être géographiques à l'intérieur d'un même pays, les rédacteurs de ce document, convaincus que la mondialisation « *n'est pas un processus que l'on peut laisser se développer spontanément sans risques* », se prononcent en faveur de régulations à la fois nationales et régionales « *plus efficaces et moins nombreuses* ». Dans cet esprit, ils préconisent une amélioration de l'architecture financière internationale « *en renforçant les disciplines de marché* », un nouveau cycle de négociations « *pour le développement durable* », un approfondissement du marché unique européen « *sur la base d'un euro stable* » et, ce qui ne mange pas de pain, une « *bonne gouvernance* » au plan national et mondial.

Présentée quasiment en appendice, la dernière proposition est pourtant intéressante compte tenu de la signification politique qu'on peut lui accorder. Elle consiste à « *veiller à préserver les diversités et spécificités nationales* ». La mondialisation ne saurait « *s'identifier à l'uniformisation* ». Pis : « *La diversité des systèmes de relations sociales peut et doit être préservée. Il n'y a pas un modèle de relations sociales dont l'efficacité s'imposerait partout dans le monde.* » On ne peut qu'être sidéré devant une telle audace inscrite en fin de propos. Heureusement, elle n'est que verbale.

Après l'amiante, d'autres scandales se profilent

FIBRES CÉRAMIQUES, BITUME, ÉTHERS DE GLYCOL, AUTANT DE PRODUITS DONT LA TOXICITÉ SUSCITE DE NOMBREUSES INQUIÉTUDES

Les chiffres donnent froid dans le dos. Presque au point de faire regretter d'avoir demandé aux experts d'inventorier les dangers sur la santé encourus aujourd'hui par des millions de salariés. Comme si l'amiante n'était que le début d'une longue série...

Soucieux de dresser un premier tableau, André Picot, toxicochimiste au CNRS, expert européen, rappelle simplement que la bible des chimistes, « Chemical Abstracts », répertorie 22 millions de produits, « *mais que seulement 300 000 ont été testés – sérieusement – pour évaluer leur toxicité* ». De son côté, Gérard Lasfargues, professeur en médecine du travail à l'université de Tours, explique qu'il est toujours difficile d'avancer des statistiques précises sans provoquer une polémique « *car la rigueur scientifique des extrapolations, menées à partir des modèles épidémiologiques, n'est pas totalement satisfaisante* ». Néanmoins ce spécialiste estime largement sous-évaluée la fréquence des cancers professionnels dont on dit qu'ils représenteraient aujourd'hui de 4 % à 5 % du total des cancers. Un avis qu'il partage visiblement avec les experts américains du National Cancer Institute qui prédisent que, dans les années à venir, 30 % des cancers pourraient être dus à une exposition professionnelle.

Combien de sonnettes d'alarme faudrait-il tirer pour être sûr de n'oublier aucun risque ? Impossible à dire. Les études sont insuffisantes et d'autant plus difficiles à mener que beaucoup de cancers professionnels se déclenchent après l'âge de 65 ans, explique le professeur Lasfargues, « *et que les généralistes ne les identifient pas comme tels* ». En clair, les effets à long terme des produits dangereux sont mal évalués. Pour autant, un certain nombre de dossiers inquiètent particulièrement.

En premier lieu, celui des solvants. La question des éthers de glycol est la plus médiatisée, surtout après l'affaire Claire Naud. En 2000, la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath) avait porté plainte contre X... en son nom. Cette ouvrière sérigraphiste, dont la fille est lourdement handicapée, a été soumise aux vapeurs de ces solvants alors qu'elle était enceinte. Or il est avéré que les éthers de glycol nuisent à la reproduction. Depuis, un collectif réunissant la Mutualité française, la FMF, la Fnath, la CGT, la CFDT-Chimie, la Ligue contre le cancer et le Syndicat national professionnel des médecins du travail s'est constitué pour que les éthers de glycol interdits à la consommation courante le soient également dans les entreprises. Actuellement la politique menée est celle « *de l'usage contrôlé* », mais explique l'un des membres du collectif, « *lors des visites d'entreprises, et notamment de PME, on constate que leur utilisation reste importante. Ces solvants interviennent dans de nombreux produits et souvent leur présence n'est même pas identifiée...* ».

Les solvants n'ont pas fini de faire peur. Si, individuellement, leur toxicité est identifiable, en revanche, indique André Picot, « *nous disposons de très rares données scientifiques concernant les mélanges. Les méfaits se démultiplient-ils ou au contraire se neutralisent-ils ? Le terrain est quasi inexploré* ». Et, quand il l'est, l'optimisme n'est pas de mise. L'hexane est un solvant dont on sait qu'il provoque une dégénérescence des nerfs longs (type sciatique). L'acétone, en revanche, n'est pas neurotoxique. « *Mais nous avons pu vérifier qu'un mélange hexane-méthyléthylcétone multiplie par vingt la toxicité périphérique de l'hexane* », précise le chercheur. « *Cet exemple est toujours celui mis en avant car c'est l'un des rares à avoir été étudié, mais je peux vous assurer qu'il en existe beaucoup d'autres.* »

> Combien de sonnettes d'alarme faudrait-il tirer pour être sûr de n'oublier aucun risque ?

Autre catastrophe potentielle, celle des fibres céramiques. Un chantier qui inquiète particulièrement Henri Pezerat, toxicologue, directeur de recherche honoraire au CNRS. Son nom fait trembler les employeurs car l'expert a largement contribué à la prise de conscience des dangers de l'amiante. S'il alerte aujourd'hui sur les fibres céramiques et de leurs effets cancérogènes, c'est parce que « *les gens qui les manipulent sont ceux qui manipulaient auparavant l'amiante* » et que les médecins vont donc être confrontés à un effet de masque/amiante qui va rendre encore plus difficile leur neutralisation. Or ces fibres, qui résistent à 1 500 degrés Celsius, sont utilisées dans nombre d'industries (verre, sidérurgie, fonderies) dont les process se font à haute température.

Il faudrait encore évoquer la situation des « *travailleurs du bitume* » exposés à la toxicité des hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA). Là encore, un domaine guère travaillé, mais qui commence à l'être depuis le naufrage de l'*Erika*, en 1999. Parmi les milliers de bénévoles qui avaient aidé au nettoyage des plages, beaucoup ont déclaré des troubles. La cargaison du pétrolier (des HPA notamment) a été mise en cause. Mais faut-il attendre que le grand public ou que les consommateurs soient concernés (comme avec les éthers de glycol) pour que les pouvoirs publics se saisissent de la question ? La réponse des experts est unanime : les résistances à la prévention qui coûte cher, la « complaisance » des institutions de veille sanitaire, l'insuffisance du nombre d'experts formés (en France, en tout cas) et la gestion de la médecine du travail par les employeurs, empêchent tout progrès. En clair, pour Gérard Lasfargues, « *les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour éviter un problème de santé publique type amiante* ». Qui osera alors dire qu'il ne savait pas...

Marie-Béatrice Baudet

EN DIRECT DE BRUXELLES

par **Laurent Zecchini**

Le défi danois

C'EST LA MOINDRE DES CHOSES : avant le début de la présidence danoise de l'Union européenne (UE), qui commence le 1er juillet, le premier ministre, Anders Fogh-Rasmussen, et son ministre des affaires étrangères, Stig Moller, ont affiché optimisme et détermination. Ils ne veulent pas douter qu'en dépit des inquiétudes grandissantes qui s'expriment ici et là ils seront capables de respecter le calendrier de l'élargissement, de boucler les négociations avec les dix pays pressentis, et surtout de faire émerger un consensus sur la question tant controversée de l'octroi de paiements directs aux agriculteurs des pays candidats, le tout avant le conseil européen de Copenhague, en décembre.

Ce n'est pas la seule embûche qui attend la présidence danoise. A Séville, les Quinze ont pris acte du blocage persistant sur la question des *« arrangements permanents »* entre l'UE et l'OTAN (le mécanisme qui permettra à la première d'utiliser les moyens militaires de l'Alliance atlantique) : l'accord finalement donné par la Grèce à un texte de compromis a convaincu la Turquie que celui-ci n'était pas acceptable. C'est peu de dire que la mise en œuvre de la défense européenne tourne au conflit byzantin, que le Danemark serait bien en peine de régler : Stig Moller reconnaît que l'*opting-out* de son pays fait qu'il ne pourra guère s'occuper que de « gestion civile » des crises, laissant les aspects militaires au pays qui prendra la succession du Danemark à la présidence de l'Union, la Grèce !

« Le Danemark ne veut pas douter qu'en dépit des inquiétudes grandissantes qui s'expriment ici ou là il sera capable de respecter le calendrier de l'élargissement, de boucler les négociations avec les dix pays pressentis »

Le Danemark, pays européen atypique avec ses trois exemptions (*opting-out*), sur l'euro, la défense européenne et la coopération judiciaire, aura-t-il l'autorité nécessaire pour relever un tel défi ? Stig Moller répond par l'affirmative, sans contester que si, pendant longtemps, personne ne s'est avisé de remettre en cause la *« feuille de route »* des négociations d'élargissement, la question d'un retard de calendrier n'est plus taboue.

« Si nous retardons, la déception serait extrême parmi les pays candidats, insiste Stig Moller. *Ils ont changé leur législation, fait évoluer leur société, ils ont rempli les "critères de Copenhague"* [démocratie, droits de l'homme, etc.]*, ils ont fermé les chapitres des négociations les uns après les autres, intégré la masse de l'acquis communautaire, et puis, soudainement, les Quinze diraient : "Désolé, nous avons des problèmes entre nous, qui sont plus importants que les vôtres" ! Un tel égoïsme européen ne serait pas compris. »*

L'Europe, souligne le ministre danois, a désormais une *« tâche historique »* à accomplir ; elle s'est engagée auprès des populations concernées, elle doit *« tenir les promesses faites lors des conseils européens de Göteborg et Laeken »* et réaffirmées lors du récent sommet de Séville. Un report de l'élargissement, a résumé M. Fogh-Rasmussen, serait *« un désastre politique »*.

Dans la capitale andalouse, les Quinze n'ont pas seulement réaffirmé leurs promesses : ils ont discrètement renvoyé au résultat de leurs négociations du 17 juin, qui se sont soldées par un faux compromis sur la question des aides directes. Le gouvernement danois sait bien qu'il y a là tous les ingrédients pour un affrontement majeur, à l'automne, au sein de l'UE, dont le détonateur sera les approches foncièrement divergentes entre la France et l'Allemagne sur la question des aides directes et, au-delà, sur la réforme à mi-parcours de la politique agricole commune (PAC). Stig Moller ne se prive pas de souligner que les Allemands *« savent quelle est leur responsabilité »* dans cette affaire, ce qui signifie que celle-ci serait lourde s'ils prenaient le risque de retarder l'élargissement en exigeant une diminution drastique des paiements directs.

A Séville encore, les Quinze ont rappelé leur préférence pour l'adhésion de Chypre dans le cadre d'une *« île réunifiée »*. Or, vu l'enlisement des négociations communautaires qui se poursuivent à Nicosie, une telle perspective semble peu probable. Si la seule partie grecque de l'île entre dans l'Union, une crise avec la Turquie semble inévitable. Quant à la question de la candidature de la Turquie à l'Union (tous ces dossiers sont évidemment interdépendants), les Danois se montrent très prudents : on verra, disent-ils en substance, quels progrès Ankara aura accomplis au moment du sommet de Copenhague.

Reste enfin l'épée de Damoclès que constitue le second référendum irlandais, à l'automne, sur la ratification du traité de Nice. Les responsables danois *« espèrent »* que tout se passera bien... Ces incertitudes incitent les autorités danoises à mettre l'accent sur des sujets un peu moins controversés. L'immigration illégale, un thème de prédilection du gouvernement de droite installé à Copenhague en partie, mais aussi, plus surprenant, la *« responsabilité globale »* de l'UE.

Stig Moller insiste sur une double approche à ce sujet : évoquant le sommet de Johannesburg sur le développement durable qui doit se tenir fin août, il souhaite que l'Union tienne un discours ambitieux et ferme vis-à-vis des pays en développement : ouverture des marchés d'un côté, en échange d'une « bonne gouvernance » de l'autre. *« La libération de nos marchés et du commerce est beaucoup plus importante que l'aide que nous pourrions donner aux pays en développement : le tiers-monde a besoin de travailler et de créer des emplois. Vu leur démographie, s'ils n'ont pas d'emplois, ils deviendront des immigrants illégaux dans nos pays. »* Sur ce thème, illustration sans doute du pragmatisme danois, Stig Moller devrait avoir moins de difficultés à recueillir un consensus que sur l'élargissement.

Le repentir de la Banque mondiale ne calme pas la contestation

L'INSTITUTION A NÉANMOINS PU TENIR SA QUATRIÈME CONFÉRENCE EUROPÉENNE DU 24 AU 26 JUIN À OSLO

OSLO
de notre envoyée spéciale

Boris Pleskovic fait la grimace. La Banque mondiale critiquée sur son propre terrain, il n'a jamais vu ça. Et il parle en connaisseur. En 1989, il fut à l'origine avec Stanley Fisher, alors économiste en chef de l'institution, du lancement des prestigieuses conférences ABCDE (Annual Bank Conference on Development Economics) qui rassemblent chaque année à Washington le gratin des milieux académiques, et tracent au fil des rencontres la mémoire de l'économie du développement, du moins telle qu'elle se conçoit là-bas. Boris Pleskovic, au côté de Joseph Stiglitz, a aussi participé à la création en 1999 de la première conférence du même nom en Europe, à Paris, siège de la Banque sur le Vieux Continent. C'était à l'écouter une autre époque, dans un autre monde. Car, depuis, sous la pression de la contestation dont sont la cible les institutions financières internationales, le projet a déraillé. Au point de contraindre, l'an dernier, la Banque mondiale à annuler la rencontre prévue à Barcelone.

A Oslo, du 24 au 26 juin, il s'agissait en quelque sorte de montrer qu'il était encore possible de continuer. Avec les précautions désormais d'usage, quitte à conforter l'image d'une institution acculée au retranchement : les 350 participants de la rencontre, consacrée à la lutte contre la pauvreté, étaient isolés sur les hauteurs d'Holmenkollen, dans un hôtel entouré de policiers, loin des 10 000 manifestants rassemblés pacifiquement dans le centre-ville le jour de l'ouverture. *« Cette situation est déprimante,* confie l'air abattu Paul Collier, le patron de la recherche à la Banque. *Nous ne sommes qu'un groupe de chercheurs. Que pouvons-nous faire de plus ? »* Paul Collier fait allusion aux efforts faits pour ouvrir cette conférence à quelques organisations non gouvernementales (ONG) et à des économistes dont la réputation n'est pas d'être tendres avec la *doxa* produite par les experts de l'institution.

En interne, cette initiative fait d'ailleurs grincer les dents. C'est tout juste si certains n'accusent pas les communicants de la Banque d'avoir mélangé les torchons et les serviettes pour satisfaire la société civile. Tout le monde n'est pas de cet avis. *« Ces apports critiques nous obligent à questionner nos modèles »*, souligne François Bourguignon, économiste à l'Ecole normale supérieure, en citant notamment une contribution remarquée de l'économiste Mushtaq Khan, du centre britannique SOAS (School of Oriental and African Studies), sur la question de la bonne gouvernance et le rôle de l'Etat (les communications sont disponibles sur le site www.worldbank.org/ABCDE-Europe). Alice Sindzingre, chercheuse du CNRS et responsable de la consultation organisée auprès des quelque cinq cents économistes pour cibler au mieux les attentes de la communauté scientique, souligne elle aussi l'importance de cette ouverture à l'économie politique.

« Nous avons changé, nous avons appris, nous avons une meilleure connaissance de ce qui est bon pour le développement, de ce qui est efficace... Mais il est maintenant temps d'agir »
NICHOLAS STERN, ÉCONOMISTE EN CHEF DE LA BANQUE MONDIALE

De fait, au cours de ces trois jours, la Banque s'est vue questionnée, interpellée, critiquée sur ses analyses, ses missions et au bout du compte sur la sincérité de la réforme qu'elle affirme avoir entreprise. *« Nous avons changé »*, a assuré à plusieurs reprises, Nicholas Stern, le premier vice-président et économiste en chef sur un ton d'une inhabituelle modestie. *« Nous avons appris, nous avons une meilleure connaissance de ce qui est bon pour le développement, de ce qui est efficace, nous sommes maintenant persuadés que la réduction de la pauvreté ne dépend pas seulement de la croissance mais qu'elle nécessite une approche multidimensionnelle qui tienne aussi compte du développement humain et de la volonté de chaque pays d'adhérer aux politiques que nous recommandons. Mais il est maintenant temps d'agir »*, a-t-il continué en faisant référence aux objectifs de réduction de pauvreté du consensus de Monterrey, adopté au mois de mars lors du sommet des Nations unies.

Ce climat de repentance n'a pas beaucoup ému les vieux opposants. Le blues de l'institution ne fait au demeurant que refléter un sentiment largement répandu dans cette communauté mise à mal par les échecs répétés des dernières années. *« Ceux qui étaient critiques se sentent un peu soulagés de voir que le débat est à nouveau possible,* reconnaît Pierre Jacquet, directeur de la stratégie à l'Agence française de développement. *Mais si la fin des certitudes a quelque chose de positif, elle est en même temps déstabilisante et cette phase de transition est loin d'être achevée. »*

Moins rongé par le doute, Boris Pleskovic, lui, ne souhaite qu'une chose : que la Banque mondiale revienne à Paris pour sa prochaine ABCDE. Pour que se tienne, cette fois-ci, une vraie conférence académique au ministère de l'économie. *« Bercy, c'est un peu comme une Bastille imprenable »*, dit-il naïvement. Comme si les manifestants ne devaient jamais avoir l'idée de s'aventurer dans *« ce quartier aussi éloigné du cœur de la capitale »*...

Laurence Caramel

L'EFFORT EXEMPLAIRE DE LA NORVÈGE

Oslo fait partie des rares pays dont l'aide publique au développement dépasse l'objectif de 0,7 % du PIB que s'est fixé la communauté internationale. Sa jeune ministre du développement international, Hilde F. Johnson, a participé à la création en 1999 du groupe d'Utstein – du nom du lieu où se déroula la rencontre –, qui réunit trois autres ministres du développement : Clare Short (Royaume-Uni), Eveline Herfkens (Pays-Bas) et Heidemarie Wieczorek-Zeul (Allemagne).

Ces quatre femmes de tempérament – parfois surnommées « le groupe des dragons » – militent pour une meilleure coordination des politiques d'aides sur certains dossiers comme celui de la dette. Elles ont souvent bousculé leurs partenaires occidentaux et les institutions internationales.

Les Quinze misent sur le compagnonnage entre PME du Nord et PME du Sud

UN DISPOSITIF DE PARTENARIAT A PERMIS DE CRÉER 130 « COUPLES » DE SOCIÉTÉS GÉNÉRANT QUELQUE 6 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Mankeur Thiam, patron de la PME sénégalaise Technique industries, est ravi des liens qu'il a tissés avec Alain Carrié, patron de la PME normande Catoire, qui s'en déclare enchanté, lui aussi. Sous la houlette de l'association française Entreprises et développement et du Centre de développement de l'entreprise (CDE), bras opérationnel de Bruxelles et des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), ils ont conclu un fructueux *« compagnonnage industriel »*.

Forte de ses 35 salariés, Catoire (3,3 millions d'euros de chiffre d'affaires) est spécialisée dans la mécanique générale et de précision, mais l'entreprise n'avait pas l'habitude de l'exportation et souhaitait diversifier ses marchés.

Technique industries (25 salariés et 610 000 euros de chiffre d'affaires) monte des installations de réfrigération, de climatisation, d'alimentation électrique. Elle se sentait un peu isolée à Dakar, loin des innovations technologiques européennes. Sous le parrainage d'Entreprises et développement et avec l'aide financière du CDE et du ministère français des affaires étrangères, Mankeur Thiam et Alain Carrié se sont découvert des intérêts communs.

Le Français crée, il y a un an et demi, avec deux autres entreprises normandes, un bureau d'ingénierie à Dakar capable de répondre aux appels d'offre, ce qui lui permet de fabriquer des pièces pour l'Afrique. Le Sénégalais obtient, dans la foulée, des contrats de sous-traitance qu'il est à même d'honorer parce que Catoire lui a obtenu des prix intéressants en matière d'outillage. Sans oublier les conseils en matière de qualité ou de management. A l'un, l'acquisition d'un savoir-faire et, à l'autre, de nouveaux marchés.

Cela fait longtemps que l'on sait que l'aide ne suffit pas pour assurer le développement des pays pauvres, et le « partenariat » est un moyen de rééquilibrer les relations Nord-Sud. C'est pourquoi le CDE, mais aussi les instances officielles françaises ont choisi d'épauler les entreprises qui créent de la richesse, et notamment les PME qui assurent l'essentiel du produit intérieur brut des pays du Sud.

TRANSMISSION DE SAVOIRS

Mais ces petites entreprises subissent de lourds handicaps, comme le manque de formation des dirigeants et des cadres ou l'absence de financement adaptés. Elles affrontent donc les marchés en position de faiblesse. Le compagnonnage est l'une des solutions possibles. *« A la relation habituelle client-fournisseur ou à la relation porteur de projet au Sud-investisseur au Nord, nous voulons substituer un rapprochement entre entreprises d'un même métier,* explique Jean-Claude Sitbon, président du réseau Entreprises et développement. *Les entreprises africaines ne doivent pas être seulement considérées comme apporteurs de marchés. La qualité des liens qui se sont tissés entre les hommes ont permis de mener de pair la recherche du profit et la transmission d'un savoir ».*

En fait, il s'agit de prendre au sens étymologique le mot « compagnonnage » qui fait référence au « partage du pain ».

Cette philosophie pragmatique et ce dispositif ont permis depuis 1996 de créer cent trente « couples » de PME franco-africaines, générant quelque 6 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaires pour une mise de fonds publics de 600 000 euros.

Le CDE a pratiqué de la même manière par le canal d'associations d'autres pays de l'Union européenne, comme l'Espagne ou l'Autriche, mais c'est grâce à la France que le compagnonnage s'est le plus développé, peut-être en raison de ses liens historiques avec l'Afrique.

Un nouveau programme a été officiellement annoncé, le 19 mai. Ses parrains seront les mêmes que pour les précédents : Entreprises et développement, le CDE, le Fonds de solidarité prioritaire du ministère français des affaires étrangères et l'Organisation des nations unies pour le développement industriel (Onudi). Le programme a pour objectif de marier 40 « couples » industriels, que leur partenariat concerne les domaines commercial, technique ou financier. Les pays concernés seront ceux du Maghreb et d'Afrique francophone.

Jean-Claude Sitbon espère que ce partage fera école et que les PME du Sud pratiqueront entre elles ce compagnonnage industriel, en l'adaptant à leur contexte socio-économique. Tant il est vrai que la solidarité doit être aussi Sud-Sud.

Alain Faujas

LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Le CDE est une institution conjointe de l'Union européenne et des pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Il a été créé, il y a vingt-cinq ans, pour *« encourager le développement des petites et moyennes entreprises industrielles »* dans les 77 pays ACP. Il ne s'occupe donc que du secteur privé. Le centre est installé à Bruxelles et agit en complémentarité avec la Commission, le secrétariat des Etats ACP et la Banque européenne d'investissement (BEI).

Ses 56 membres appartiennent pour moitié aux pays de l'Union et pour moitié aux pays ACP. Le CDE a trois métiers : les études (diagnostics, expertises, recherche de financement), l'assistance (formation, management) et l'organisation de rencontres.

Afin de lutter contre la pauvreté, le Centre établit des programmes pluriannuels et par secteur. Il a assisté 642 entreprises en 1999, 699 en 2000 et 783 en 2001. La moitié de ses interventions concernent des opérations légères de moins de 5 000 euros.

Dans le cas du programme de compagnonnage mis en œuvre avec Entreprises et Développement, le CDE verse environ 16 000 euros par « couple ».

Le management par objectifs gagne les services de l'Etat

DANS DE NOMBREUX PAYS, LES SYSTÈMES DE GESTION DES PERFORMANCES ONT RÉTABLI L'ÉQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES

LES BIENFAITS DE LA DÉMARCHE À L'ÉTRANGER

Solde financier des administrations publiques, excédents (+) ou déficit(-) en % du PIB

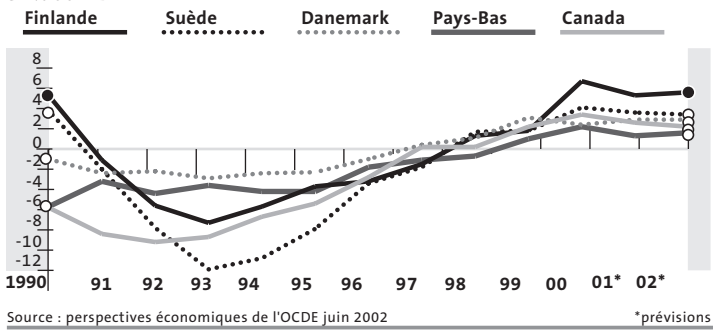

Source : perspectives économiques de l'OCDE juin 2002 *prévisions

Dans moins de quatre ans, le débat sur la façon d'enrayer le déficit public, qui a monopolisé l'attention du gouvernement ces derniers jours, semblera peut-être relever de la préhistoire. Dans sa forme tout au moins, mais aussi dans les moyens à mettre en œuvre. En 2006, ce ne sont, en effet, plus tant les ressources à attribuer (ou au contraire à rogner) à tel ou tel ministère, que le Parlement devra ou non accepter lors des votes des lois de finances. Il devra s'exprimer sur des objectifs à atteindre. Améliorer la sécurité routière, ou lutter contre l'illettrisme... tels pourraient être les intitulés de programmes qui se substitueront aux chapitres des précédents budgets.

La logique de moyens va donc céder la place à la logique de résultats. Les méthodes de « management par objectifs » deviendront une pratique courante pour gérer les services de l'Etat, comme elles le sont devenues dans le privé depuis de nombreuses années.

Ainsi le veut la Loi organique relative aux lois de finances (la LOLF) adoptée le 1er août 2001. *« Cette initiative, menée à son terme grâce à la ténacité de Didier Migaud* [PS, auteur et rapporteur de la LOLF] *et d'Alain Lambert* [UMP-UDF, ministre délégué au budget du nouveau gouvernement, président de la commission des finances du Sénat lors du vote de la loi] *transforme en profondeur la constitution financière de notre pays, régie auparavant par l'inoxydable ordonnance de 1959 »,* estime Henri Guillaume, inspecteur général des finances, ancien commissaire général au Plan. Dans *Gestion publique : l'Etat et la performance,* un livre fort intéressant sur un sujet aussi austère, à paraître en septembre (éd. Presses de Sciences-Po et Dalloz, coll. « Amphithéâtre »), dont il est l'auteur avec Guillaume Dureau et Franck Silvent, il explique pourquoi les systèmes de gestion des performances (SGP) sont devenus indispensables, comment ils sont déjà appliqués ailleurs dans le monde et quels en ont été les effets.

« A ce stade, on regarde les dérives ; on essaie plutôt de comprendre ce qui se passe »

Loin de se contenter des chiffres officiels communiqués par les pays déjà dotés de systèmes de gestion des performances, les auteurs ont mené des études approfondies sur le terrain, au Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède.

Les motivations à l'origine de ces changements de méthodes de gestion varient selon les pays. La volonté de maîtrise des dépenses publiques ne serait que l'une d'entre elles. Quand d'autres raisons sont évoquées, comme c'est le cas en France, où le souhait d'une plus grande transparence est mis en avant, les résultats en matière de réduction des déficits sont également au rendez-vous. *« La mise en place de systèmes de gestion des performances induit une gestion plus rigoureuse des finances publiques. Il existe une forte corrélation entre les deux »,* souligne Henri Guillaume.

La LOLF va imposer aux administrations et autres services de l'Etat de rendre compte devant le Parlement du bon usage des fonds pour atteindre les objectifs fixés. La règle de base de tout système de gestion des performances est en effet de *« faire confiance et de responsabiliser les gestionnaires, en contrepartie d'un engagement sur les résultats »,* souligne Henri Guillaume.

Plus de gestion tatillonne obligeant à demander au contrôleur financier l'autorisation de changer l'affectation de telle somme à telle catégorie de dépense. Les budgets seront définis de façon globale pour un programme. Dans le jargon des spécialistes, ils seront *« fongibles »,* à l'exception des dépenses de personnel. Mais même celles-ci se feront de façon plus souple et plus décentralisée. Les contrôles auront lieu a posteriori et non plus a priori. D'où la nécessité de mettre en place un système de comptabilité analytique pour être à même de suivre les coûts.

D'ici à 2006, *« il faudra se livrer à l'examen de l'efficacité des programmes »,* souligne Henri Guillaume. *« Une des leçons tirées de l'étude de tous les pays est que l'on ne peut pas plaquer un SGP sur des structures administratives redondantes ou inefficientes ».* Guère étonnant que pour cet inspecteur des finances, l'efficacité des dépenses soit au cœur de la réforme budgétaire ! *« Dans les autres pays, personne ne parle de réforme de l'Etat, mais de réforme de la gestion publique, centrée sur l'efficacité »,* note-t-il.

La mise en route devrait être progressive. *« On relâcherait les contrôles a priori sur les administrations certifiées, jugées aptes à s'engager sur les résultats »,* propose Henri Guillaume.

A la différence de ce qui se passe dans les entreprises, aucun des pays analysés dans cette étude n'a encore sanctionné les administrations qui n'auraient pas atteint leurs objectifs. *« A ce stade, on regarde les dérives ; on essaie plutôt de comprendre ce qui se passe. »*

Dans son introduction à l'ouvrage rédigée avant sa nomination au gouvernement, Alain Lambert écrivait : *« Dans leurs conclusions,* [les auteurs] *prédisent que la réforme elle-même ne pourra être menée à son terme sans soutien politique. Je partage entièrement ces analyses. Elles placent le Parlement face à ses responsabilités. Comme président de la commission des finances du Sénat, je veux m'engager : l'échec de la réforme serait aussi le mien. C'est pourquoi je souhaite partager sa réussite. »* Il est aujourd'hui on ne peut mieux placé pour le faire !

A. K.

Henri Plagnol, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat

« Nous allons passer d'une logique de moyens à une logique de résultats »

Les débats actuels sur la réduction du déficit budgétaire ne traitent guère des économies liées à une meilleure efficacité de l'Etat. Que peut-on attendre des changements dans ce domaine ?

La performance de la dépense publique est une des clés de la compétitivité des nations. Le premier ministre a pris l'engagement de baisser les charges et les impôts. Par conséquent, pour maintenir une même qualité de service public, il faut tout faire pour optimiser la dépense publique.

C'est l'une des raisons d'être de la Loi organique relative aux lois de finances, la LOLF, votée en août 2001 et qui entrera en application dès 2006. Pour la première fois, on passera d'une logique de moyens à une logique de résultats. C'est une révolution culturelle. La direction du budget rattachée au ministère d'Alain Lambert *[NDLR : ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, auprès du ministre de l'économie]* en est le pilote ; et la délégation interministérielle à la réforme de l'Etat, créée le 15 novembre 2001, le copilote.

Des groupes de travail ont été mis en place pour étudier l'impact de la loi sur le contrôle de gestion, la déconcentration, le personnel.

Comment allez-vous procéder pour que la LOLF entre effectivement en application en 2006 ?

Les gestionnaires publics attendent cette réforme depuis longtemps. L'ordonnance de 1959 était un blocage ; elle contrariait toute réforme de l'Etat. Elle empêchait de moderniser les procédures, de globaliser les crédits, de contractualiser les dépenses publiques via des plans pluriannuels. Autant de choses qui vont devenir envisageables.

Les ministères, les administrations et les services déconcentrés devront s'approprier cette réforme. Le secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat, placé auprès de Jean-Paul Delevoye *[ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire],* va être une boîte à outils et fournira une méthodologie. Nous n'avons pas pour prétention de régenter tous les chantiers qui contribueront à améliorer l'Etat !

Pour la mise en œuvre de la LOLF, quelles seront vos priorités ?

Nous voulons redonner ses lettres de noblesse au Parlement, afin qu'il puisse remplir sa mission de contrôle des dépenses publiques. Une autre priorité concerne l'amélioration de la qualité des services rendus. Il faut repenser l'organisation à partir des usagers, développer l'e-gouvernance, l'interactivité.

Allez-vous privilégier certains secteurs comme la santé ou la sécurité ?

Chaque grande loi comportera un volet évaluation. Ainsi, le projet de loi de programmation sur la justice prévoit une évaluation six ans après sa mise en œuvre. C'est une innovation majeure, et il nous faudra aider la chancellerie à bâtir des indicateurs de performances à partir des objectifs assignés par le législateur et des attentes des justiciables. Plus généralement, le premier ministre souhaite modifier la Constitution afin de pouvoir mener des expérimentations, les évaluer et diffuser les expériences réussies.

HENRI PLAGNOL

▶ **2002** Nommé secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat, Henri Plagnol, 41 ans, est ancien élève de l'Ecole normale supérieure, de l'Institut d'études politiques de Paris, et de l'ENA. Agrégé de sciences sociales, il est maître des requêtes au Conseil d'Etat.
▶ **1997-2002** Député UDF du Val-de-Marne, il est membre de la commission des lois constitutionnelles, législation et administration générale de la République à l'Assemblée nationale.

Henri Guillaume, coauteur de *Gestion publique : l'Etat et la performance* (Presses de Sciences-Po, Dalloz, coll. « Amphithéâtre », à paraître en septembre), évoque la nécessité de rémunérer les fonctionnaires au rendement. Est-ce réaliste ?

Cette question relève exclusivement de Jean-Paul Delevoye, qui est le ministre de la fonction publique. Il lui appartient de mener les négociations avec les syndicats. Rien n'est possible sans concertation, sans accord des parties prenantes.

Mais la gestion prévisionnelle des ressources humaines est dans la logique des nouvelles dispositions de la LOLF. Elle est indispensable, car un nombre important de fonctionnaires vont prendre leur retraite dans les années qui viennent. Cela nous impose de planifier les recrutements afin de favoriser une meilleure adaptation des ressources humaines aux besoins. Une grande importance sera accordée à la dimension européenne. Avec Jean-Paul Delevoye, nous envisageons de proposer aux fonctionnaires qui le souhaitent d'avoir la possibilité d'effectuer un séjour dans une administration homologue d'un pays européen. Ainsi, nous pourrons faire rayonner notre droit et notre savoir-faire administratif, tout en nous enrichissant des expériences des autres.

Propos recueillis par Annie Kahn

PENSÉE ÉCONOMIQUE

par **Jean-Marc Daniel**

Thorstein Veblen, anti-libéral original

LE G8 2002 ne fait pas exception à la règle. Comme chaque année, le sommet s'accompagne d'une série de contestations qui, structurées autour de la dénonciation de la mondialisation, remettent en cause le modèle économique dominant. Ce type de contestation est aussi ancien que le développement de l'économie de marché et bien des Cassandre ont annoncé au capitalisme sa fin prochaine. Parmi ceux-ci, les contestataires actuels se réfèrent encore parfois à Marx ou se veulent des nostalgiques de Keynes, alors qu'ils pourraient chercher des penseurs plus originaux. Par exemple, ils pourraient découvrir ou redécouvrir Thorstein Veblen, l'un des fondateurs de l'enseignement économique à l'université de Chicago, devenue le creuset de la pensée libérale, et l'un des premiers rédacteurs de l'illustre et très institutionnel *Journal of Political Economy.*

Ignorant les dimensions de l'âme humaine, la science économique officielle ne peut que se tromper… L'universitaire américain lui reproche en outre, de théoriser l'équilibre quand la vie n'est qu'évolution

Il naît en 1857 dans le Wisconsin aux Etats-Unis. Ses parents sont des fermiers d'origine norvégienne. Thorstein Veblen connaît une enfance repliée sur sa famille qui vit en vase clos au fin fond du Minnesota. Il apprend l'anglais pour faire des études que termine un doctorat de philosophie en 1884. Son milieu d'origine comme sa personnalité – tout en provocation – lui ferment l'accès à l'enseignement et ce n'est qu'après avoir passé sept ans à la ferme familiale qu'il obtient une chaire à Chicago. C'est le début d'une carrière erratique qui s'achève dans les années 1920 à New York après, notamment, un passage de six ans à l'université du Missouri.

Il faut dire qu'il fait tout pour choquer. Peu soucieux de pédagogie, il récite de façon monocorde un cours qu'il dit désapprouver. Il refuse de faire échouer les étudiants aux examens. Il enchaîne les aventures sentimentales et vit un divorce retentissant. Mais ce sont surtout ses théories économiques peu orthodoxes qui assurent sa célébrité. Ses deux principaux livres, *La Théorie de la classe de loisir* parue en 1899 et *La Théorie de l'entreprise d'affaires*, publiée en 1904, sont en rupture avec la pensée économique marginaliste que Marshall est en train d'imposer dans le monde anglo-saxon.

Veblen n'est pas le seul Américain à se démarquer de la pensée économique venue d'Europe. Celle-ci est libre-échangiste quand le protectionnisme, instauré après la guerre de Sécession pour fournir les recettes nécessaires à l'amortissement de la dette publique, est légitimé aux yeux des économistes américains par la croissance exceptionnelle que connaît alors leur pays. L'opposition à l'économie de marché s'incarne en Europe dans un socialisme post-marxiste, inexistant aux Etats-Unis. En revanche, les Américains adhèrent à l'individualisme inhérent au modèle néoclassique européen diffusé par Marshall. Mais Veblen identifie trois facteurs qui contredisent ce schéma : la grégarité d'abord. On consomme souvent pour faire comme les autres ; les salaires sont déterminés sur des bases collectives et, du fait de l'action syndicale, leur niveau dépend du rapport de forces et non de la productivité individuelle des salariés. La satisfaction esthétique ensuite. La fierté que procure le travail bien fait rémunère d'une certaine façon le salarié tout en échappant à la logique financière. La curiosité gratuite enfin. Pour terrasser l'ennui qui le taraude, l'homme réfléchit et veut comprendre, dans une démarche là encore déconnectée de toute recherche de gratification pécuniaire. Ignorant ces dimensions de l'âme humaine, la science économique officielle ne peut que se tromper… Veblen lui reproche en outre d'être statique, de théoriser l'équilibre quand la vie n'est qu'évolution.

Admirateur de Darwin, il croit à la dynamique sociale. S'il ne défend pas l'idée marxiste de lutte des classes, il est néanmoins un critique féroce de la classe dirigeante. Il l'accuse de tout sacrifier au paraître. Elle dépense sans compter en ce qu'il appelle des consommations ostentatoires. Dans la gestion des entreprises, elle cherche le profit financier immédiat sans vision de long terme. En 1921, il propose dans *Les Ingénieurs et le Système de prix*, texte aux accents dignes d'un Saint-Simon ou d'un Schumpeter, de remplacer à la tête des firmes les financiers et les adeptes du marketing, par les ingénieurs. Faute de quoi, le capitalisme court à sa perte, qu'il annonce régulièrement dans les années 1920, prophétisant comme signe avant-coureur la chute de Wall Street.

Ces sombres prédictions ne lui attirent que des sarcasmes et lorsqu'il meurt en août 1929, rares sont ceux qui y attachent de l'importance. Il est mort trois mois trop tôt afin de pouvoir triompher, à moins que ce n'ait été au bon moment pour ne pas avoir à avancer une politique économique à même de conjurer la crise, proposition qu'il aurait eu beaucoup de mal à faire…

Jean-Marc Daniel est professeur à l'ESCP-EAP

Amender le pacte de stabilité

par Charles Wyplosz

Le pacte de stabilité européen, qui étaye l'euro par la mise en place de contraintes déterminant la taille des déficits budgétaires des membres de l'Union européenne, est en danger. L'Allemagne, poids lourd des Quinze, n'a pas réussi à tenir ses engagements budgétaires envers ses partenaires européens. De plus, elle a utilisé son influence politique pour étouffer l'avertissement avant-coureur de son déficit, lancé par la Commission européenne selon les termes du pacte de stabilité. Aujourd'hui c'est à la France de jouer les mauvais garçons. Le numéro deux de l'Union, peu enthousiaste, vient à son tour de déclarer officieusement ne pas pouvoir tenir son engagement de réduction du déficit budgétaire, un an après que la petite Irlande a reçu, et de manière très sévère, un avertissement officiel à propos de ses politiques fiscales, en dépit de ses surplus budgétaires.

Ainsi, quatre ans après sa signature, le pacte de stabilité est un vrai désastre. De fait, l'Europe est secouée par les discussions visant à l'éliminer, ou encore à l'amender. Et de bon droit : le pacte est mal conçu et sa mise en œuvre mal orchestrée. La limitation du déficit à 3 % du produit intérieur brut (PIB) est arbitraire et sans considération du fait que les déficits augmentent automatiquement quand l'économie ralentit.

Les architectes du pacte ont envenimé la situation en adoptant deux solutions « mal pensées ». Ils ont introduit une clause de sûreté, permettant à tout pays de suspendre ses limites déficitaires en cas de récession importante, mais ils l'ont définie de telle manière que toute suspension est quasi impossible, en réalité.

Soucieux du fait que de sérieux ralentissements économiques puissent battre en brèche le plafond des déficits, ils ont décrété qu'un déficit normal équivalait à zéro déficit. Ainsi, chaque année, chaque pays doit soumettre un budget de projection pour les deux années à venir démontrant comment l'équilibre budgétaire sera atteint en son temps. L'engagement allemand pour 2002 a été pris en 2001, quand son économie se développait à un rythme raisonnable. Le ralentissement imprévu empêche l'Allemagne de tenir ses promesses. Le ministre des finances, Hans Eichel, a décidé, raisonnablement, de ne pas aggraver la situation en adoptant une politique fiscale de contraction budgétaire.

La Commission, cherchant à apparaître comme le protecteur du pacte, a voulu émettre un avertissement, mais cette décision devait être prise par des responsables politiques, en l'occurrence le conseil des ministres des finances. Mais personne n'a souhaité embarrasser l'Allemagne car beaucoup de ses partenaires européens ont admis pouvoir être confrontés au même problème à l'avenir. Ainsi, aucun avertissement ne fut délivré.

La situation de la France est différente. En période d'élections, les politiciens font immanquablement des promesses, notamment de réduction de la charge fiscale. Dans un pays où la charge fiscale est importante, ce n'est pas seulement faire preuve d'intelligence politique, c'est aussi faire preuve d'intelligence économique... à condition que les dépenses budgétaires soient aussi réduites.

Or la France est aussi un pays où beaucoup de gens bénéficient de privilèges financés par l'Etat, ce qui rend les coupes budgétaires très délicates à réaliser. La France aura donc beaucoup de mal à tenir ses objectifs, ce qui a provoqué l'agacement de la Commission. Mais la France est passée maître dans l'art de défier les lois de l'Union. Des manœuvres politiques vont donc immanquablement avoir lieu, ce qui ne surprendra ni les économistes avertis ni les cyniques.

L'objectif du pacte, mettre en place une discipline fiscale au sein de pays partageant la même monnaie, est tout à fait recevable. Cependant, avec la perte du contrôle de leur politique monétaire nationale, les membres de l'Union ne bénéficient plus que d'un seul outil macroéconomique : les politiques fiscales.

Le défi est donc de combiner une discipline à long terme avec une flexibilité à court terme. Tout comme promettre de se mettre au régime avant une grande fête, ce défi n'est pas facile à relever.

> « Chaque pays doit regagner le contrôle total de ses politiques fiscales mais déléguer ses composants macroéconomiques, ses décisions sur les déficits ou les surplus, à un Comité de politique fiscale indépendant dont l'objectif à long terme est la stabilisation (ou la réduction, pour certains pays) de la dette publique »

Le pacte de stabilité est trop rudimentaire et technocratique : l'objectif des 3 % mis en place par les bureaucrates de Bruxelles ne peut lier les politiciens en place. La solution doit être trouvée ailleurs. Heureusement, il n'y a pas à chercher bien loin car la politique monétaire se trouve confrontée au même défi. Elle doit stabiliser les prix à long terme tout en restant suffisamment flexible à court terme pour gérer les cycles économiques. Ces dix dernières années, la politique monétaire a connu un réel succès. La recette est la même partout : il suffit de la déléguer à une entité compétente – la Banque centrale – en lui accordant à la fois l'indépendance politique nécessaire et un mandat clair et bien défini. Sachant que toute incartade devra être réglée dans l'avenir, à elle de faire preuve de bon sens. Ce choix concernant la politique monétaire s'est révélé une des améliorations majeures de ces dernières années.

La même approche devrait être prise pour la politique fiscale. Certains craignent, bien sûr, d'y perdre en démocratie. Il est essentiel de comprendre que la politique fiscale remplit deux buts très différents. Le premier, structurel et redistributif, concerne l'importance du budget et sa structure détaillée, aussi bien en matière de dépenses qu'en matière de revenus. Les décisions concernant ces questions ne peuvent être déléguées. Elles doivent rester entre les mains des gouvernements élus et être sujettes à l'approbation et à la gestion parlementaires. Le second est macroéconomique : il s'agit de définir l'équilibre budgétaire afin de gérer les cycles de fluctuation. Il ne diffère guère de la politique monétaire et peut être délégué à un organisme indépendant.

Ainsi, la tâche de l'Europe est claire. Chaque pays doit regagner le contrôle total de ses politiques fiscales mais déléguer ses composants macroéconomiques, ses décisions sur les déficits ou les surplus à un Comité de politique fiscale indépendant dont l'objectif à long terme est la stabilisation (ou la réduction, pour certains pays) de la dette publique. Pour en garantir le résultat, le statut d'un tel Comité et ses mandats doivent faire l'objet d'un consensus au sein de l'Union, sans aucune interférence de Bruxelles, sans aucun règlement arbitraire, sans aucune prise de décision politicienne, mais tout simplement en se fiant au bon sens commun...

Charles Wyplosz est professeur d'économie internationale, et directeur du Centre international d'études bancaires et financières de l'Institut supérieur d'études internationales de Genève.

Copyright : Project Syndicate, juin 2002

LIVRES

par **Philippe Simonnot**

Le droit constructeur

> L'EUROPE ET LE DROIT, de Stig Strömholm, traduit du suédois par Frédéric Durand (préface de Roland Drago PUF, 234 p., 18 €).

C'EST UN PLAISIR DE LIRE en français ce grand juriste suédois qu'est Stig Strömholm, auteur d'une cinquantaine d'ouvrages en anglais, allemand et suédois. Non seulement parce que sa prose est subtile, son savoir de comparatiste immense, mais aussi parce que le sujet qu'il traite dans ce livre donne lieu à beaucoup de contresens. A commencer par cette opinion largement répandue qu'en se « juridicisant », l'Europe serait en train de s'américaniser.

PAIX SOCIALE

En remontant le fil du temps, Stig Strömholm montre avec beaucoup de talent que l'Europe a retrouvé le droit romain lors de la création en 1088 de l'université de Bologne, où un érudit du nom d'Irnerius enseignait la science juridique, attirant à lui des étudiants venus de toute l'Europe. Le succès fut énorme : vers le milieu du XII[e] siècle, deux générations après Irnerius, on comptait à Bologne environ dix mille étudiants, dont la majorité venait de l'extérieur de l'Italie. Ce qui veut dire qu'une immense partie de l'élite européenne était pénétrée de juridisme. A la suite de quoi l'Europe occidentale deviendrait *« la seule des civilisations supérieures à être légaliste, rationnelle et entièrement juridique »,* assure l'auteur. D'où très vite l'importance emblématique d'un Maître Pathelin.

Or, le droit, si on le différencie de la morale et de la politique, comme les Romains nous ont appris à le faire, contribue à maintenir la paix sociale en *« isolant »* – le mot est de Strömholm – certains des conflits qui ne cessent de surgir dans la société. *« Le juridisme*, écrit-il, *crée, si l'on veut, une sorte de cordon sanitaire autour de certains foyers de conflit et de désordre. »*

Un philosophe ou un sociologue essayera de mener son enquête sur les causes et les effets des conflits. Le juriste, quant à lui, tranche délibérément dans la chaîne infinie des causes et des effets pour se concentrer sur certains faits choisis comme décisifs, car il est lui-même dans l'obligation de trancher les questions qui lui sont soumises, et de décider. La dictature – ou l'Inquisition – prétend en savoir plus long, aller au fond des choses... Le juriste, dans la tradition romaine, s'impose délibérément des limites à l'ambition de tout élucider et de tout régenter.

Certes, il n'a pas toujours été fidèle à cette tradition – loin s'en faut. Stig Strömholm, qui trace ici à grands traits l'histoire du droit depuis l'Antiquité grecque, montre bien les perversions récurrentes du système. Notamment dans la période récente qui a vu l'Europe des lois se fragmenter sous les coups du nationalisme juridique. Mais, assure-t-il, ce temps est révolu, et l'unité de l'Europe fondée par les juristes de Rome et un millénaire plus tard par les juristes universitaires du Moyen Age est en train de se reconstituer et même de s'élargir en intégrant l'Europe orientale. N'est-ce pas une bonne nouvelle ?

L'Europe et la gouvernance mondiale

par le Cercle des économistes

L'Europe est confrontée à des choix décisifs. Soit elle franchit une nouvelle étape et participe activement à la définition d'une architecture économique mondiale, soit elle s'affaiblit par manque de stratégie et se contentera alors de gérer ses contradictions et ses regrets.

Il est d'abord urgent de surmonter les blocages institutionnels. Le préalable à toute réforme est de choisir aussi clairement que possible entre les deux grandes options – fédérale ou confédérale – qui se dessinent. L'option fédérale suppose un véritable gouvernement européen. Certes, des conflits risqueraient d'apparaître entre un Parlement aux pouvoirs renforcés et le Conseil. Mais cette mise sur la place publique des différents enjeux permettrait de faire émerger enfin une véritable opinion publique européenne. La condition centrale au bon fonctionnement d'un tel système serait de mettre en place des règles pour une solution rapide, pacifique et saine des conflits entre exécutif et législatif.

L'option confédérale ou intergouvernementale, moins radicale, a l'avantage de mieux sauvegarder les marges d'autonomie des Etats. Le Conseil européen conserve le rôle central ; le président est nommé pour une période longue, les conseils des ministres par thème sont systématisés et les règles de décision (unanimité, majorité qualifiée, majorité simple) sont modulées selon les sujets.

Il faut aussi s'engager dans quatre grands axes d'une politique économique européenne. Un premier chantier prioritaire consiste à impulser une nouvelle dynamique de l'innovation et de la formation. L'écart se creuse chaque année en matière de recherche et développement (R & D) et de formation avec les Etats-Unis. Il faut réagir, tout en sachant qu'un des handicaps séculaires de l'Europe tient non seulement à la recherche elle-même mais aussi au passage à l'application industrielle. Un objectif d'au moins 3 % du produit intérieur brut (PIB) européen consacré à la R & D nous paraît ouvrir la voie à des lendemains qui, sinon chantent, commencent du moins à fredonner. Une relance de la R & D européenne passe nécessairement par un effort sans précédent en matière d'éducation. Les échanges interuniversitaires doivent être intensifiés. Un effort spécifique doit être fourni pour attirer les meilleurs étudiants étrangers en Europe et favoriser l'émergence de « pôles d'excellence » universitaires.

Il faut aussi faire des réformes microéconomiques le levier des ambitions macroéconomiques. L'union économique et monétaire est l'occasion d'améliorer le gouvernement d'entreprise, d'accélérer l'intégration des marchés financiers et de poser les contours d'une Europe sociale. Comme les autres, les pays européens doivent tirer des leçons du scandale Enron, qu'il s'agisse d'une information plus transparente, de l'atténuation des conflits d'intérêts, des règles prudentielles à faire respecter par les fonds de pension, ou de l'amélioration du gouvernement d'entreprise. Nous pensons qu'ils doivent en profiter pour harmoniser le cadre juridique et prudentiel dans lequel évoluent les entreprises européennes, et éliminer les distorsions les plus flagrantes dans le domaine fiscal et social. Cela exige que les mécanismes de décision soient rapidement modifiés (passage de l'unanimité à la majorité qualifiée dans le domaine fiscal, pour les politiques de cohésion économique et sociale, pour les politiques régionales...). Cette coordination doit laisser la place à une certaine diversité nationale et permettre à la concurrence d'exercer son rôle d'aiguillon. Quant à l'Europe sociale, il nous semble indispensable d'obtenir un consensus sur quelques principes : appliquer pleinement les directives en vigueur, compléter le dispositif en place pour réaliser une transférabilité effective des droits de sécurité sociale et des droits à la retraite à l'intérieur de l'Union européenne.

> « Il serait très imprudent d'élargir avant d'avoir approfondi »

Il convient également de poursuivre la libéralisation économique sans sacrifier les services collectifs. Il faut définir avec rigueur ce que l'on met, dans une Europe intégrée, sous les termes de « service universel » et de « mission de service public ». Le problème central est ici celui des critères d'éligibilité, critères technico-financiers (couverture du territoire et coûts d'accès pour les télécommunications, par exemple) et de justice sociale (niveau de ressources dans le cas de la couverture-maladie universelle – CMU). Les voies et les moyens de cette déréglementation doivent être définis secteur par secteur.

L'Europe doit aussi contribuer à réduire la fracture Nord-Sud. Il ne s'agit pas seulement de « développement durable » mais d'articuler de manière originale la croissance économique, la justice sociale et l'équilibre écologique. Dans ce domaine, l'Europe ne peut s'arc-bouter sur certains privilèges hérités du passé. Elle se doit de remettre en cause certains de ses passe-droits, et en tout premier lieu, sa politique de subventions des exportations, notamment agricoles.

L'élargissement représente pour l'Europe à la fois la chance à saisir et le défi majeur. Le calendrier est serré. D'ici à 2004 il reste peu de temps pour surmonter les blocages institutionnels. Il serait très imprudent d'élargir avant d'avoir approfondi. La volonté politique devra être partagée par l'ensemble des partenaires, ou sinon il faudra se résoudre à avancer grâce à la formule du « noyau dur ». L'Europe devra et saura se ressaisir. Pour ce faire, il faut deux conditions supplémentaires : d'abord faire en sorte que les citoyens européens se sentent partie prenante de ce projet. La pédagogie et la concertation seront nécessaires. Ensuite veiller à ce que les jeunes soient le fer de lance de la construction européenne. Là aussi la pédagogie a un rôle crucial à jouer.

Le Cercle des économistes
rassemble 26 économistes, à la fois académiques et praticiens.

Ce texte servira de base aux discussions de la session conclusive des Rencontres économiques d'Aix-en-Provence, du 5 au 7 juillet 2002.

PARUTIONS

■ RETRAITES, SANTÉ, N'EST-IL PAS TROP TARD ?
sous la direction de Thierry de Montbrial

Les questions sont classiques : qui paiera les retraites des baby-boomers ? Comment régler la question récurrente des déficits de santé ? Quelles solutions nos principaux voisins européens ont-ils mises en place ?

Le collectif réuni ici par Thierry de Montbrial est incontestablement composé de spécialistes. Mais tous n'ont pas le rang d'experts (au sens désintéressé du terme) : ainsi, Claude Bébéar, président du conseil de surveillance d'Axa, partisan déclaré de la capitalisation, peut, certes, évoquer la crise de la retraite par répartition, mais semble mal placé pour parler objectivement des problèmes de la capitalisation.

Pour le reste, ces textes, présentés au cours d'un colloque, font utilement le point sur la démographie, le vieillissement de la population et les nouveaux besoins de santé (PUF, 2002, 110 p., 10 €). **Y. M.**

■ GRANDS NAUFRAGES INDUSTRIELS, ouvrage collectif

Les historiens nous avaient habitués à l'analyse du succès des grands groupes industriels. Ce numéro de la revue *Entreprises et Histoire* prend le contre-pied de cette démarche. Partant du principe que les échecs sont également riches d'enseignements, il relate l'histoire de quelques échecs particulièrement catastrophiques. Creusot-Loire, mais aussi la marine marchande française, l'électronique grand public allemande, entre autres, sont disséqués. Avec dans chaque cas, la recherche des principaux coupables : de l'Etat... aux dirigeants, sur fond d'aléas conjoncturels et d'ouverture des marchés (Eska Editions, 131 p., 20,58 €). **A. K.**

■ FORMATION CONTINUE ET MUTATIONS DE L'EMPLOI,
de Roland Guillon

Bien que son titre puisse laisser supposer un contenu technique, cet ouvrage apporte une nouvelle dimension aux questions de formation. Celle-ci n'est en effet plus considérée selon sa seule fonction d'adaptation (du point de vue de l'employeur), ni même d'enrichissement des parcours professionnels (du point de vue du salarié), mais comme un enjeu socio-politique entre les acteurs de sa régulation : entreprise, Etat, collectivité territoriale, syndicat. C'est en sociologue que l'auteur analyse ce jeu subtil (il est ingénieur de recherche au Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement de l'université de Versailles) et en chercheur engagé qu'il montre comment le levier de la formation permet de placer le travail au centre des conflits du capitalisme contemporain, entre développement durable et mondialisation (L'Harmattan, 174 p., 15,25 €). **A. R.**

■ LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES,
de Bruno Cassette

La Datar, soucieuse d'expliquer et de vulgariser les enjeux de l'aménagement auprès des élus et des acteurs socio-économiques locaux, édite une collection d'ouvrages de poche, bourrés d'encadrés et de schémas, « Territoires en mouvement ». La dernière parution montre l'importance de l'accès à l'Internet à haut débit pour le développement économique et social des régions, et expose les politiques mises en œuvre pour y parvenir (La Documentation française/Datar, 103 p., 7 €). **A. R.**

Le Monde
EMPLOI

Les professionnels autonomes, un nouveau statut à installer

PARTICULIÈREMENT PRÉSENTS DANS LES SECTEURS DU CONSEIL, DE L'INFORMATIQUE ET DE LA FORMATION, CES TRAVAILLEURS SONT INDÉPENDANTS, LIBÉRAUX, SALARIÉS OU « À ECLIPSES ». DES INITIATIVES SYNDICALES VISENT À ASSURER LA CONTINUITÉ DE LEUR PROTECTION SOCIALE

En septembre prochain, la CFDT-Cadres devrait offrir à ceux qu'elle appelle les « professionnels autonomes » un bouquet de services élaboré avec des partenaires mutualistes – protection sociale complémentaire, assurance, responsabilité civile professionnelle, épargne retraite... et, par la même occasion, la possibilité d'adhérer au syndicat (renseignements : contacts@professionnels-autonomes.net).

Pour François Fayol, secrétaire général de la CFDT-Cadres, c'est l'aboutissement d'une réflexion amorcée il y a deux ans pour cerner le développement d'une catégorie de travailleur située à mi-chemin entre le salarié et l'indépendant, mais empruntant toute une gamme de statuts juridiques. Salarié enchaînant des contrats à durée déterminée ou des missions d'intérim, travailleur indépendant ou profession libérale, salarié unique d'une entreprise (solo) ou d'une association, d'une société de portage ou d'un groupement d'employeurs, auteur ou intermittent du spectacle..., ces travailleurs exercent le plus souvent une activité intellectuelle dans les métiers du conseil, de l'informatique, de la création, de la formation. Oscillant entre l'image du précaire exploité par des employeurs soucieux d'alléger leurs charges et celle de *« travailleur du futur »*, riche de son indépendance et de sa compétence, ils recherchent, avant tout, la continuité de leur protection sociale.

Seuls signes tangibles du développement de cette catégorie : la population des *« professions libérales supérieures »* a augmenté de 1,3 % par an pour s'établir à 362 000, cette hausse concernant davantage les professions « non réglementées » que les médecins ou les avocats. De même, le ministère des finances a constaté, dans une étude publiée en septembre 2000, que le nombre d'entreprises employant 0 ou 1 salarié (les solos) dans le secteur des services aux entreprises a augmenté de 25 % entre 1993 et 1998, pour atteindre 190 000. Enfin, les sociétés de portage, dont le nombre approcherait la soixantaine, emploieraient 5 000 à 7 000 salariés selon le syndicat qui regroupe dix d'entre elles, le SEPS.

Il semble aussi que ces « professionnels autonomes » commencent à susciter une certaine reconnaissance institutionnelle. Le SEPS négocie actuellement avec la CFDT, la CGC et la CFTC un amendement à la convention collective du Syntec (Syndicat des entreprises du conseil) afin de l'étendre aux salariés « portés » ; aligner les droits sociaux des professionnels autonomes sur ceux des salariés réguliers au moyen de la négociation collective au niveau de la branche ou de l'entreprise est d'ailleurs la stratégie poursuivie par la CFDT, qui milite pour *« un régime de Sécurité sociale véritablement universel »*. Le regroupement des activités d'intérim d'experts des agences d'Adecco, leader du marché du travail temporaire, en une seule entité juridique nommée Ajilon, annoncé le 19 juin, ressort également d'une logique d'homogénéisation des statuts.

STRUCTURATION PROGRESSIVE

C'est surtout le fourmillement de « places de marché » rapprochant offre et demande de compétences sur Internet qui témoigne de la structuration progressive de ce segment du marché de l'emploi. La quasi-disparition de cas de requalification de contrats commerciaux de prestations en contrat de travail, qui défrayaient encore la chronique judiciaire il y a quelques années, montre aussi que la jurisprudence évolue.

En revanche, la traduction du phénomène dans la réglementation fiscale ou sociale se fait toujours attendre. Certes, une circulaire du ministère du travail de juin 2000 a autorisé les incubateurs d'entreprises à constituer des « coopératives de main-d'œuvre » pour permettre aux créateurs de conserver leurs droits sociaux en attendant de passer à l'acte. De même, l'Unedic a accepté de porter de 12 à 36 mois le maintien du versement des allocations chômage à un salarié porteur d'un projet d'activité, qu'il soit licencié ou démissionnaire. Par ailleurs, l'âge du versement de la retraite complémentaire aux salariés préretraités est abaissé depuis mars 2002 de 65 à 60 ans. L'annonce de Renaud Dutreil, nouveau secrétaire d'Etat aux PME sur la possibilité de cumuler, pendant un an, l'activité salariée et la création d'une entreprise pourrait être le premier pas du nouveau gouvernement dans ce domaine.

Pour Jean-François Germe, directeur du Centre d'études de l'emploi, le phénomène des « professionnels autonomes » n'est pourtant que le sommet de l'iceberg du développement de « marchés professionnels », entre marchés internes (mobilité au sein de l'entreprise) et externes (recrutement) du travail. Rappelant que 87 % de la population active demeure salariée et 97 % des cadres en CDI, il observe cependant qu'un nombre croissant de salariés, et pas seulement au niveau cadre, suit des parcours chaotiques d'un employeur à l'autre. Titulaires d'une expertise, ils choisissent les emplois non pas en fonction de perspectives de carrière, mais des opportunités de changement qu'ils procurent grâce à la formation ou l'expérience qu'on peut y acquérir. Mais leur statut est bien celui de salarié, en CDD comme en CDI. *« Le recours des employeurs à une main-d'œuvre juridiquement autonome présente plusieurs limites : il suppose que l'entreprise soit capable d'identifier exactement et à chaque moment les compétences dont elle a besoin, ce qui est rarement le cas ; il suppose aussi qu'il existe suffisamment de compétences stables au sein de l'entreprise pour que le travailleur mobile vienne s'y ressourcer avant de repartir. Sans quoi sa compétence s'étiole ! »*

Antoine Reverchon

Internet joue les entremetteurs

DES SITES WEB CONSTRUISENT UN MARCHÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE INFORMATIQUE

Il suffit de jeter un coup d'œil sur Internet pour se rendre compte que les « professionnels autonomes » représentent un véritable marché pour les créateurs de sites. Des salariés en portage aux prestataires de services en passant par les indépendants, tous peuvent y trouver un site qui leur propose en général de faire un lien entre l'offre et la demande, voire de leur fournir certains services : assurance, formation, information juridique, comptable ou fiscale.

Si tous les métiers sont présents, la plupart des professionnels concernés gravitent peu ou prou dans le monde de l'informatique ou du conseil. C'est sur ce créneau que la société HiTechPros s'est positionnée dès 1999, en proposant d'abord aux société de services et d'ingénierie en informatique (SSII) une place de marché leur permettant de faire appel à leurs confrères pour de la sous-traitance.

Moyennant un abonnement de 139 euros par mois, les SSII peuvent consulter les profils de salariés d'autres SSII qui souhaitent réduire leur taux d'« intercontrats » en optimisant le niveau d'occupation de leurs consultants. Le salarié reste employé par sa SSII d'origine, mais ira travailler, le temps d'une mission, pour le compte d'une autre SSII chez un client. Le consultant est facturé à cette SSII qui le refacture ensuite, en y ajoutant une marge proche de 20 %, au client final... qui n'est souvent pas au courant du tour de passe-passe ! Pour Antoine Peigner, directeur marketing du site, *« ces pratiques ont toujours existé. Internet a seulement permis d'optimiser le processus. Autrefois, les commerciaux des sociétés de services s'appelaient entre eux pour essayer de placer leurs consultants en panne de contrats »*. La formule a du succès : HiTechPros revendique 2 200 abonnés dont 95 % des plus grandes SSII françaises. Web-Profils, un autre site créé en 2000, qui propose une offre de mise en relation des donneurs d'ordres et des prestataires informatiques, s'est aussi positionné sur ce créneau de l'intercontrat. *« C'est l'activité la plus dynamique »*, admet François Tourrette, son PDG.

Si l'intérêt des sociétés de services pour cette formule est évident, il l'est beaucoup moins pour le salarié. *« Le consultant est véritablement traité comme un pion. En général, il n'a pas vraiment le choix de refuser une mission alors qu'il est en intercontrat »*, souligne Damien Bonnet, chargé de recherche chez Valoris, une société de conseil. *« Cela permet certes de placer des consultants, mais peut aussi poser des problèmes de fuite de compétences ; enfin, ces pratiques ne sont pas obligatoirement très bonnes pour l'image de la société. »* Le problème de la sous-traitance entre sociétés est aussi juridique. Pour cette inspectrice du travail, *« on est là dans un domaine très contestable, qui s'apparente au prêt de main-d'œuvre illicite »*.

> « Le consultant est véritablement traité comme un pion. En général, il n'a pas vraiment le choix de refuser une mission alors qu'il est en intercontrat »

Parmi les professionnels courtisés par les sites Internet, on trouve aussi beaucoup d'indépendants. Depuis juin 2001, HiTechPros a lancé une offre qui leur est destinée. Les informaticiens free-lance déposent sur le site un dossier comprenant leur curriculum vitae et leurs tarifs. Il est consultable par les sociétés de services et les directions informatiques, moyennant un abonnement de 480 euros par an. Pour l'indépendant, le service est en revanche gratuit. *« Nous n'intervenons jamais dans la transaction et nous ne prélevons aucune commission sur les affaires réalisées »*, précise Antoine Peigner, qui affirme avoir plus de 1 300 CV en stock et plus de 50 missions à pourvoir chaque jour.

Freelance.com, créée en 1996, préfère se définir comme *« une entreprises de services dans le domaine des prestations en free-lance »*. *« Nous ne nous contentons pas de rapprocher électroniquement l'offre et la demande, mais nous avons des commerciaux, eux aussi indépendants, qui sillonnent le territoire pour démarcher les entreprises et rencontrer les free-lance »*, explique Eric Cabos, directeur général de freelance.com. Un « plus » facturé... aux indépendants, à hauteur de 20 % du montant de l'affaire réalisée. Cette marge est ensuite partagée entre freelance.com et les managers commerciaux.

Le site affirme proposer plus de 130 offres de missions et recevoir 500 nouvelles inscriptions d'indépendants par semaine, dans le domaine de l'informatique, de la communication, de la publicité et du conseil. Présent dans six pays, freelance.com a réalisé un chiffre d'affaires de 26,7 millions d'euros en 2001. Le site propose en outre depuis avril une panoplie de services à la communauté des indépendants, grâce à des partenariats avec des spécialistes de la protection sociale, de l'assurance ou de la formation.

Le portail www.isalariat.fr, qui se veut une communauté virtuelle de salariés de plusieurs sociétés de portage, a ouvert de son côté en mars dernier une « banque de compétences ». Pour l'instant, le service est gratuit pour les consultants comme pour les entreprises. Là encore, le principe est de réunir l'offre et la demande. Selon, Christophe Cazard, directeur des projets Internet, plus de 1 000 consultants utiliseraient déjà ce service.

Face à ce foisonnement d'initiatives, l'inspection du travail met en garde contre toute dérive. *« Le risque est que l'on ait affaire à de « faux » indépendants ; dans ce cas-là, il y placement privé payant et donc infraction au code du travail. »*

Catherine Rollot

SOUS LA MULTIPLICITÉ DES STATUTS, UN DÉNOMBREMENT DÉLICAT

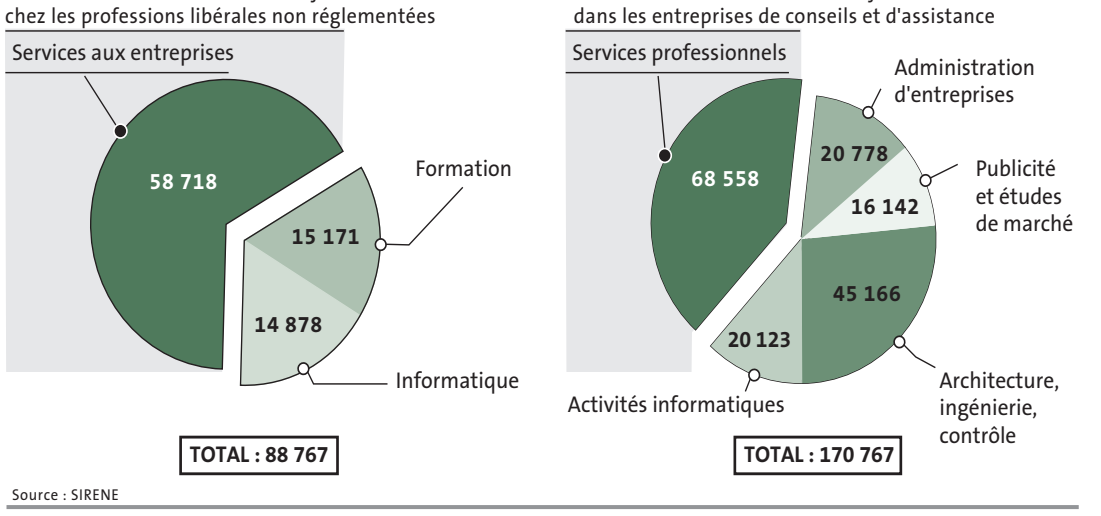

Source : SIRENE

Le maquis des statuts

LES SEPT FORMES JURIDIQUES ADOPTÉES SONT VARIABLES, ET INCLUENT LE SALARIAT

Le phénomène du « professionnel autonome » est d'autant plus difficile à cerner qu'il se manifeste sous des statuts juridiques extrêmement variés, souvent déterminés par la nature de l'activité.

● Travailleur indépendant. Est travailleur indépendant celui qui exerce son activité dans le cadre d'un contrat d'entreprise et non dans celui d'un contrat de travail. Mais si un lien de subordination juridique permanent est établi entre le travailleur indépendant et une entreprise tierce, le juge peut requalifier le contrat d'entreprise en contrat de travail.

● Profession libérale. Une activité de profession libérale est définie par la Cour de justice européenne (arrêt Adam – C-267/99) comme devant présenter *« un caractère intellectuel marqué,* (...) *une qualification de niveau élevé et* (...) *d'habitude soumise à une réglementation professionnelle précise et stricte »*. La structure juridique d'une profession libérale peut être celle d'une entreprise individuelle, d'une Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (Selarl) ou Société civile professionnelle (SCP, qui permet d'exercer en commun).

● Artisan. Ce statut est réservé aux personnes qui se livrent à des activités de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services, et qui au moment de l'immatriculation emploient au maximum 10 salariés.

● Auteur, intermittent du spectacle. Autrefois réservés aux domaines extrêmement limités de l'édition pour le premier, et du spectacle pour le second, les droits d'auteur et les cachets sont de plus en plus souvent – et parfois abusivement – utilisés pour rémunérer des prestations dans les secteurs de la publicité, du journalisme, des études, du conseil.

● Salarié en contrat à durée déterminée. L'enchaînement des contrats de travail à durée déterminée, contrats de mission d'intérim, contrats de chantier ou de projet, piges, est peut-être la formule la plus utilisée par les professionnels autonomes. Mais cette solution n'évite pas la subordination juridique à un employeur, caractéristique première du salariat.

● Portage. Une personne qui n'est ni travailleur indépendant, ni chef d'entreprise, ni profession libérale s'engage à accomplir une mission pour un client. Faute de statut, elle s'adresse à une société de portage qui l'embauche sous contrat de travail et signe le contrat commercial à sa place.

La société de portage facturera la prestation au client et reversera les honoraires au consultant sous forme de salaire. Elle aura déduit auparavant les charges sociales et le montant de sa commission.

● Mandataire social salarié, salarié d'une association. Ces statuts permettent de rémunérer sous forme de salaire les prestations facturées par une société ou une association, dont le professionnel est parfois l'unique acteur.

Yves Mamou

EMPLOI

EUROPE

4,5 % DES EUROPÉENS VIVENT DANS DES MÉNAGES SANS EMPLOI

Personnes vivant dans un ménage dont aucun membre ne travaille, en %

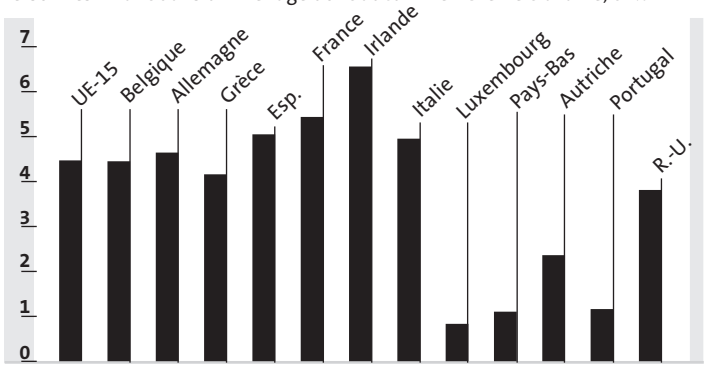

Source : Eurostat

■ EN 2000, 79 % DES MÉNAGES européens comptaient au moins un membre économiquement actif, c'est-à-dire effectivement au travail ou demandeur d'emploi.

■ LES PERSONNES vivant dans des ménages « sans emploi », c'est-à-dire dont aucun membre ne travaille, représentent environ 4,5 % du nombre total de personnes vivant au sein de ces ménages « actifs ».

■ CETTE PROPORTION était la plus basse au Luxembourg (0,9 %), aux Pays-Bas (1,1 %) et au Portugal (1,2 %). En revanche, l'Irlande (6,6 %) et la France (5,5 %) enregistrent les chiffres les plus élevés, la contre-performance de l'Irlande pouvant s'expliquer par le nombre important de personnes vivant au sein d'un même ménage. Il n'y a pas de données disponibles pour les pays nordiques (Danemark, Finlande et Suède).

LES INDICATEURS SOCIAUX INTERNATIONAUX « LE MONDE » / EUROSTAT

	UE 15	EURO 12	ALL.	BELG.	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.U.	JAPON
Evolution de l'emploi au 4e trim. 2001 (en % sur un an)	0,9	0,9	-0,2	0,5	1,8	1,5	1,3	1,8	0,9	-	-
Structure de l'emploi 2001											
part de l'emploi salarié	84,3	83,8**	88,9	84,8	79,5	89,1	72,1	89,1	88,3	n. d.	n. d.
part de l'emploi à temps partiel	17,9	17,0**	20,3	14,6	7,6	16,4	9,1	40,8	17,1	13**	23**
Taux d'emploi 2001 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)	63,8	61,0**	65,7	59,7	56,1	62,7	54,5	74,1	71,6	74**	69**
Hommes + femmes (55-64 ans)	38,2	34,0**	37,7	25,2	38,7	30,7	26,9	39,3	52,2	58**	63**
Durée du travail salarié à temps plein 2001 (h/semaine)	40,1	39,6**	39,9	39,2	40,5	38,3	38,5	39,0	43,5	n. d.	n. d.
Evolution du coût du travail (en % sur un an - 4e trim. 2001)	3,0	3,0	2,3	0,4*	5,5	3,5	1,8	5,0	2,6	4,2	n. d.
Taux de chômage en avril 2002 (en %)							(janv. 02)	(mars. 02)	(fév. 02)		
Hommes + femmes	7,6	8,3	8,1	6,8	11,3	9,2	8,8	2,7	5,1	6,1	5,2
moins de 25 ans	15,4	16,6	10,2	18,2	22,3	21,6	26,2	6,3	12,1	12,3	nd
Part de chômage de plus d'un an 2001 (en %)	44,4	48,0**	50,4	51,7	39,1	36,8	64,6	32,7**	27,7	6**	25**

*4e trim.2000 **2000

FLASH APEC / « LE MONDE »

L' ÉVALUATION DES CADRES, UN RITE UTILE...

L'entretien annuel d'évaluation vous a permis..., en % de cadres

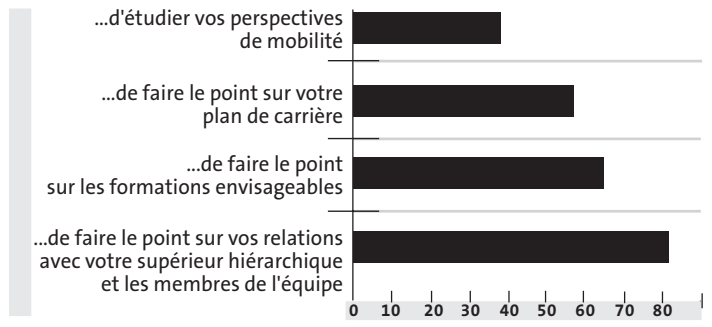

Source : Apec. Pour plus d'information : www.apec.fr

■ MOINS DE LA MOITIÉ DES CADRES (46 %) ont bénéficié d'un entretien annuel d'évaluation en 2001, mais un sur cinq seulement dans les entreprises de moins de 50 salariés. Il est jugé utile par près des trois quarts de ceux qui en ont bénéficié.

■ SA FINALITÉ SEMBLE TOUTEFOIS ASSEZ ÉLOIGNÉE de la notion d'évaluation des performances ou compétences : l'entretien n'est fondé sur une grille d'évaluation que dans 45 % des cas seulement ; c'est l'aspect relationnel du travail qui est mis en avant, puis les éléments d'évolution (formation, carrière, mobilité).

LE MARCHÉ DU TRAVAIL FRANÇAIS

	Dernier mois connu	Variation sur un an
Taux de chômage des jeunes	17,3 % (avril)	+ 1,3*
Part du chômage de longue durée	29,2 % (avril)	– 2,9 *
Emplois précaires (en milliers) :		
CDD	929	+ 4,7 %
Intérim	605	– 10 %
Apprentis	260	– 8,7 %
Contrats aidés	407*	– 11,9 %
Salaire net médian (en euros constants) :		
Femmes	1 084	+ 1,6 %
Hommes	1 372	+ 3,8 %
SMIC (en euros)		
Horaire	6,66 (juillet)	+ 3,8 %
Mensuel	1 126,29 (juillet)	+ 4 %
Nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion	1 072 258	– 4,2 %

Source : Bloomberg * en points

FLASH CÉREQ / « LE MONDE »

UNE INSERTION SOUS INFLUENCE SOCIOCULTURELLE

Parcours des jeunes sortis du système éducatif en 1998, interrogés au printemps 2001

Trajectoire d'insertion marquée par ...

... la reprise d'études **... le chômage ou l'inactivité**

... l'accès à l'emploi après une période de chômage **... l'accès durable à l'emploi**

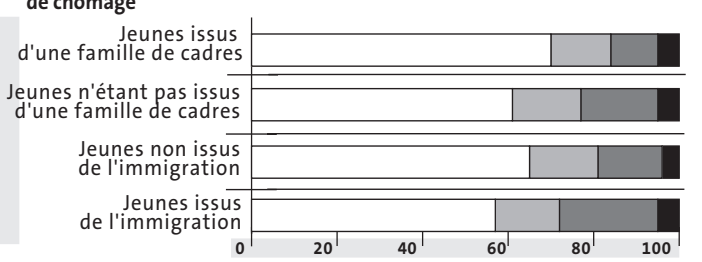

Source : Génération 98, Cereq

■ PLUS DE LA MOITIÉ DES JEUNES sans qualification dont l'un des parents au moins est cadre ont accédé rapidement et durablement à l'emploi, contre à peine plus d'un tiers lorsque leur origine sociale est plus modeste. Aux niveaux les plus élevés, en revanche, l'origine sociale a une influence plus ténue sur la trajectoire d'insertion.

■ EN DEÇÀ DU BACCALAURÉAT, les jeunes dont l'un des parents au moins est né à l'étranger ont connu un peu plus fréquemment que les autres des parcours marqués par le chômage ou l'inactivité. Cette tendance s'atténue considérablement parmi les diplômés de l'enseignement supérieur.

AGENDA

■ **EUROPE**

Les 2es Rencontres économiques d'Aix-en-Provence se tiendront les 5, 6 et 7 juillet sur le thème de l'Europe et de la gouvernance mondiale. Elles sont organisées par le Cercle des économistes que préside Jean-Hervé Lorenzi. Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie, interviendra sur la gouvernance mondiale, Jean-Marie Messier (président de Vivendi Universal) est prévu sur celle des entreprises. Les nouvelles régulations publiques, le développement durable, le capital humain, la formation, seront aussi l'objet de tables rondes. Renseignements : cercledeseconomistes@wanadoo.fr

■ **GESTION**

Les Journées des IAE (Instituts d'administration des entreprises) se tiendront les 10, 11 et 12 septembre autour du thème « sciences de gestion et pratiques managériales ». Le 10, les débats auront lieu au grand amphithéâtre de la Sorbonne à partir de 14 heures, les 11 et 12 septembre à partir de 9 heures dans les locaux de l'IAE Paris (21, rue Broca, 75005 Paris).

Contact : Frédéric Gautier, 01-53-55-27-36 ; e-mail : xvij.iae@univ-paris1.fr

■ **TALENT**

Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, organise le 12 juillet le Carrefour des talents à l'hôtel de Seignelay (80, rue de Lille, 75007 Paris). Plus d'une trentaine de professionnels des métiers de bouche, du bâtiment ou de l'habitation, des métiers d'art, de l'industrie ou des matériaux feront découvrir leurs activités. Renseignements, tél. : 01-43-19-24-24.

■ **COHÉSION**

Les 8 et 9 juillet, la Commission européenne organise avec la municipalité de Londres une conférence sur le thème, « Villes et cohésion, leçons tirées des programmes communautaires Urban ». Elle rassemblera plus de 500 décideurs de niveau européen, national, régional et municipal, des représentants des villes ainsi que des praticiens de la revitalisation urbaine. Contact : http ://europa. eu. int/comm/regionalpolicy/urban2/urbanconf fr. htm

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS PARIS II

FORMATION MODÈLES DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

CONTENU DE LA FORMATION
Module 1. Informatique : HTML, PHP, MySQL, XML
Module 2. Sécurité : Fondements, SSL, S/MIME
Module 3. Economie : Stratégies et études de cas
Module 4. E-management et Cyberdroit

200 H de cours. Inscription à un seul des modules de 50H possible. Lieu des cours : Centre Assas - Université Paris II. Début des cours : 19 septembre 2002. Durée : 6 mois.
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS Tel. 01 69 15 64 63
http://dup2.free.fr

Dans l'Isère, un volant pour l'emploi

LE TRANSPORT EST UN OBSTACLE MAJEUR POUR LES CHÔMEURS : AID'AUTO 38 LEUR LOUE DES VOITURES À BAS PRIX

VOREPPE
de notre envoyé spécial

Nathalie Decuyper habite à 42 km de Meylan, près de Grenoble (Isère), où La Poste l'embauchait. Mais aucun transport en commun ne lui permettait d'arriver à 6 heures du matin, et elle n'avait pas les moyens d'acheter une voiture. Finalement, elle n'aura eu que l'essence à payer : diverses aides lui ont permis de louer gratuitement une petite Fiat pendant deux mois. Et elle vient d'obtenir un prêt pour acheter son propre véhicule. *« Je ne sais pas comment j'aurais fait sans la voiture louée par Aid'Auto 38 ! »*, reconnaît-elle.

L'idée est née dans la tête d'Azzédine Chared, ancien technicien, qui fourmille de projets d'insertion : *« C'est du gâchis : beaucoup de personnes sont employables, mais elles ne peuvent accepter le travail qu'on leur propose pour des raisons de transport,* explique-t-il. *Les gens en difficulté trouvent des emplois peu qualifiés, donc dans des zones industrielles situées en dehors des agglomérations et avec des horaires postés. Les transports en commun n'existent pas ou sont impraticables en raison de leurs horaires. Ces personnes n'ont pas les moyens d'acheter une voiture, de l'entretenir et de l'assurer faute de ressources suffisantes. Un vrai cercle vicieux. »*

Alors, Azzédine Chared a créé en 1997 à Voreppe, dans la banlieue de Grenoble, l'association Aid'Auto 38 pour louer à bas prix de vieilles voitures aux personnes en panne de mobilité. Le Secours catholique lui a donné un coup de main pour acquérir des véhicules réformés par EDF. Des particuliers ont fait cadeau de voitures en bout de course. Il aligne aujourd'hui une vingtaine d'automobiles dont le kilométrage se compte en centaines de milliers de kilomètres, mais qui sont bichonnées par le garage l'CAR, une SARL qu'il a fondée et dont deux des mécanos sont en insertion.

« Le bilan est positif, explique Hélène Barruel, coordonnatrice de la commission locale d'insertion (CLI) du Voironnais, en charge de la gestion du RMI. *Lorsqu'un de nos visiteurs nous dit : "J'ai un travail pour la semaine prochaine, mais pas de voiture", nous l'adressons à Aid'Auto 38. Pour les cadres, les femmes, les personnes d'un certain âge, la location de voiture est une solution plus pertinente que la location de cyclomoteurs que nous utilisons aussi. Cela nous a permis de disposer d'un outil supplémentaire. »*

PAYABLE D'AVANCE

Le candidat à la location est obligatoirement adressé au loueur par un travailleur social ou un prescripteur (ANPE, CLI, Mission locale). Il ne doit pas gagner plus que le smic.

Sur les 18,30 euros de location par jour, un tiers est réclamé à l'utilisateur et payable d'avance. Le dossier, constitué avec l'aide des organismes sociaux, garantit à Aid'Auto 38 de percevoir les 12,20 euros complémentaires qui lui permettent d'équilibrer ses comptes. Le chèque de caution de 610 euros (303 euros pour les plus de 26 ans) couvre les dégâts et les non-paiements. L'usage du véhicule est réservé aux déplacements professionnels. La location est limitée à un mois, renouvelable deux fois. Azzédine Chared n'est pas peu fier d'annoncer que les 2 800 jours de location réalisés en 2001 ont permis l'emploi de 15 personnes (équivalent temps plein).

Les pépins ? Essentiellement le défaut de paiement : *« Nous avons beau les suivre et rester en relation avec leurs référents, il nous arrive de nous faire avoir parce que certains pratiquent le chantage à l'emploi,* raconte le chargé de mission d'Aid'Auto. *Nous relançons le payeur défaillant, puis nous engageons des poursuites et nous allons au tribunal d'instance, ne serait-ce que pour rétablir le contact avec la personne. C'est une question de respect pour elle aussi. »*

L'effort demandé aux personnes en difficulté n'est pas mince. Emile Ghichi s'était fait voler sa voiture au moment où il trouvait un poste de monteur-soudeur chez Remorque mandrinoise, à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, à 65 km de son domicile. Pas de transport en commun, surendettement : il a vu à l'ANPE une affichette proposant une voiture de location à bas prix. Affaire conclue : certes il travaille, mais ses déplacements lui coûtent un cinquième de son salaire.

Azzédine Chared aimerait donc rendre ses prestations encore moins onéreuses. La gratuité du premier mois pourrait être assurée par le conseil général par exemple, et il plaide pour que les élus autorisent les chômeurs à utiliser le chèque transport pour la location de ces voitures qui ouvrent les portes de l'emploi.

Alain Faujas

MICHEL, ARTISAN, RMISTE ET MOTORISÉ

Michel Ignatowicz, 56 ans et RMiste, l'affirme sans sourciller : il se considère *« privilégié »*. Il voulait reprendre son métier d'artisan plombier-chauffagiste. L'assistante sociale de Saint-Laurent-du-Pont l'a orienté vers Aid'Auto 38. Grâce à cette voiture, *« j'ai pu continuer mon activité professionnelle,* se réjouit-il. *Je ne me voyais pas trimballer mes outils sur un vélomoteur ! »* A vrai dire, son propre véhicule était cassé et, entre loyers en retard et cotisations impayées, les moyens de le remplacer lui manquaient...

Mais voilà : depuis qu'il a repris le travail, la voiture louée a pris feu, et Michel est tombé deux fois de plusieurs mètres de hauteur : il a dû interrompre ses chantiers... La poisse.

Alors Aid'Auto 38 a remplacé la voiture, et ferme les yeux : voilà neuf mois que Michel bénéficie d'une location prévue pour ne pas excéder un trimestre. *« Je paierai quand j'aurai des fonds, et il faut que je me renfloue pour me payer une voiture »,* annonce-t-il.

Le Mondial 2002

MARDI 2 JUILLET 2002 — www.lemonde.fr/mondial2002

Le Brésil au cinquième ciel

■ En battant l'Allemagne (2-0) grâce à un doublé de Ronaldo, les Brésiliens remportent leur cinquième titre de champions du monde

■ Une erreur de son gardien Oliver Kahn a brisé l'élan d'une efficace équipe allemande. Le Mondial 2006 aura lieu chez elle

Le capitaine brésilien, Cafu, brandit la Coupe du monde devant ses coéquipiers, dimanche 30 juin, à Yokohama (Japon).

BERTRAND MAHE/VANDYSTADT

TEMPS **FORTS**

Aimé Jacquet

▶ L'ancien sélectionneur des Bleus analyse la finale. Il revient aussi sur les raisons de l'échec de l'équipe de France. **p. II**

Le Monde DE LA COUPE Europe 1

Retrouvez chaque jour les journalistes du « Monde » sur l'antenne d'Europe 1

8h40 : nos envoyés spéciaux en direct du Japon et de la Corée du Sud

12h15 : un autre regard sur le Mondial

20h-22h30 : spécial Europe Sport

Podium

▶ Battue pour la troisième place par la Turquie (2-3), la Corée a fait le spectacle jusqu'au bout. **p. V**

Révélations

▶ Portraits de joueurs méconnus qui se sont révélés au cours de la 17e Coupe du monde. **p. VI**

Et maintenant ?

▶ En Corée et au Japon, la fête est finie. Que garderont ces deux pays de ces quatre semaines de ferveur footballistique ? **p. VIII**

LA CHRONIQUE

JACQUES BUOB

Superstars

Ce qui est bien, avec les Brésiliens, c'est que tout le monde est content quand ils gagnent. Les vaincus eux-mêmes ne leur en veulent pas. Etre battu par le Brésil n'est jamais honteux. Les Allemands, comme d'autres avant eux, ont admis leur défaite l'esprit plutôt léger. Aucune équipe au monde ne provoque une telle empathie. Est-ce le rythme de la samba ? Les filles sans complexes qui se montrent dans les tribunes ? Ou plutôt cette philosophie du jeu, leur manière courtoise de concevoir le football, et cette joie de vivre qui est en eux, un peu enfantine, donc toujours émouvante. Quand ils l'emportent, on est heureux avec eux ; quand ils perdent, on pleure avec eux. Cette fois, ils ont encore gagné.

Pourtant, on les disait en décadence. Battus sans gloire en 1998 par la France, les Auriverde accumulaient depuis les résultats calamiteux. Ils s'étaient qualifiés de justesse pour le Mondial, devancés par l'Argentine, l'Equateur et le Paraguay. Ils avaient encaissé une défaite honteuse face au Honduras en Copa America, le championnat d'Amérique. Ils avaient testé plus de soixante joueurs et trois entraîneurs au cours de cette période. C'est dire leur désarroi. Les scandales, de plus, frappaient la Fédération. Comme le sélectionneur Luiz Felipe Scolari avait refusé de retenir le buteur Romario, l'idole d'un peuple, même les supporteurs semblaient se désintéresser du sort de leur Seleçao. Mais ils avaient tort, et avec eux tous les experts, qui ont oublié de citer le Brésil dans la liste des grands favoris.

Le Brésil a réalisé un Mondial immaculé : sept victoires, pas un faux pas. Ronaldo, genou deux fois démantibulé, s'est guéri à temps pour terminer meilleur buteur de la compétition. Le « Phénomène » a, de plus, remporté le duel qui l'opposait à Oliver Kahn, le gardien allemand, juste un peu trop vite sacré « meilleur gardien du monde ». Le miraculé a vaincu le miraculeux.

Cette double résurrection, celle de l'équipe et de sa vedette, les quintuples champions du monde l'ont célébrée à la mode « seventies » de Jésus-Christ Superstar. Ils ont exhibé des T-shirts où était inscrit *« 100 % Jesus »*, ou *« Jesus Loves You »*. Ils ont prié tous ensemble enlacés, à genoux sur la pelouse. Et le gardien de but Marcos est resté longtemps immobile dans sa cage en une attitude christique. Mais il ne faut pas mélanger les genres : les superstars, ce sont eux, les joueurs.

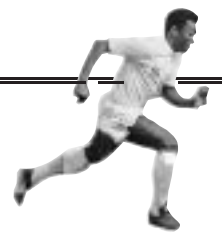

DÉPÊCHES

Panne de finale en Tunisie

▶ Les Tunisiens n'ont pas eu la possibilité de suivre la finale de la Coupe du monde dans son intégralité, dimanche 30 juin, en raison d'une panne d'électricité. Alors que la rencontre entre le Brésil et l'Allemagne débutait à 12 heures (heure locale), la coupure est intervenue à 12 h 4 dans le pays où le sélectionneur de l'équipe de France, Roger Lemerre, passait ses vacances jusqu'à ce dimanche 30 juin.

Trophée du fair-play pour les Belges

▶ **La sélection belge, éliminée en huitièmes de finale par le Brésil (2-0), a remporté le trophée du fair-play de la FIFA. Ce classement, comprenant les 16 équipes qualifiées pour le second tour, a été établi en fonction du nombre de cartons, de la qualité de jeu, du respect de l'adversaire et des arbitres, et du comportement de l'encadrement technique.**

Rivaldo répond à Platini

▶ L'attaquant brésilien Rivaldo, qui a annoncé samedi 29 juin qu'il jouait en Asie sa dernière Coupe du monde, a répondu aux critiques de Michel Platini, qui avait regretté que le n° 10 brésilien soit trop individualiste, à la fois *« extraordinaire »* et *« énervant »*. Rivaldo a rétorqué qu'il était *« content de* [son] *jeu. J'ai déjà 30 ans. Je ne peux pas changer »*. Il a tenu à remercier Diego Maradona, qui a déclaré que Rivaldo était le meilleur joueur du tournoi.

LE TÉLÉMÈTRE

CARAT SPORT, EUROPE 1, LE MONDE

AP

12,561

Le nombre de téléspectateurs français (en millions) qui ont vu le Brésil battre l'Allemagne (2-0), dimanche 30 juin, et gagner son cinquième titre mondial.

Source : Médiamétrie. Traitement : Carat World Cup Monitor.

LES BUTEURS LES PLUS VUS

Somme des téléspectateurs en milliers

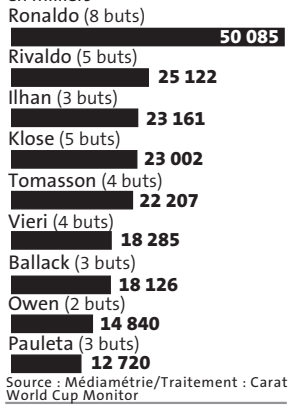

Source : Médiamétrie/Traitement : Carat World Cup Monitor

Le Brésil champion cinq étoiles

■ Le Brésil a remporté, dimanche 30 juin à Yokohama (Japon), la finale de la 17e Coupe du monde, face à l'Allemagne (2-0), bien organisée en première mi-temps, mais qui a cédé sur la fin

■ Les deux buts ont été inscrits par le « miraculé » Ronaldo, sacré meilleur buteur de la compétition avec huit réalisations. La Seleçao réussit la passe de cinq, le « Penta »

Le Brésil est un pays béni. Il possède en Ronaldo un buteur ressuscité et en Ronaldinho l'un des plus grands espoirs du football de demain. Il possède en Cafu un capitaine de devoir et en Marcos un gardien capable de prouesses. Il possède en Rivaldo et en Roberto Carlos deux techniciens d'exception. Une équipe de football, dit-on, n'a jamais été la somme de ses individualités. Foutaises ! Tout semble tellement facile avec de tels joueurs. Le Brésil a battu l'Allemagne (2-0) dimanche 30 juin à Yokohama (Japon). Le voilà champion du monde pour la cinquième fois de son histoire. Le Brésil le doit au sens du but d'untel, aux réflexes de celui-là, aux coups d'accélération des autres ; et sans doute un peu *« au bon Dieu »*, comme l'ont dit les vainqueurs, après la rencontre.

Ce succès ne souffre aucune contestation. Les hommes de Luiz Felipe Scolari ont produit le jeu le plus spectaculaire du tournoi, ils ont remporté 7 matches consécutivement et Ronaldo a terminé en tête du classement des buteurs, avec 8 réalisations. Son doublé des 67e et 79e minutes l'a fait rejoindre Pelé dans le grand imaginaire du football brésilien. L'un et l'autre ont marqué 12 buts en Coupe du monde. Pelé y parvint toutefois dans un intervalle de douze ans, de 1958 à 1970, alors que Ronaldo n'a eu besoin que de deux Coupes du monde, mais avec une interminable convalescence au milieu.

DOMENICO STINELLES/AP

Face au mur allemand, Ronaldo frappe un coup-franc, qui sera repoussé. Le n°9 brésilien trouvera la brèche ensuite.

« UNE VICTOIRE CHAQUE FOIS »

« Chaque fois que je fais un pas sur un terrain et chaque fois que je marque un but, c'est une victoire pour moi », a déclaré l'homme au genou de cristal. *« Et même si, ce soir, nous n'avions pas gagné, j'aurais pris une revanche personnelle en jouant à nouveau »*, a-t-il ajouté, en domptant son émotion.

Quatre ans après sa défaite face à l'équipe de France à Saint-Denis (0-3), le Brésil aurait-il pu passer à côté d'un titre qui lui tendait les bras ? Oui. Pendant une heure, l'Allemagne a disputé un match presque parfait. « Presque », car aucun but n'est venu concrétiser sa supériorité physique et sa maîtrise tactique. Au contraire, les occasions les plus nettes sont venues des Brésiliens. *« Nous avons eu le contrôle du match pendant toute la première mi-temps*, a déclaré le sélectionneur allemand Rudi Völler. *Mais la classe individuelle de nos adversaires a fait la différence. »*

Après avoir vu Kleberson tirer sur la barre (44e), puis Oliver Kahn détourner du genou une frappe à bout portant de Ronaldo (45e), les Allemands pensaient sans doute que rien ne leur arriverait plus dans cette finale qu'ils avaient décidé de disputer comme des outsiders décomplexés. Tout bascula à la 67e minute. Oliver Kahn relâchait une frappe violente de Rivaldo. Lancé comme une fusée, Ronaldo n'avait plus qu'à conclure face au colosse à terre, hâtivement pressenti comme le meilleur joueur du tournoi. *« Oliver n'a pas le moindre reproche à se faire. Nous savons tous ce que nous lui devons et les supporteurs le savent aussi »*, dira Rudi Völler. *« J'ai parfaitement conscience que je n'ai commis qu'une seule erreur en sept matches. Mais cette erreur a été payée au prix fort »*, se désolera le gardien du Bayern Munich. Douze minutes tard, Oliver Kahn s'inclinait une nouvelle fois. Rivaldo venait de laisser passer entre ses jambes un ballon qu'il aurait pu parfaitement négocier lui-même afin de servir idéalement Ronaldo et démontrer, par la même occasion, qu'il n'est pas l'affreux footballeur individualiste que l'on décrit parfois. A 2-0, l'essentiel était fait.

DÉCHIRURE POUR KAHN

Marcos, qui avait détourné un tir brossé d'Oliver Neuville en début de seconde mi-temps, sauvait à nouveau les meubles grâce à quelques détentes de grande classe. A l'autre bout du terrain, Oliver Kahn, qui a joué pendant presque toute une mi-temps avec une déchirure du ligament dans un doigt, avait des raisons de se croire maudit. Le meilleur gardien du Mondial, ce n'est plus lui, à cet instant-là. Le meilleur gardien du Mondial porte un maillot gris avec quatre étoiles – et bientôt cinq – à l'emplacement du cœur. Au coup de sifflet final, les Brésiliens plongent dans un bonheur fou, comme si leur pays devenait champion du monde pour la première fois. Le fantôme de 1998 a été occis.

Ronaldo pleure à chaudes larmes. Lucio, Edmilson et le remplaçant Kaka sont le nez dans le gazon et ils prient en silence. Denilson court dans tous les sens. Une banderole est brandie : *« Peuple brésilien, merci pour ton affection ! »* Sous une pluie de confettis dorés et d'oiseaux en papier de soie, Cafu se fait remettre le trophée de 18 carats qu'il est le seul à avoir déjà soulevé auparavant, en 1994, lorsque le Brésil avait battu l'Italie en finale. *« Je voudrais dire ceci à la population brésilienne : n'oubliez jamais l'image de ces garçons qui ont joué avec joie et avec amour et qui nous ont montré le chemin à suivre »*, lâchera Luiz Felipe Scolari. Quelque part, dans les entrailles de l'International Stadium de Yokohama, un tambour rythme une samba joyeuse chantée par deux dizaines de voix. Ronaldinho en tête, les footballeurs brésiliens passent devant les médias en se moquant des micros. Ronaldo et Rivaldo les rejoignent. Plus rien ne les retient, sinon l'envie de faire la fête. Ils sont champions du monde.

Frédéric Potet (à Yokohama)

Le triomphe discret de Ricardo Teixeira

■ Le président de la Confédération brésilienne de football est accusé de multiples fraudes par deux commissions d'enquête du Parlement

Il n'est pas du genre à pavaner sous les projecteurs et il évite depuis toujours les journalistes comme la peste. Tout porte donc à croire que Ricardo Teixeira, président omnipotent de la Confédération brésilienne de football (CBF) depuis douze ans, aura le triomphe modeste après la conquête du « Penta ».

Ex-gendre et protégé de Joao Havelange, l'ancien président de la FIFA, l'inamovible patron de la CBF a, il est vrai, quelques bonnes raisons de préférer la discrétion. Les deux commissions d'enquête parlementaires chargées pendant plus d'un an de faire l'inventaire des malversations pratiquées couramment au sein de l'organisme qu'il dirige ont, en 2001, conclu leurs travaux en recommandant au ministère public la mise en examen de Ricardo Teixeira pour treize chefs d'inculpation, dont l'incurie administrative, la fraude fiscale, le détournement de fonds et le trafic de devises.

Avant le Mondial, le ministère des sports a vainement tenté, pendant des mois, de le pousser à la démission. A son tour, le président Fernando Henrique Cardoso vient de signer un décret sur *« la moralisation du football »*, obligeant les clubs – conformément à la loi Pelé, pourtant déjà votée par le Congrès – à adopter le statut de sociétés sportives, tenues de publier leurs comptes. En dépit des scandales qui éclaboussent régulièrement les dirigeants du football brésilien, l'impunité semble rester de rigueur.

15 TONNES DE « BAGAGES »

Après le sacre des quadruples champions du monde, en 1994 aux Etats-Unis, Ricardo Teixeira avait menacé les douaniers de l'aéroport de Rio d'annuler le défilé populaire prévu dans les rues de la ville s'ils s'avisaient de contrôler les 15 tonnes de « bagages » entassées dans les soutes de l'avion de la Seleçao.

En fait, le président de la CBF avait profité de l'occasion pour réaliser une importation frauduleuse de 200 000 euros d'équipements destinés au bar qu'il possède dans l'enceinte du Joquei Clube de Rio. Un grand avenir lui semble promis à la FIFA, dont il est déjà membre du comité exécutif et vice-président de la commission d'arbitrage.

Jean-Jacques Sévilla (à Yokohama)

DIRECTION TECHNIQUE

AIMÉ JACQUET

Belle Coupe et beau vainqueur

Ce fut une belle Coupe du monde. Le Brésil fait un beau vainqueur. Au terme d'une finale qui ressemble étrangement au parcours de la Seleçao au cours de ce Mondial. Les Auriverde furent en effet hésitants, malmenés, dominés par les Allemands tout au long de la première mi-temps, pour finir par s'imposer grâce au brio, une fois de plus, d'une de ses individualités, Ronaldo.

La Mannschaft a, comme prévu, bloqué les offensives brésiliennes et ne peut rien se reprocher. La maîtrise collective et tactique a bien été allemande.

> Comme souvent à ce niveau-là, la situation s'est débloquée sur une erreur individuelle

Elle a joué avec ses moyens, et, comme souvent à ce niveau-là, la situation s'est débloquée sur une erreur individuelle. Elle est arrivée de celui dont on ne l'attendait pas : Oliver Kahn. C'est dramatique que cela arrive au meilleur gardien de but de la compétition, qui risque de s'en vouloir toute sa vie. Lui qui avait gagné tous ses duels en première mi-temps face à ce même Ronaldo.

Quelle revanche pour le buteur brésilien, qui a tellement souffert depuis 1998 ! Il avait qualifié son équipe en finale d'un « pointu » à l'ancienne, il leur a offert dimanche le titre suprême.

Ce séjour en Asie restera pour moi un grand moment. Je ne suis pas près d'oublier tout ce qui s'est passé. Cette nouvelle photographie du football tout d'abord, avec l'émergence de la Turquie, troisième du tournoi, et le parcours incroyable de la Corée du Sud. Les heureuses surprises ! Quel bain de fraîcheur ! Comment oublier cette ferveur populaire sur un continent qui s'ouvre au football ? Comment ne pas se réjouir de voir ce sport déclencher de telles émotions ?

La déception en fait partie. Aujourd'hui encore, je suis groggy, KO debout. Ma frustration réelle devant le parcours de l'équipe de France, car je reste persuadé que nous avions une belle équipe susceptible de faire quelque chose de grand. La véritable équipe de France avait sa place et je pense sincèrement qu'elle aurait même pu inquiéter le nouveau champion du monde. Nous sommes dans une situation pénible, ce n'est pas dramatique. A chacun de nous de bien savoir l'analyser et de se fixer de nouveaux objectifs.

Cette critique ne concerne pas simplement les Bleus. Ce tournoi a souligné les carences dans la préparation de bon nombre de nations. Le Portugal, l'Italie, l'Espagne, en Europe, pour ne citer qu'elles, ou l'Argentine, en Amérique du Sud, n'ont pas été à la hauteur de l'événement.

Le dénominateur commun réside à mon sens dans la préparation, tant au niveau de la méthode qu'au temps consacré à cette mise en condition. Il va falloir en tirer des leçons.

Les joueurs de ces différentes sélections ont en commun pour la plupart d'évoluer dans des championnats européens et d'être confrontés à un calendrier monstrueux. Des questions s'imposent. Elles seront posées, n'en doutons pas.

De même, il va falloir sérieusement se pencher sur l'arbitrage. Une réflexion générale pour rendre le jeu encore plus fluide, encore plus spectaculaire.

Mais ne boudons pas notre plaisir, ce fut une belle Coupe du monde, avec son lot de surprises, d'incertitudes, et cela restera un grand souvenir.

Le trio des « R » brésiliens s'est montré décisif

■ Ronaldo, auteur d'un doublé en finale et meilleur buteur du Mondial, Rivaldo, trop individualiste mais décisif sur les deux buts, et Ronaldinho, très actif au milieu du terrain, ont été les atouts majeurs d'une équipe qui a su profiter du talent créatif de ses joueurs face à la rigueur allemande

Quelle revanche sur le sort et quel pied de nez à la guigne ! Il y a quatre ans, le 12 juillet 1998, à quelques heures de la finale face aux Bleus, il était victime d'un mystérieux *« malaise convulsif »* qui allait scier les jambes des tenants du titre avant même leur entrée sur le terrain. Suivirent deux opérations au genou droit et une galère interminable en salles de rééducation.

A deux mois du début du Mondial, il n'était encore qu'un convalescent abonné aux rechutes, un « Phénomène » rongé par le doute, une star de la planète foot qui semblait avoir irrémédiablement dépassé son zénith. Du Stade de France à l'International Stadium de Yokohama, Ronaldo Luis Nazario de Lima a éprouvé un bonheur unique dans l'histoire du football, une improbable rédemption qui l'a mené de l'enfer au paradis.

Auteur des deux buts de la victoire sur une Allemagne sans doute plus coriace que prévu, le matador miraculé a du même coup, avec huit réalisations en sept matches, conquis le titre de meilleur buteur du Mondial 2002, en faisant mieux que tous ses prédécesseurs depuis 1974, et égalé, avec 12 buts, le score réalisé en quatre Coupes du monde par un certain Pelé. Après avoir surmonté mille souffrances, il a enfin gagné ses galons d'immortel au *« pays du football »*.

L'humiliation encaissée à Saint-Denis a donc été lavée sous le crachin japonais. Déjà décisif contre la Turquie en demi-finales grâce à un « pointu » de footballeur en salle qu'il a été dans son adolescence, l'attaquant de l'Inter Milan, élu meilleur joueur de la finale par le jury de la FIFA, a liquidé en deux coups de patte les espérances adverses.

Sur les deux actions fatales, Rivaldo joue un rôle radicalement différent, qui a d'ailleurs fait dire, quelques jours auparavant, à Michel Platini qu'il pouvait être *« génial ou énervant »*.

Sur la première, à la 67e minute, Ronaldo, batailleur opiniâtre tout au long de la rencontre, récupère à l'énergie un ballon dans les pieds de Dietmar Hamann, pivote et sert Rivaldo à une vingtaine de mètres dans l'axe du but allemand.

Au lieu d'essayer la remise sur son partenaire qui s'est déjà décalé sur la droite, le meneur de jeu du FC Barcelone tente la frappe instantanée. Le tir est sec mais mal ajusté. On croit à un pétard mouillé, mais l'impensable se produit : Oliver Kahn, sacré roi des portiers du Mondial, commet sa première erreur depuis le début du tournoi : il relâche une balle assez facile mais rendue glissante par la pluie continue.

LE COUP DE GRÂCE

A l'affût, Ronaldo ne rate pas l'aubaine. Morale de l'histoire, comme diraient les Brésiliens, *« Dieu écrit droit sur des lignes tordues »*. Affiché dans tous ses excès en demi-finales, l'individualisme parfois forcené de Rivaldo a abouti, par ricochet dans ce cas de figure, à une conclusion signée par son partenaire... et rival au classement des buteurs.

Sur le coup de grâce asséné à la 79e minute, le scénario est tout autre. Très en vue sur ses montées offensives, le milieu défensif Kleberson file le long du couloir droit et centre à ras de terre en direction de Rivaldo, posté aux abords de la surface de réparation et *« collé »* par un défenseur allemand. Au lieu du contrôle attendu, le n° 10 opte intuitivement pour le coup de Jarnac. Il laisse passer la balle entre ses jambes.

L'arrière-garde allemande est totalement dans le vent, lorsque Ronaldo hérite, esseulé, d'un ballon en or. Il prend le temps de contrôler et de battre pour la seconde fois l'impuissant Oliver Kahn, d'un tir précis du plat du pied droit. Rivaldo le « perso » vient, d'une esquive géniale, au profit d'un partenaire, de sceller le sort de la 17e Coupe du monde.

Ronaldinho, l'autre pointe du « trident », le benjamin de la « Royale R Force », le troisième as du brelan gagnant, n'a pas directement participé aux buts brésiliens, mais il a confirmé qu'il était la principale révélation du Mondial.

Ternie par un carton rouge, son exhibition en quarts de finale contre l'Angleterre restera dans les mémoires tant par son déboulé en passement de jambe sur le premier but de Rivaldo que par son coup franc lobé de 35 mètres, qui risque de hanter pour longtemps les nuits du gardien David Seaman.

Pour sa rentrée face aux Allemands après avoir purgé son match de suspension, il a d'abord navigué, comme à l'accoutumée, sur les deux ailes, mais c'est au milieu du terrain qu'il a trouvé ses marques. Par deux fois en première mi-temps, ses ouvertures lumineuses sur Ronaldo ont failli faire mouche, mais Kahn veillait au grain. Par la suite, il a fait fonction de plaque tournante dans la relance avec une maîtrise technique et une vista qui en font d'ores et déjà un digne héritier du « football samba ».

Jean-Jacques Sévilla (à Yokohama)

67e minute : Oliver Kahn commet sa seule erreur du Mondial

La tête inclinée sur la poitrine, il s'est assis, adossé au poteau gauche, du côté où, par deux fois, est entré le ballon frappé par Ronaldo. Le match vient de se terminer et Oliver Kahn n'entend plus rien. Il regarde seulement ses paumes, ces paumes qui l'ont trahi. Un à un, ses partenaires s'approchent, avec beaucoup de déférence, de peine aussi. Certains lui tapotent la tête, d'un geste de réconfort. Lui ne lève même pas les yeux vers eux. D'autres lui disent un mot ou deux, que l'on devine. « *Mais non, Olli, t'es pas tout seul. Des buts, tu nous en as sauvé tant, tu n'y es pour rien.* » Les écoute-t-il, seulement ? L'un après l'autre, tous se retirent très vite, laissant le gardien allemand, homme d'orgueil, de volonté et de confiance, seul avec sa culpabilité.

Car il sait bien, Olli, qu'il est pour quelque chose dans cette défaite. Sans doute pas sur le second but brésilien : l'effacement de Rivaldo pour Ronaldo sur ce centre de Kleberson était si génial, si imprévisible, si altruiste, qu'aucun gardien n'aurait pu le pressentir. Mais sur le premier but, celui qui, à la 67e minute, a tout fait basculer... Là, oui, sa responsabilité est engagée. Qu'on ne vienne pas lui raconter que lâcher un ballon, cela arrive aux meilleurs. Jusque-là, il n'était pas l'un des meilleurs, il était le meilleur. Il faisait l'unanimité : *« Oliver Kahn, le meilleur gardien du monde. »* Si l'Allemagne l'avait emporté, il le sait, il aurait certainement été désigné meilleur joueur de la Coupe du monde.

EFFROYABLE BANALITÉ

C'était lui ou Ronaldo. Soit le meilleur buteur, soit le meilleur portier. Et là, en une fraction de seconde, il a été déboulonné de son piédestal. L'infaillible a failli. Pis, a commis une erreur d'une effroyable banalité : il a relâché le ballon.

Bien sûr, ce tir de Rivaldo, de loin, avait été soudain et très puissant. Sans doute n'a-t-il pas compris que Rivaldo allait frapper, sans doute a-t-il anticipé une passe vers son compère de l'attaque. Mais à quoi bon y repenser, maintenant ? Il ne reste que l'amertume, la colère intérieure, la rage de voir l'allégresse des Brésiliens qui n'en finit pas.

Alors, Thomas Linke, son compère du Bayern Munich, vient vers lui, lui prend les mains et le relève. Voilà, l'étourdissement est passé, Kahn rejoint ses coéquipiers et va, avec eux, saluer la tribune allemande. Maintenant, c'est fini. Il est 22 h 20 à Tokyo et Oliver Kahn n'est pas champion du monde.

Pourtant, il y avait tellement cru. Il savait ce qu'on disait, souvent avec mépris, de son équipe. Que, hormis Ballack, Schneider, Neuville – et lui, bien sûr –, elle était constituée de *« bourrins »*. Qu'elle jouait mal. Qu'elle avait montré face au Cameroun le pire visage du football, violent, méchant même. Qu'elle avait eu une chance rare de parvenir en finale sans rencontrer la moindre grande équipe.

Mais voilà, dans l'adversité, Oliver Kahn, 33 ans, capitaine de la Mannschaft, tirait des raisons supplémentaires d'y croire. Mauvaise, l'Allemagne ? Elle était en finale, les grincheux n'avaient qu'à se taire. Sa défense n'avait encaissé, en 6 rencontres, qu'un seul but, contre l'Eire, à la 92e minute en plus. L'Allemagne jouait défensivement. Rudi Völler faisait avec ce dont il disposait et le faisait intelligemment. Et si cela avait suffi à parvenir en finale, cela suffirait encore à clouer le bec aux artistes d'en face. Pendant plus d'une heure, il a continué d'y croire. L'Allemagne fermait bien moins le jeu qu'on ne s'y attendait.

Et, en dernier recours, Olli parait à tout, comme avec ce sauvetage exceptionnel de la jambe, à la 45e minute, sur un tir de Ronaldo, déjà, à trois mètres, et cette parade inouïe devant Gilberto Silva, à la 51e. Derrière sa cage, les gradins allemands avaient entonné un *« Olli, Olli ! »* de remerciement éperdu. Le temps passait, Kahn savait que l'on s'approchait de la 65e-75e minute, cette période fatidique pour l'adversaire où, par trois fois dans ce Mondial, l'Allemagne avait marqué le but du bon vieux 1-0, minuscule mais suffisant pour passer au tour suivant. Mais, à la 67e, contrairement aux précédentes rencontres, c'est ceux d'en face qui ont marqué. Les artistes étaient trop forts.

Au fond, c'était justice. Cette Allemagne-là n'eût pas fait un beau champion du monde. On ne jurerait pas qu'Oliver Kahn ait eu la lucidité de se l'avouer.

Sylvain Cypel (à Tokyo)

ALLEMAGNE 0 – 2 BRÉSIL — FINALE

Dimanche 30 juin • 20 heures, heure locale • Temps pluvieux, terrain glissant • 69 029 spectateurs

Buts

BRÉSIL — **Ronaldo** (67e), voir infographie, puis 79e, sur un centre venu de la droite, frappe du pied droit à ras de terre des 16 mètres sur la droite du but allemand).

Avertissements

ALLEMAGNE — **Klose** (9e, jeu dangereux).

BRÉSIL — **Roque Junior** (6e, jeu irrégulier).

Occasions

ALLEMAGNE — **45** positions d'attaque dans les 30 m (22 + 23) dont 7 occasions (1 + 6).

BRÉSIL — **37** positions d'attaque dans les 30 m (19 + 18) dont 8 occasions (4 + 4).

Arrêts de jeu

ALLEMAGNE — **17** coups francs (7 + 10), dont 0 hors-jeu, 13 corners (5 + 8).

BRÉSIL — **21** coups francs (12 + 9), dont 1 hors-jeu, 3 corners (2 + 1).

Chiffres du match

Nombre de tirs (■ 1re mi-temps □ 2e mi-temps)

Allemagne : 1 | 10 | 11 — 3 cadrés et 8 non cadrés

Brésil : 6 | 4 | 10 — 8 cadrés et 2 non cadrés

Possession de balle

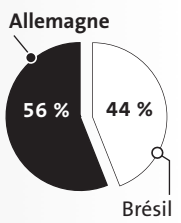

Hommes-clés

Ronaldo a vécu une finale paradoxale. Physiquement à la peine en début de match, il a manqué deux face-à-face avec Oliver Kahn. Pourtant, son travail défensif a été décisif sur le premier but. Plutôt discret sur l'ensemble de la partie, c'est lui qui fait gagner son équipe.

Bernd Schneider a rayonné au milieu de terrain. Mobile, il a sans cesse permuté entre la gauche et la droite, adressant plusieurs centres dangereux qui ont semé le trouble dans la défense brésilienne. Très actif à la récupération et à la relance, il a pris le pas sans difficulté sur son vis-à-vis Gilberto Silva.

Le premier but du Brésil (67e minute)

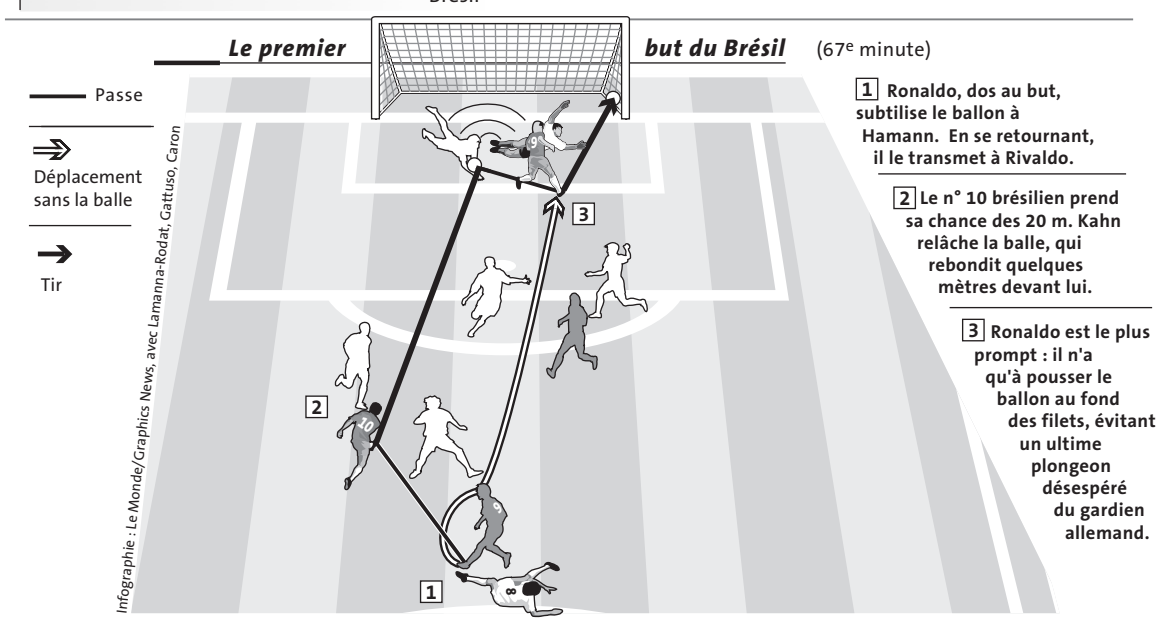

Infographie : Le Monde/Graphics News, avec Lamanna-Rodat, Gattuso, Caron

1 Ronaldo, dos au but, subtilise le ballon à Hamann. En se retournant, il le transmet à Rivaldo.

2 Le n° 10 brésilien prend sa chance des 20 m. Kahn relâche la balle, qui rebondit quelques mètres devant lui.

3 Ronaldo est le plus prompt : il n'a qu'à pousser le ballon au fond des filets, évitant un ultime plongeon désespéré du gardien allemand.

Composition des équipes

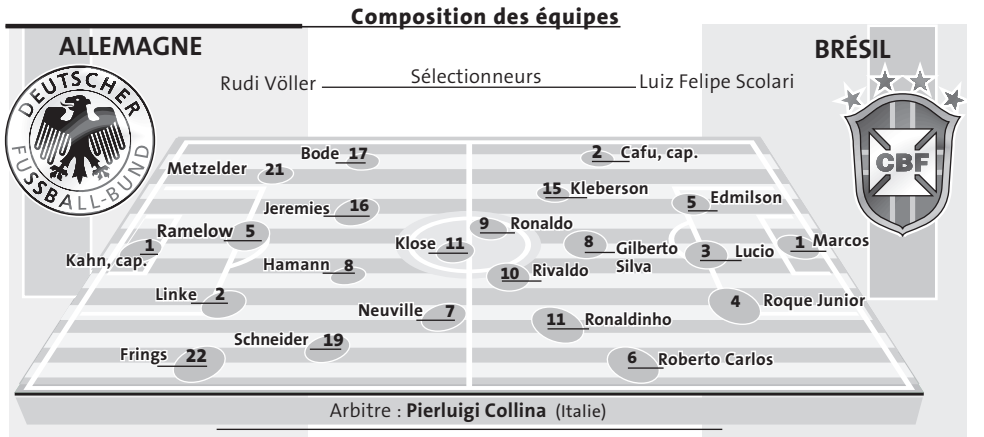

Arbitre : **Pierluigi Collina** (Italie)

Arbitres assistants : MM. Leif Lindberg (Suède) et Philip Sharp (Angleterre)

Le parcours l'Allemagne, 1er tour groupe E :
Allemagne - Arabie S. : **8-0** ; Allemagne - Eire : **1-1** ;
Cameroun - Allemagne : **0-2**.
Huitièmes de finale : Allemagne - Paraguay : **1-0**
Quarts de finale : Allemagne - Etats-Unis : **1-0**
Demi-finales : Allemagne - Corée du Sud : **1-0**

Le parcours du Brésil, 1er tour groupe C :
Brésil - Turquie : **2-1** ; Brésil - Chine : **4-0**
Costa Rica - Brésil : **2-5**
Huitièmes de finale : Brésil - Belgique : **2-0**
Quarts de finale : Brésil - Angleterre : **2-1**
Demi-finales : Brésil - Turquie : **1-0**

Remplacements

ALLEMAGNE
74e : Bierhoff pour Klose
77e : Asamoah pour Jeremies
84e : Ziege pour Bode

BRÉSIL
85e : Juninho pour Ronaldinho
90e : Denilson pour Ronaldo

Moments forts

Photos : Dusan Vranic / Oleg Popov / Jim Bourg / Reuters

1 Ronaldo inscrit son second but personnel dans cette finale. Le meilleur buteur du Mondial offre le « Penta » au Brésil.

2 Première grosse alerte sur le but d'Oliver Kahn, qui voit la frappe de Kleberson s'écraser sur la barre transversale.

3 Au retour des vestiaires, Marcos empêche Oliver Neuville d'ouvrir le score en détournant sur son montant gauche le coup franc de l'attaquant allemand.

LA REVUE DE PRESSE

DE MICHEL GROSSIORD, EUROPE 1

Leçons

Ils craignaient par-dessus tout les hooligans. Finalement, les violences, quand elles se sont produites, se sont déroulées à des milliers de kilomètres (en Russie, notamment). Les deux pays organisateurs de la Coupe du monde de football peuvent se réjouir, à l'image de l'*Asahi Shimbun* au Japon, du coup d'arrêt donné aux *« démonstrations de haine»* lors de ce Mondial. Le journal note que la rivalité qui pousse les supporteurs à vouloir *« combattre le club adverse »* lorsque les matches ont lieu en Europe ou en Amérique latine est un sentiment qui a heureusement reculé lors de la compétition qui s'est déroulée pour la première fois en Asie. *Asahi Shimbun* choisit l'exemple de la rencontre entre le Japon et la Turquie, où le public s'était vu remettre à l'entrée des tribunes deux petits cartons, chacun affichant les couleurs d'une équipe. Un signe que *« le football peut être la fête de l'amitié plutôt qu'une guerre qui ne laisse qu'un seul survivant au bout de 90 minutes »*. Le journal japonais reconnaît que les habitants ont eu tort de craindre l'arrivée de *« hordes»* étrangères à l'occasion de la Coupe du monde ; la preuve est faite que cette compétition *« offre l'opportunité non de détester autrui, mais d'apprendre à le connaître »*. Belles paroles empreintes de sagesse, comme cette mise au point, toujours dans les colonnes d'*Asahi Shimbun* : *« Les erreurs d'arbitrage commises montrent tout simplement que nous sommes humains. »* Le journal voit l'arbitre comme partie intégrante du jeu qui se déroule sur le terrain : *« Il n'y a rien de plus désolant que de voir certains éléments du groupe critiquer l'un de ses membres. »* Tout en reconnaissant que l'on peut sans doute améliorer le recrutement des arbitres, le quotidien souligne que rien n'empêchera jamais la contestation d'un jugement humain. L'assistance par l'image vidéo serait compliquée, car elle supposerait la suspension de la partie en cas de contestation ; le jeu y perdrait un de ses attraits, la rapidité. De son côté, le journal turc *Milliyet* avait tenu à prévenir ses lecteurs que *« l'excitation très forte, ajoutée au plaisir ou à la tristesse, peut être mauvaise pour le cœur »*. Aux Etats-Unis, le *New York Post* a donné des cours de rattrapage pour ses lecteurs insensibles aux émotions procurées par une rencontre à rebondissements : *« Il est temps de se passionner »*. Pourtant, Le *Los Angeles Times* se montre impitoyable pour le *soccer*, qui retombera dans l'oubli les quatre prochaines années, car *« les Américains ne peuvent pas rester quarante-cinq minutes devant leur télé sans se lever, se préparer une margarita ou faire un break. Le foot exige une attention continue, ce dont le public américain est incapable... »*

DÉPÊCHE

M. Koizumi invite les sélectionneurs

▶ Le premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, a invité les sélectionneurs de la Corée, Guus Hiddink, et du Japon, Philippe Troussier, à un dîner en l'honneur du président sud-coréen Kim Dae-jung. Ce repas devait se dérouler le 1er juillet et réunir également les dirigeants des deux comités d'organisation.

« Heureusement qu'on a le football »

■ Dès la fin de la finale, des millions de « torcedores » (supporteurs) brésiliens ont envahi les rues pour fêter leur cinquième titre de champions du monde de football

■ Le président de la République, Fernando Henrique Cardoso, a promis de mettre de l'ordre dans l'économie comme Luiz Felipe Scolari a su redresser la Seleçao en crise

Durant les dernières heures qui ont précédé la finale, on ne pouvait que sentir monter l'effervescence dans Rio de Janeiro. Des explosions de pétards toujours plus intenses avaient rythmé la nuit, alors que le coup d'envoi était donné avec le soleil levant. Sur la page de Copacabana, un écran géant se dressait face à l'océan, pour éviter les contre-jours ; l'image était parfaite, les commentaires audibles. La municipalité avait cédé aux sollicitations des envoyés spéciaux étrangers pour installer son écran sur l'un des plus beaux sites du monde, y ajoutant une batterie de samba pour recréer l'ambiance du carnaval.

En début de retransmission cependant, il y avait presque moins de spectateurs que de journalistes brésiliens et d'envoyés spéciaux de télévisions du monde entier. Des dizaines de touristes ont ainsi profité de l'aubaine pour partager la ferveur des Brésiliens pour le ballon rond. Arthur, un Allemand en vacances à Rio de Janeiro, n'avait pas eu peur de venir vêtu du maillot blanc de son équipe, les joues peintes aux couleurs noir-rouge-jaune. A l'issue du match, malgré sa déception, il acceptait les salutations de réconfort qui s'offraient à lui.

« Bien sûr, j'irai faire la fête avec eux, mais pour le moment, mon cœur pleure », disait-il après la défaite des siens (2-0). Les Brésiliens, eux, pleuraient de joie en voyant à l'image Cafu, le capitaine de leur Seleçao, lever bien haut ce cinquième trophée mondial inespéré. *« Heureusement qu'on a le football pour être fier d'être brésilien*, disait un jeune très ému, *car ici à Rio, on vit une guerre civile. »*

JAMIL BITTAR/REUTERS

Dans le village de Coroa Vermelha, des Indiens Pataxo célèbrent la victoire de la sélection brésilienne. Une immense joie a saisi tout le pays, dimanche, quatre ans après la déception de 1998.

RETOUR PARMI LES GRANDS

Et bien vite, une marée de supporteurs en maillot de la sélection a déferlé sur l'anse de Copacabana. Hommes et femmes, jeunes ou vieux, ils avaient éteint la télé pour aller fêter la victoire avec leur compatriotes, les congratuler ou leur adresser des regards complices, une bière à la main. Les petits bars, les *botequins* situés derrière l'avenue du bord de mer débordaient de clients. *« Le plus émouvant, c'était d'assister à la rédemption de Ronaldo, à son retour parmi les grands »*, expliquait Sergio devant le bar Tempero. A la terrasse d'un restaurant, une famille avait placé, au beau milieu de leur table, le trophée, copie fidèle en plastique de celle enlevée au Japon. Il y avait du bruit, des rires, des sifflets, des crécelles, des klaxons à compression (à gaz) stridents. Le summum des décibels serait atteint en fin d'après-midi, avec les *trios électricos*, les camions chargés de haut-parleurs qui accompagnaient la première parade gay organisée à Rio.

Les drapeaux du Brésil se sont mélangés au porte-étendard arc-en-ciel des homosexuels. *« Orgueil d'être gay, orgueil d'être penta* [quintuple champion] *»* entendait-on, alors que 10 000 personnes suivaient ce bruyant défilé. Mais il fallait avoir un œil dans la rue et l'autre sur l'écran pour mesurer l'ampleur de la fête sur tout le territoire. Les caméras des chaînes de télévision se relayaient pour témoigner de ce grand jour dans « la patrie des crampons ». Partout, à Sao Paulo, Salvador de Bahia, Fortaleza, Brasilia, les *torcedores* (supporteurs) se laissaient aller à leur joie.

IMAGE VALORISANTE

La victoire donne du Brésil une image valorisante mais mythique : organisation, méthode, solidarité, dépassement de soi. Le président, Fernando Henrique Cardoso, a même promis de mettre de l'ordre dans l'économie en crise comme le sélectionneur Luiz Felipe Scolari, le désormais célèbre « Gros Philippe », a su redresser son équipe en crise. Loin de ces réflexions, Leopoldo Pereira, le sculpteur de sable de Copacabana, qui avait enfin mis la main sur une photo de la Coupe du monde, a pu reproduire le trophée à côté des statues des champions brésiliens. Leopoldo Pereira espère que les joueurs de la Seleçao, attendus mardi 2 juillet à Rio, réussiront à apercevoir son hommage éphémère.

Annie Gasnier (à Rio de Janeiro)

L'Allemagne se console en pensant à 2006

■ Une fête avait été préparée pour célébrer une victoire de la Mannschaft, mais la population a su se contenter d'une place de finaliste, inespérée au début de la compétition. La revanche est attendue pour la prochaine édition, qui sera organisée outre-Rhin

Un mélange de vive déception et de fierté retrouvée : c'est avec des sentiments partagés que l'Allemagne réagit à la défaite de son équipe face au Brésil. Dans toutes les villes du pays, le match a bien sûr été suivi avec une grande ferveur, souvent à la terrasse des cafés, ou devant des écrans géants installés sur les places. En pleine campagne électorale pour le scrutin de septembre prochain, les deux candidats à la chancellerie, le social-démocrate Gerhard Schröder et son rival conservateur Edmund Stoiber, avaient fait le voyage au Japon pour soutenir le Onze national.

Les hommes de Rudi Völler, le gardien de but Oliver Kahn en particulier, ont tenu tout le pays en haleine depuis le début du mois de juin. Malgré la suspension du meneur de jeu, Michael Ballack, chacun espérait une ultime victoire de la Mannschaft, et une quatrième consécration. Tout avait été préparé pour une fête grandiose, douze ans après le dernier titre, en 1990, en Italie. L'erreur de Kahn et les deux coups de génie de Ronaldo ont brisé les rêves d'un fulgurant retour au sommet du football mondial.

AMBIANCE BON ENFANT

Néanmoins, le pays est loin d'avoir sombré dans le désespoir après la défaite. Un peu partout, d'ailleurs, les supporteurs sont descendus dans la rue à l'issue du match, pour saluer le parcours de leurs joueurs favoris. A Berlin, Hambourg, Munich, l'ambiance était plutôt bon enfant. Tous les commentaires convergent, qu'ils proviennent de vedettes du football ou de simples amateurs du dimanche : le titre de vice-champion du monde constitue déjà une belle récompense pour l'une des formations-surprises de la compétition.

Voici un mois, personne n'aurait parié un centime d'euro sur une telle performance de la part d'une équipe jugée soit au fond du trou, soit, pour les plus optimistes, en phase d'apprentissage. Kahn, Ballack, Neuville et autres Klose, qui finit deuxième meilleur buteur après Ronaldo, ont peu à peu su redonner le moral aux amateurs de ballon rond, dans un pays où ce sport constitue l'une des rares occasions d'autocélébration nationale.

« Cette équipe a remis le football allemand à sa place », estimait un commentateur de la chaîne publique ZDF. Pour leur dernière rencontre, les joueurs n'ont, de l'avis général, pas non plus démérité face aux stars brésiliennes...

SEULE QUALIFIÉE

Ultime lot de consolation, l'Allemagne se projette déjà sur la prochain tournoi, qu'elle organisera en 2006. Elle est d'ailleurs la seule nation qualifiée d'office pour ce grand rendez-vous : en vertu d'une décision récente de la FIFA, même le pays détenteur du trophée doit passer par les matchs de sélection, avant de défendre son titre. *« Etre vice-champion laisse une marge de progression pour la fois suivante, les Brésiliens seront moins insatiables dans quatre ans »*, dit Andreas, un supporter rencontré dans la rue. *« La tête haute : maintenant, nous allons gagner 2006 »*, proclame déjà le quotidien populaire *Bild*. En attendant, lundi 1er juillet, les héros devaient connaître un accueil digne de champions du monde, lors de leur retour en Allemagne.

La place de l'Hôtel-de-Ville de Francfort, où ils doivent retrouver leurs supporteurs en fin d'après-midi, promettait d'être trop petite.

Philippe Ricard

RAPHO/NETWORK

LA PHOTOGRAPHIE DE

DAVID DARE PARKER

Entraîneur-culte

Dans la vitrine d'une station de radio de Tokyo, une effigie en cire de Philippe Troussier, le sélectionneur français du Japon, a pris place sur un petit temple shinto fabriqué pour l'occasion. Une manière de le remercier pour avoir amené le football nippon au niveau des huitièmes de finale, le meilleur résultat de son histoire.

Les Coréens trébuchent sur la dernière marche

■ **Match pour la 3e place : Corée-Turquie 2-3.** Au cours d'une véritable petite finale, l'équipe de Guus Hiddink est tombée sur des Turcs plus rusés, qui ont marqué, dès la 11e seconde, le but le plus rapide de l'histoire du Mondial

La Corée du Sud a bouclé sa Coupe du monde en versant une larme. Et sa détresse n'a laissé personne indifférent, pas même ses bourreaux, les onze joueurs turcs. Les Coréens ont trébuché sur la dernière marche, samedi 29 juin, dans un stade de Taegu aussi bruyant et enflammé que si le pays y disputait le titre mondial. Ils méritaient de poser les deux pieds sur le podium, pour avoir su distraire le tournoi jusqu'à l'avant-dernier jour. Et, prouesse tout aussi imprévue, pour avoir démontré que le football peut encore sourire aux équipes les plus audacieuses. Mais les Coréens ont perdu, battus par des Turcs nettement moins brillants qu'eux, mais infiniment plus roublards. Dommage, car la victoire n'aurait sûrement pas regretté d'avoir choisi le camp coréen.

Par le passé, le match pour la troisième place a rarement mérité son surnom de petite finale. On y a trop souvent vu deux équipes promenant sur le terrain leur dépit de ne pas être montées plus haut. Il est même arrivé de s'y ennuyer ferme, de quitter le stade sans chercher à s'éterniser, avec la certitude de ne garder aucun souvenir de la rencontre. Cette fois, l'affiche semblait de taille à rompre l'habitude. Les joueurs coréens s'étaient promis de remercier leurs supporteurs par une dernière victoire. Ils caressaient aussi le projet de saisir à pleines mains cette troisième place, pour l'offrir à Guus Hiddink, leur sélectionneur, et à leur vieux capitaine, Hong Myung-bo.

> « Je suis déçu, mais en même temps très fier de mes gars »
>
> **GUUS HIDDINK**

Les deux hommes avaient choisi cette soirée pour tirer leur révérence. Le bon moment, donc, pour un cadeau d'adieu. Quant aux Turcs, ils entendaient bien profiter de l'aubaine pour embellir encore un parcours dont eux-mêmes ne se croyaient sûrement pas capables. Le résultat a déçu le public, mais la rencontre n'a sans doute fâché personne. L'ennui n'y a jamais montré le bout de son nez. Et rien ne s'est passé comme il était permis de l'imaginer.

Phénomène plutôt rare, il était même recommandé de ne pas détourner trop souvent le regard du terrain, sous peine de manquer l'essentiel. Après seulement onze secondes de jeu, la Turquie menait déjà au score. Le temps pour les Coréens de perdre un premier ballon. Et pour Hakan Sukur, le capitaine adverse, de combiner avec Ilhan Mansiz, son jeune compère de l'attaque, une ruse de vieux roublard dont le gardien de la Corée du Sud doit encore aujourd'hui essayer de comprendre le sens.

Onze secondes, le but le plus rapide de l'histoire en phase finale d'une Coupe du monde. Sept minutes plus tard, le stade de Taegu retrouvait sa voix et sa couleur, un rouge sans tache, par la grâce d'une soudaine égalisation. Un coup franc frappé comme dans un rêve par Lee Eul-yong. Un modèle du genre, sans doute le plus beau de toute la compétition. Avec deux buts en moins de dix minutes, on pouvait craindre que la rencontre peine bientôt à retrouver son souffle. Mais elle n'en a jamais manqué.

Les Coréens ont mordu dans chaque ballon, se ruant vers le but adverse au mépris de toute prudence. Les Turcs, malins, les ont laissés venir, pour mieux les poignarder dans le dos. A ce petit jeu, Ilhan Mansiz s'est découvert un vrai talent. Ce solide attaquant à l'improbable coupe de cheveux s'est offert en moins de vingt minutes le plaisir rare de réussir deux buts.

En seconde mi-temps, les Coréens ont couru ventre à terre à la poursuite des Turcs. Mais ils n'ont jamais pu refaire leur retard. Song Chong-gug, leur remuant ailier, un blondinet au visage de rongeur, a bien réduit l'écart, mais son but est arrivé trop tard, dans l'ultime minute de jeu, pour inverser le sens du vent.

La Corée a échoué, mais sa défaite n'enlève rien à son formidable parcours. « *Je suis déçu, mais en même temps très fier de mes gars* », a résumé Guus Hiddink à sa sortie du terrain. Le sélectionneur néerlandais, élevé au rang de héros national depuis la fin du premier tour, a été porté en triomphe par ses joueurs, devant un public chaviré d'émotion. La Corée a fini par l'aimer comme s'il était l'un des siens. Aujourd'hui, elle donnerait sûrement tout pour le garder chez elle.

Alain Mercier (à Taegu)

DESMOND BOYLAN/REUTERS

A la fin du match, les joueurs des deux équipes ont fraternisé en saluant le public une dernière fois.

CORÉE DU SUD-TURQUIE 2-3

Match pour la troisième place
• Stade de Taegu (Corée du Sud)
• 63 483 spectateurs
• Arbitre : M. Mane (Koweit).

BUTS

CORÉE DU SUD : Lee Eul-yong (9e), Song Chong-gug (90e + 3).

TURQUIE : Hakan Sukur (1re), Ilhan (13e, puis 32e).

AVERTISSEMENTS

CORÉE DU SUD : Lee Eul-yong (23e).

TURQUIE : Tugay (50e), Rustu (83e).

LES ÉQUIPES

- **CORÉE DU SUD (sélec. : Hiddink)**
  Lee Woon-jae • Lee Eul-yong (Cha Doo-ri, 65e) ; Hong Myung-bo, cap. (Kim Tae-young, 46e) ; Lee Min-sung ; Song Chong-gug • Lee Chun-soo ; Lee Young-pyo ; Yoo Sang-chul • Park Ji-sung ; Seol Ki-hyeon (Choi Tae-uk, 79e) ; Ahn Jung-hwan.
- **TURQUIE (sélec. : Gunes)**
  Rustu • Ergun ; Alpay ; Bulent ; Fatih • Emre Belozglu (Hakan Unsal, 41e) ; Basturk (Tayfur, 86e) ; Tugay ; Umit Davala (Okan, 76e) • Ilhan ; Hakan Sukur, cap.

La FIFA se félicite de l'absence de dopage

■ Les 212 tests effectués avant les demi-finales se sont soldés par des résultats négatifs

Zéro cas de dopage : en se fondant sur les analyses réalisées jusqu'au 24 juin, le président de la Fédération internationale de football (FIFA), Sepp Blatter, et le docteur Michel D'Hooghe, le président de son comité médical, affichaient leur certitude, à la veille de la finale, que le bilan de la compétition serait, sur ce plan, limpide. Le 25 juin, la FIFA avait déjà titré un communiqué officiel : « Les docteurs sont contents ». Deux joueurs ont été tirés au sort à la mi-temps de chaque rencontre afin de fournir un échantillon d'urine et, également, pour la première fois, de sang. Aucun des 212 tests effectués depuis le début de la compétition par les deux laboratoires (Kist à Séoul et Mitsubishi à Tokyo) auxquels la FIFA a fait appel, refusant le concours que lui proposait l'Agence mondiale antidopage, ne s'est révélé positif.

RUMEURS INSISTANTES

Vendredi 28 juin, M. Blatter avait indiqué que, si les résultats des tests après les demi-finales et la finale étaient eux aussi négatifs, la FIFA adresserait un « *message au monde* » clamant que « *le football n'a pas besoin du dopage* », et qu'il fait la démonstration qu'on « *peut être une star et rester propre* ».

Durant cette Coupe du monde, ce sont essentiellement les joueurs coréens qui ont fait l'objet de rumeurs insistantes de dopage, leur capacité à courir sans interruption et sans fatigue apparente durant leurs matches ayant beaucoup impressionné adversaires et observateurs. Les soupçons se fondaient sur le fait que leur entraîneur, Guus Hiddink, était l'ex-sélectionneur des Pays-Bas, et que la « *filière néerlandaise* » a été au cœur des récentes affaires de dopage dans le football européen, avec les suspensions d'Edgar Davids (Juventus) et de Frank de Boer (Barcelone). L'équipe coréenne avait d'autre part commencé sa préparation en Espagne, pays où les produits prohibés sont supposés plus accessibles. Selon le docteur Jiri Dvorak, le coordinateur médical du tournoi pour la FIFA, les Coréens « *ont été soumis aux mêmes procédures que les autres* » et étaient sans doute « *extrêmement bien préparés* ». L'équipe de Corée est par ailleurs apparue nettement en baisse de régime sur le plan physique lors de sa demi-finale face à l'Allemagne, mettant de fait un terme à ces allégations.

La FIFA, qui entend « *être complètement transparente dans la lutte contre les substances prohibées* » et jouer un « *rôle éducatif* », pourrait clamer son triomphe de manière plus convaincante si elle acceptait de soumettre ses compétitions à la supervision d'un organisme indépendant et, surtout, si elle prenait des mesures pour effectuer des contrôles impromptus toute l'année, et non uniquement lors de ses compétitions. Certains produits absorbés dans les phases de préparation peuvent en effet devenir indécelables quelques semaines plus tard.

Sylvain Cypel (à Tokyo)

FOOT BUSINESS

MICHEL DESBORDES

Dépôt de bilan

Globalement, le Mondial aura été décevant sportivement. Si les deux finalistes sont les deux plus grandes nations de football du XXe siècle, beaucoup de favoris ont déçu. L'émergence de petits pays, si elle modifie sérieusement la géopolitique de ce sport et apparaît comme un signe de fraîcheur incontestable, n'aura pas compensé le niveau moyen de la compétition. Quel match restera dans les annales ? Aucun, hélas... Cela devrait faire prendre conscience aux institutions que le système doit être repensé.

Le libéralisme, qui séduit tant le football mondial, devrait booster les intérêts commerciaux de ce sport, mais la multiplication des rencontres qu'il réclame ne fait qu'accroître la fatigue des joueurs et diminuer la qualité du spectacle offert. Les audiences décevantes en Europe ne sont pas que le fruit du décalage horaire et d'un déclin du Vieux continent. Les téléspectateurs se lassent alors que les chaînes ont payé les droits au prix fort. Cette lassitude rejoint finalement celle des joueurs (physique et psychologique).

La réussite de la Corée ne peut faire oublier que l'épreuve fut *« le Mondial le plus cher de l'histoire »*, avec les retombées touristiques parmi les plus faibles. Et comment amortir les stades flambants neufs ? L'addition pourrait être très élevée, surtout pour la Corée.

Ce Mondial a aussi été celle de l'indigestion de sponsors pour les consommateurs. L'élimination prématurée des Bleus a sans doute évité une overdose aux téléspectateurs de TF1. Au final, qui ressort grandi de tout ça ? Personne, tant l'embouteillage des marques ressemble à de la neutralisation ou « marquage à la culotte ».

Pour les sponsors officiels, il en est de même : comment émerger dans un monde surchargé de sigles et de logos, alors même que vos concurrents utilisent aussi l'événement pour communiquer, sans pour autant en avoir payé les droits ? Sans provocation, on peut considérer que les sponsors de la Fédération internationale de football (FIFA) sont exploités, voire « rackettés ».

Le seul vainqueur est sans doute la FIFA : après avoir revendu les droits de télévision 280 millions d'euros, ses sponsors lui ont garanti 500 millions d'euros de recettes ! L'organisation ne lui coûtant rien, la FIFA confond presque chiffre d'affaires et bénéfice. Théoriquement, cet argent devrait servir le football sur tous les continents. Le système du football paraît plus que jamais sur la corde raide : la bulle spéculative pourrait exploser dans les mois qui viennent s'il n'est pas remis à plat.

Si la FIFA a pour l'instant été épargnée par les faillites successives de ISL et de Kirch, elle pourrait ne pas résister à un krach européen. Elle a en effet besoin de partenaires en bonne santé (télévisions, fédérations, clubs, ligues), et non pas asphyxiés par le coût financier du football.

Comme le disait le célèbre économiste anglais John Maynard Keynes : *« Quand quelqu'un vous doit 1 million, il a un problème avec vous. Par contre, quand il vous doit 100 millions, c'est vous qui avez un problème avec lui. »*

Michel Desbordes est maître de conférences à l'Université Paris Sud-XI (Centre de Recherche en Sciences du Sport). Il est l'auteur de *Marketing du sport* (Economica, 2001) et *Stratégie des entreprises dans le sport* (Economica, 2001).

Les visages prometteurs du Mondial

■ Au milieu des stars déjà confirmées, de jeunes joueurs au talent prometteur, jusque-là peu connus, ont marqué de leur empreinte ce mois de compétition

■ Evoluant dans les équipes de grandes nations du football ou au sein de sélections plus modestes, ils doivent maintenant confirmer les espoirs nés de leurs performances

GERARDO TORRADO (MEXIQUE)

Une activité inlassable, un tempérament accrocheur, une volonté de fer et une frappe de mule. Voilà les principales caractéristiques de Gerardo Torrado, 23 ans, milieu de terrain de l'équipe du Mexique, éliminée en huitièmes de finale. Auteur d'un but superbe contre l'Equateur, il est l'un des rares joueurs mexicains à évoluer en Europe, à Tenerife (D1 espagnole). Il s'est entendu à merveille avec ses attaquants, dont il est la première rampe de lancement.

JUNICHI INAMOTO (JAPON)

« Je l'avais repéré pendant la Coupe des confédérations [en 2001] *et il m'avait vraiment impressionné. Je suivais sa progression depuis plus de deux ans. Je pense qu'il a de grosses qualités. »* C'est au moment de le faire venir à Arsenal (D1 anglaise), il y a un an, qu'Arsène Wenger, l'entraîneur des Gunners, tenait ces propos. Convaincu de son potentiel, Philippe Troussier, le sélectionneur du Japon, n'a pas hésité à confier à ce jeune homme de 21 ans les clés de l'entre-jeu japonais. Avec deux buts, autant de titres d'« homme du match FIFA », il n'a pas déçu.

PAPE BOUBA DIOP (SÉNÉGAL)

Pour les Bleus, ce milieu de terrain restera attaché à un bien mauvais souvenir. Lors du match d'ouverture, c'est un but de Pape Bouba Diop, 24 ans, qui entraîna la défaite de la France (1-0). Ce véritable athlète (1,93 m pour 88 kilos) joue en France, au RC Lens, où il est arrivé en provenance de Suisse en 2001. Il a intégré l'équipe des Lions de la Teranga lors de la Coupe d'Afrique des nations, disputée en février 2002 au Mali. Depuis, il ne l'a plus quittée, et a largement contribué à la qualification surprise de sa sélection pour les huitièmes de finale, en inscrivant deux autres buts, contre l'Uruguay.

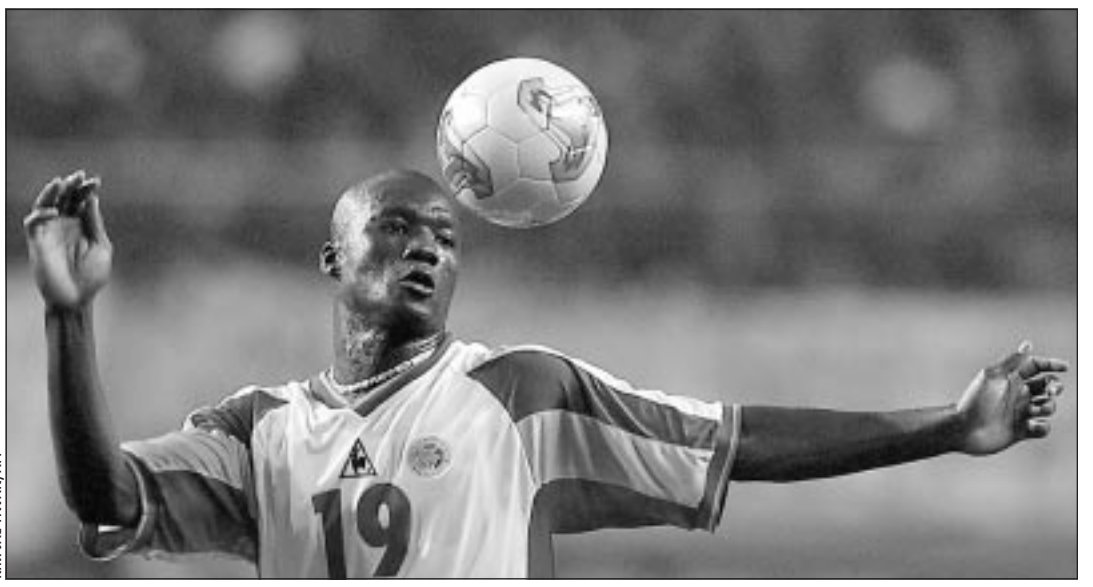

KIM JAE HWAN/AFP

Le milieu de terrain du Sénégal Pape Bouba Diop a été le bourreau de l'équipe de France, lors du match d'ouverture, le 31 mai, inscrivant le seul but de la rencontre. Il a également marqué deux buts face à l'Uruguay.

L'attaquant turc Hasan Sas, ci-dessous, entouré par les Sénégalais Salif Diao et Aliou Cissé, a été, grâce à son incessante activité et à sa capacité d'élimination de l'adversaire balle au pied, le joueur-clé de son équipe, qui termine troisième du Mondial.

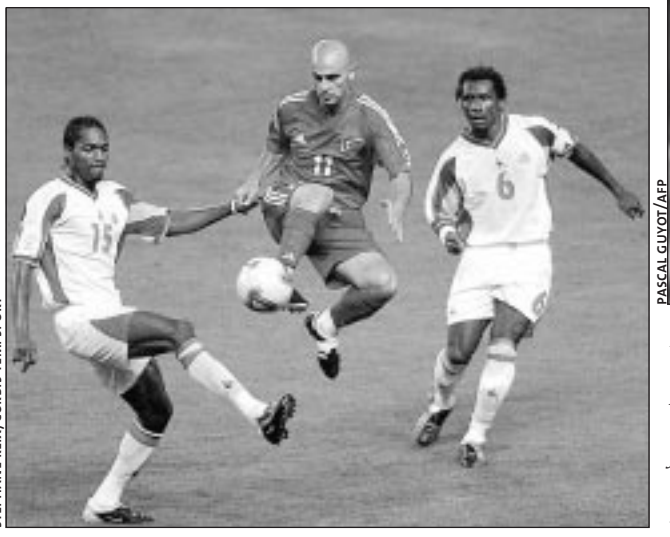

STÉPHANE REIX/CORBIS TEMPSPORT

PASCAL GUYOT/AFP

L'attaquant coréen Ahn Jung-hwan, ci-dessus à la lutte avec le défenseur turc Alpay, a marqué le but en or de la victoire des Diables rouges asiatiques face aux Italiens, en huitièmes de finale. Ses prouesses techniques ont pesé sur les défenses adverses.

MIROSLAV KLOSE (ALLEMAGNE)

Quasi inconnu avant le début de la compétition, cet attaquant de 24 ans, qui évolue au FC Kaiserlautern (D1 allemande), a marqué trois buts, dès le premier match, contre l'Arabie saoudite, suivis de deux autres contre l'Eire puis le Cameroun. Les commentaires à son sujet sont dithyrambiques. Jurgen Friedrich, le président de son club : *« Depuis quarante ans que je suis dans le milieu du football, jamais je n'avais vu un joueur progresser aussi rapidement. »* Celui que l'on surnomme parfois *« le Gerd Muller du XXIe siècle »* a la particularité d'avoir marqué ses cinq buts de la tête.

ROBBIE KEANE (EIRE)

Keane à la place de Keane. Dans le cœur des Irlandais, Robbie a pris la place de Roy, le capitaine exclu du groupe avant le début de la compétition pour des propos déplacés. D'ordinaire plutôt effacé, Robbie Keane s'est mué en véritable leader, inscrivant par ailleurs trois buts qui ont mené la sélection en huitièmes de finale. A 22 ans, l'attaquant de Leeds United (D1 anglaise) a fait oublier l'emblématique Tony Cascarino, dépositaire du poste. Obstiné sur le terrain, c'est lui qui a égalisé dans les arrêts de jeu du match contre l'Allemagne, ouvrant ainsi la route vers les huitièmes de finale.

JOAQUIN (ESPAGNE)

Dans les livres, Joaquin restera comme le tireur malheureux de la séance de tirs au but du quart de finale Espagne-Corée du Sud. Sa frappe manquée, détournée par le portier sud-coréen, a provoqué l'élimination de son équipe. Pourtant, le petit ailier du Betis Séville (D1 espagnole) s'est totalement révélé pendant cette Coupe du monde. A tout juste 20 ans, le milieu de terrain andalou aura tout le temps pour effacer la déception née de son tir au but manqué.

HASAN SAS (TURQUIE)

« Hasan Sas est un homme fragile psychologiquement. » La sentence vient de Roumain Mireca Lucescu, son entraîneur de Galatasaray (D1 turque), à Istanbul. Enervé, l'année dernière, il avait fracassé une vitre, se sectionnant du même coup deux artères du bras. L'accident a failli lui coûter la vie. Depuis, l'attaquant turc paraît s'être assagi. Il est aujourd'hui, à 25 ans, considéré comme un pilier de l'équipe de Turquie, demi-finaliste de la Coupe du monde. Il a baladé inlassablement son crâne chauve et luisant le long du couloir gauche. Son superbe enchaînement contrôle de la cuisse, frappe du gauche lors du premier match contre le Brésil a marqué les esprits.

CHRISTOPH METZELDER (ALL.)

Christoph Metzelder, 21 ans, fait partie de cette jeune génération intégrée par Rudi Völler pour pallier les forfaits de deux titulaires. Défenseur central dans son club de Dortmund (D1 allemande), c'est au poste d'arrière-gauche que le sélectionneur a décidé de le placer. Sa puissance, alliée à une conduite de balle au-dessus de la moyenne, en fait un redoutable contre-attaquant. A l'avenir, Rudi Völler pourrait être tenté de le recentrer dans l'axe. *« C'est mon successeur naturel »*, prédit même Jurgen Kohler, un ancien célèbre.

AHN JUNG-HWAN (CORÉE DU S.)

La Corée du Sud s'est découvert un héros de 26 ans. Auteur du but en or de son équipe contre l'Italie en huitièmes de finale, il est devenu l'icône de tout un peuple. Sa popularité, déjà importante, s'en est trouvée décuplée. Les retombées de son exploit ne furent pourtant pas seulement positives. Le président de Pérouse (D1 italienne), le club auquel il appartient, a refusé de prolonger le contrat de son joueur : *« Ahn ne jouera plus à Pérouse. Qu'est-ce que vous croyez ? Que je vais garder un joueur qui a ruiné le football italien ? »* Ces déclarations ayant provoqué un tollé, Luciano Gaucci s'est rétracté. Mais Ahn est têtu, et c'est lui qui refuse à présent de retourner en Italie.

LANDON DONOVAN (ÉTATS-UNIS)

Au sein d'une équipe américaine surprenante quart-de-finaliste, Landon Donovan, 20 ans, a attiré tous les regards. Il a notamment inscrit un but aux défenseurs mexicains et polonais. L'Allemagne a mis fin au beau parcours américain. Un pays qu'il connaît bien, puisqu'il est sous contrat avec le Bayer Leverkusen (D1 allemande). Cette année, il était prêté au club californien de San José Earthquakes. Ses excellentes prestations en Asie et sa performance face aux Allemands lui valent d'ailleurs de retrouver son club européen.

GILBERTO SILVA (BRÉSIL)

La Seleçao s'est découvert en Asie un nº 6 de talent. Remplaçant au départ, Gilberto Silva a suppléé le capitaine Emerson, blessé lors d'un entraînement juste avant le Mondial. Après la victoire contre la Turquie en demi-finales, le président brésilien lui-même a salué la belle performance du joueur de l'Atletico Mineiro (Brésil). A 25 ans, infatigable travailleur au milieu de terrain, Gilberto Silva s'impose comme l'un des artisans du succès de la Seleçao.

Mickaël Caron

RAPHO

LA PHOTOGRAPHIE DE

NAM HUN SUNG

Hiddinkmania

En Corée du Sud, la véritable star de ce Mondial, c'était lui. Le sélectionneur néerlandais des Diables rouges asiatiques, Guus Hiddink, a su amener une équipe nationale réputée de niveau modeste en demi-finales. Les livres qui lui sont consacrés sont devenus des best-sellers.

23 JUIN 1990 (stade San Paolo, à Naples), huitièmes de finale, Cameroun-Colombie (2-1 a.p.)
Le Cameroun et la Colombie, révélations du Mondial italien de 1990, jouent devant 50 000 spectateurs une pièce de grande qualité. Si les occasions sont nombreuses, aucun but n'est inscrit dans le temps réglementaire. Pendant la prolongation, le Camerounais de 38 ans Roger Milla inscrit un premier but à la 105e minute. Trois minutes plus tard, il voit René Higuita, le portier de la Colombie, foncer vers lui, balle au pied. A 40 m de ses buts, Higuita, surnommé « El Loco » (le Fou), rate son dribble sur Milla. Le vétéran n'a plus qu'à pousser le ballon dans le but déserté. Les Lions indomptables du Cameroun ne sont pas rattrapés (2-1) et vont affronter l'Angleterre en quarts de finale. ***(Légendes : Mickaël Caron, Thomas Deligny et Christophe Gattuso.)***

1 *ROGER MILLA (né le 20 mai 1952). Roger Milla est le symbole du Cameroun, le héros des Lions indomptables. Lors du Mondial 1990, en Italie, il inscrit deux doublés qui permettent à son pays d'atteindre les quarts de finale, une première pour un pays africain. En 1994, il devient le joueur le plus âgé (42 ans) à inscrire un but en Coupe du monde.*
Roger Milla a évolué dans plusieurs clubs français (Valenciennes, Monaco, Bastia, Saint-Etienne et Montpellier). En 1987, il organise son jubilé à Yaoundé et joue son dernier match de championnat en 1989. Il a fêté ses 50 ans en mars 2002 au Cameroun. Il s'occupe d'œuvres de bienfaisance pour les enfants handicapés au Cameroun et dans la région de Montpellier, et est un détecteur de jeunes talents pour son ancien club.

2 *RENÉ HIGUITA (né le 28 août 1966). Le gardien de but colombien est connu pour ses facéties et son « coup du scorpion », parade spectaculaire mais très risquée : il plonge vers le ballon tête la première et le repousse avec ses deux talons groupés. « El Loco » s'est révélé au monde entier durant la Coupe du monde 1990, quand il était âgé de 24 ans. Il débute sa carrière en 1987 à l'Atletico Nacional de Medellin, sa ville natale, et évolue ensuite au Real Valladolid (Espagne), à Veracruz (Mexique), au Deportivo Independiente Medellin et au Junior Barranquilla, dont il est exclu en mars 2001 pour une énième excentricité. Comme pour de nombreux Colombiens, le déroulement de sa carrière est entaché d'histoires de drogue et d'enlèvements.*

L'avenir de la photo de foot

Tout rend la tâche complexe – nombre de photoreporters, progrès techniques, concurrence de la télévision –, le contrat reste : une photo pour raconter une histoire

Milla 1990

Une grande photo de football, si l'on arrive à oublier le contexte du match, s'apparente à un ready-made, un ballet improvisé sur gazon vert. En voilà un beau, entre deux sacrés danseurs que l'on ne s'attend pas à se rencontrer plein champ. La sensation du Cameroun lors de la Coupe du monde 1990, en Italie, doit beaucoup à ce geste de fouineur de Roger Milla (n° 9), venu chiper le ballon dans les pieds du Colombien René Higuita, gardien talentueux et excentrique, qui aimait jouer le douzième homme en s'aventurant loin, très loin, de sa cage. Milla dérobe le ballon, marque et propulse le Cameroun en quarts de finale. Une première pour un pays africain.

« C'est un cliché exceptionnel. Le timing et la netteté sont remarquables. Cela se joue au centième de seconde près pour avoir les deux pieds de Milla et d'Higuita sur le ballon », affirme Jacques Deydier, directeur du département photographie du journal *L'Equipe*. Selon les spécialistes, comme Michel Deschamps, également de *L'Equipe*, le reporter a utilisé un téléobjectif 400 mm « multiplié », ou un 600 mm, qui est devenu la norme. La mise au point est encore manuelle, alors qu'aujourd'hui les autofocus se sont généralisés, venant faciliter le travail de prise de vue.

Jean-François Le Mounier, directeur de la photo à l'AFP, analyse le chemin parcouru en soixante-dix ans : *« Dans les années 1930 à 1960, les photographes disposaient d'une grande liberté de mouvement mais étaient limités par le matériel et la technique. Aujourd'hui, c'est l'inverse : la liberté technologique se substitue à la liberté de mouvement. »* Il est beaucoup demandé aux appareils, notamment de permettre au photographe, virtuellement, d'explorer chaque carré du terrain, de jeter un œil indiscret sur le banc de l'entraîneur, de balayer le public dans les tribunes.

Outre le problème du placement, le photographe doit déjouer d'autres embûches. Il y a les panneaux publicitaires, comme le prouve cette image, une contrainte *« terrible »*, affirme Jacques Guez, photographe à *L'Equipe*. Pour les éviter, pour que le joueur se détache sur la pelouse vierge, il faut opter pour la vue en plongée depuis les gradins, ou accentuer le flou décoratif du fond : *« Sinon, la photo sera brouillée. »*

L'omnipotence des télévisions est un autre casse-tête. *« On ne peut plus avoir la poignée de main entre les joueurs et le président de la République avant une finale de Coupe de France, car les télévisions ont obtenu l'exclusivité de telles images de proximité »*, poursuit Jacques Guez.

La télévision est également un concurrent redoutable dans les journaux, qui publient de plus en plus des images « capturées » sur l'écran de télévision, dans le but de les transformer en documents : valider un but, prouver une faute, décortiquer une phase de jeu. Le phénomène n'est pas spécifique au football.

Les captures d'écran de type CNN, apparues durant la guerre du Golfe pour pallier l'absence de photojournalistes sur le terrain, ont pris une place considérable dans la presse au lendemain des attentats du 11 septembre. *« La télévision influence la manière de photographier*, confirme Pierre Fernandez, rédacteur en chef photo à l'AFP. *Les éditeurs de journaux, qui regardent le match sur leur petit écran, nous commandent souvent la photo d'un ralenti, alors que, pour nos reporters postés sur le terrain, la réalité n'est pas toujours identique à l'histoire que raconte la télévision. »*

> « Les éditeurs de journaux, qui regardent leur petit écran, nous commandent souvent la photo d'un ralenti. Pour nos reporters, la réalité n'est pas toujours identique à l'histoire que raconte la télé »

Jacques Deydier revient au pas de deux entre Milla et Higuita pour cerner les enjeux de la photographie de football. *« Le photographe est situé dans la tribune, à l'opposé. Grâce aux téléobjectifs, les reporters, bien que très éloignés, se sont mis à réaliser des plans serrés. C'est devenu une mode dans les années 1980. Les photographes de l'agence Reuters privilégiaient les détails, les photos centrées sur les visages, les gestes. Aujourd'hui, les photographes de sport reviennent à des images plus larges. Ils aèrent leurs sujets, intègrent l'ambiance à l'événement. »*

Ainsi, les progrès technologiques, qui ont incité dans les années 1980 à esthétiser les images, pourraient à l'avenir aider le photographe à revenir à plus d'informations. Michel Deschamps en est convaincu : *« C'est le début d'une nouvelle ère pour la photographie, le retour d'une plus-value journalistique de la photo. Elle doit raconter une histoire. Mais beaucoup de photographes ont perdu leur rapidité d'action. Ils se reposent trop sur la technologie. Le problème est que ce progrès technique devient obsolète avec la concurrence de la télévision, notamment la capture d'écran. Les photographes vont devoir revenir à une belle image bien construite. C'est un retour aux sources : tout raconter avec une seule photo. »*

Jacques Guez, qui a vu son métier changer lors des Jeux olympiques de Sydney, en 2000, fait un constat similaire : *« Etre sous le nez du joueur, il ne faut plus y penser. Nous devons désormais rivaliser d'ingéniosité pour trouver des angles nouveaux, par exemple des positions aériennes. »*

Se démarquer de la télévision et affirmer un cadrage plus personnel, plus libre. C'est l'avis de Pierre Fernandez : *« On est moins classique. Si la photo est confuse mais exprime justement la confusion qui règne sur le terrain ou dans les gradins, nous la conserverons. Autrefois, l'image devait être droite ; aujourd'hui, si elle est bancale, on s'en fiche. »* Reste que les photographes doivent aussi faire avec les tendances des journaux – leurs clients –, qui font le choix des images publiées.

Au-delà des captures d'écran, Jean-François Le Mounier voit s'imposer un autre phénomène, perceptible durant le Mondial 1998 : *« La photo qui plaît le plus aujourd'hui aux journaux répond aux mêmes critères que la publicité. Ce sont des femmes et des enfants qui disent leur enthousiasme pour leur équipe. Sur les 8 000 photos sélectionnées par l'AFP de la Coupe du monde 1998, on a recensé entre 800 à 1 000 images de supporteurs. »*

On retrouve ainsi dans la photo de foot les symptômes contemporains du photojournalisme : accès au terrain entravé, droit à l'image, concurrence de la télévision, importance du matériel et du numérique, mise en avant d'images people autour de l'actualité... Rien que de bien normal pour cette arène verte qui condense les phénomènes sociaux.

Michel Guerrin
(avec Amélie Cordonnier, Thomas Portier et Christophe Jacquet)

Y A PAS PÉNO

JEAN-MICHEL NORMAND

Falbalas

Il aura quand même manqué de folklore, ce Mondial. Pas tant dans les tribunes, où les Coréens, tout de rouge vêtus, ont mis de l'ambiance et chauffé la salle (les arbitres en savent quelque chose, persifleront Italiens et Espagnols), que sur le terrain, où le pittoresque s'est fait trop rare.

Il y a quatre ans, en France, la grande mode était à l'écarteur de narines. Ce petit accessoire collé sur l'arête du nez et supposé faciliter la respiration a quasi disparu, mais l'équipement nasal n'est pas totalement hors jeu. Blessé au visage, le Coréen Kim Dae-jung a inauguré le look Goldorak en se couvrant d'un protège-nez rembourré, à mi-chemin entre le masque de Zorro et la panoplie de science-fiction. Très engagé physiquement, ce Mondial aura été le théâtre de sévères duels aériens. Les blessures à la tête ont été plus nombreuses qu'à l'accoutumée et les arcades sourcilières mises à mal. On a vu des blessés se faire recoudre à vif avant de reprendre la partie. Au passage, on saluera le sens italien du raffinement, illustré par le bandage-bonnet de nuit porté contre la Corée par Francesco Coco et qui évoquait vaguement le couvre-chef des personnages de Jean-Paul Goude.

Au chapitre capillaire, notons la résistance de la boule à zéro, emblématique du Mondial de 1998. Quel que soit le continent d'origine, la *« casquette en peau de fesse »*, pour reprendre la nomenclature de San Antonio, fait toujours recette, surtout en cette saison. C'est à peine si sa prééminence aura été contestée par la coupe iroquoise popularisée par le panache peroxydé de David Beckham ou la crête sur crâne rasé du Turc Umit Davala et de quelques autres. Il faut aussi relever l'initiative expérimentale controversée de Ronaldo et son toupet écrasé sur le devant du caillou (pourvu qu'il ne fasse pas école...) mais aussi le succès non démenti du catogan, notamment chez les gardiens de but, parmi lesquels s'est particulièrement illustré l'excellent goal turc Recber Rustu. Le prix de la mise en scène lui revient sans conteste pour ses deux traits noirs sous les yeux. On a d'abord cru aux traces d'un double œil au beurre noir ou à des peintures de guerre rituelles, mais, renseignements pris, il semblerait s'agir d'un baume permettant d'atténuer la réverbération de la lumière.

A part quelques fantaisies isolées, cette Coupe du monde sera donc apparue très sage, trop sans doute. Les manifestations de joie d'après-but, prometteuses par leur originalité et leur diversité en début de compétition (la danse sénégalaise autour du maillot, le pas de patineur coréen), se sont inexorablement banalisées et affadies à partir du deuxième tour. On vit alors davantage de signes de croix que de papouilles jubilatoires. Ce Mondial au déroulement imprévisible, qui aura bousculé la hiérarchie établie et que nous fûmes trop vite contraints de suivre en esthètes plutôt qu'en supporteurs, n'aura certes pas manqué de piment.

On aurait juste aimé un peu plus de falbalas.

Le Monde DE LA COUPE Europe 1

Retrouvez tous les soirs de 20 heures à 22 h 30 dans l'émission « Europe Sport spécial Coupe du monde », autour de Pierre-Louis Basse et Olivier Biffaud, Laurent Blanc, Robert Pires, Guy Roux ainsi que les envoyés spéciaux et les invités d'Europe 1 et du « Monde »

Soleil-Levant et Matin-Calme

PAR PHILIPPE PONS

Et maintenant...

La fête est finie. Déjà, dimanche 30 juin au matin, jour de la finale, le Mondial ne figurait plus que dans les pages sportives des grands journaux japonais. Les maillots, remballés, n'étaient plus portés dans les quartiers de Tokyo, la capitale.

La frénésie des Sud-Coréens et la liesse des Japonais vont-elles retomber comme un soufflé ? La Coupe du monde a ouvert une nouvelle page dans l'histoire du football, sport encore jeune dans les deux pays coorganisateurs de la Coupe du monde, mais il leur faut désormais entretenir l'enthousiasme qu'il a suscité. Or celui-ci n'est pas dénué d'ambiguïtés.

PATRIOTISME EXALTÉ

En Corée, l'exaltation des premières victoires, qui ont mis le pays en transe, est ambivalente : les Coréens se découvraient-ils inopinément une passion immodérée pour le football ou bien trouvaient-ils dans la victoire un prétexte à exprimer sans retenue un patriotisme exalté, qui avait procédé jusqu'alors par poussées de fièvre ? Les Coréens ont donné libre cours à unanimisme quasi « tribal ». Les vingt ans, qui forment le noyau dur des supporteurs, peu politisés contrairement aux générations précédentes, ont découvert dans le soutien de l'équipe nationale une cause.

Cet emballement, en partie spontané, était aussi voulu par les organisateurs – désireux que la Corée paraisse unie et battante aux yeux du monde – et les entreprises sponsors, qui ont mené une politique marketing très orchestrée. L'alchimie a été payante : l'exaltation a pris le tour d'une catharsis nationale, sans toutefois déraper dans le hooliganisme, grand absent de ce Mondial.

Dans l'Archipel, la liesse a été moins exaltée, mais elle a eu pour effet salutaire d'émanciper le nationalisme en le libérant des inhibitions du passé et de son association au militarisme. L'enthousiasme japonais a été avant tout ludique : une des surprises fut de constater que nombre de supporteurs changeaient d'uniforme selon les matches, pour s'enthousiasmer pour telle ou telle équipe étrangère. Ce côté ludique, qui n'était pas absent en Corée, où l'euphorie de la victoire a fait disparaître momentanément des codes vestimentaires (le maillot rouge était devenu l'uniforme du jour au bureau, en classe ou dans les rues), s'est traduit dans l'Archipel par une de ces fulgurantes modes dont les villes nippones sont régulièrement le théâtre.

ICÔNES DE LA MODE

Avant même le Mondial, le succès du foot chez les jeunes Japonais tenait largement à l'idolâtrie, dont étaient l'objet certains joueurs, en particulier de la part des filles. Icônes de la mode, les footballeurs sont en partie à l'origine de la mode des cheveux teintés, qui a fait monter en flèche ces dernières années les ventes de produits à cet effet.

L'étonnante palette de chevelures des joueurs de ce Mondial a une nouvelle fois fait des émules. La coiffure préférée dans les quartiers branchés de Tokyo est aujourd'hui la crête montée au gel du « Spice boy » David Beckham, le capitaine de l'équipe anglaise, dont le physique correspondait en outre à un autre canon des jeunes Nippons : le « mec mignon ».

Le football, au Japon, a rapidement été aspiré par le phénomène *kawai*, mot qui, comme le *cute* anglo-saxon, évoque quelque chose ou quelqu'un d'attachant, d'original, de coquet. Le *kawai* est le mot de passe de l'imaginaire des jeunes Japonaises jusqu'à la trentaine... Et parfois au-delà. Plus que la virilité et les abdominaux, ce qu'elles aiment, chez les footballeurs, c'est une attitude « sympa » et « cool ».

Les modes de la rue, au Japon, sont des bulles qui éclatent rapidement. Et le football, qui, actuellement, profite du phénomène du nouveau produit sur lequel tout le monde se rue, risque d'en être victime.

Otage du nationalisme en Corée du Sud, du marketing et de la mode au Japon, le football doit encore trouver ses marques dans ces deux pays. La Coupe du monde a exalté les Coréens et fait rêver les Japonais. Mais il a surtout donné aux uns et aux autres le goût de la victoire. Et c'est peut-être sa meilleure chance de prendre racine en Asie orientale.

SUHAIB SALEM/REUTERS

En Corée du Sud, le bon parcours de l'équipe nationale a libéré un patriotisme exalté. L'euphorie passée, le football parviendra-t-il encore à susciter un tel engouement populaire ?

RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

Groupe A

31/5	France	0	1	Sénégal
1/6	Uruguay	1	2	Danemark
6/6	Danemark	1	1	Sénégal
6/6	France	0	0	Uruguay
11/6	Danemark	2	0	France
11/6	Sénégal	3	3	Uruguay

		Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1	Danemark	7	3	2	1	0	5	2
2	Sénégal	4	3	1	2	0	5	4
3	Uruguay	2	3	0	2	1	4	5
4	France	1	3	0	1	2	0	3

Groupe B

2/6	Paraguay	2	2	Afr. du Sud
2/6	Espagne	3	1	Slovénie
7/6	Espagne	3	1	Paraguay
8/6	Afr. du Sud	1	0	Slovénie
12/6	Afr. du Sud	2	3	Espagne
12/6	Slovénie	1	3	Paraguay

		Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1	Espagne	9	3	3	0	0	9	4
2	Paraguay	4	3	1	1	1	6	6
3	Afr. du Sud	4	3	1	1	1	5	7
4	Slovénie	0	3	0	0	3	2	7

Groupe C

3/6	Brésil	2	1	Turquie
4/6	Chine	0	2	Costa Rica
8/6	Brésil	4	0	Chine
9/6	Costa Rica	1	1	Turquie
13/6	Costa Rica	2	5	Brésil
13/6	Turquie	3	0	Chine

		Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1	Brésil	9	3	3	0	0	11	3
2	Turquie	4	3	1	1	1	5	3
3	Costa Rica	4	3	1	1	1	5	6
4	Chine	0	3	0	0	3	0	9

Groupe D

4/6	Corée	2	0	Pologne
5/6	Etats-Unis	3	2	Portugal
10/6	Corée	1	1	Etats-Unis
10/6	Portugal	4	0	Pologne
14/6	Portugal	0	1	Corée
14/6	Pologne	3	1	Etats-Unis

		Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1	Corée	7	3	2	1	0	4	1
2	Etats-Unis	4	3	1	1	1	5	6
3	Portugal	3	3	1	0	2	6	4
4	Pologne	3	3	1	0	2	3	7

Groupe E

1/6	Eire	1	1	Cameroun
1/6	Allemagne	8	0	Arabie S.
5/6	Allemagne	1	1	Eire
6/6	Cameroun	1	0	Arabie S.
11/6	Cameroun	0	2	Allemagne
11/6	Arabie S.	0	3	Eire

		Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1	Allemagne	7	3	2	1	0	11	1
2	Eire	5	3	1	2	0	5	2
3	Cameroun	4	3	1	1	1	2	3
4	Arabie S.	0	3	0	0	3	0	12

Groupe F

2/6	Argentine	1	0	Nigeria
2/6	Angleterre	1	1	Suède
7/6	Suède	2	1	Nigeria
7/6	Argentine	0	1	Angleterre
12/6	Suède	1	1	Argentine
12/6	Nigeria	0	0	Angleterre

		Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1	Suède	5	3	1	2	0	4	3
2	Angleterre	5	3	1	2	0	2	1
3	Argentine	4	3	1	4	1	2	2
4	Nigeria	1	3	0	1	2	1	3

Groupe G

3/6	Croatie	0	1	Mexique
3/6	Italie	2	0	Equateur
8/6	Italie	1	2	Croatie
9/6	Mexique	2	1	Equateur
13/6	Mexique	1	1	Italie
13/6	Equateur	1	0	Croatie

		Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1	Mexique	7	3	2	1	0	4	2
2	Italie	4	3	1	1	1	4	3
3	Croatie	3	3	1	0	2	2	3
4	Equateur	3	3	1	0	2	2	4

Groupe H

4/6	Japon	2	2	Belgique
5/6	Russie	2	0	Tunisie
9/6	Japon	1	0	Russie
10/6	Tunisie	1	1	Belgique
14/6	Tunisie	0	2	Japon
14/6	Belgique	3	2	Russie

		Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1	Japon	7	3	2	1	0	5	2
2	Belgique	5	3	1	2	0	6	5
3	Russie	3	3	1	0	2	4	4
4	Tunisie	1	3	0	1	2	1	5

La Coupe du monde en chiffres

161 BUTS

La Coupe du monde 2002 n'aura pas été l'édition la plus prolifique en buts. Avec 161 réalisations, elle en totalise 10 de moins qu'en 1998 en dépit d'une meilleure statistique au premier tour avec 130 buts inscrits, contre 126. Le deuxième tour, entre les huitièmes de finale et la finale, a été particulièrement pauvre (31 buts, contre 45 en 1998). En 1998, le Français Laurent Blanc avait marqué le seul but en or de la phase finale, alors qu'il y en a eu trois inscrits en 2002 par le Sénégalais Henri Camara, le Turc Ilhan et le Sud-Coréen Ahn Jung-hwan.

LE MEILLEUR BUTEUR : 8 BUTS

Au niveau des performances individuelles, le Turc Hakan Sukur s'est affirmé comme le buteur le plus rapide de l'histoire de la Coupe du monde, après onze secondes de jeu face à la Corée du Sud, lors du match pour la troisième place. Ronaldo, double buteur en finale, a inscrit pour l'occasion le 1916e but de l'histoire de la Coupe du monde et termine, avec huit buts, meilleur réalisateur du Mondial. Il devance son compatriote Rivaldo (5 buts) et l'Allemand Miroslav Klose, auteur de trois buts en un seul match, performance également réalisée par le Portugais Pauleta.

TROIS ÉQUIPES INVAINCUES

Le Brésil, l'Espagne et l'Eire sont les seules nations invaincues de ce Mondial, les éliminations aux tirs au but n'étant pas considérées comme des défaites par la Fédération internationale. La sélection brésilienne, championne du monde, remporte également le titre de meilleure attaque, avec 18 buts, devant l'autre finaliste, l'Allemagne (14 buts), meilleure défense du tournoi, avec 3 buts encaissés. La France, la Chine et l'Arabie saoudite sont les trois seules équipes à ne pas avoir marqué le moindre but.

289 CARTONS

Les arbitres ayant eu des consignes de sévérité, à l'égard des simulateurs notamment, le nombre de cartons est en nette augmentation. Les hommes en noir ont sévi à 289 reprises, soit 272 avertissements et 17 expulsions (253 cartons en 1998).

Le défenseur brésilien Cafu est le joueur qui a commis le plus de fautes, alors que le milieu offensif turc Yildiray Basturk est celui qui en a subi le plus. L'Allemagne et la Corée ont été les deux nations les plus sanctionnées, bien que la Turquie ait concédé 18 cartons dont 2 rouges. Le Nigeria, au contraire, ne comptabilise que 2 avertissements.

PLUS DE 2 MILLIONS DE SPECTATEURS

2 705 167 spectateurs ont assisté aux 64 matches de la Coupe du monde (48 victoires, 16 nuls). Lors du premier tour, 1,9 million de spectateurs s'étaient déplacés dans les stades, la finale accueillant 69 029 spectateurs.

HANS VAN DER MEER/KESSELSKRAMER

Bhoutan-Montserrat, duel au sommet

La hiérarchie a été respectée : le match opposant le Bhoutan, petit Etat himalayen, à Montserrat, île britannique des Caraïbes, a vu, dimanche 30 juin, la victoire (4-0) des joueurs asiatiques. Cette rencontre insolite réunissait les deux pays les moins bien classés (202e pour le Bhoutan, 203e pour Montserrat), selon la Fédération internationale de football (FIFA). Devançant de quelques heures la rencontre Brésil-Allemagne, cette « autre finale » – reconnue par la FIFA – a été organisée à Thimphou, capitale du Bhoutan, par un producteur de films néerlandais.

L'équipe des Dragons bhoutanais, dernière affiliée à la FIFA, n'a disputé qu'une poignée de rencontres internationales, encaissant notamment un terrible 0-20 face au Koweït. Quant à l'équipe de Montserrat, elle est privée de terrain depuis l'éruption du volcan de la Soufrière en 1997, qui a recouvert de cendres la majeure partie de l'île.

L'altitude de Thimphou (2 250 mètres) – ajoutée à un voyage pénible (intoxication alimentaire pour sept joueurs, escale impromptue à Calcutta) – a rapidement mis les joueurs des Caraïbes en difficulté. Aucune publicité n'était visible dans le stade, mais les spectateurs étaient nombreux : 25 000 personnes ont assisté à la rencontre, alors que le stade ne peut en accueillir, normalement, que 10 000.

LE TABLEAU FINAL

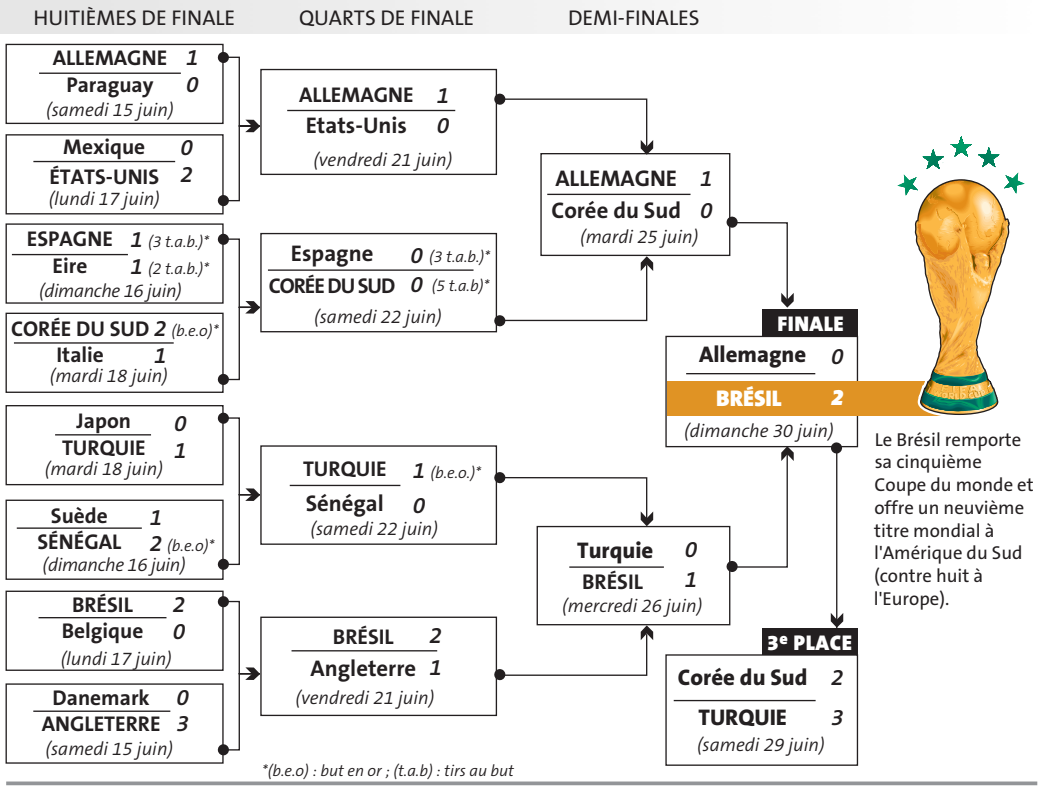

LES BUTEURS DU MONDIAL

Classement final

	Noms	Buts
1	Ronaldo (Brésil, 7 matches)	8
2	Rivaldo (Bre, 7 m.) Klose (All, 7 m)	5
4	Tomasson (Dan, 4 m.) Vieri (Ita, 4 m.)	4
6	Wilmots (Bel, 4 m.) Keane (Irl, 4 m.) Pauleta (Por, 3 m.) Bouba Diop (Sen, 4 m.) Raul (Esp, 4 m.) Larsson (Sue, 4 m.) Morientes (Esp, 5 m.) Ballack (All, 6 m.) Ilhan (Tur, 7 m.)	3
15	Gomez (Cos, 3 m.) Inamoto (Jap, 4 m.) Borgetti (Mex, 4 m.) Cuevas (Par, 2 m.) Camara (Sen, 3 m.) Hierro (Esp, 4 m.) Hasan Sas (Tur,7 m.) Umit Davala (Tur, 7 m.) McBride (Usa, 5 m.) Donovan (Usa, 5 m.) Ahn Jung-hwan (Cds, 7 m.) Ronaldinho (Bre, 6 m.) Owen (Ang, 5 m.)	2

79 joueurs ont marqué 1 but
3 joueurs ont marqué contre leur camp

RAFAL
ESPACE RENOVÉ
encore plus de choix
habille les hommes FORTS ou GRANDS
15, place du Havre - 75008 Paris
Tél. : 01 43 87 34 64